

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE  
Les violences sexuelles dans l'Église catholique (Annexe 29)

**LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE  
DE FRANCE AU DOUBLE PRISME  
DES TEMOIGNAGES DE PERSONNES  
VICTIMES AUPRES DE LA CIASE, ET DE LA  
COUVERTURE MEDIATIQUE DE 1950 A 2020**

**Annexe du rapport de la Commission Indépendante  
sur les Abus Sexuels dans l'Église de France (CIASE)**

SOUS LA DIRECTION DE

LAETITIA ATLANI-DUAULT (IRD-UNIVERSITE DE PARIS, FMSH)

AVEC CÉLINE MORIN (UNIVERSITE PARIS NANTERRE) ET SOPHIE DUBEC

*20 septembre 2021*

## Préambule

Cette étude, menée sous la direction de Laëtitia Atlani-Duault (IRD-Université de Paris, FMSH), s'est articulée en deux volets :

I. Le premier volet, mené par Laëtitia Atlani-Duault, a reposé sur le dépouillement de l'ensemble des témoignages confiés à la CIASE soit dans le cadre d'auditions, soit par courriers et mails, soit :

- a) Les 153 auditions de personnes victimes qui ont témoigné à la CIASE. Ces auditions ont été menées par des membres de la CIASE, ont tous été conduites en duo avec le plus souvent un homme et une femme membres de la Commission qui se sont relayés (dont la chercheuse également membre de la Commission). Ces 153 auditions ont été menées à partir d'une grille d'audition, ont duré en moyenne deux à trois heures par audition, et ont tous fait l'objet d'une retranscription qui a ensuite été vérifiée, éventuellement amendée puis autorisée par ceux dont le témoignage fait partie de ce corpus de 153 auditions, et
- b) Les 2819 courriers et mails qui ont envoyés à la CIASE depuis sa création.

**Par le dépouillement de ces témoignages puis le choix des verbatim les plus représentatifs, ce travail a nourri la rédaction du rapport général de la CIASE<sup>1</sup> et permis que les paroles de victimes y soient centrales.**

**En miroir, le choix qui a été fait dans les pages de cette annexe au rapport général de la CIASE est d'en suivre les grandes parties et de proposer, selon les thèmes traités, l'ensemble des verbatim sélectionnés, le rapport général n'en citant qu'un nombre limité.**

Nous tenons à remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont témoigné à la CIASE ainsi que Camille Clause-Pujo et Elena Doudka qui ont fait auprès d'eux un travail formidable de collecte des autorisations de citations pour la CIASE, son rapport général et ses annexes, dont le présent rapport. Pour protéger l'anonymat des sources, les prénoms ont tous été modifiés.

II. Le second volet de cette étude, mené par Céline Morin (Université Paris Nanterre) et Sophie Dubec, a consisté en **une analyse de la couverture médiatique des violences sexuelles dans l'église de France par les grands médias nationaux de 1950 à 2020, à partir de deux corpus :**

- a) **Les journaux télévisés des principales chaînes françaises, et**
- b) **Les articles de quatre grands titres de la presse quotidienne nationale.**

---

<sup>1</sup> Si l'objectif principal était d'être un outil à la rédaction du rapport général de la CIASE, ce travail a également nourri une autre de ses annexes, le rapport de la CIASE intitulée '*De victimes à témoins*'.

## SOMMAIRE

<b>VOLET 1. LES VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS DANS L'ÉGLISE DE FRANCE AU PRISME DES TMOIGNAGES DE PERSONNES VICTIMES AUPRES DE LA CIASE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>I. FAIRE LA LUMIERE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE.....</b>	<b>8</b>
I.1. La rupture .....	8
I.2. La vie d'après .....	11
I.3. Le dépassement, lorsqu'il est possible .....	14
<b>II. REVELER LA PART D'OMBRE : UNE ATTITUDE DE L'ÉGLISE TROP PREOCCUPEE A PROTEGER L'INSTITUTION ET LONGTEMPS SANS AUCUN EGARD POUR LES PERSONNES VICTIMES.....</b>	<b>18</b>
II.1. La manière dont l'Église a ou non traité les cas portés à sa connaissance .....	18
II.2. Le questionnement quant aux causes profondes du phénomène des violences sexuelles perpétrées au sein de l'Église catholique.....	22
II.2.1. Le dévoiement de l'autorité .....	22
II.2.2. Le dévoiement du sacré .....	26
II.2.3. Une vision taboue de la sexualité .....	30
II.3. Le traitement contemporain du phénomène : face à l'ampleur des traumatismes, des mesures qui ne suffisent pas .....	31
<b>III. DISSIPER LES TENEBRES .....</b>	<b>33</b>
III.1. Assumer le passé.....	33
III.2. En justice .....	35
III. 3. L'indemnisation .....	39
<b>IV. REMEDIER.....</b>	<b>41</b>
IV.1.1. Interroger la gouvernance de l'Église.....	41
IV.1.2. Pour une meilleure articulation avec la prééminente justice pénale étatique.....	43
<b>VOLET 2. LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE. ÉTUDE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE FRANÇAISE DE 1950 À 2020. ....</b>	<b>44</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>44</b>
<b>I. LA MÉDIATISATION DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE PAR LES JOURNAUX TÉLÉVISÉS NATIONAUX FRANÇAIS ENTRE 1950 ET 2020.....</b>	<b>49</b>
I.1. Fouiller les archives télévisuelles françaises : collecte des documents et constitution du corpus d'analyse .....	49

I.2. Expliquer la quasi-inexistante médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France avant la fin des années 1990 .....	51
I.3. Panorama de la médiatisation télévisuelle entre 1990 et 2020 et élaboration de la méthodologie qualitative.....	54
Approche quantitative : quatre pics d'activité.....	54
Constitution de l'échantillon qualitatif et méthodes d'analyses.....	58
I.4. Les quatre temps forts de la couverture télévisuelle .....	59
Les principales affaires françaises médiatisées lors des pics d'activité des journaux télévisés entre 1990 et 2020 .....	60
La période 2000-2001. Les journaux télévisés commencent à évoquer les violences sexuelles dans l'Église de France. ....	62
L'année 2005 : l'ambivalence de la couverture médiatique des violences sexuelles dans l'Église de France .....	67
Le tournant des années 2010 : le traitement d'un problème systémique à l'international .....	71
2016-2019 : l'émergence dans les médias de la dénonciation d'un problème systémique en France.....	76
<b>II. LA CONSOLIDATION DU PROBLEME PUBLIC DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE FRANÇAISE (2016-2020).....</b>	<b>81</b>
II.1. Collecte des documents de la presse quotidienne nationale et élaboration de la méthodologie .....	81
II.2. Panorama quantitatif du corpus presse.....	83
Les affaires et les sujets les plus représentés dans la presse quotidienne nationale française .....	86
II.3. Sélection de l'échantillon qualitatif .....	89
<b>III. LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES CAUSES ET DES SOLUTIONS DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE .....</b>	<b>90</b>
III.1. Méthodologie .....	90
Le cadrage de la responsabilité.....	90
Apports et limites du codage.....	91
Principales causes et principales solutions médiatisées.....	91
III.2. La médiatisation des causes aux ressorts structurels et des solutions aux tendances individuelles .....	92
Une attention médiatique accrue sur les causes de niveau structurel rattachées à l'Église catholique .....	93
III.3. Dénoncer la culture du silence et parler des victimes.....	94
Les causes médiatisées : focalisation sur le silence de l'Église catholique .....	94
Les solutions médiatisées : rendre visibles et accompagner les victimes.....	96
III.4. Les violences sexuelles comme problème multidimensionnel : actes violents, pratiques du silence et hiérarchie cléricale .....	99
<b>IV. ANALYSE COMPARATIVE DES LIGNES ÉDITORIALES DES TITRES DE PRESSE .....</b>	<b>100</b>

IV.1. Panorama quantitatif de la médiatisation par la presse quotidienne nationale.....	101
IV.2. La couverture médiatique des causes et solutions selon les journaux.....	103
IV.3. Les différences éditoriales entre les titres .....	105
La Croix : la plus large médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France .....	105
IV.4. Les différences éditoriales entre les titres .....	106
La Croix : la plus large médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France .....	106
Le Monde : une couverture médiatique attentive à la dimension systémique du problème public .....	107
Le Figaro : une médiatisation qui peine à mettre en lumière l'implication des responsables hiérarchiques et à aborder la nécessité de réformes structurelles au sein de l'Église catholique.....	108
Libération, l'attention la plus forte sur les causes systémiques des violences sexuelles dans l'Église de France .....	109
<b>V. COMMENT PARLER DES VIOLENCES SEXUELLES ? LA TERMINOLOGIE DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE .....</b>	<b>111</b>
V.1. Méthode de collecte et d'analyse des occurrences .....	111
V.2. Les grandes tendances terminologiques de la presse quotidienne nationale .....	112
V.3. Les usages terminologiques différenciés par journaux .....	114
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>125</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>128</b>

# VOLET 1. LES VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS DANS L'ÉGLISE DE FRANCE AU PRISME DES TEMOIGNAGES DE PERSONNES VICTIMES AUPRES DE LA CIASE

## INTRODUCTION

« La plupart des victimes étaient des gens profondément chrétiens, issus de familles très chrétiennes, c'est ça qui est terrible, c'est que l'Église s'est assassinée elle-même. C'est vraiment ça. Et à vouloir se protéger, elle a encore plus aggravé son cas. Elle a protégé le vers dans la pomme. Elle n'a pas protégé les enfants » (Stéphane).

« Je suis mort à quatre ans et demi. C'est fini. Je n'ai plus d'enfance, et jusqu'à aujourd'hui, la vie ça va être essayer de donner une colonne vertébrale. Je suis une bouillie, vous comprenez. Je reste un écorché vif, en fait. Parce que ça marque à vie. Je n'ai pas eu ce sentiment de construire quelque chose de solide. Je me vois comme une bouillie. A quatre ans je suis une bouillie. Ce qui est le plus difficile c'est d'arriver à considérer que le fait qu'on soit de la bouillie, et bien si on reprend le mot de Baudelaire: 'Tu m'as donné ta boue et j'en ai fait de l'or'. Arriver à faire ça, à une douleur complètement assumée » (Rémi).

« C'est lui ou moi et il revient toujours. C'est lui ou moi. Il va gagner ou... Alors il gagne quand je me réveille la nuit, et que sur grand écran, je le vois sur moi, il gagne quand je suis dans la rue, qu'il y a un sosie qui passe... Il peut gagner... Une odeur, là tout de suite pfff...ça me creuse. Une odeur de cire, d'encaustique qui me rappelle les sacristies... Mais je suis constamment dedans... Un corps, un corps, là ça me rappelle qu'un corps qui ne m'appartient plus, et qu'aujourd'hui j'ai encore.... j'espère que... j'ai encore beaucoup de travail je pense, parce que je suis ainsi, j'ai un tel fonctionnement de culpabilité mais j'essaie de le regagner, et c'est tous les jours, et le lendemain c'est à recommencer, vous entendez ? Là c'est bien, et là, tac, tout s'effondre en une odeur » (Marc).

« L'indemnisation, je trouve que c'était assez hypocrite. Parce que si c'est pour dire : « c'est bon, ils ont été indemnisés, maintenant passons à autre chose ». Ce qu'il faut, c'est que les choses désormais changent. La boîte de Pandore est ouverte, la porte est ouverte et qu'ils y viennent, qu'ils viennent avec nous » (Pierre).

« Après tout ça j'ai plus cru en rien, je me suis auto-apostasié. Depuis, j'ai fait de manière officielle mon apostasie » (Alain).

« Je ne sais pas trop quoi faire de tout cela, mais peut-être que vous pourrez m'aider ; je n'ai jamais perdu ma foi mais une part de moi a perdu la foi en l'Homme. » (Jules).

« Je suis en colère aussi vous savez, je suis un peu comme Job. C'est vrai qu'on a besoin de justice quelque part. Job, il a été maltraité par Dieu avec la complicité du diable, puisqu'on lui a tout piqué hein, bon. Et puis à un moment donné, il a tellement gueulé en disant « Je veux

*justice, je veux justice ! », qu'il l'a obtenue. Et on l'a restitué dans ses biens, ses femmes etcétera, etcétera. Tout ça pour dire que j'étais choqué de l'ambiance de vengeance dans laquelle certains se situent. Moi je voudrais que ma colère, si je puis l'exprimer, soit une colère qui ne soit pas une colère contre-productive, c'est-à-dire une colère qui génère encore des drames. Je ne veux pas le silence, mais je ne veux pas le bruit. » (Jean-Charles).*

*« Ma démarche, elle est pour... je ne dis pas la disparition des victimes, parce qu'il y en aura malheureusement toujours, mais qu'il y en ait de moins en moins et que, en fait, la parole se libère. Qu'elle se libère le plus tôt possible aussi pour éviter les drames et surtout (...) le cataclysme que peut provoquer une agression sur un enfant, quelle qu'elle soit (...). Moi je l'ai fait surtout, parce que je me dis " Il faut que les enfants qui ont souffert de l'Église puissent le dire ". C'est cela mon but. Ce n'est pas pour moi. Pour moi, personnellement, ça ne change pas grand-chose. Mais, je me dis que c'est important, maintenant, enfin, que l'Église puisse voir les choses, se rende compte. (...) Je pense qu'il y en a plein qui pourraient le faire beaucoup mieux que moi, mais je trouve que tous ceux qui ont vécu cela, c'est important qu'ils le disent ! Pour que ça se sache. ». » (Jacques).*

*« Il y a des remontées, vous vivez avec. Aujourd'hui, je sais que je ne pourrai pas effacer ce passé. Maintenant je vis avec, je fais en sorte que cela ne se reproduise pas pour d'autres. Pour être plus clair, aujourd'hui, c'est un point final pour moi. Je ne voulais pas rester dans mon coin en disant : 'D'autres vont aller témoigner, ça ne sert à rien'. Ce n'est pas vrai que ça ne sert jamais à rien. Tout sert. Aujourd'hui je dépose mon passé devant vous. Ce que j'ai vécu, je ne veux pas que d'autres le vivent. » (Arthur).*

*« Vous êtes, pour vous situer, en bout de course pour moi. Ça fait 4 mois que j'ai décidé de rompre ce secret que je détenais depuis 48 ans. Ça n'a pas été sans difficultés. J'ai l'impression que j'arrive à faire face, mais parfois j'ai des moments difficiles. Et vous voyez, là nous sommes autour d'une table et je me sens un petit peu gagné par l'émotion. Si je suis ici, c'est surtout pour clamer mon indignation. Je suis scandalisé par l'immobilisme actuel de l'Église. Même si, il est vrai, le pape François vient de prendre une mesure très forte en abolissant le secret pontifical pour les affaires d'abus sexuels. Mais ce n'est pas suffisant. Pour avoir rencontré des religieux, je ressors de là pessimiste. Pessimiste sur leur volonté de faire bouger les choses, et c'est ça qui m'indigne. Je suis inquiet quant à la capacité de l'Église à se remettre en question. Et aussi parce que je suis scandalisé, je suis catholique et pratiquant, je suis scandalisé par cette attitude de certains membres du clergé. L'Église a manipulé les consciences, et là je dis l'Église toute entière. Il y a beaucoup de gens qui savaient et qui n'ont rien dit, et ils sont aussi coupables, compte-tenu de la mission que l'Église se donne. Ces gens-là, je les considère aussi coupables que les gens qui ont commis des abus sexuels. Au nom de quoi on devrait les couvrir ? Nous sommes dans la République Française maintenant. C'est quand même la loi de la République, pour protéger les gens, qui doit s'appliquer. Pourquoi l'Église pourrait-elle se soustraire à ça ? En se soustrayant, en masquant, ces gens-là se rendent complices des auteurs d'agressions sexuelles. Maintenant je veux m'inscrire dans une démarche où je veux aider l'Église à se bouger. » (Gonzague).*

*« Parce que moi si c'est juste raconter mes histoires pour raconter mes histoires, ça va j'ai d'autres lieux pour le faire, par chance. Parce que j'ai beaucoup de chance, que je suis bien entouré et que la vie a fait que je n'en suis pas resté là. Mais j'aurais pu. Voilà donc moi j'ai de la chance, parce que je connais des gens qui sont aujourd'hui dans la boutique et qui sont en danger. Alors peut-être pas en danger de mort demain, mais peut-être, allez savoir. Mais en danger de toute manière. Et c'est pour eux que je viens, parce que moi j'ai quitté la boutique et c'est bon, c'est clair. On ne me la fait plus à moi, vous voyez, depuis j'ai développé assez de ressources pour identifier un certain nombre de choses, comprendre que j'ai été victime de mécanismes. Et ces mécanismes, je les ai retrouvés partout. (...) Et quelque soient les lieux, quelque soient les personnes, j'ai observé des choses absolument similaires » (Pierre).*

## **I. FAIRE LA LUMIERE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'EGLISE DE FRANCE**

### **I.1. LA RUPTURE**

*« Je suis retourné dans ma tente pour me coucher en me disant que cela était peut-être normal. Il était le père X, il avait autorité, il fallait le respecter, il était prêtre. Je ne savais plus que penser, surtout que mes parents le considéraient tellement. Le lendemain, j'ai repris le chemin de l'école, j'étais en 5<sup>e</sup>. Je repensais à ce sale week-end ; à partir de ce jour, je ne comprenais plus rien en maths, plus rien n'était pareil. » (André).*

*« 'Qu'est-ce qu'il est mignon votre enfant et puis, il a l'air de très bien prier et chanter. C'est un bon enfant de chœur. Est-ce que vous accepteriez qu'il vienne prier avec moi, samedi prochain ?'. Ma mère a répondu : 'Oui, oui, oui, Mon Père. On va le conduire.'. Donc, ma mère me conduit chez ce prêtre et me laisse seul avec lui, voilà. Alors, je ne sais pas ce qu'il lui a dit : 'Oui, on va prier pendant une heure ou deux heures ou on va parler', je ne sais quoi.... Ma mère, qui était très chrétienne, était très honorée, évidemment, de me laisser à ce prêtre. Sauf qu'après m'avoir trouvé dans [la ville de X], en train de courir, je n'avais plus mon pantalon. Dans les souvenirs, je crois que c'est une commerçante qui m'a recueilli dans la rue en me disant : 'Mais qu'est-ce que tu fais là, mon petit ?'. Et après, je ne sais pas si c'est un gendarme ou un policier qui a téléphoné. Finalement, ma mère est arrivée et m'a dit : 'Mais qu'est-ce que tu fais comme ça ? Pourquoi es-tu parti de chez le Père machin ?' - je ne sais plus comment il s'appelle. Je lui ai dit : 'Parce qu'il m'a mis un doigt dans les fesses. Il m'a touché les fesses', quelque chose comme ça. 'Oh mais mon enfant !'. Elle m'a donné une claque et m'a dit : 'Ce n'est pas bien, on va y aller tout de suite'. On est donc retourné chez le prêtre qui m'a disputé et dit : 'Pourquoi tu t'es sauvé ? Nous étions si bien en train de prier...'. Et ma mère a dit : 'Oui, quand même, d'habitude il est sage...'. Donc, je me suis fait engueuler. 'Je les déteste profondément' [à propos de ses parents]. J'étais très dur avec mes parents, j'avais vraiment envie de les tuer, l'un et l'autre, parce-que je pense que ma mère a couvert ce qui est arrivé. [11] était un prédateur, un vampire ! Finalement, il allait de paroisse en paroisse, il voyait un beau gamin et il convainquait la maman de lui confier l'enfant pour l'abuser sexuellement. C'est un vampire ! C'est du vampirisme sexuel » (Michel).*

*« Moi j'avais onze ans et (mon frère) devait en avoir neuf. Les choses se sont passées lorsque nous avons été à l'internat de X. Je pense que c'était un fonctionnement, parce que je sais qu'il y avait d'autres de mes camarades. Hormis mon frère, il y en a eu d'autres. Par exemple, quand le surveillant de dortoir disait : « X Y, vous êtes attendu en salle d'étude à 21h30 », il n'y avait pas besoin de parler, nous savions que... Tout le monde savait. Aujourd'hui je parle de moi, mais plein d'autres de mes camarades... Nous savions mais, pour nous, en parler c'était impossible... dans la mesure où on nous disait : tu ne dois pas en parler, c'est un secret... Vous ne savez pas à qui vous pouvez vous fier, vous ne savez pas à qui vous pouvez demander. Et puis vous vous dites : « Qu'est ce qui va se passer ? Parce que si on ne me croit pas, ça va être pire, qu'est ce qui va se passer ? » (...) Après ces internats, ce n'est pas un endroit de tout repos. Il y a des moments où il faut savoir se défendre. Parce que quand vous n'avez personne qui peut prendre votre défense... S'il y en a qui ont décidé le matin de vous faire tomber dans les escaliers... C'est chacun pour soi, Dieu pour tous. Et puis il n'y a pas de protection. Pendant des années, vous vous sentez sale, vous vous sentez coupable, vous vous dites : qu'est-ce que j'ai fait pour que cette chose-là m'arrive ? Cela renforce le fait qu'il ne faut surtout pas en parler. Moi je n'en ai pas parlé pendant des années ». (Joseph).*

*« La première agression a eu lieu dans les premiers jours de la colonie. C'était après la sieste, les garçons de mon équipe m'ont humilié puis se sont adjoint ceux de l'équipe de mon frère. L'un d'eux plus virulent disait de me frapper et on m'a battu et lui, m'a agressé sexuellement. X assistait en laissant faire puis devant la quinzaine d'enfants de 7 à 10 ans, il m'a sodomisé. Pendant quatre longues semaines, dans une pièce à part, tout en me manipulant affectivement, il a continué de me violer y compris par fellation. Je n'avais pas de copain, j'errais seul, abandonné aussi par les adultes y compris de mon oncle. Mon frère devait prendre sa douche avec X, dans une cabine, nus tous les deux. A six ans et demi, X lui faisait des fellations. Nous sommes allés deux années suivantes dans cette colonie, en juillet dans la période « garçons » (Georges).*

*« J'ai été victime dans l'enfance d'une religieuse, c'était dans la fin des années 60. J'étais interne. Cette communauté avait excellente réputation, enfin à l'époque, ma mère y était allée, enfin c'était une tradition je dirais un peu de mettre les filles de bonne famille dans cette communauté. Et là, c'était dans le dortoir, c'était une sœur âgée qui, quand la lumière était fermée, me caressait le corps sous les draps, me disant qu'elle m'aimait comme ma maman, qu'elle allait faire comme ma maman. J'ai ressenti un profond malaise parce que ce n'était pas vraiment ce que me faisait ma maman, c'étaient des caresses, elle appuyait sur le sexe. J'ai eu très peur mais j'étais dans l'incapacité de bouger, de dire quoi que ce soit. Ce n'était pas possible de parler parce que, déjà la supérieure générale on n'avait pas le droit de la regarder dans les yeux quand on la croisait dans les couloirs, il fallait regarder nos chaussures. Je sentais qu'il fallait que je fuie. Alors mes stratégies elles étaient celles que je pouvais avoir selon l'état dans lequel j'étais à l'époque, c'est-à-dire que je m'arrangeais pour aller aux toilettes. On avait le droit mais pas très longtemps, donc après je me suis faite porter malade aussi, pour aller à l'infirmerie. Alors après comme elles se sont rendu compte que je n'étais pas si malade que ça, j'ai entrepris d'être vraiment malade. C'est bien ce qui me prouve que ça s'est étendu dans le temps, c'est que quand je revenais du weekend que je passais à la*

*maison, je me bourrais de chocolat pour être malade toute la semaine à s'en écoeurer, du coup j'étais malade et j'allais à l'infirmierie. Je me rendais malade pour fuir ».* (Tiphaine).

*« Ces flashes sont des visions de toi, et en même temps ta voix, ton odeur de mauvaise haleine. Une vidéo courte mais nette, précise, de tous tes gestes sur moi. Ce n'est pas figé, bien vivant : ressentir ta main qui me caresse ma jambe gauche jusqu'à mon sexe... Tes bras sous ma tête, et tu essaies de m'embrasser sur la bouche. Dès que ce flash est venu, quel dégoût en moi ! Je voulais arracher mes lèvres, c'est insupportable. Depuis je serre les lèvres, me les mordille sans arrêt, les rentre dans ma bouche. »* (Françoise).

*« C'est un piège, la demande d'affection, ça a été l'hameçon, et donc il ne faudra plus éluder la question, quand les prêtres vous diront : « Les enfants sont demandeurs ». Il faudra leur balancer à la figure la réponse à « Ils sont demandeurs, parce qu'ils ont besoin d'affection ». Car répondre à la demande d'affection par une violence sexuelle, c'est le pire, comment dire, c'est le pire niveau d'inhumanité qu'on ose prétendre lier au christianisme »* (Joel).

*« Vous comprenez, c'était une imbrication. Donc vous voyez l'interaction forte est là. Les lieux, les personnes, et puis il venait boire le café à la maison le jour suivant, etc. C'était très dur ».* (Olivier).

*« Il emmenait les enfants en vacances chez sa sœur... Parce qu'on ne partait pas en vacances. Elle prenait des enfants avec lui pendant les vacances d'été, au bord de la mer. (...) Parce que c'était pas des milieux... On n'avait pas de mer »* (Marthe).

*« On a acheté le silence par des cadeaux ..., parce qu'il nous a fait beaucoup de cadeaux, à la maison il n'y avait pas beaucoup de cadeaux donc...il a acheté un vélo à ma sœur, un landau de poupée. Il a continué toute sa vie puisqu'au procès, les filles nous l'ont révélé, il achetait des télé et tout ça... C'était un vrai prédateur, vraiment, il a fait ça pendant 50 ans»* (Sylvette).

*« Il est loin où enfant de chœur / De destinée j'étais épris. »* (Paul).

*« Même si ces abus se sont limités à des attouchements, la pratique sur une longue période a un pouvoir destructeur, lui, sans limite. »* (Jean)

*« Je ne savais plus quoi penser, je me suis dit qu'il savait ce qu'il faisait. »* (Dave).

*« Il n'a exercé aucune pression sur moi. Je le voyais heureux, dans ma tête se mélangeaient le bien et le mal. Une partie de moi hurlait en silence, lui demandait d'arrêter, mais les mots ne sortaient pas. Une autre, voyant ses yeux, me disait de ne me pas m'inquiéter. La semaine a passé, les souvenirs se sont cachés bien loin dans mon cerveau, enfermés dans un coffre dont j'ai perdu la clef durant des années, de très longues années. À la question : “ Pourquoi n'as-tu rien dit ? ”, je n'ai aucune réponse, à part : “ Je ne m'en souvenais pas. ” »* (Dave).

*« Cela a duré toute l'année scolaire. Garçon ou fille, sans distinction. Vingt-cinq petits. »* (Danielle).

*« Je vous laisse imaginer mes tremblements lorsque je rentrais à la maison après l'école, poursuivie par cette terrible honte et par l'angoisse de la réaction de ma mère. Et puis un jour elle est montée, est entrée dans ma chambre, son air était grave, j'aurais voulu me fondre dans le sol, disparaître. " Alors, c'est vrai ce qui se raconte ? " J'ai répondu par la positive et voilà. Il n'en a plus jamais été question. » (Danielle).*

## **I.2. LA VIE D'APRES**

*« Alors c'est vrai, on n'en meurt pas. Bien que je pense qu'il y a des gens qui se flinguent à cause de ça. C'est vrai, on n'en meurt pas. On fait une vie. Encore une fois, j'ai un métier, je suis mariée, j'ai deux enfants. J'ai une vie en apparence plutôt stable. Je pense que quelqu'un qui ne connaît pas ces éléments sur moi ne peut pas le deviner. Et pour autant, à l'intérieur, on est détruit » (Marie).*

*« Ça continuait toute la vie en fait, c'est comme Tchernobyl, on met ça sous un sarcophage mais cela continue. » (...). « Il faut vraiment que l'Eglise se rende compte que tous ces actes, ça brise quelqu'un. Moi, j'ai eu de la chance d'avoir la musique, les mots pour me sauver et les scouts. Mais, combien n'arrivent pas à se sortir de ces traquenards, de ces embuscades, de ces stratagèmes, de ces manipulations ? Parce que quand j'ai entendu certains qui disaient "C'était un moment", non, ce n'est pas un moment, c'est un moment qui reste, qui percute tout le temps, toute ta vie. Et, quand, avant que ça ressorte, j'avais du mal à aller dans les magasins, je sentais des hommes qui ne sentaient pas bon, j'avais ces odeurs qui faisaient remonter des odeurs sans savoir que ça avait été ça avant, je ne supportais pas ça, je disais "Je vais changer de rayon dans le magasin", même encore, quand je sens ces odeurs là ça me fait revenir des trucs quoi. C'est très sensuel, c'est très sensible. Les sons, les odeurs, (...). C'est pour ça que je suis là aujourd'hui, c'est pour qu'on sache qu'on peut briser quelqu'un facilement, il suffit d'un geste déplacé. Même quand vous avez une parole de douceur envers les enfants » (Yves).*

*« Encore maintenant, une nuit sur deux, je suis avec ça » (Laurent).*

*« Je m'interdis la joie. Parfois, il y a une immense joie qui arrive : « ah mais d'où tu viens ? t'es sale toi » (Franck).*

*« Vous savez pour s'approprier quelqu'un, j'ai été très frappé de cet, comment dire, cet oxymore. Enfin, cette comparaison de deux termes : propre et sale. Pour s'approprier quelqu'un, il faut le salir. Pour s'approprier un territoire il faut, il faut le salir. Quand vous êtes un chien, ou peu importe, vous pissiez pour faire votre territoire. Pareil pour les hommes. Et quand vous allez prendre la propriété de quelqu'un, vous le salissez. Et la personne qui est salie se sent sale, toute sa vie. Toute sa vie » (Jean-Claude).*

*« Pendant des années, vous vous sentez sale, vous vous sentez coupable, vous vous dites : qu'est-ce que j'ai fait pour que cette chose-là m'arrive ? » (Bruno).*

« Lorsque vous avez un problème, un échec, vous pensez au suicide. A la première difficulté, le suicide devient une option car vous repensez aux viols subis lors de votre enfance. Votre vie est terrible à cause de ce qu'il s'est passé. C'est un poids terrible que l'on ne peut mesurer. Si j'avais vécu un autre drame, je pense que j'aurais franchi le pas. Comme des centaines de jeunes, je m'en suis sorti. Je plains ceux qui n'ont pas pu s'en sortir. On vit avec cette fragilité, on ne se suicide pas, on vit avec. Ceux qui ne s'en sortent pas, c'est ceux qui se suicident. Ils se suicident à tous les âges. Adolescents, on en parlait entre nous. Tout le monde savait que X touchait les enfants. Mes amis ne savaient pas forcément que j'étais concerné, mais on en parlait. J'ai gardé mes amis d'enfance, et lorsque je les vois on en parle, on en parle tous les ans, mais ils ne savent pas que je suis concerné par ces abus. On en parlait il y a encore peu de temps lors d'un repas en janvier, mais je ne leur ai pas dit que je faisais partie du lot. C'est là que j'ai appris le suicide de certains de mes camarades. Je sais pourquoi il se sont suicidés. Je vois encore son gros ventre... Je ne supporte pas les ventres » (Julien).

« C'est sûr que je leur en veux. Mais j'ai du mal quand même à ne pas m'en vouloir d'avoir gâché la vie de ma femme. D'avoir gâché la vie de tout le monde. D'être... Je n'ai jamais eu le courage de me suicider. Je tiens trop à la vie. Et ça, je m'en veux de ça ». (Philippe).

« Je ne sais pas si j'appartiens / À l'oubli ou bien à la haine » (Paul).

« Vous d'ailleurs, je ne sais pas ce que vous pouvez comprendre, vous pouvez comprendre intellectuellement, mais voir comment ça peut transformer et structurer un individu, au point qu'il est obligé de faire des choix, par rapport à la tentation, par rapport à la violence, par rapport aux rencontres qu'il fait dans la rue tous les jours, par rapport à la sexualité : on est complètement broyé, abîmé, travaillé par ça, que le seul moyen qu'on a, c'est (soit) se venger, mais je pense que c'est une impasse, ou d'assumer ça. On reste avec la douleur. » (Alain).

« Quand on est violée ou abusée, on ne l'est pas à un endroit du corps, c'est tout qui prend, c'est l'âme. Voyez, je ne pouvais pas être dans un endroit de mon corps puisque pour moi c'était un viol et de mon âme et de mon corps et de ma conscience et de mon esprit. » (Laurence).

« En grandissant, je me rendais compte que je n'étais pas comme mes copains de mon âge. Il me semblait que je vivais en marge de ce qu'eux vivaient. J'étais perturbé dans ma tête, je ne savais plus où j'en étais et ce qu'était la vraie vie, celle des garçons de mon âge. » (Sébastien).

« J'ai l'intuition que dans ce domaine, il y a comment dire, je ne sais pas, une espèce, pas une malédiction, c'est pas la question, c'est une espèce de fragilité qui intervient et qui, neurones miroirs ou pas j'en sais rien, déclenchent les réflexes pavloviens chez les prédateurs et qui repèrent, j'allais dire au flair les victimes potentielles ». (Charles).

« Ça fragilise énormément. Dès les premiers actes amoureux, j'ai compris que quelque chose n'allait pas. J'empêchais certaines choses à mon épouse. Il y a des choses que je ne supportais pas car j'avais l'impression que c'était lui... Il était là. Il se mettait entre nous. Il y a encore peu de temps, j'avais son image après l'amour en m'endormant. C'était sale. Il était là. C'est

*incroyable. Un jour j'ai avoué à ma femme ce qu'il m'était arrivé, pour qu'elle comprenne que j'avais besoin d'elle. 'Ne pars pas car j'ai besoin de toi, tu es mon équilibre', c'est ce que ça voulait dire. Ça nous a unis encore plus » (Guillaume).*

*« Parfois, quand j'ai une relation intime avec mon épouse, l'ombre du prêtre plane toujours au-dessus de ma tête. Cela me fait perdre mes moyens. » (André).*

*« Toute une vie en distorsion, à cavalier toujours devant pour tenter de mettre à distance un geste qui s'accroche, qui reste imprimé, gravé, tatoué. Mais chaque matin que la vie m'a donné, le geste se présentait. Alors courir et encore courir... pour ne plus avoir à penser. Faire pour défaire. Trop d'énergie dépensée. » (Martin).*

*« J'ai beau avoir passé avec chance, ce fameux cap de la " septantaine ", le buisson épineux et malsain du lieu de l'acte initiatique ignoble et destructeur demeure si précis dans ma mémoire, depuis qu'il s'est à nouveau révélé dans les larmes et la peur répandues. Longtemps, si longtemps après. Je pense que seule la mort peut briser le sceau, l'anneau des actes terribles. L'enfant peut-il oublier la tragédie ? » (Martin).*

*« C'est ainsi que je n'ai jamais réussi à me comprendre. Que j'ai passé ma vie à fuir même mes propres questions. » (Martin).*

*« Tu as totalement détruit ma vie la première fois que tu m'as violée / Je suis devenue étrangère à moi-même pour pouvoir survivre sans affect, sans émotion / Je suis une morte vivante pour la vie / À 66 ans, je suis tellement vide que j'ai du mal à trouver les mots pour me révolter contre toi. » (Catherine).*

*« Tu arrives à un arrêt en tout point semblable à la gare désaffectée de St B. L'herbe pousse sur les voies et le klaxon de la micheline n'est qu'un souvenir de tes oreilles d'enfant. Ta joie s'est fatiguée à l'ombre du faux. Faux de tout qui te saute à la gorge depuis ces années de chutes et de fossés. Tu as trop vu à l'âge d'apprendre à voir. Aujourd'hui un élan te manque. » (Philippe).*

*« Qui peut savoir la douleur sourde et constante de l'enfant qui a vu l'ami de ses parents pratiquer un double langage et duper tout son entourage du haut de sa chaire morale ? » (Philippe).*

*« L'ignoble avait brisé en moi tout véritable sentiment de compassion et d'amour. Handicapé d'amour, dans l'impossibilité d'en recevoir et d'en donner. J'ai feint. Que veut dire une vie sans amour ? » (Martin).*

*« Toute ma jeunesse, j'ai entendu la mère de mon père et ses sœurs lui dire qu'il devait pardonner, et à quel point " C'est difficile d'être prêtre. " » (Audrey).*

« Papa est devenu furieux et maman pleurait. Elle s'en voulait de n'avoir rien vu. Tous deux se donnaient tellement au travail qu'ils sont passés à côté de moi sans se rendre compte de mon mal-être, mes absences répétées, mes indécisions. Papa voulait le TUER. Je me suis mis en barrage devant la porte et leur ai dit que j'avais besoin d'eux, de leur Amour. » (Sébastien).

« Enfin je ne sais plus comment je lui ai raconté, et en souvenir j'ai mon père qui rigolait. Et ma mère elle m'a dit "Mais ce n'est pas du tout drôle, et ce n'est pas normal. Donc, tu ne retourneras jamais chez ce prêtre parce que ce qu'il t'a fait ce n'est pas normal." Donc, sans plus d'explications et, je pense que c'est ça qui m'a sauvé de choses plus graves. Ma mère a verbalisé que c'était grave, et que ce n'est pas un comportement normal. C'est déterminant, et si moi j'étais retourné chez ce prêtre ça aurait mal fini. Cette histoire j'en ai parlé quand j'avais 8 ans et puis après je n'en ai plus parlé de ma vie en fait. Avec ma mère, si, j'en ai parlé récemment, et je l'ai remerciée, parce qu'on a des rapports un peu tendus et je l'ai remerciée quand même d'être intervenue et je me rappelle, elle m'a dit "Je ne t'ai pas sauvé mais ...", elle a eu une expression en disant "J'ai évité le pire, ça a failli être grave." » (Guy).

« Je ne sais pas où ça se situe chez moi, mais je n'ai jamais été complice de ce qu'il me faisait. J'ai toujours eu l'impression de résister et j'ai l'impression que c'est ça, dans ma tête, qui m'a sauvé. Je n'ai pas réduit ma vie à lui, et je refuse de la réduire à lui. Par contre, je ne saurai jamais ce que j'aurais été, si je ne l'avais pas connu. C'est comme ça » (Xavier).

« En 2002 j'ai réussi à avoir un enfant. Je ne sais pas si vous avez déjà eu ce genre de retour, on a souvent peur de faire des enfants quand on a été agressé comme ça. On a peur de recréer le même truc. Il y a une phrase qui est très mal tournée dans les médias je trouve : « les agresseurs sont tous des anciennes victimes ». Mais on ne dit pas que toutes les victimes ne sont pas des agresseurs. On parle tout le temps du fait que les agresseurs ont été victimes. Le truc que je n'avais jamais entendu c'est que ce n'est pas le cas de toutes les personnes qui avaient été agressées. Mais vous avez peur de devenir comme ça. Pour moi c'était une obsession jusqu'à un certain âge de devenir un pédophile, de devenir un agresseur, ou un violeur. J'ai eu tellement d'accusations, on m'a tellement dit que j'étais taré et on m'a fait comprendre que tout ça c'était de ma faute » (Boris).

« Non, " Plus JAMAIS ça !" J'avais 23 ans le jour de la naissance de ma première fille. Lorsque je l'ai prise pour la première fois dans mes bras, je me suis secrètement juré une seule chose : " Toi, tu ne seras jamais élevée comme je l'ai été !" » (Frédéric).

### **I.3. LE DEPASSEMENT, LORSQU'IL EST POSSIBLE**

« Malgré les apparences, parce que je sais que les apparences sont trompeuses, c'est compliqué, c'est une douleur pour moi, j'y travaille beaucoup. Mais des fois je me demande si un jour ça va s'arrêter. Et... et j'aimerai. J'aimerai un jour me dire... ça y est. Que enfin c'est... enfin je suis au bout, je suis apaisée. Voilà. Et bah je me rends compte que c'est pas encore. Et puis j'ai encore... maintenant j'ai mal de tout ce que j'ai serré pour survivre. Et j'ai encore du boulot hein, mais je le fais, et... je le fais aussi pour aller mieux. (...) Et quand j'ai porté plainte, je disais : je le fais aussi au cas où il y aurait eu d'autres. Mais maintenant, je

*dis je le fais aussi pour moi. Voilà. Et ça, c'est pas négligeable, c'est difficile. C'est difficile parce que ça fait mal physiquement, parce que ça me confronte à des... des choses, des terreurs vraiment. La peur de la mort. Pour moi à P., je suis morte. Il m'a tuée. Et puis j'y crois encore, j'y crois encore que, que... ...je vais être entendue, que ça va être reconnu quoi, que j'ai le droit de dire ça. Que j'ai le droit de dire ça » (Viviane).*

*« Là aujourd'hui, je suis plutôt à une étape où, si Dieu m'apparaît et me dit 'on continue ou on arrête?', j'ai quand même plutôt envie d'arrêter. Parce que c'est quand même fatiguant, j'ai un peu l'impression que j'ai passé trente ans, bientôt trente ans, peut-être pas trente ans parce que quand ça m'est arrivé j'avais huit ans, mais en tout cas au moins une vingtaine d'années à réparer. Et pas à vivre. Enfin à survivre en fait. A réparer, pas à construire, à réparer ce qu'il m'est arrivé. Et en fait c'est un peu fatigant au bout d'un moment. Et je sais pas en fait comment je pourrais faire autrement, enfin je n'arrive pas à voir... J'ose espérer que ça arrivera un jour. J'y crois au fond de moi je pense, sinon j'aurais arrêté. Donc en fait oui au fond de moi je pense que j'espère, j'espère qu'un jour ça basculera. Mais en fait je ne sais pas. J'espère. En fait j'ai l'impression de monter des cols et que, à chaque fois que j'en ai passé un et que j'arrive au sommet, je me rends compte qu'en fait il y en a encore un autre derrière ». (Elodie).*

*« Un regard rétrospectif n'est possible qu'assez tard dans la vie. Sinon c'est trop coûteux et trop douloureux. Parce que ça réactive des choses. On vit mieux en laissant ça de côté, en laissant ça sous le tapis et en oubliant. Parce que c'est trop compliqué. Il faut un certain détachement ». (Paul).*

*« Mais ça ne m'empêche pas de le haïr quand même ce n'est pas interdit. C'est humain. De ressentir de la haine, quand on a été blessé, c'est complètement normal. Ce qui est embêtant, c'est quand la haine prend toute la place ». (Serge).*

*« ...rêvé, en pension, de m'échapper et d'aller le tuer. Il a cessé de me toucher à partir de treize ans, probablement parce-que j'étais trop grand pour lui. A partir de seize ou dix-sept ans, j'ai eu des envies de meurtre en rêve, au moment du coucher, de l'endormissement. Pas seulement en rêve d'ailleurs, c'était plus fort que ça. Bien évidemment, je ne l'aurais jamais fait, mais j'ai souhaité sa mort encore parfois à l'âge de 30 ans, dans certains moments de faiblesse. Avant que je dévoile tout à ma femme, jamais je n'aurais voulu que ça se sache. J'ai eu envie de lui couper la gorge, de le faire disparaître, parce qu'il était trop présent dans ma vie, et dans ma vie sentimentale plus particulièrement » (Aurélien).*

*« Je parle de plus en plus dans mon entourage et on me parle. Plusieurs copains de petit séminaire, dans les mêmes années que moi m'ont confié ce qu'ils ont vécu. A. a été agressé sexuellement par V. B. a subi des attouchements de W. et cinquante ans après, cela le réveille la nuit. C. a été agressé sexuellement à plusieurs reprises par X puis son directeur de conscience Y. «W», dans les années ..., alors qu'il était grand séminariste ne peut oublier cette nuit où un prêtre alors qu'il habitait à une dizaine de kilomètres avait demandé à coucher avec lui. Durant, toute la nuit, il a dû repousser à plusieurs reprises des avances sexuelles. D. s'est*

*confié à une religieuse et à un prêtre qui lui ont conseillé de se taire ; à l'époque, Z était responsable du service de catéchèse du diocèse ; il est décédé depuis » (Didier).*

*« La bâtisse existe encore, maintenant c'est un truc pour handicapés. Donc elle existe toujours, il n'a jamais été détruit, le truc. Ce qui est paradoxal, c'est que rien n'a changé. Peut-être qu'à l'intérieur ils ont changé les structures mais le terrain est toujours le même, le parc est toujours là. (...) Voilà je me suis déplacé pour voir, donc sur place et rien n'a changé. Je ne me suis pas identifié aux personnes, j'ai dit simplement que je faisais ma route, je regardais. Ça fait toujours bizarre de revenir sur le lieu du meurtre. » (Luc).*

*« Il y a des remontées, vous vivez avec. Aujourd'hui, je sais que je ne pourrai pas effacer ce passé. Maintenant je vis avec, je fais en sorte que cela ne se reproduise pas pour d'autres. Pour être plus clair, aujourd'hui, c'est un point final pour moi. Je ne voulais pas rester dans mon coin en disant : 'D'autres vont aller témoigner, ça ne sert à rien'. Ce n'est pas vrai que ça ne sert jamais à rien. Tout sert. Aujourd'hui je dépose mon passé devant vous [...]. Ce que j'ai vécu, je ne veux pas que d'autres le vivent. » (Bruno).*

*« Moi je voudrais que ma colère, si je puis l'exprimer, soit une colère qui ne soit pas une colère contre-productive, c'est-à-dire une colère qui génère encore des drames. Je ne veux pas le silence, mais je ne veux pas le bruit. » (Jean-Charles).*

*« Je ne sais pas si je lui ai pardonné. Je sais juste que je ne suis pas responsable. » (Dave).*

*(Au décès de leur père, deux sœurs abusées alors qu'elles étaient enfants par un même prêtre décident de parler) : « Alors là, on a dit 'ah non, alors là, il n'enterrera pas papa'. Et à ce moment-là, on a parlé et on a dit : il n'enterrera pas papa. Donc on a fait des pieds et des mains, on a trouvé un autre prêtre, mais lui est revenu curé au village le dimanche et il a eu l'audace de se pointer à la maison. Ma sœur, elle s'est pointée devant lui, elle lui a tendu la main, elle l'a regardé droit dans les yeux et elle lui dit « monsieur l'abbé, A., vous vous souvenez ? ». Les yeux dans les yeux, ça ne l'a pas désappointé hein, il est rentré dans le salon, il s'est installé, il y avait papa qui était mort à côté, enfin bon c'était... Moi je n'ai pas pu supporter, je suis sortie, et voilà, il a parlé, il a parlé, il a parlé, comme si... Parce que c'était vraiment quelqu'un qui avait une aura pas possible hein et il était intouchable, c'était quelqu'un d'intouchable dans le secteur » (Sophia).*

*« J'ai écrit que je voulais mourir, qu'elle puisse trouver quelqu'un avec qui elle soit bien, moi ça allait pas du tout. (...) On était vraiment un ménage modèle pour tout le monde. Mais y avait ce point noir, ces moments où je me retrouvais tout seul, où je me ressentais noir, pourri. Je lui ai tout dit. C'était un très gros choc pour elle. Parce que, d'abord, elle s'est rendu compte que j'avais menti toute ma vie. Elle était effondrée. Moi, du coup je perdais totalement toute ma personnalité sociale, j'étais plus rien. On s'est dit tous les deux : « il faut qu'on se reconstruise ». On arrive à se reconstruire chacun de son côté. On s'est séparé. On a expliqué ça aux enfants, et j'ai dit exactement ce qu'il s'était passé. Et ils l'ont dit, quand j'en ai parlé, ils l'ont dit à leurs enfants, ils ont tout expliqué à leurs enfants. J'admire beaucoup ça. Et je trouve, c'est ça qui est important, qu'ils puissent tout dire, et qu'ils puissent tout recevoir aussi,*

*qu'il y ait vraiment un partage. J'admire bien mes enfants pour ça. Mais je crois que c'est ce que je retiens de tout ça, c'est qu'il faut absolument, que les gens, les enfants puissent dire tout». (Jean-Christophe).*

*« Je suis assez content de m'être libéré d'un certain nombre de choses, et de penser que peut-être, tout compte fait, les gens ils se débrouillent en fait. Parce qu'en fait c'est pas simple, ils ne se débrouillent pas tant que ça » (Lucien).*

*« Ma famille, mes parents surtout, n'ont rien su jusqu'à un soir où, à la radio, il a été fait mention d'un prêtre ayant abusé d'enfants. Et là, un véritable tsunami. Tout est remonté à la surface. » (Dave).*

*« J'ai rejoint ma mère à la maison de retraite. Et là elle m'a dit de pardonner, parce que le curé était mourant dans la même maison de retraite. Ma mère, elle était dans la même maison de retraite que le curé. Et elle m'a dit de pardonner à nouveau. Impressionnant ! Elle le considérait toujours comme un Saint ». (Jules).*

*« Quand notre fils nous a avoué qu'il avait été agressé sexuellement, j'ai eu physiquement l'impression d'avoir une chape de plomb qui me tombait sur le dos. C'est assez incroyable, je n'aurais jamais cru ressentir des choses comme ça. On ne met pas du temps pour s'en remettre, on ne se remet pas » (Nadine).*

*« L'Église, c'est deux mille ans de sang sur les mains. (...) (Le film) "Grâce à Dieu". Magnifique, magnifique ! Ma compagne a dit : "Qu'est-ce que t'as ressenti ?", j'ai dit : "C'est mon histoire, quoi. C'est exactement ça." et quand... c'est... quelque part étrange, c'est le passage où la mère dit à son fils : "Ah, toi, de toute façon, dans la famille, t'es toujours le fouteur de merde.". C'est terrible. Et, là, c'est là que je me suis dit : "T'as bien fait de pas en parler", parce que je suis persuadé que ma mère aurait eu la même réaction ». (Manuel).*

*« Je suis ce que je suis, et je veux rendre ma parole crédible. Quand des gens qui me connaissent verront ça, ça va les toucher, il y aura de l'émotion. L'émotion, il en faut. On dit souvent 'Il faut prendre du recul, il ne faut pas réagir à chaud'. Il faut quand même, et je ne pense pas qu'il y ait des gens qui affabulent et qui inventent de toutes pièces. On dit la vérité, pourquoi on irait inventer ça » (Damien).*

*« Notre travail arrive à terme au mois de septembre et le docteur formule les conclusions suivantes : " Oui, vous avez bien vécu ce traumatisme d'agressions sexuelles répétées, vous en avez bien été la victime, ce qui a débouché sur votre tentative de suicide ". Ce que je traduis ainsi : vous avez bien été tué, vous êtes bien mort ! " ...mais vous êtes bien là aujourd'hui, bienveillant et soutenant, et je ne vois pas chez vous de troubles du comportement. " Ce que je traduis ainsi : vous êtes aujourd'hui bien vivant, en capacité de dire et de porter votre vie ! » (Audrey).*

« J'ai souhaité témoigner car même si les faits les plus importants ont été commis par un membre de l'Église, c'est au sein de cette même Église que j'ai pu y trouver l'écoute qui m'a fait sortir de la honte. » (Matthieu).

« Aujourd'hui, je suis à la retraite et je suis sorti de ma tombe. Je vis heureux auprès de mon épouse, mes filles, leurs conjoints et ma petite fille. Je n'en veux pas à mes parents, je les prie régulièrement et leur ai pardonné de ne pas avoir vu, de ne pas m'avoir vu. Lui, j'ai prié pour lui mais je ne suis pas certain qu'il ait été accepté " au Paradis ", s'il y en a un. » (Sébastien).

« Je n'ai jamais pu en parler. Il y a deux raisons, pour lesquelles je n'ai pas pu en parler. C'est parce que, pudiquement... je ne me sens pas humilié par cette affaire, mais par pudeur je ne peux pas parler de ça. Et la deuxième raison, c'est que dans le monde d'avant la CIASE, à qui pouvez-vous parler de ça ? ». (Pierre-Philippe).

« Le Pierre de notre enfance, deuxième enfant de notre fratrie, bien dans sa peau, amuseur, rieur... a peu à peu disparu... Ta vie pleine de souffrances, nous ne pouvons rien en dire, même si souvent nous avons pressenti les choses... mais tu avais aussi des moments où tu étais heureux... Et puis peu à peu, des problèmes physiques et physiologiques t'envahissant, tu as lâché la barre... Alors c'est vrai, même avec les yeux du cœur, nous ne savons pas ce que fut pour toi ta vie, ta souffrance, ta solitude, et surtout pourquoi tout cela. » (Christian).

## **II. REVELER LA PART D'OMBRE : UNE ATTITUDE DE L'EGLISE TROP PREOCCUPEE A PROTEGER L'INSTITUTION ET LONGTEMPS SANS AUCUN EGARD POUR LES PERSONNES VICTIMES**

### **II.1. LA MANIERE DONT L'EGLISE A OU NON TRAITE LES CAS PORTES A SA CONNAISSANCE**

« « Ce qu'ils faisaient était absolument connu de tous, c'est-à-dire que ces deux aumôniers avaient la réputation de toucher les enfants. On le savait tous à l'école, pourtant on n'était pas encore adolescents, on n'avait pas passé la puberté, donc on réagissait à ça avec nos mots d'enfants. » (Michel).

« Et donc, les pauvres parisiens, ils se faisaient violer systématiquement, jusqu'au jour où il y en a un qui a poignardé le père B., dans l'enceinte du pensionnat. Cette affaire est passée à l'époque à la trappe, enfin je ne sais pas, ça a été arrangé. Et puis, il y a eu la deuxième affaire du père B. Le père B. était très, très vicieux, très intelligent et la preuve, c'est qu'il ne s'est jamais fait attraper puisqu'il a fini sa carrière avec tous les honneurs. Il est décédé avec des titres de l'Église. » (Michel).

« Quant aux viols subis, il m'a répondu de ne plus lui en parler, que 'c'était du passé, il faut oublier et ne plus m'en parler'. Je l'ai retrouvé avant qu'il ne meure à X et après lui avoir rappelé ce qu'il m'avait dit au séminaire, son visage est devenu blême et il n'a pas voulu poursuivre la conversation. J'avais déjà réalisé que celui-ci était lui-même un prédateur qui m'avait imposé le silence» (Claude).

« Donc, quand j'étais plus grand, j'avais horreur de tout ce qui touchait au corps. Pour moi, ma vie, y avait moi dans ma famille, et puis mon corps qui était avec lui, c'était pas moi. Et j'ai voulu avoir une vie où mon corps n'existerait pas. Et je suis rentré chez des X (ordre) parce que je me suis dit que là-bas, on utilise l'âme, l'esprit, mais que le corps n'existerait pas. Chez les X (ordre), pour les vacances de Pâques, on est partis au couvent de Z. On partait deux par deux et donc moi je suis parti avec un autre novice. Et on couchait dans un presbytère, on faisait du stop et dans le presbytère dans notre chambre, y avait qu'un lit. Alors moi, j'ai commencé à me préparer à dormir par terre. Et lui : « mais non ! On n'est pas des bêtes. », il a insisté pour que je dorme avec lui et au milieu de la nuit, j'ai senti qu'il s'approchait de moi. J'étais horrifié, je me suis levé, je me suis couché par terre. Et ça, je l'ai raconté au Père-Maitre. Et je crois que c'est pour ça qu'il m'a dit de partir. Alors que l'autre, il est resté chez les X, il a été envoyé dans un autre domiciat. J'ai subi ça comme étant injuste » (Marc).

« Pendant l'enquête (de justice), j'ai aussi appris tout son passé. Dans sa ville d'origine il y avait déjà eu tellement d'histoires qu'il a été exfiltré du jour au lendemain et envoyé (à l'étranger). Quand je dis du jour au lendemain c'est limite si ça ne s'est pas fait dans la nuit. Que son frère qui était commerçant, boucher je crois, a dû changer de ville parce qu'il se faisait caillasser sa vitrine car il était le frère d'un pédophile. Qu'après avoir passé plusieurs années à (l'étranger), de la même façon il a fallu l'exfiltrer en catastrophe et donc il est rentré en France. Je crois que la police n'a pas eu l'autorisation d'aller enquêter (à l'étranger) mais on soupçonne qu'il y a eu des faits aussi. Il a réintégré l'Église française. Il a fait deux séjours en établissement psychiatrique. A l'époque, dès 40 ans il a avoué à ses pairs qu'il était pédophile. Donc il est arrivé et vraiment tout le monde savait. Pendant le procès c'est pareil, on a eu des dépôts de preuve et notamment des lettres qui n'étaient pas anonymes, qui avaient été envoyées à l'évêché notamment par des gens que je connaissais, qui dénonçaient les agissements du père X. Donc l'évêché avait été prévenu par courrier et rien n'a été fait. Là-dessus je porte plainte. Alors, quand même, le prêtre a été suspendu de paroisse, il a été envoyé je ne sais pas où le temps de l'enquête. Ce n'était plus lui qui était en charge de la paroisse. Pour autant à aucun moment l'évêché ne l'a condamné. Il se cachait derrière le sacro-saint principe de présomption d'innocence et ne voulait absolument pas prendre parti. Il y a eu deux ans d'enquête et puis il y a eu le procès. Là c'était dantesque parce que je crois qu'il y a eu une cinquantaine de témoignages à charge contre ce prêtre. Donc finalement on a été que (quelques-uns) à porter plainte. Il y en a d'autres qui auraient aimé porter plainte mais qui étaient plus vieux que nous et donc les faits étaient prescrits. Là ça a été énorme parce qu'il a prétendu ne pas nous connaître. Je pense qu'il est sur toutes mes photos de première communion, de confirmation, mais 'Non, moi les Z je ne les connais pas. Ça ne me dit rien'. Par contre tous les faits prescrits, y compris les viols parce que dans les faits prescrits il y a eu des viols, il a reconnu les faits. Tous les faits qui étaient prescrits ont été reconnus. » (Sophie).

« Par contre, le procès a eu lieu, on sait de quel côté était l'Église. Clairement, tous les prêtres présents étaient du côté du box des accusés. De notre côté, il n'y avait qu'un seul prêtre, c'était le curé de la paroisse. L'avocat de X a été payé par l'Église, nous on a dû se débrouiller. Ce que je veux dire, c'est que pour moi, en tant que chrétien, l'Église était des deux côtés, c'est-à-dire que d'un seul coup, on se dit qu'on ne fait plus partie de cette Église, symboliquement. C'est encore une souffrance. Et pour mes parents... Ils y ont consacré tout leur temps, entre le conseil paroissial, en école... et d'un seul coup, c'est de la trahison, je ne sais pas comment vous dire. Au procès, tous les beaux discours de Vatican II... L'Église, c'était le clergé qui s'auto-défendait, clairement. Et ce jour-là, l'évêque est venu en autodéfense, les prêtres étaient en autodéfense. Personne n'a dit : " Qu'est-ce que vous avez pu souffrir ! ". Personne, personne ». (Tanguy).

« « Il y avait aux scouts des jeunes chefs et cheftaines, mais il y avait aussi des adultes, des pères de famille. Ils le savaient forcément. X mettait sa tente à l'écart, à l'autre bout du camp. On imagine bien ce qu'il pouvait se passer... L'un des adultes le savait forcément. Il s'appelait Y. Il était présent à tous les camps. Il a vu tout cela, il le savait. Si les enfants le savaient, les adultes le savaient. Tout le monde le savait. C'est quelque chose qui m'a révolté » (Nicolas).

« Un soir, un des gars avec qui j'étais scout a chanté : « Père B. est un PD ». Il chantait ça et les chefs scouts sont allés lui demander pourquoi il faisait ça et il leur a dit : « Vous n'avez qu'à demander à Y ». Donc effectivement ils sont venus me voir, je leur ai expliqué et quand ils m'ont demandé si c'était vrai, j'ai dit oui. Je ne me rappelle pas exactement la discussion que j'ai eue avec eux mais je sais que je leur ai dit que c'était vrai. Pour moi, à ce moment-là, j'ai eu l'impression que tout est parti. Les chefs sont partis lui faire peur – je n'étais pas là, mais ce qu'on m'a rapporté. Ils lui ont dit : « Tu prends tes affaires et tu t'en vas ». Moi je suis resté tout seul avec ce truc-là : jamais personne n'est venu me demander si ça allait. J'ai fini mon camp scout, j'étais en vacances je suis parti ailleurs. Je suis revenu en septembre. Il faut savoir que cette paroisse était quand même pour moi un endroit où je me sentais très bien (...). Je suis revenu en septembre pour la rentrée et j'ai été rejeté. Ça s'est su. Il y a le côté de ceux qui étaient d'accord et de ceux qui étaient contre. J'ai été extrêmement traité de menteur, d'affabulateur. Il y avait des parents qui étaient pour, des parents qui étaient contre. Mes parents apparemment n'ont jamais été tenus au courant. (Mais) c'est remonté aux parents (des autres) à tel point que je me souviens même de parents qui n'ont pas été très sympathiques avec moi. (Ils me reprochaient) « d'être un menteur, d'être un délinquant parce que ce n'était pas possible en fait. Je me suis enfermé complètement parce que ça m'a choqué. Et ce qui m'a choqué le plus c'est que ce prêtre est mort 6 mois après. En connaissant les regards violents que j'ai eus, les reproches qui m'ont été faits et l'omerta qu'il y a eu : c'est-à-dire que personne n'en a vraiment parlé. Donc il est mort je crois 6 mois après. J'étais jeune, j'ai vraiment eu un vide pendant des années là-dessus. On m'a dit qu'il était mort d'une crise cardiaque. Moi quand on m'a posé la question et que j'ai dit « oui c'était vrai », j'avais dans l'esprit qu'on allait le soigner et pas qu'on allait lui le punir ou dire que je mentais. (...). C'était connu qu'il avait tendance à tripoter les enfants » (François).

« Aujourd'hui, je ne pratique plus. Mon épouse s'est faite baptiser peu après notre rencontre, mais elle est très détachée depuis que je lui ai raconté mon histoire. Nous sommes très en colère contre l'Église. Nous avons regardé le film Grâce à Dieu ensemble la semaine dernière. Je ne voulais pas le voir, mais elle tenait absolument à ce que je le regarde avant de venir vous voir. Ce film est parfait. Je hais la réaction de l'Église » (Nicolas, témoignage en audition).  
« J'ai alors eu le courage d'aller voir l'évêque responsable de ce prêtre, qui m'a juste demandé ce que je voulais. J'ai répondu une demande de pardon écrite de la part du prêtre en question. Je pensais ainsi obtenir une preuve tangible de ce que j'avais vécu et pouvoir porter plainte avec ça... car sinon comment être crue ? Le prêtre a répondu : pas par écrit, mais par téléphone, comme ça c'est facile, il n'y a pas de preuve. [...] Je suis retournée voir l'évêque en mai 2019 je lui demande : " Qu'est-ce que vous avez fait depuis 2015 ? " Il me répond qu'il a demandé au prêtre incriminé de faire une session de relecture de ses accompagnements. Pour moi : il n'avait rien fait de 2015 à 2019, puisqu'aucune enquête canonique n'était ouverte à cette époque et qu'au contraire, il lui avait donné plus de responsabilités, en le nommant doyen du secteur » (Sylvie).

« C'était mon histoire. Et en fait il voulait... Pour lui, détruire me permettrait de passer outre. D'avancer. C'était pour moi. En fait il l'a fait avec une violence incroyable, ça c'est autre chose. Il a voulu que je détruise le mémoire que j'avais écrit. Il l'a fait brutalement. Allumer une allumette avant que j'ai le temps de dire « ouf ». C'est vrai que j'avais mon mémoire que j'avais fait pour l'officialité, avec la réponse de l'officialité, et tout. Et j'ai détruit tout ça. Je le regrette aujourd'hui parce que je vous l'aurais donné avec grande joie, mais bon. A l'époque je ne savais pas que ça allait pouvoir se faire. Parce que je n'y croyais plus » (Isabelle).

« La conduite de l'Église en revanche je l'ai trouvée très choquante et très injuste et je pense qu'aujourd'hui c'est ça que je trouve le plus compliqué, d'autant plus que je suis restée très croyante même si j'ai eu d'énormes crises de foi. Quand on se rend compte que c'est tout un système qui a couvert ça, c'est difficile de faire confiance derrière dans les représentants de l'Église » (Sophie).

« À cette époque-là (le procès), l'Église est venue nous trouver. Entre temps on a aussi changé d'évêque. J'imagine pour ces faits-là. Et il nous a dit qu'il (l'agresseur) serait défroqué, que c'était impardonnable ce qu'il avait fait, que l'évêque viendrait nous voir, qu'on avait été très courageuses. Il n'a jamais été défroqué. Après qu'il a fait sa prison, il a été envoyé dans un couvent. Et puis après il est allé dans une superbe maison de retraite à Paris. Il était dans une maison de retraite pour religieux. Qui était juste dingue. En plein Paris avec un jardin magnifique. Des conditions que la plupart des Français ne peuvent pas se payer. C'est injuste en fait. Encore une fois, accompagné par l'Église parce que c'est un établissement pour religieux. Quand ils promettent de défroquer un prêtre, il faut qu'ils le fassent parce que sinon, encore une fois, on se dit : finalement on le couvre. Finalement c'est un affront de plus. Quand on fait cette démarche-là, qui n'est pas facile, de dire : moi je suis prêtre à travailler avec vous, vous qui m'avez trahie je ne sais pas combien de fois, parce qu'effectivement vous êtes mon Église, vous représentez mon dieu. Et que je n'ai pas envie que les gens ne considèrent l'Église qu'à travers ce prisme-là, parce que c'est vrai qu'il y a eu quelques années où il y a

*eu tellement d'affaires que tous les prêtres étaient devenus des pédophiles. Donc pour moi c'était un vrai acte de réconciliation de faire ça. Le fait de n'avoir même pas de réponse, c'est du mépris. Ça a été assez dur à vivre, c'était encore une belle claque » (Sophie).*

*« Je [...] demande donc [à l'évêque] qu'on ouvre enfin une enquête canonique et l'alerte sur une personne proche dont j'ai l'intime conviction qu'elle est aussi victime. Je le prévient que cette dernière est au bord du suicide à l'instant où je lui parle. L'enquête est ouverte mais elle ne me satisfait pas du tout. L'official ne reçoit pas toutes les personnes que j'estimais essentiel d'interroger. La personne proche dont je me souciais est reçue mais, par obéissance au prêtre incriminé, cache la vérité de sa relation avec lui. L'enquête n'aboutit qu'à une réprimande et une monition, et je n'en suis même pas avertie. Au même moment, la personne de mon entourage mentionnée précédemment est internée en psychiatrie et révèle alors à sa famille les violences sexuelles subies du fait de ce prêtre. Le fait, pour cette victime, d'avoir menti en jurant sur la bible à l'official a été le déclic pour que la parole se libère. L'évêque est tout de suite prévenu, et devant la réalité de l'existence d'une deuxième victime prend enfin les mesures conservatoires nécessaires envers ce prêtre. L'affaire paraît dans la presse. » (Sylvie).*

## **II.2. LE QUESTIONNEMENT QUANT AUX CAUSES PROFONDES DU PHENOMENE DES VIOLENCES SEXUELLES PERPETREES AU SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

Une doctrine et des enseignements de l'Église qui se sont prêtés à des dévoiements, des dénaturations et des perversions :

### **II.2.1. Le dévoiement de l'autorité**

*« À l'âge de 12 ans, en tant qu'enfant de chœur, je participais à la messe. Nous avions une réunion, en fait, en petit nombre au presbytère, dans la loge du prêtre. Et, à l'issue de cette réunion d'enfants de chœur, nous allions... Il n'y avait beaucoup de jeunes, en fait, qui avaient la télévision chez eux à l'époque, c'était pas aussi courant qu'aujourd'hui. Et on regardait, en fait, les émissions pour jeunesse à la télévision, après la réunion. Et le prêtre en profitait pour me prendre sur ses genoux et me masturber, à la vue des... à la vue des autres enfants, sans gêne, sans complexes. A l'époque, le prêtre, le maire et l'instituteur, c'étaient les trois personnes, en fait, les plus importantes dans un village ou dans une ville. C'était un peu ça. Donc, en fait, on ne bravait pas l'autorité, quoi. Alors, il me trifouillait. Il me sortait carrément le sexe, il allait pas simplement comme ça en dessous de pantalon, il me le sortait carrément... Avec trois ou quatre enfants présents devant. Mais uniquement sur moi. Personne, personne n'a raconté c'était l'omerta complète. C'était chaque semaine, c'était récurrent. Personne n'a parlé, aucun. Et alors, ce qu'il y avait de pénible, c'est que je rencontrais, parfois en ville, un ancien enfant de chœur, qui faisait partie du même... du même... de la même équipe d'enfants de chœur et donc, qui savait ce qui s'était passé. La seule, la seule personne qui s'est souvenue de ça, c'était un gars que j'avais rencontré plusieurs fois à l'âge adulte, et à chaque fois, lui, il me balançait ça sous la forme d'un... d'une anecdote rigolote, en me disant : « Tu te rappelles l'abbé X ? » (Pierre-Henri).*

*« Pourquoi moi ? Je ne le saurais jamais. Tout ce que je sais c'est que j'ai eu le malheur de croiser son chemin au cours d'une de ses rondes dans les clubs d'activité de l'école et cela a détruit ma vie affective, familiale et sociale. Il a demandé à me rencontrer, prétextant vouloir connaître les besoins des élèves et du haut de mes 12 ans je n'y ai vu que du feu jusqu'au moment où j'ai vu le piège se refermer sur moi, sans possibilité de fuir. Il exerçait un contrôle total, menaçant de « pourrir » mon dossier scolaire faisant en sorte qu'aucun établissement ne me reprendrait si je résistais à son emprise. (...) Ses rendez-vous commençaient toujours par l'apparition de mon nom sur le tableau à l'entrée du bureau du préfet (4ème et 3ème) qui m'informait que le frère directeur voulait me voir et là je savais ce qui m'attendais... Le préfet devait se douter de quelques choses à force de voir les mêmes noms apparaître régulièrement mais je n'ai jamais eu une main à saisir pour m'extraire de cet enfer ». (Samuel).*

*« Je ne voyais pas le lien entre sa vie de moine et ce qu'il faisait. Et personne, dans l'abbaye, n'a détecté quoi que ce soit. Il n'y a pas eu de réaction. On aurait dû voir que je n'étais pas bien, mais personne n'a vu. Et moi, j'ai continué à travailler, à donner satisfaction et à me couper des moments où il venait la nuit, parce que c'était pratiquement toutes les nuits. Il y avait une intensité qui grandissait, dans les demandes. C'était l'attouchement, c'était les seins, ça été les doigts dans le sexe, après ça été une demande de fellation et après ça a été le viol. Cela a été graduel sur quelques années. Comme s'il attendait que je grandisse. (...). Aucun adulte ne m'a tendu la perche. Et ça allait graduellement au cours des séjours. Pourquoi, en 88, ça s'est terminé ? C'est parce que j'ai eu mon permis qui m'a permis, justement, de ne pas y aller, d'être libre, de décider par moi-même. Ma mère n'était plus celle qui me déposait. J'ai eu un acte assez courageux, j'ai dit : « Je n'y vais plus » (Pascale).*

*« Je viens d'un milieu plutôt populaire, avec un niveau d'instruction pas très élevé, je suis le premier de ma famille à avoir eu le baccalauréat, cet homme était plutôt instruit, il avait voyagé, il en imposait, il avait une certaine culture, s'exprimait bien et puis c'était une espèce d'autorité, le prêtre dans le cercle d'amis, la famille. Il arrivait assez bien à flatter les adultes dans sa présence, en partageant leur table, en discutant avec eux, en discutant de choses qui les épatait un peu, qu'un homme si instruit s'intéresse à eux. Il y avait une manipulation des familles, pas seulement des enfants, pour gagner la confiance de ces familles et de sorte à ce que aucun adulte n'ait été trouble par le fait qu'il y ait des sorties régulières. Dans ces sorties on parlait de sexualité comme si les parents étaient assez contents, rassurés, qu'une personne s'occupe de faire un peu l'éducation sexuelle par la parole de leurs enfants, là ou eux n'étaient pas trop à l'aise pour en parler. Cela allait très loin, il y a peut-être des éléments qui auraient pu faire douter les adultes mais cela ne s'est pas passé. Il y avait ce côté manipulation (...). Petit à petit, il m'a coupé affectivement de tout ce qui constituait une sécurité émotionnelle, affective. Le lien avec mes parents, avec l'entourage familial. En fait c'est aussi là-dessus que j'ai envie de transmettre, pour nombre de pédophiles on a tendance à penser que c'est occasionnel, des pulsions irrépressibles. Dans le cas de ce prêtre qui a abusé de moi, plus j'y pense au fil des années, plus je me rends compte qu'il y avait quelque chose de méthodique, de très planifié. Un modus operandi qui n'avait rien à voir avec le hasard, aujourd'hui après tant d'années quand j'y pense (...) La manière dont il m'a d'abord repéré, dont il m'a approché, le livre qu'il m'a offert « Le temps des secrets » de Pagnol, un non-dit absolument*

*incroyable, d'offrir ce livre à un enfant qu'on s'apprête d'isoler émotionnellement, affectivement de son entourage, ça a commencé comme ça. Pendant un an, il y a eu quelque chose de très progressif, je serai incapable d'en donner les étapes aujourd'hui mais il n'y a pas eu une sexualisation immédiate. De ces rencontres. C'est venu petits à petit, très progressivement ce qui m'a rendu par la suite d'autant plus difficile d'accepter que j'avais été victime » (Lucas).*

*« Je savais que j'étais obligé de rester (dans cet orphelinat) jusqu'à 18 ans, parce que tous les camarades qui étaient là me disaient « de toute façon, tu seras obligé de rester jusqu'à ta majorité ». Alors il a fallu accepter l'inacceptable. (...). En fait, il n'y avait pas un moment de répit, c'est-à-dire qu'il faisait ça au moment où il n'y a personne, pas de preuve. (...) Il fermait la porte à clé, il baissait mon pantalon il me masturbait, puis avec ses phrases, toujours les mêmes « t'aime ça, c'est pour ça que t'es là » enfin des trucs... à la fin on peut dire que j'étais mort. (...). Je suis parti. Vous savez il n'y avait que les garçons, je ne sais pas ce qu'il s'est passé pour les plus jeunes, moi je suis parti ». (André).*

*« Et puis un jour, un jour il faisait un temps comme ça, comme aujourd'hui, même type de lumière, je suis revenu du vicariat, je suis rentré à la maison et je me suis encore fait engueuler. Elle (mère) était en haut de l'escalier. Alors j'ai parlé. Je lui ai dit ce qu'il se passait. Elle m'a pris par le cou et par le haut de la culotte et elle m'a balancé dans l'escalier! J'ai failli être tué ! Elle ne voulait pas me croire, ça n'était pas possible. Vous comprenez, c'est terrible. Si je n'ai pas été tué, c'est tout simplement parce qu'il y avait les vêtements sur la patère et qu'un corps de gamin de 5 ans, c'est très souple. J'ai roulé, et je n'ai pas été tué à cause de ça. Je crois qu'elle a eu une crise de folie en fait, elle n'a pas supporté d'entendre... Vous comprenez, c'est l'effondrement de son univers. (...) [Ils] font venir l'abbé X, et au pied de l'escalier, je vois encore la scène, je pourrais vous la décrire avec une précision comme si c'était hier. Je suis obligé de dire que je suis un sale petit voyou, un méchant garçon, que j'ai dit du mal de monsieur l'abbé, que je suis un vrai menteur. C'est une douleur... Même en disant ça, ça me fait mal. C'est une douleur infinie. Infinie » (Rémi).*

*« J'ai commencé à l'évoquer avec mes parents. Mes parents qui faisaient une magnifique politique de l'autruche parce qu'à la fois ils me disaient de ne pas m'asseoir trop près de lui parce qu'ils étaient conscients qu'il se passait des choses. Et Maman qui était catéchiste avait vu des choses sur d'autres... Elle reconnaissait ce qui s'était passé sur d'autres personnes mais pas tellement sur sa fille. C'était assez curieux. Quand je lui ai dit un jour de colère, alors aussi bien par provocation que pour sans doute tâter un peu le terrain comme on peut le faire quand on est une ado : « De toutes façons j'irai porter plainte ». La réponse de ma mère a été : « Ne sois pas celle par qui le scandale arrive ». Voilà. Et derrière : « qui sème le vent récolte la tempête ». (Amandine).*

*« Cet enseignant nommé X nous faisait venir à son bureau et nous mettait la main dans la culotte tout en nous parlant de l'exercice que nous venions montrer. Il nous demandait de l'embrasser chaque matin. Je suis rentrée dans la classe et j'ai aperçu ma meilleure amie sur ses genoux. Lors des spectacles de l'école, il nous regardait nous déshabiller dans les vestiaires. Lorsque j'ai commencé à me révolter et à ne plus vouloir subir les attouchements,*

*il a écrit à mes parents et à ceux de mon amie pour leur dire que nous avions une mauvaise influence l'une sur l'autre et qu'il fallait que nos parents nous interdisent de nous voir. Bien sûr, ceux-ci ont été d'accord avec l'enseignant et nous avons été séparées en classe, dans la cour et à l'extérieur. Bien sûr, jamais mes parents n'ont accepté d'entendre que X était un frère pédophile de Z. Je sais qu'il a été enterré il y a déjà longtemps mais jamais je n'ai pu calmer ma rage liée à ces événements. Rage devant l'injustice et l'horreur du monde des adultes ». (Caroline).*

*« Le raisonnement de mes parents croyants était le suivant : « malheur par qui le scandale arrive » Cela voulait dire qu'il fallait protéger la réputation de l'Église catholique, sainte et apostolique. Ce n'était pas les auteurs de crime qui étaient la source du scandale mais ceux et celles qui osaient le dénoncer. Donc le silence était la seule consigne valable pour continuer à prolonger le système éducatif mis en place avec tant de dévouement ! ». (Robert).*

*« J'en ai parlé à mes parents qui ont refusé de me croire et m'ont menacé d'internement psychiatrique » (Fabien).*

*« Ils me disaient qu'il fallait que j'arrête de le séduire. En soi, c'est déjà très culpabilisant, toute la situation l'était. Pour moi, c'était signe qu'ils n'en comprenaient rien, c'est une incompréhension qui s'est installée. Je savais très bien que ce n'était pas moi qui l'avais séduit, mais du fait que mes parents disaient ça, j'avais quand même un doute. Je me disais : « Ça doit être de ma faute aussi » (Hélène).*

*« Dans notre société, le prêtre, par la multitude des sacrements, du baptême, de la confession, de l'extrême onction, et tout ce qu'il y a autour, le prêtre a un rôle extrêmement puissant, extrêmement sacré, qui est difficile, très difficile psychologiquement, même pour vous et moi, qui avons la maturité, on a toujours un respect instinctif » (Diego).*

*« Et il a commencé à me déshabiller. Ça, j'en garde un souvenir épouvantable. Puis, petit à petit, il m'a demandé de venir le voir et voilà comment ça a commencé. Quand j'étais chez lui, j'étais plus, j'étais pas là quoi. J'étais comme une bûche et je voulais... Incapable de parler, de faire un geste et d'un autre côté, il m'emmenait dans les célébrations, les trucs comme ça. Il mettait sa crosse et sa mitre, c'était le dieu de l'assemblée, quoi. Tout le monde l'admirait, il bénissait tout le monde, pour un enfant, c'est impressionnant. Je n'ai jamais osé lui résister. D'abord parce que, forcément tout ce qu'il faisait était bien, et j'étais impressionné quoi. Donc ça a duré presque une dizaine d'années et je n'ai jamais osé dire non, je n'ai jamais osé » (Julien).*

*« Il s'ingérait dans la vie des familles, des couples... Après avoir perdu mon père, le père X venait ainsi manger à la maison et il donnait son linge sale à laver à ma mère ! Il a aussi induit nos choix professionnels. Ma mère était abattue par le décès de mon père. Il est venu prendre la place du père à côté d'elle. Il était à la place du père ! Il a d'ailleurs écarté les pères les plus présents. » (Nathalie).*

*« Les discours théologico-mystiques qui justifient les abus sont très souvent basés, lorsqu'il s'agit d'adultes, sur l'union du Christ et de l'Église et sur l'amour de Dieu dont moi, prêtre tout-puissant, je suis le représentant » (Laura).*

*« Il s'ingérait dans la vie des familles, des couples... Après avoir perdu mon père, le père X venait ainsi manger à la maison et il donnait son linge sale à laver à ma mère ! Il a aussi induit nos choix professionnels. Ma mère était abattue par le décès de mon père. Il est venu prendre la place du père à côté d'elle » (Dominique).*

### **II.2.2. Le dévoiement du sacré**

*« Il faut que les gens prennent conscience de ça. Les prêtres se sont les directeurs de conscience. Ils ont un vrai poids sur l'évolution des gens. Ils sont censés accompagner les enfants dans leur construction, ils sont censés leur inculquer des valeurs, la morale. En faisant ça, ils détruisent finalement tous les points de repère que peut avoir un enfant. La frontière derrière est très brouillée. Je pense que c'est presque ça qui est le plus destructeur » (Philippine).*

*« Me concernant, et concernant cet abus que j'ai eu, il est sexuel. Bien évidemment, il est sexuel. Mais pour moi ce n'est pas ça l'essentiel. L'abus de pouvoir qu'il y a eu, parce que c'était au nom de la foi, au nom de Dieu, au nom de mon désir de devenir religieuse, cet abus de pouvoir et l'abus sexuel. Et abus de confiance, parce que je lui faisais confiance à cet homme. C'est ça qui fait le plus mal en fait » (Luce).*

*« « Ce qui est terrible dans ce qui m'est arrivé, ce que je trouve dégoûtant, c'est d'utiliser en plus la foi de l'enfant comme 'miel' pour attirer. C'est dégoûtant, c'est épouvantable. C'est une abjection. Alors, s'il y a un enfer quelque part, je pense qu'il est réservé à ce genre de personnes, qui sont conscientes de ce qu'elles font. Le Père B., il avait peut-être un doctorat – en tout cas, il était brillant parce qu'il faisait des messes, comme ça, devant tous les parents d'élèves avec des sermons qui étaient très qui étaient très élaborés. Donc, le Père B., je lui en veux » (Michel).*

*« Ce que les gens ne réalisent peut-être pas et que moi j'ai mis beaucoup de temps à réaliser, c'est que c'est horrible de subir un abus sexuel, qui que ce soit qui le fasse. Le truc c'est que quand c'est un prêtre... Un prêtre c'est un directeur de conscience, c'est quelqu'un qui est censé apprendre aux gens ce qui est bien et ce qui est mal. Quand un prêtre commet ça envers quelqu'un qui est sincèrement croyant, envers une famille sincèrement croyante, je pense que mes parents avaient peur de brûler en enfer s'ils acceptaient que j'aie porté plainte. Et même moi c'est ce qui m'a fait hésiter, c'est « mon dieu tu t'attaques à un prêtre » (Sophie).*

*« Alors j'ai été violée à 7 ans par le locataire de mes parents. Je me suis débrouillée seule jusqu'à mes 11 ans parce qu'il avait dit qu'il tuerait mon père donc je n'ai rien dit. Ça s'est arrêté quand je suis entrée en pension. À 11 ans. Je suis restée toute seule avec ma peine et mes problèmes. Ensuite, à l'âge de 16 ans, j'ai décidé de parler au prêtre de ma paroisse. Simplement je voudrais vous dire que le viol subi par le locataire de mes parents était terrible*

*parce que j'avais 7 ans. C'était atroce, je me suis posée des tas de questions, j'avais mal au ventre mais le prêtre c'est pire parce qu'il m'a tout pris : mon corps, ma tête, mon cœur, il m'a tout pris sous le regard de l'amour de Dieu et c'est terrible. Il a usé du fait d'être prêtre pour abuser de moi et me façonner, me fabriquer à son image. J'étais très jeune, je n'étais pas majeure encore et à l'église à la messe le dimanche je m'occupais des enfants qui venaient pendant l'homélie quand le prêtre parle. Je m'occupais de ces enfants-là. Une fois, une dame qui faisait le catéchisme m'a interdit d'aller communier parce que j'étais en état de péché mortel. Donc en fait elle avait su. Elle m'a dit « viens chez moi et tu verras ce qu'il se passe ». Parce qu'elle couchait avec le curé ». Bien entendu, je ne suis pas allée chez elle ! Je suis normale, saine ! AIDEZ-MOI ! MERCI ! » (Claudine).*

*« Ses sollicitations répétées ne correspondaient pas à mes schémas et en même temps cette injonction de faire confiance à l'autre jusqu'à l'absurde, présentée comme l'authentique risque de l'amour évangélique, formait la base de l'expérience proposée au cours de ces sessions. C'est cette rhétorique (chrétienne, de confiance en l'autre) qui jouait à plein, qui était ma découverte, une façon de vivre l'évangile aujourd'hui, et qui est bonne... sauf quand elle est utilisée à d'autres fins » (Romain).*

*« J'ai été abusé par X. J'avais 8/9 ans, par là. (X) avait deux frères qui ont épousé deux sœurs de papa. C'est comme ça qu'on le connaissait. Il était missionnaire (puis) il est rentré en France. Et il y a un jour, ou il nous a fait venir, on était trois, mes deux sœurs et moi. Et il a commencé à me déshabiller et à me faire une fellation, tous les trois côte-à-côte. Ça, j'en garde un souvenir épouvantable. Puis, petit à petit, il m'a demandé de venir le voir et voilà comment ça a commencé. Quand j'étais chez lui, j'étais plus, j'étais pas là quoi. J'étais comme une bûche et je voulais... Incapable de parler, de faire un geste et d'un autre côté, il m'emmenait dans les célébrations, les trucs comme ça. Il mettait sa crosse et sa mitre, c'était le dieu de l'assemblée, quoi. Tout le monde l'admirait, il bénissait tout le monde, pour un enfant, c'est impressionnant. Je n'ai jamais osé lui résister. D'abord parce que, forcément tout ce qu'il faisait était bien, et j'étais impressionné quoi. Donc ça a duré presque une dizaine d'années et je n'ai jamais osé dire non, je n'ai jamais osé. Plus grand, j'avais horreur de tout ce qui touchait au corps. C'était Monseigneur X. Alors le problème c'est que j'ai beaucoup de cousins qui sont donc les enfants des frères. Qui s'appellent X aussi, donc ça me met... Je n'arrive pas à les appeler. C'est un nom vraiment que je peux pas dire. Alors une fois y a une de ses nièces qui a fait son panégyrique en disant « il avait été extraordinaire et tout ». J'ai failli hurler, je suis parti. C'est dur d'avoir de la famille du même nom » (Sylvain).*

### *II.2.3. Le dévoilement du sacrement de pénitence*

*« Après quelques paroles aimables de circonstance, il a commencé une confession. Après avoir évoqué les petits péchés d'usage (mensonges, paroles blessantes pour le petit frère, etc.), nous en sommes arrivés au « péché d'impureté ». Une nouveauté pour moi : j'ignorais à la fois le mot et la chose... Pour m'expliquer, il a eu vite fait de joindre le geste à la parole » (Roland).*

« L'apprentissage de la sexualité à cet âge-là, pour voir le corps d'un homme ou d'une femme nue, c'étaient les quelques pages du Larousse, les illustrations du Larousse. Ils choisissaient bien, on ne voyait que des tableaux. On n'en parlait pas. Il n'était pas question d'en parler. En confession, on essayait de savoir si le prêtre posait beaucoup de questions ou pas. Le terme c'était « faute de pureté ». S'il posait des questions on était tout de suite repéré. Si on était concerné, si on avait eu des attouchements avec d'autres garçons » (Daniel).

« Il venait dans l'école primaire, et dans l'école primaire il confessait. Il y avait un petit salon et la directrice qui était institutrice disait oh ben une telle, monsieur l'abbé vous attend au salon... Et il confessait » (Françoise).

« Le Père X a très vite fait porter la conversation sur les « gestes impurs » qui étaient un péché mortel. Pour étayer son propos, le père X m'a demandé de déboutonner mon pantalon. Je me suis fait reprendre parce que ce n'était pas assez. A ce moment-là, il s'était approché de moi et a commencé à me caresser le sexe, toujours en m'expliquant que c'était un geste impur que je ne devais pas faire, car c'était un péché mortel ». (Fabrice).

« Dans cette école, (...) il y avait des confessions obligatoires. (...).. En ce qui concerne les confessions, ça ne va pas être facile à dire... En fait, ces deux prêtres alternaient leur service de confession. Chaque semaine, il fallait se confesser, la confession ne se faisait pas dans un confessionnal à la chapelle, mais dans une petite pièce du pensionnat, dédiée à ces prêtres. Elle servait parfois à faire des cours de catéchèse, à réunir des petits groupes... Là, quand on se confessait, on savait qu'on avait à faire – je vais le dire aujourd'hui avec les mots d'adulte – soit à un pédophile léger, soit à un pédophile lourd. (...). Les confessions étaient extrêmement traumatisantes » (Michel).

« Quand je suis rentré en sixième, là on était obligés d'avoir un confesseur, donc j'ai eu le choix et j'ai pris l'abbé X. Je me disais qu'il y avait quelque chose de pas normal mais j'arrivais pas à comprendre et analyser la chose à l'époque. De là je me suis donc confessé à ce prêtre là en lui disant que j'avais eu des actes sexuels, je n'ai pas prononcé le mot viol à l'époque je ne pouvais pas, ce n'était pas possible. De là il faut savoir que la pièce pour nous confesser c'était une pièce qui était bien plus petite que ça. Il y avait un lit une personne, il y avait la porte, il y avait la fenêtre, il y avait un lavabo et un bureau mais tout était quand même assez petit. Et si vous voulez pour nous confesser, je suis désolé j'en ai froid dans le dos... pour nous confesser c'était sur son lit et lui était allongé et on était obligés de s'asseoir sur le bord du lit. Donc bah il faut savoir que les prêtres à l'époque ils étaient nos profs et il y avait une soumission, pareil et une obéissance donc pas le choix. Donc y'avait pas de chaise, il y avait un bureau avec une chaise mais on ne nous propose pas, on s'asseyait où on pouvait et de là je lui ai donc confié tout. Et de là j'étais la proie, je le dis maintenant, j'étais la proie facile pour la suite. Donc là pendant que je me confessais j'ai eu droit à tout ça, si vous voulez, ça a été crescendo, ce n'est pas d'un seul coup. J'avais 10 ans et demi. Donc là il y a quand même le contact de la peau, c'est un truc qui vous dégoûte mais vous ne comprenez pas, enfin moi je ne comprenais pas ce qu'il m'arrivait et puis vous avez beau le rejeter, on vous dit non vas-y parle, est-ce que tu as fait ci, tu as fait ça et on vous fait culpabiliser sur tout ce que vous faites » (Edouard).

*« J'ai changé de directeur de conscience, ou plutôt j'en ai usé plusieurs, des gentils, pour un jour aller voir le père X le supérieur. La référence s'il en est. Je me souviens très bien que ce jour-là j'allais le voir pour lui dire que je voulais rentrer chez moi. Et il a agi comme le père Y avec le même empressement à me caresser et m'embrasser » (Thierry).*

*« Quand je suis rentré en sixième, là on était obligés d'avoir un confesseur, donc j'ai eu le choix et j'ai pris l'abbé X. Je me disais qu'il y avait quelque chose de pas normal mais j'arrivais pas à comprendre et analyser la chose à l'époque. De là je me suis donc confessé à ce prêtre, il faut savoir que la pièce pour nous confesser c'était une pièce qui était bien plus petite que ça. Et si vous voulez pour nous confesser, je suis désolé j'en ai froid dans le dos... pour nous confesser c'était sur son lit et lui était allongé et on était obligés de s'asseoir sur le bord du lit. Donc bah il faut savoir que les prêtres à l'époque ils étaient nos profs et il y avait une soumission, pareil et une obéissance donc pas le choix. Je lui ai donc confié tout. Et de là j'étais la proie, je le dis maintenant, j'étais la proie facile pour la suite. Donc là pendant que je me confessais j'ai eu droit à tout ça, si vous voulez, ça a été crescendo. J'avais dix ans et demi » (Gérard).*

*« La confession : on doit entendre, le prêtre doit entendre. Donc soit il entend et point, les gens disent « je m'accuse » et voilà, ils font leur confession et il donne l'absolution, il est là pour ça. Point. La confession c'est point barre : je dis et je reçois le pardon. La prise de pouvoir, elle commence dès qu'on commence à donner des conseils, qu'on accompagne » (Jeanne)*

#### *II.2.4. Le dévoiement de la grâce sacramentelle*

*« Il est primordial que le prêtre qui a fait ça ne soit plus prêtre. C'est une image, un message donné aux nombreuses victimes qui ont subi, qui ont exprimé ou non leur douleur, mais aussi à tout le reste de la planète, aux personnes qui ont envie de devenir prêtre et aux laïcs qui souhaitent entrer dans l'Église. Il s'agit de redonner de la confiance à tout le monde, et surtout de redonner de la valeur à la fonction de prêtre. J'imagine que nombreux sont les prêtres qui n'ont rien à se reprocher, c'est eux qui en pâtissent aujourd'hui. Quelle image donne-t-on de l'Église, de leur rôle ? La base c'est qu'un prêtre condamné ne soit plus prêtre. Il a outragé son serment, il est nécessaire qu'il soit sorti de l'Église et redevienne un civil. Je n'admets pas que Y soit encore considéré comme prêtre. Il a fait du mal, ce n'est pas possible ». (Nicolas).*

*« Il [l'agresseur] a été condamné à dix-sept ans de prison. Ce qui me rend triste, c'est qu'il est évidemment sorti avant pour bonne conduite. Il a nié, a cherché des excuses lors du procès. On parle de dizaines et de dizaines d'enfants sur quinze ans. Comme je l'ai dit à ma femme, je n'étais qu'un parmi les autres. La justice a été saisie suite à la plainte d'un père de famille. Entre temps, il a été baladé de paroisse en paroisse dans le diocèse. A sa sortie, il a été nommé adjoint au responsable de la bibliothèque d'un couvent. Il est resté prêtre après être sorti de prison. Il est toujours vivant. Dernièrement, il a été nommé, en 2018 ou 2017, aumônier d'un couvent de sœurs qui travaillent dans un EHPAD. Il est toujours en activité ». (Tristan).*

*« A cette époque-là (le procès), l'Église est venue nous trouver. Entre temps on a aussi changé d'évêque. J'imagine pour ces faits-là. Et il nous a dit qu'il (l'agresseur) serait défroqué, que c'était impardonnable ce qu'il avait fait, que l'évêque viendrait nous voir, qu'on avait été très courageuses. Il n'a jamais été défroqué. Après qu'il a fait sa prison, il a été envoyé dans un couvent. Et puis après il est allé dans une superbe maison de retraite à Paris. Il était dans une maison de retraite pour religieux. Qui était juste dingue. En plein Paris avec un jardin magnifique. Des conditions que la plupart des français ne peuvent pas se payer. C'est injuste en fait. Encore une fois, accompagné par l'Église parce que c'est un établissement pour religieux. (...) Quand ils promettent de défroquer un prêtre, il faut qu'ils le fassent parce que sinon, encore une fois, on se dit : finalement on le couvre. Finalement c'est un affront de plus. Quand on fait cette démarche-là, qui n'est pas facile, de dire : moi je suis prêtre à travailler avec vous, vous qui m'avez trahie je ne sais pas combien de fois, parce qu'effectivement vous êtes mon Église, vous représentez mon dieu. Et que je n'ai pas envie que les gens ne considèrent l'Église qu'à travers ce prisme-là, parce que c'est vrai qu'il y a eu quelques années où il y a eu tellement d'affaires que tous les prêtres étaient devenus des pédophiles (Chloé).*

### **II.2.3. Une vision taboue de la sexualité**

*« Dans ce contexte où péchés et sexualité sont des mots indissociables, je voudrais insister sur le fait que pour moi la plus grande maltraitance, c'est finalement une maltraitance de l'Église. Je ferai presque l'hypothèse que la maltraitance de l'Église est supérieure à la maltraitance sexuelle elle-même, pour moi, parce que le discours de l'Église, tout ce qui est sexualité évidemment, sexualité des jeunes adolescents, masturbation, le mot n'existe pas à l'époque évidemment, et puis c'est le même péché auquel on est lié dans les mal pédophile et donc tout ça c'est péché mortel, c'est l'enfer éternel et se coucher tous les soirs pendant des années, en se disant c'est aussi simple que ça, ahurissant en se disant « si je meurs cette nuit, je vais en enfer » c'est une maltraitance qui est tout à fait condamnable, je dirai même devant les tribunaux, c'est une maltraitance sectaire, et ça passait comme une lettre à la poste. (On) nous faisait passer ce message qui dans une famille très catho très chrétienne comme la mienne était un message qui était relayé et donc tout le monde relayait une maltraitance avérée qui est pour moi aussi grave que les abus sexuels ». (Jean-Paul).*

*« L'emprise de l'Église, à travers la culpabilité - péché mortel-enfer. L'Église a été confortable dans le manteau de culpabilité qu'elle a jeté sur des chrétiens, probablement quelque part ça l'arrange depuis toujours et le cœur de ce positionnement c'est, pour ce qui me concerne, masturbation, péché - mortel - enfer. Là-dessus c'est à la fois très clair et vraiment inadmissible. C'est ce que j'appelle une maltraitance ultime » (Jean-Marie).*

*« C'est comme, à un moment (...), si on n'allait pas à l'office du dimanche, on était en état de péché mortel et donc si on mourrait : direct en enfer. Les enfants, s'ils ne sont pas baptisés et meurent avant d'être baptisés, ils partaient dans les limbes c'est ça ? (...) Et ils n'allaient pas au paradis de toute façon » (Gérard).*

*« Risque du péché d'impureté (...) sans qu'on nous ait précisé de quelle façon exacte on pouvait en être victime. Sinon que ça se passait forcément dans notre pantalon ou short vu que la main*

du « confesseur » est passée par là. (...). On m'avait tellement terrorisé sur le risque d'aller en enfer directement si on mourait après s'être touché cette partie- là ou même si simplement on y pensait, que j'ai évité à tout prix la vue et le toucher de mon sexe y compris pour uriner » (Quentin).

### **II.3. LE TRAITEMENT CONTEMPORAIN DU PHENOMENE : FACE A L'AMPLEUR DES TRAUMATISMES, DES MESURES QUI NE SUFFISENT PAS**

« (Le curé agresseur) m'avait demandé pardon par l'intermédiaire de l'évêque. Et puis l'évêque avait dit pardon de la part de l'Église ». Sur ce, l'évêque m'a dit qu'il était en maison de retraite. Et puis, dernièrement, croyant que ça allait me faire avancer, m'aider à avancer un peu plus, j'ai demandé s'il pouvait faire passer un courrier au curé. Lui disant que j'acceptais son pardon, parce que je ne suis pas du genre méchant. Finalement, ça ne marche pas. J'ai toujours de la haine. J'ai beaucoup de haine » (Gabriel).

« Je suis entré dans une démarche de libération de la parole, je suis allé voir un prêtre. Je me suis renseigné. Dans le diocèse, j'ai des amis qui m'ont renseigné sur un prêtre qui était capable de très bonne écoute. Je l'appelle. Il me dit: 'Venez me voir à Z vendredi prochain à 9 heures'. Je n'y allais pas pour me confesser, j'y allais pour délivrer à un représentant de l'Église mon histoire. Je n'aurais jamais été en paix tant que je n'aurais pas fait ça. Donc je m'adresse à l'Institution qui héberge en son sein des prêtres fautifs, et j'avais besoin de ça. Le prêtre me reçoit, il m'écoute pendant 1min30, et il parle pendant 8min 30, sur 10min. Et en plus, il me dit « Vous êtes habité par le péché, je veux vous confesser. » Alors là, ça m'a cassé. Là, je suis complètement bouleversé, effet contraire. Donc je réfléchis, je veux être rencontré par un autre prêtre. Je veux être entendu, je veux être écouté. J'ai besoin d'empathie. Parce que le prêtre qui m'a fait ça, il savait à qui il le faisait, il savait quel enfant il avait devant lui» (Raphael).

« Alors j'ai insisté : « Dis-moi, X, pourquoi tu n'en as pas parlé ? Pour moi, dans ma tête, c'était clair que tu en parlais, alors pourquoi tu n'en as pas parlé ? ». Et là il me dit une phrase que j'aimerais que vous reteniez, parce qu'elle a choqué toutes les personnes que j'ai rencontrées, il me dit ceci, textuellement : 'José, pour moi ce qu'il t'a fait, c'était comme pour un apprenti qui rentre dans un atelier et qui doit subir une initiation'. Un prêtre catholique vous dit ça ! Quelqu'un que vous avez connu pendant des décennies, qui a marié votre frère etc. Je ne comprends toujours pas ! » (Yannick).

(Il retourne dans la paroisse vint et un an après les faits et va voir le prêtre de cette paroisse). « Je voulais savoir ce qu'il s'était passé. Quand je suis arrivé, ces deux lieux n'existent plus : ils ont été rasés. Ils étaient à côté de l'église : il y avait le secrétariat du presbytère et le logement où dormaient les prêtres. J'ai quand même attendu que le prêtre arrive et qu'on prenne le rendez-vous avec la secrétaire qui était en face de moi avec la photo du prêtre qui m'a agressé assez grande au-dessus de sa tête (...). Quand je suis allé voir le prêtre et que j'ai discuté avec lui, j'étais déjà troublé d'avoir vu la photo de ce prêtre qui m'avait agressé et qui est mort. Quand j'ai discuté avec lui, il m'a ressorti la même chose. Moi j'y étais parce que je

*pensais que le monde avait évolué et je me suis retrouvé devant quelqu'un qui était ami avec le prêtre qui m'a agressé et il a été assez loin dans ce qu'il m'a raconté. Il m'a dit que j'étais le mal et que de toutes façons s'il y avait eu faute c'est parce que ce pauvre prêtre était seul et que moi j'étais sûrement en demande d'affection et que c'est de ma faute c'est moi qui ai provoqué cette chose-là. Donc la discussion a duré un petit moment et je ne suis pas resté. Je suis parti poliment. J'ai digéré mon truc et je suis revenu 15 jours après pour lui dire que non, j'étais complètement contre tout ce qu'il m'a raconté. Je trouvais que c'était inadmissible de faire ça et il n'a pas pu l'entendre. J'ai eu beau parler, ça n'a rien donné. Et il m'a dit que si je voulais, je pouvais aller dans l'église – en me montrant l'entrée pour y aller sans qu'elle soit ouverte – je pouvais aller prier pour l'âme de ce prêtre. Je ne sais pas comment on fait un partage d'écran mais en fait quand je suis rentré dans l'église il y avait une statue que ce prêtre avait réalisée qui est derrière l'hôtel avec sa photo, avec une petite pancarte. C'est comme ça que je peux vous dire qu'il s'appelait bien X. Et ils en ont fait un martyr. Il y avait donc sa photo, quelque chose pour cotiser pour Notre-Dame des pauvres et cette statue qu'il a réalisée. Avoir fait la démarche, d'être allé parler, m'expliquer, d'avoir vu cette statue, de m'être entendu dire que c'était de ma faute, c'était en 96, sans me rendre compte j'ai repris un dernier coup derrière la tête. En 2005 j'ai essayé de demander à ce qu'on enlève cette statue mais je n'ai pas réussi. (...). j'ai pris un avocat et j'ai écrit un courrier à l'évêque de X, où je lui explique tout ça et il m'a répondu en me disant qu'il me comprenait – il n'a pas remis en cause. Il m'a dit qu'à l'époque on ne savait pas bien s'occuper des gens et qu'il me conseillait de continuer à me faire soigner et c'est tout. (...). La statue a été réaménagée. Elle y est toujours. Elle a été magnifiée il y a quelques temps (...). Derrière l'autel on a mis un truc qui la sublime, on la voit beaucoup mieux aujourd'hui. Tout est toujours là et ça n'a pas avancé. Depuis, j'ai appris qu'à la suite de ces révélations, il avait été interdit de fréquenter tous les jeunes. Apparemment il s'est suicidé. De toutes façons la statue est toujours là ».* (José).

*« Je suis allée à une retraite. J'avais décidé de quitter l'Église. Trop, c'est trop à un moment donné. Mais j'avais promis à une copine d'aller avec elle. On a proposé de recevoir le sacrement des malades. Je me suis dit : c'est pour moi. Sacrement des malades, ce n'est pas que quand on est malade physiquement, c'est aussi quand on est malade psychologiquement donc pourquoi pas. Il fallait discerner avec le prêtre. Je suis arrivée, le prêtre m'a dit : « Vous avez un rhume ? ». J'ai dit : « Écoute, si tu commences comme ça, ça va mal se terminer ». Je lui ai raconté pourquoi je voulais recevoir le sacrement des malades, il m'a dit : « oui, bien sûr », il s'est un peu excusé quand même. J'ai reçu le sacrement des malades, il fallait expliquer, bien évidemment je n'ai pas expliqué. J'ai demandé la guérison, point. Pas besoin d'expliquer à tout le monde. Puis deux jours après, il y avait une exposition du Saint Sacrement et là j'ai senti qu'il fallait que je pardonne. J'ai dit à Jésus : « Tu me prends pour qui ? », donc on s'est battus. Vraiment, je me suis battue avec le bon Dieu. Je l'ai traité de tous les noms, en disant : « Pas question ». Puis au bout de deux heures, j'ai dit : « Ok, je pardonne ». Est-ce que j'ai vraiment pardonné ? C'est la grande question. Je suis retournée voir le prêtre qui m'a dit : « Racontez- moi votre histoire ». Donc j'ai re raconté mon histoire, et il m'a dit : « Je vais vous certifier que vous avez pardonné parce que vous ne me la racontez pas de la même façon ». A deux jours d'intervalle. Donc je pense que j'ai pardonné au prêtre. J'ai quand même été exaucée parce que ça revient souvent en confession, « est-ce que je pardonne est-ce que je ne*

*pardonne pas, là j'ai plutôt envie de l'étrangler en ce moment, qu'est-ce qui se passe ? », donc on en parle forcément. Et j'ai un prêtre qui s'est arrêté net et qui m'a dit : « je vous demande pardon de la part de l'Église ». Je peux vous dire le nom de ce prêtre, alors là il n'y a aucun problème, mais il est resté gravé à tout jamais dans ma mémoire, celui-là. Parce qu'il m'a demandé pardon au nom de l'Église. Par contre, il y en a un autre... Je suis en train de me confesser et je lui dis : « voilà, j'ai du mal à pardonner ». C'était avant d'avoir pardonné. « Ah bon ? Qu'est-ce que vous avez du mal à pardonner ? ». Quand je lui ai dit ce que c'était, il a pris ses cliques et ses claques, il est parti. Il ne m'a même pas donné l'absolution. Il a pris ses cliques et ses claques et il est parti. Du confessionnal. Je peux vous dire qu'il y a des violences quand même dans la vie qui sont assez impressionnantes. Et je me rappelle de son nom, celui-là aussi. Un jour il faudra peut-être que j'aie le voir, quand même. Discuter un peu avec lui. Ce jour-là j'étais vraiment au plus mal. Ca ne se fait pas. » (Christine).*

*« Quand j'ai discuté avec le curé de X, il m'a écouté et, à un moment donné, quand j'ai commencé à me lier à la Parole Libérée, il a réagi violemment, et il m'a dit : 'Moi je t'ai écouté, c'était parce qu'il fallait faire attention', et il m'a littéralement dit que pour lui, une victime pouvait aussi devenir un prédateur. Imaginez d'envoyer ça dans la gueule d'une victime : 'Vous pouvez aussi devenir un prédateur' » (Bernard).*

*(Lors d'une retraite, j'ai choisi de) « parler en fait des deux abus que j'avais eus... Un abus sexuel, j'y reviendrai, à l'âge de 10 ans. Et puis un abus d'autorité, plus récent. (...). Elle m'a fait parler, elle m'a posé une question, j'étais choqué d'avoir cette question mais intellectuellement je la comprenais : « Et toi, où est-ce que tu en es vis à vis des enfants ? » Je lui ai répondu « Non, ne t'inquiète pas j'ai eu des enfants, je les ai changés, je n'ai jamais eu aucun désir pour des enfants. J'ai des petits enfants aussi, je n'ai jamais eu... » Elle m'a dit « je suis obligée de te le demander parce que je veux savoir exactement où tu en es ... enfin si tu as envie que je t'aide, j'ai envie de savoir exactement. » Mais c'est dur... (...) : Je n'étais pas surpris parce que j'avais déjà un peu lu et je savais qu'on disait que souvent les victimes d'abus peuvent devenir abuseurs, etc. Mais bon, je savais aussi que c'était une généralité. Et puis ce n'est pas mon cas, je n'ai jamais eu de difficultés là-dessus, mais bon ça a été un peu dur à avaler quoi» (Léopold).*

### **III. DISSIPER LES TENEBRES**

#### **III.1. ASSUMER LE PASSE**

*« C'est l'institution catholique dans sa dimension la plus globale qui est responsable, c'est-à-dire le pape, les évêques, les cardinaux et tous ces gens-là, à partir du moment où des choses se sont passées au sein de leurs églises. [...] Prenons l'exemple d'une entreprise qui fait faillite et qui doit payer ses créanciers. Qu'est-ce qu'on fait ? On prend un de ses biens, on vend les actifs et on paye les créanciers. Cela ne m'empêchera pas de penser que la personne du coin qui était au courant que le curé faisait des attouchements sur les enfants doit aussi être condamnée, même si c'est un laïc. Nous qui avons subi ça, nous avons tous été soit dans la situation où l'on essayait de s'exprimer, mais les gens ne nous croyaient pas : “ C'est l'Église,*

tu dis des bêtises », soit dans la situation où l'on ne pouvait pas parler. Je pense que ça serait déjà un très grand pas que l'on nous dise, aujourd'hui, avec une réelle sincérité : « On vous a écoutés ». Ça s'est passé, ça m'a pourri ma vie, et je ne voudrais pas que ça continue. Maintenant, reconnaissez-le. Reconnaissez-le une bonne fois pour toutes, sans mettre en avant l'indemnité. D'autant qu'il y aura toujours celui qui trouvera que son préjudice ne vaut pas ce qu'on lui a donné et que c'est une escroquerie. C'est quelque chose qui est passé. On ne pourra pas l'effacer. On ne nous l'enlèvera jamais. Nous qui avons subi ça, nous avons tous été soit dans la situation où l'on essayait de s'exprimer, mais les gens ne nous croyaient pas : « C'est l'Église, tu dis des bêtises », soit dans la situation où l'on ne pouvait pas parler. Je pense que ça serait déjà un très grand pas que l'on nous dise, aujourd'hui, avec une réelle sincérité : « On vous a écouté » (Bruno).

« Un parent avait dit : 'une pulsion ça peut arriver'. J'avais répondu que l'on n'était pas dans le cadre d'une pulsion mais dans le cadre d'une méthode. (...) L'Église a une responsabilité. (...) L'Église est une organisation qui est responsable des personnes qui travaillent pour elle. (...) Et ça, on a beau se retourner comme on veut, il y a des brebis galeuses partout mais c'est l'institution elle-même qui est défaillante » (Camille).

« Que peut faire l'Église ? À l'égard des victimes... rien. Une lettre personnelle du pape, que le pape envoie un mot aux victimes recensées, qu'il s'excuse au nom de l'Église dont il est le responsable. » (Nicolas).

« Ma souffrance, aujourd'hui, elle est là. Il y a un comportement incompréhensible [...] Nos parents nous ont dit qu'ils n'ont pas su voir, mais ils ont ajouté 'On aurait dû'. Ils reconnaissent cette part de responsabilité. Et j'aimerais que l'Église dise la même chose. Au minimum « On n'a pas su, et on aurait dû », et même ça, on ne l'a pas eu. » (Tanguy).

« On arrive en 2019, il y a tous les événements, 'La parole libérée', le film sur les religieuses abusées et donc je pense que tout ce courage collectif, cette prise de parole disant 'ce n'est pas possible, ça doit s'arrêter, on s'en fout de l'honneur de l'Eglise, des institutions, c'est pas la question'. La question c'est l'intégrité des personnes, donc on arrête de se raconter des histoires, on se parle. La base c'est la vérité et ce n'est pas l'honneur de je ne sais qui ou l'intouchabilité de je ne sais quoi qui est au centre. Ce qui est au centre, c'est l'être humain et ce qu'il a vécu, c'est de prendre soin les uns des autres. A ce titre là on ne tolère plus le laisser faire, les silences, le roi nu : le roi nu c'est terminé. Tout le monde sait que le roi est nu et il s'agit maintenant d'en tirer quelque chose. C'est ce courage collectif je pense et le fait que le moment où j'ai ouvert la bouche et ne l'ai plus refermée, la personne qui était à côté de moi venait de dire 'J'ai vu hier un documentaire sur les religieuses abusées, j'ai vraiment ressenti de la compassion pour ces femmes'. Le fait qu'elle manifeste son humanité, la parole a surgit en moi ! Ce n'était pas prévu, je n'avais rien écrit, rien préparé, rien sécurisé, c'est sorti de moi et j'ai dit « Et bien moi aussi, j'ai été abusée dans cette communauté il y a 30 ans ». Et il n'y avait plus moyen de revenir en arrière, on était quatre dans la pièce, la parole était partie et je ne pouvais plus contrôler ce qu'elle allait faire » (Laure).

« [Ce n'est] pas tant la reconnaissance de mon statut de victime, mais la reconnaissance de la réalité de ce qu'il s'était passé. Et ça je ne l'ai pas eu pendant longtemps. Et c'est vrai que voilà, la reconnaissance finalement c'est dans l'écoute que j'ai bénéficié qu'elle est venue. Et c'est vrai que tout ce qui est messe de réparation de machin et tout, honnêtement ça me passe dix mille au-dessus. Mais là c'était une reconnaissance vraiment personnelle qui m'a permis de me légitimer et de me dire « en fait, un, non tu n'es pas en train de trahir l'Église, tu n'es pas en train de cracher sur Dieu, sur l'Église etc., sur ta foi, sur deux mille ans de christianisme. C'est juste que ce qu'il t'est arrivé c'est vrai et c'est horrible ». Donc ça c'était la première reconnaissance des faits on va dire, de la reconnaissance d'une certaine responsabilité en fait. (J'aimerais) rendre hommage à mon père spirituel, l'abbé Bruno Le Pivain, décédé en juin 2019, qui a juste été extraordinaire. Dans le sens où ça sort de l'ordinaire en fait. C'est le premier qui m'a crue, il m'a accompagnée toute mon adolescence, sans savoir pourquoi je n'allais pas bien, et il aurait pu se dire « c'est juste une histoire d'adolescence, ça va lui passer etc », il n'a jamais minimisé ce que je pouvais vivre, ce que je pouvais ressentir. Je suis passée par des crises de... bah voilà je me suis scarifiée jusqu'à... ça fait un an et demi je crois que j'ai réussi à arrêter. Je suis passée par de l'alcoolisme, j'ai aussi réussi à arrêter etc. Il m'a récupérée dans des états lamentables, et il ne savait pas pourquoi, et il a quand même toujours été là, et c'est le premier de l'Église qui m'a dit clairement "je vous crois, et on va y aller, on va y arriver ensemble" » (Pauline).

### **III.2. EN JUSTICE**

« J'ai porté plainte pour tentative de viol et agression sexuelle par personne ayant autorité sur mineur de moins de 15 ans. Le procès, l'instruction a duré de 1994 à 1998, donc à peu près 5 ans du dépôt de la plainte jusqu'au jugement civil. Au niveau pénal j'étais débouté, j'ai fait appel, j'étais débouté à nouveau. Brièvement, X a reconnu les agressions sexuelles, faits qui étaient alors prescrits, mais n'a pas reconnu la tentative de viol. Dans l'ordonnance de non-lieu il est dit, je cite, concernant la tentative de viol : 'Enfin, il ressort des différentes déclarations et confrontations que les éléments constitutifs de la tentative n'apparaissent pas constitués : en effet si le commencement d'exécution est constitué, X n'a pas insisté devant le refus du mineur.' Après il y a eu la procédure civile, et là il a été condamné » (Thomas).

« Je me souviens assez bien de cette soirée. Ma mère avait reçu un coup de téléphone quand nous étions au sport, de la part de la mère de B, un des autres enfants. Qui était la petite cousine du prêtre. Et je pense qu'ils ont du être appelés dans la soirée par la police. Quand on est rentrés du sport ma mère demande « Mais qu'est ce qui se passe avec M., il paraît qu'il a été arrêté » J'ai passé une nuit d'angoisse, on en a absolument pas parlé, peut-être mes parents n'étaient pas complètement au courant encore. On a passé la soirée à regarder un film, je me souviens même du film. Et le lendemain matin, ma mère est venue me réveiller « Bon on sait ce qui s'est passé sur M., habille toi on va sortir » on est allés promener le chien et là on a discuté. Ma mère a bien réagi, très bien réagi. Elle a calmé mon père d'une part et a pris ça en main. On a discuté et elle m'a dit « on sait que ce n'est pas de ta faute » « Tu ne vas pas à l'école et on va voir la police » On est partis à Paris, près de Montparnasse, je ne me rappelle pas du nom de la rue et là j'ai été interrogé. Et quand on est sortis, ou avant qu'on rentre, j'ai croisé le prêtre dans les couloirs et ce qui m'avait frappé c'est l'expression de son visage,

*quelque chose de très dur sur son visage.. En ce qui concerne ce prêtre il y avait, au-delà d'avoir une sexualité avec des enfants, il y avait un objectif pécunier au-delà de ça. C'est-à-dire la production de photographies pornographiques et aussi la prostitution » (Justin).*

*« En cachette de mes parents je suis allée au commissariat porter plainte. Je suis tombée sur des policiers très gentils qui ont été parfaitement à l'écoute. Je leur ai donné les noms de plusieurs personnes qui étaient avec moi au catéchisme, parce que les enfants finalement parlent entre eux donc je savais qu'il s'était passé des choses. Donc je suis rentrée et j'ai fini par leur dire où j'étais parce que je suis rentrée beaucoup plus tard que prévu donc il a bien fallu que je justifie pourquoi je rentrais tard. De toutes façons une fois que j'avais porté plainte, ça allait se savoir donc je lui ai dit. Et je ne sais pas ce qui s'est passé, pour le coup ma mère s'est mise à réaliser tout ce qui s'était passé, et que c'était grave. Donc elle est également allée témoigner auprès de la police de tout ce qu'elle avait pu voir depuis toutes ces années de catéchisme. J'ai appris qu'effectivement c'était depuis qu'il était là qu'il se passait des choses qui n'étaient pas claires. Que quand ma maman – mes parents d'ailleurs, elle n'était pas toute seule – nous a inscrits à l'école privée, la directrice de l'école lui a dit : « ne laissez pas vos enfants tout seuls avec le prêtre parce qu'il y a des problèmes avec lui ». Et voilà, là-dessus la procédure a été lancée. Et assez vite il y a eu une deuxième personne qui s'est jointe à ma plainte. Il y a eu une enquête qui a été juste hallucinante parce qu'on s'est rendu compte que tout le monde savait depuis toujours. C'était de notoriété publique. (...)Ce qui est très bizarre c'est que parallèlement à ça (le fait de porter plainte), je suis devenue la paria du village. Je me suis fait insulter sur le bord de la route par des gens qui baissaient leur fenêtre et qui me traitaient de salope, de pute. On m'aurait dit à l'avance que j'allais perdre tous mes amis, que j'allais me faire insulter dans la rue... Mais à 20 ans c'est compliqué à gérer. Je ne suis pas sûre que j'étais assez forte pour gérer ça. Si on m'avait prévenue, je ne suis pas sûre que j'y serais allée. Je n'en sais rien » (Clémentine).*

*« Aujourd'hui, même si c'est tard, tant pis, je trouve que c'est très bien que l'on commence à écouter les gens. Parce que quand vous ne pouvez pas vous exprimer, quand on ne veut pas vous croire, vous vous renfermez, vous êtes comme une huître. Vous essayez de faire ce que vous pouvez, avec ce que vous avez. Je trouve aussi très bien que l'on ait augmenté le délai de prescription. J'aurais pu porter plainte, mais j'étais prescrit, parce que le délai de prescription était encore de vingt ans à compter de la majorité. Mais à trente-huit ans, je n'étais pas prêt. J'avais honte. Quelqu'un a dû le savoir dans ma famille, a dû l'apprendre, parce que j'ai reçu des SMS anonymes : « t'aimes sucer les curés ». C'est sûrement un proche. Mais cet espèce d'enfoiré avait un téléphone prépayé, parce que j'ai quand même regardé qui c'était. Il ne devait avoir dans ce téléphone que mon numéro, puisque quand j'ai essayé d'appeler en anonyme, j'ai reçu un SMS qui disait : « Bâtard, je n'ai rien à te dire ! ». Quand vous recevez ce genre de chose, ça vous conforte dans l'idée que vous ne pouvez pas en parler » (Timothé).*

*« J'avais déjà fait des démarches, rencontrer l'évêque et tout ça, mais là je me suis dit « C'est bon, je vais me sortir de ça ». Et puis finalement, bon ça revient tout le temps, quoi. C'est là qu'on se demande si ça va s'arrêter un jour. Je ne sais pas si j'aurai le droit au bonheur un jour. J'ai des enfants, des petits-enfants, mais même en les ayant... Il n'y a pas longtemps j'ai été voir les pompes funèbres pour faire un devis, pour être enterré dans la commune où j'ai*

*grandi. (...) J'ai l'impression d'avancer quand même, de vouloir tout mettre en ordre pour avancer. Le fait de porter plainte, de contacter l'évêché, vous contacter maintenant, c'est dans l'espoir de pouvoir surmonter ça. C'est un besoin que j'ai. Parce que d'en parler à ses enfants c'est bien, mais je ne leur en parle plus parce que j'ai peur de trop les tracasser ». (Balthazar).*

*« Aujourd'hui, on se demande ce qu'il (l'agresseur) venait faire à dormir chez nous ... Il a pris une place, il a même un peu évacué mon père dans la famille. Il était très doué pour plein de choses que mon père ne savait pas faire. Ça touche à la responsabilité parentale puisque, même si mes parents ne sont pas complices, ils n'ont pas assuré... Il y a eu des petites alertes, je ne peux pas dire... Enfin, ils n'ont pas assuré le rôle de protection de leurs enfants. Mes parents m'ont demandé pardon, nous ont demandé pardon. Je n'ai toujours pas eu la même chose de la part de l'Église. Ma souffrance, aujourd'hui, elle est là. Il y a un comportement incompréhensible ; Nos parents nous ont dit qu'ils n'ont pas su voir, mais ils ont ajouté On aurait dû ». Ils reconnaissent cette part de responsabilité. Et j'aimerais que l'Église dise la même chose. Au minimum : « On n'a pas su, et on aurait dû », et même ça, on ne l'a pas eu. Par contre, le procès a eu lieu, on sait de quel côté était l'Église. Clairement, tous les prêtres présents étaient du côté du box des accusés. De notre côté, il n'y avait qu'un seul prêtre, c'était le curé de la paroisse. L'avocat de X a été payé par l'Église, nous on a dû se débrouiller. Ce que je veux dire, c'est que pour moi, en tant que chrétien, l'Église était des deux côtés, c'est-à-dire que d'un seul coup, on se dit qu'on ne fait plus partie de cette Église, symboliquement. C'est encore une souffrance. Et pour mes parents... Ils y ont consacré tout leur temps, entre le conseil paroissial, en école... et d'un seul coup, c'est de la trahison, je ne sais pas comment vous dire. Au procès, tous les beaux discours de Vatican II... L'Église, c'était le clergé qui s'auto-défendait, clairement. Et ce jour-là, l'évêque est venu en autodéfense, les prêtres étaient en autodéfense. Personne n'a dit : 'Qu'est-ce que vous avez pu souffrir !'. Personne, personne» (Emmanuel).*

*« En 1998, X est condamné au civil, donc identifié en tant que pédocriminel, et jusqu'en 2016 il est resté présent dans le mouvement et notamment dans les Y c'est -à -dire les endroits où il pouvait repérer ses victimes. Juste après le procès il a été envoyé à travers le monde pour faire un reportage. Ma vision que j'ai de cela après toute ces années c'est que le mouvement des Z a connaissance d'un prédateur en son sein dès les années 70-80, qui a des victimes qui a cette époque-là se sont fait connaître et jusqu'en 2016 le mouvement n'a rien fait pour que ce prédateur ne soit pas en contact avec des mineurs, l'a laissé en complète liberté. D'une part, ils ont protégé l'institution, mais aussi les gens importants de l'institution dont M. faisait partie. S'il a pu agir de la sorte c'est parce qu'il était quelqu'un d'important. On voit aussi que cela se fait de manière systémique, il y a d'autres prédateurs et ça a été géré de la même manière, c'est-à-dire pas géré. On fait tout pour le cacher et on ne s'occupe surtout pas des victimes, on défend le mouvement » (Jean-Philippe).*

*« (C'est) une page qui dans ma vie ne pèse plus aussi lourd qu'avant. Parce qu'une fois qu'il y a eu un verdict et qu'on est reconnu victime, il y a déjà une espèce de poids qui s'en va. Quand il y a un verdict qui est rendu, qui reconnaît que vous êtes victime et que la personne devant vous est coupable, il y a tout un poids qui s'enlève. Il y a une reconnaissance : on est victime. C'est la société qui reconnaît qu'on a vécu un truc assez moche (...). La conduite de*

*l'Église en revanche je l'ai trouvée très choquante et très injuste et je pense qu'aujourd'hui c'est ça que je trouve le plus compliqué, d'autant plus que je suis restée très croyante même si j'ai eu d'énormes crises de foi. Quand on se rend compte que c'est tout un système qui a couvert ça, c'est difficile de faire confiance derrière dans les représentants de l'Église» (Sophie).*

*« J'avais une trentaine d'années, je m'en rappellerai toujours, j'ai fait un excès de vitesse, je me retrouve au tribunal. (La Présidente) me dit : « Monsieur, voilà vous êtes poursuivi pour avoir roulé à 130km/h au lieu de 90... Vous reconnaissez les faits ? ». Je dis : « Non », elle m'a dit « Comment ça ? ». J'ai dit « Non, je ne reconnais rien ». Alors elle me dit « Mais comment ça ? c'est bien vous qui étiez dans le véhicule ? », « Oui », « Vous reconnaissez ? », « Non ». Elle me dit : « Mais Monsieur... », je dis « Non, je ne reconnais rien » donc elle pose des questions à l'avocat, elle dit : « Mais votre client, ça va lui coûter cher, il ne reconnaît pas ». Je regarde l'avocat, je dis « Ecoutez, je vais parler », je dis « Madame, Madame la Présidente, vous ne vous rappelez pas de moi ? », elle me dit : « Comment ça ? » « Mais Madame, nous ne vous rappelez pas de moi ? », elle me dit « Non ». Vous savez dans les tribunaux c'est des bancs il y a des gens derrière. Je lui dis « Mais Madame, vous m'avez déjà condamné ! Onze ans d'enfermement, et grâce à vous j'ai été violé, vous ne vous rappelez pas de moi ? ». Alors elle c'est : « Ah non non non ! Au nom du peuple français ! au nom du peuple français ! ». Et là elle m'a regardé elle a fait... il y avait la Présidente qui était là, elle m'a dit « Mais Monsieur... » je lui ai dit « Ecoutez je ne vous parle pas à vous. Vous représentez l'État, vous n'avez pas fait grand-chose quand j'étais enfermé pendant onze ans. Merci ». Alors c'est comme ça. Elle me dit « Vous traitez un magistrat », je lui ai dit « Vous savez vous pouvez me mettre en prison vous m'y avez mis onze ans. Votre justice, vous n'avez pas fait en sorte que moi, de ce que j'ai vécu, il n'y a pas eu de justice. Votre justice elle est pour tout le monde, pour les enfants, pour les adultes, elle est pour tout le monde. La justice quand vous rentrez il y a une statue, elle est équitable, la justice elle est pour tout le monde. La justice c'est ça, elle doit être digne, responsable et juste. Vous n'avez jamais été juste. ». Alors à ce moment-là, la dame qui était à côté commence à parler, elle dit « Ecoutez Monsieur, vu les circonstances vous pouvez récupérer votre permis et vous êtes relaxé ». Ils débattent, il y avait du monde hein, elle me dit « Monsieur, la Cour... vous pouvez reprendre votre permis, voilà. Vous êtes relaxé et vous pouvez rentrer. ». Je la regarde je fais : « C'est dur hein ? C'est dur d'être coupable dans la vie, c'est dur et ça vous poursuivra toute votre vie. Tous autant que vous êtes » Et j'ai récupéré mon permis. A l'avocat Madame S, je lui dis « Ils m'auraient enfermé ? », elle me dit « Non ça m'étonnerait qu'ils te renferment, parce qu'avec tout ce que tu as dit ... ». Et on se rend compte que, même la justice... » (Henri).*

*« Encore aujourd'hui je dois reconnaître que parfois je me dis 'J'aurais préféré ne pas en parler'. Parce que... Ou en tout cas pas en parler à ma famille. Parce que je vois toutes les souffrances que ça a pu générer derrière, bon il y avait d'autres souffrances, il vaut toujours mieux parler que pas parler. J'en suis consciente. Mais il y a quand même une partie de moi qui parfois regrette, en tout cas je pense que c'était peut-être trop tôt pour en parler. Parce que voilà, mais en tout cas j'en ai parlé. Mais je regrette parfois, parce que quand je vois les souffrances que ça a généré derrière, à l'intérieur de ma famille... Bon du coup ça a permis de crever un peu l'abcès mais en fait que de souffrances, que de souffrances. Et je me dis que*

*c'est quand même con que... de voir comment une seule personne blessée peut en blesser plein d'autres derrière, et qui après par ricochet va faire... En tout cas c'est quand même moi qui en ai parlé. Et d'un côté, je me dis heureusement que je l'ai fait parce que finalement j'étais la première à en parler, et le père d'une autre victime m'a dit : 'tu sais si tu n'en avais pas parlé, jamais elle aurait accepté ce qu'il lui est arrivé'. Donc il me dit 'c'est quand même grâce à toi'. Et du coup il y a une partie de moi qui se dit 'bon bah rien que pour ça, ça valait peut-être le coup en fait'. Mais c'est quand même cher payé. C'est quand même cher payé » (Marion).*

*« Et un jour, je reviens à X, je traverse, et là une 403 grise s'arrête. Je regarde parce que cette 403 grise je me souvenais que c'était la voiture du directeur (de l'école X, le père Y). Et là, ça a été un déchainement. Un déchainement. Il n'y avait personne. Une violence inouïe. Je l'ai laissé en sang, cassé de partout. Il a su qui c'était, enfin, il voyait bien qui j'étais, et je n'ai aucun regret, ça ne m'a soulagé en rien. Je suis fondamentalement contre la peine de mort mais il y a des catégories d'individus avec lesquels je n'hésiterai pas à faire justice moi-même» (Hervé).*

*« Comme l'agression dont j'ai été victime ne fera jamais l'objet d'une plainte et d'un jugement qui aurait reconnu mon statut de victime et d'agresseur pour l'auteur des faits, mon audition devant votre commission a sans doute ou en partie réparé ce manque et je vous en remercie» (Georges).*

### **III. 3. L'INDEMNISATION**

*« Gardez-votre argent qui n'est pas le vôtre. Donner de l'argent est pire que tout, c'est humiliant, dédaigneux. Donner de l'argent, c'est nous prostituer. Lorsque j'ai entendu cette proposition de somme d'argent, ça a été une excuse supplémentaire pour m'éloigner définitivement de l'Église » (Nicolas).*

*« Que peut faire l'Église ? A l'égard des victimes... rien. Une lettre personnelle du pape, que le pape envoie un mot aux victimes recensées, qu'il s'excuse au nom de l'Église dont il est le responsable. Gardez-votre argent qui n'est pas le vôtre. Donner de l'argent est pire que tout, c'est humiliant, dédaigneux. Donner de l'argent, c'est nous prostituer. Lorsque j'ai entendu cette proposition de somme d'argent, ça a été une excuse supplémentaire pour m'éloigner définitivement de l'Église » (Blaise).*

*« Quelque chose que je ne supporte pas c'est l'espèce d'indemnité forfaitaire. Alors ça et l'appel aussi aux gens, non mais attendez, ce n'est quand même pas les gens qui vont payer les viols des pourris, moi je trouve ça aberrant. Alors on va vous répondre que l'Église n'a pas d'argent mais vous rigolez. J'ai entendu dire : 'on va indemniser les victimes, on va faire un appel aux dons'. Je suis désolé mais premièrement l'Église est assez riche pour ça, et deuxièmement ce n'est pas à la petite grand-mère catholique du fin fond du Cantal de payer, éventuellement, une indemnité. Ça me paraît aberrant. Je considère [cela] comme une hypocrisie totale. C'est comme si un chef d'état-major rasait une ville et se disait : 'Merde, je crois que j'ai raté un truc, je vais quand même demander aux autres communes d'à côté de*

venir reconstruire, parce que là mes gars ont fait une connerie'. L'idée d'indemnisation pourquoi pas, mais d'aller demander à des gens qui n'y sont pour rien... C'est comme si un magistrat, après avoir condamné un voleur, demandait aux victimes ou à l'entourage de bien vouloir donner de l'argent pour aller payer les préjudices qu'il a commis. Je considère comme une hypocrisie totale le fait de demander aux catholiques de bien vouloir participer au denier du culte pour payer, éventuellement, des indemnités. Je ne me vois pas payer pour les erreurs des gens. Je ne vois pas pourquoi un catholique qui n'y est pour rien, qui a juste son Dieu et sa foi, devrait payer pour ces gens. C'est ce qui me choque énormément. Pour moi, c'est une aberration. Ces gens-là ne sont pas responsables, c'est l'institution catholique dans sa dimension la plus globale qui est responsable, c'est-à-dire le pape, les évêques, les cardinaux et tous ces gens-là à partir du moment où des choses se sont passées au sein de leurs églises. Prenons l'exemple d'une entreprise qui fait faillite et qui doit payer ses créanciers. Qu'est-ce qu'on fait ? On prend un de ses biens, on vend les actifs et on paye les créanciers. Cela ne m'empêchera pas de penser que la personne du coin qui était au courant que le curé faisait des attouchements sur les enfants doit aussi être condamnée, même si c'est un laïc» (Bruno).

« Je n'ai jamais été favorable à ça. Et depuis que j'ai parlé à mes frères, je me dis que pour eux, ça résonnait. Sachant qu'aucune réparation ne réparera » (Emilien).

« Pour moi, ça serait... ça serait une contrepartie de ce que, en fait, j'ai pu effectivement déboursé pour avoir conscience de ce qui s'était passé et pouvoir me reconstruire » (Maurice)

« Ce qui m'inquiète, c'est ma génération parce qu'en fait si on regarde bien, d'après ce que j'ai pu comprendre, nous sommes beaucoup de ces années-là à arriver à la retraite. Inutile de vous dire que dans ces fractures de vie, tous les médicaments qu'on a pris, on a des pathologies, des trucs pas clairs, on ne vivra pas bien vieux. Si on attend, si la stratégie c'est d'attendre qu'on meurt, c'est sûr que ça va venir vite. Donc je trouve ça odieux si c'est comme ça. Parce-que ça a impacté sur ma vie familiale, ma vie personnelle, ma vie active, ma vie sexuelle, mon enfant, et je demanderai que, si jamais je décède, la somme soit donnée à ma descendance » (Valérie).

« Après 20 ans de traitement par antidépresseurs qui endorment la réalité du traumatisme, je me soigne enfin correctement. Psychiatre toutes les trois semaines, psychologue spécialisé en gestion des troubles post-traumatiques [...] tous les quinze jours (80 euros la séance) et séances d'acupuncture et massage chinois, tous les quinze jours pour détoxifier le corps des médicaments allopathiques (50 euros chaque séance). La CEF annonce des indemnités pour les victimes, j'ai peur qu'une fois de plus cela reste des belles paroles comme toutes celles que j'ai entendues de la part de la hiérarchie de l'Église dans le cadre de cette affaire. Se rendent-ils concrètement de l'impact financier que cela engendre lorsqu'une réelle prise en charge thérapeutique est faite ? Mais l'argent ne remplacera jamais toute la souffrance, d'une part d'avoir été victime d'abus par un des leurs, et d'autre part de ne pas avoir été entendue.

*La blessure de leur attitude et du peu de considération reçue reste encore une plaie à vif»* (Sylvie).

*« Lorsque j'ai entendu à la radio que l'Église était prête à indemniser les victimes, j'ai sauté au plafond. Il [l'agresseur] me donnait des billets de cinq francs lorsque j'allais le voir. Je ne veux pas être indemnisé, nous ne sommes pas des prostitués. Vous vous rendez compte, prendre l'argent des fidèles pour indemniser les victimes... Ce n'est pas possible. Déjà lorsque je voyais où allait l'argent de la quête de la messe... J'étais persuadé qu'il m'en donnait une partie, puisqu'il nous donnait des billets de cinq francs à l'époque après que l'on était allé le voir. C'était une excuse pour se taire. Imaginez l'image que vous avez de vous lorsque vous commencez à comprendre vos actes par la suite ».* (Axel).

*« Mais quand j'ai entendu ça, j'ai eu l'impression en fait d'être ... j'ai eu l'impression, à un moment je me suis dit "Mais en fait, ils rémunèrent des putes. Alors donc voilà, ils nous ont violés, ils nous ont touchés, et on nous paye.", alors j'ai pas compris. Mais je comprends en même temps pourquoi ils font ça, attention hein, mais ma première réaction ça a été ça. C'est lié aussi au fait que, quand à un moment donné il y a un accord entre les victimes et les auteurs fait sur la base d'argent, du coup ça veut dire "On éteint la justice puisqu'on arrête la procédure". C'est-à-dire : "Je te donne de l'argent et on en parle plus."* (Adrien).

*« En plus du jugement, il y a eu des dommages et intérêts qui ont été versés. Donc moi j'ai touché, à l'époque, 7 000 francs. Si, à ce moment-là, j'étais contente, parce que 7 000 francs, quand on a une vingtaine d'années, c'est une somme énorme, j'avoue que depuis, je suis assez frappée par cette somme, parce que je la trouve ridicule. Alors je n'ai jamais fait ça pour l'argent, à l'époque je ne suis même pas sûre que je savais ce que c'était des dommages et intérêts. Mais quand je vois les condamnations pour vol ou escroquerie, alors certes, c'est douloureux de subir une escroquerie ou d'être cambriolé, mais pour autant ça ne détruit pas une vie. Finalement, quand je réalise aujourd'hui, 7 000 francs ça ne fait même pas 1 500 euros, et je me dis ce n'est pas cher payé pour l'enfer que c'est d'avoir vécu ça. »* (Sophie).

## **IV. REMEDIER**

### **IV.1.1. INTERROGER LA GOUVERNANCE DE L'ÉGLISE**

*« Je pense qu'aujourd'hui ce qu'on appelle en anglais, il n'y a pas d'équivalent français, et ils travaillent beaucoup ça dans les églises anglophones, c'est ce qu'on appelle le « accountability » qu'est-ce qu'on va mettre en place pour qu'il y ait cet aspect de rendre compte et d'être redevable en fait »* (Flore).

*« Les instances de contrôles. L'armée, qui a été toute ma carrière, m'a appris à ne jamais exclure le contrôle de la confiance. D'ailleurs une phrase que l'on dit souvent, quand on veut justifier une inspection, on dit « la confiance n'exclut pas le contrôle ». Quand on vote des lois, il faut s'assurer qu'elles soient appliquées, sinon ça marcherait pas. Ben dans l'armée*

*c'était ça, il fallait des instances de contrôle. Pourquoi dans l'Église il n'y en aurait pas ? » (Jeremy).*

*« On est en train d'inventer des systèmes, ça en devient débile et ça ne traite pas le fond du problème. On devient persuadé que, parce qu'on a mis un petit système en place, les choses ne vont pas se passer. Je ne rêve pas, quoiqu'il arrive, dans vingt ans, dans trente ans, il y aura toujours des affaires de pédophilie. Dans l'Église y compris. Il y aura toujours des meurtres, des vols, la question qu'on doit se poser, c'est de savoir comment l'institution les combat efficacement, et comment elle fait pour qu'il y en ait le moins possible. (...) Avant la reconnaissance, il y a un devoir de mémoire. Il faut que l'Église dise qui a été victime, par qui et comment. Il faut une introspection, aussi. « Comment cela a pu arriver ? ». (...) Dans mon travail, on fait des retours sur nos pratiques professionnelles. Dans l'Église, ça s'appelle un examen de conscience. Dans la démarche morale, c'est un des premiers actes. Que l'Église fasse ce qu'elle dit de faire. Si je peux parfois concéder certaines choses, ici l'Église n'a aucune excuse. Elle a la compétence intellectuelle, la compétence morale et, en tout cas, elle prétend l'avoir (...) Pour moi, le devoir de mémoire, c'est ensuite qu'il faut le faire. L'objectif, c'est qu'aucune victime ne soit oubliée. Ce qu'il faut garantir c'est la mémoire. Il faudrait que l'Église se fixe comme objectif qu'aucune victime ne tombe dans l'oubli. Une reconnaissance globale, l'examen de conscience de l'Église, je l'attends également » (Antoine).*

*« La féminisation dans l'Église. Depuis plusieurs décennies, les femmes ont acquis des droits dans la société. Ça fait très longtemps. Aujourd'hui, les femmes travaillent. Moi quand je suis né, les femmes travaillaient pas. Mais aujourd'hui les femmes travaillent toutes ! Parce qu'elles ont besoin de ça pour leur épanouissement personnel, ou peu importe. Mais que l'on se serve, qu'on utilise ces richesses-là pour leur donner des postes à responsabilité dans des diocèses. Pourquoi elles participeraient pas à des instances dans des administrations ? L'évêque ne peut pas tout faire tout seul, ou bien avec sa propre cour. Quand on a du sang neuf, on voit les choses autrement. Des postes à responsabilité » (Albert).*

*« Je ne comprends pas que les prêtres soient encore célibataires, c'est un truc qui me dépasse complètement. Ce sont des gens qui soi-disant n'ont pas de sexualité qui vont vous expliquer quelle sexualité il faut que vous ayez. Ça n'a pas de sens, enfin pour moi ça n'a pas de sens. Pour parler crûment, on a tous un sexe et ça sert à quelque chose donc il faut et je pense que ça créé des frustrations, des machins, des trucs pas sains et on voit bien, la sexualité dans l'Église, c'est un réel problème. Et ce qui est encore plus choquant dans ces problèmes de sexualité avec l'Église, c'est que ce sont des gens qui vont vous expliquer où est le bien et le mal. C'est ça qui est terrible. A la limite, l'instituteur il ne va pas me dire toute la journée "Oui, il faut faire ça ...". L'Église, elle a un côté moral et il faut être clean, il faut être propre. Le discours n'est pas audible si vous n'êtes, vous-même, pas propre en fait » (Jocelyn).*

*« Mais qu'on les laisse se marier ! Qu'ils aient des rapports sexuels au lieu de passer leur journée à se branler ou à branler ... pardon mais c'est comme ça, il faut des termes crus et avoir ce genre d'attitude parce que on ne peut pas avoir une vie sans rapports sexuels. Une histoire d'amour c'est une attention de tous les jours et plus que ça même, et des rapports*

*sexuels. Et encore, rapports sexuels ... mais de la tendresse, des caresses, la pénétration n'est pas une finalité. Ce n'est pas mal, c'est bien. Mais ils n'ont rien » (Jérôme).*

*« Pour l'instant, parler m'a mise dans une posture très désagréable. Comme un effet boomerang et qui m'isole alors que j'aurais au contraire besoin dans cette action de relèvement commun de vivre avec les autres, moi à ma place et chacun à la sienne mais pas isolément. Ça c'est difficile à vivre, c'est du gâchis parce que tout l'énergie positive n'est pas utilisée. Le fait de pouvoir vous parler ça me permet au moins de dire que ça vaudrait la peine d'associer les victimes qui le veulent parce que leur intention première n'est pas de se venger, de piétiner, c'est de redresser la dignité de chacun. C'est ça le propos de tous ceux qui ouvrent leur bouche. Ce propos il est au bénéfice de tous, donc si on ne le reçoit pas de la part des victimes, tout le monde y perd parce que c'est le levier fondamental. » (Florence).*

#### ***IV.1.2. POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION AVEC LA PREEMINENTE JUSTICE PENALE ETATIQUE***

*« La loi, le droit et la vérité ouvrent la voie vers la justice. Il n'y a pas à considérer qu'il n'y a que le droit canon et puis de faire sembler de croire à l'autre » (Mathieu).*

*« Je voulais revenir sur la gestion de l'affaire par l'évêque car c'est vraiment à lui que j'en veux le plus. Dans la presse, il dit que " le diocèse a fait ce qu'il fallait pour les plaignantes ". Or depuis 2015, date de notre première rencontre aucun contact n'a été à son initiative pour se soucier de moi et cela est encore vrai à ce jour. Il n'a jamais pris de mes nouvelles. Face à cette inertie de l'Église, j'ai porté plainte auprès du procureur de la République et suis l'affaire avec l'aide d'un avocat » (Sylvie).*

*« Donc je vais me confesser à un évêque, je ne sais même pas son nom, ni rien. La seule chose qu'il me dit, c'est " Est ce que ce prêtre s'en est confessé ? " La seule chose qu'il me demande en pénitence, c'est de " demander au prêtre de se confesser de ça ". Avec du recul, je pense c'est de l'irresponsabilité complète de la part de tous mes interlocuteurs à cette époque. Au retour de ce pèlerinage, je fais ce que l'évêque m'a dit : je demande à mon abuseur de se confesser et de ne plus continuer ; ce qu'il fait. Les abus sexuels cessent mais l'emprise psychospirituelle reste : " C'est l'obéissance qui te sauvera " » (Sylvie).*

*« Comment peut-on imaginer avoir connaissance d'atteintes sur des êtres humains, je ne parle même pas d'enfants, sur des êtres humains, sans saisir la justice ? C'est incompréhensible pour moi. C'est un non-sens. On est à l'exact opposé, à l'exact opposé de l'enseignement de l'Église. Et le droit canon n'est pas là pour juger les affaires des hommes. Et un homme d'Église, il est de l'Église et il est aussi homme, et il est soumis à la justice des hommes. Point. Pour moi c'est d'une limpidité absolue. Je ne comprends même pas qu'il puisse y avoir un débat sur cette question » (Gwenaël).*

## **VOLET 2. LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE. ÉTUDE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE FRANÇAISE DE 1950 À 2020.**

### **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Le présent rapport analyse la couverture médiatique qui a été faite, de 1950 à 2020, des violences sexuelles commises au sein de l'Église de France. Si les maltraitances infantiles ont été identifiées et traitées comme un problème public par les médias au cours des années à partir de la moitié des années 1980 et plus franchement à compter des années 1990 (Ambroise-Rendu, 2014), les violences sexuelles au sein de l'Église catholique sont restées abordées au prisme des seules affaires, et non comme un problème global, jusque dans les années 2010. Notre objectif est d'identifier l'apparition de ce sujet dans les médias de masse, entendus comme une des sphères de l'élaboration collective de l'acceptable et de l'inacceptable en société, pour comprendre les dynamiques de la construction progressive de ce sujet en « problème public ».

Le problème public se définit comme « le produit d'un processus de définition collective » (Hilgartner et Bosk, 1988), le résultat d'un ensemble d'interactions de la part d'individus souhaitant alerter la population sur un sujet sensible (Spector et Kitsuse, 2001 [1977] ; Blumer, 1971 ; Mauss, 1975). La constitution d'un problème public intervient en effet lorsqu'une partie de la population, le plus souvent les premiers acteurs sociaux concernés, évalue une situation donnée comme étant injuste et préjudiciable, et comme devant obtenir une mobilisation de la part de la collectivité. Les relais de leurs expressions et de leurs demandes, ainsi que les potentiels soutiens recueillis à travers la société (experts, journalistes, associations, politiques, citoyens...) mènent à la production d'un débat social. Celui-ci se déroule à la fois dans des arènes traditionnelles de la démocratie (Parlement, commissions d'enquête, gouvernement, syndicats, associations...) et dans des sphères plus marginales (manifestations publiques, médias de masse, groupes de pression...). Cette mise en communication des acteurs du problème public peut relever d'un débat qui se veut rationnel (Habermas, 1981), exposant les arguments des uns et des autres, mais, au-devant des différends qui s'expriment au sein de la collectivité, entre les différents concernés, les modalités en sont souvent très conflictuelles (Gamson et Modigliani, 1989 ; Fraser, 1990 ; Cefaï, 1996 ; Cefaï et Trom, 2001 ; Cefaï et Terzi, 2012). De fait, le débat public est contradictoire, parfois même très virulent, car ses acteurs cherchent à stabiliser des définitions relatives aux causes du problème, à ses conséquences, aux responsabilités et aux (im)possibles réparations. Les violences sexuelles commises dans l'Église catholique, comme d'autres problèmes publics qui ont pu s'élever auparavant dans des sphères proches (maltraitances infantiles, violences sexuelles organisées) ou dans des domaines plus éloignés (économie, alimentation, écologie, etc.), n'ont pu devenir un sujet collectif que par la force de la confrontation des points de vue entre des individus, des associations, des institutions de la société civile et, bien sûr, l'Église elle-même. À ces premiers enjeux, s'ajoutent des lectures plurielles des informations télévisées par les publics, qui interprètent les nouvelles à partir d'espaces qui ne sont pas seulement ceux de la politique classique mais qui englobent aussi leurs expériences, leurs perspectives et leurs idéologies personnelles (Dahlgren, 1990).

Au départ, ceux qui s'expriment sont bien des « entrepreneurs de cause » (Becker, 1963 ; Gusfield, 1963), qui visent à produire un « pouvoir de prise en compte » par une « mise en état d'alerte du collectif » (Latour, 1999). Les « entrepreneurs de cause » mobilisent des outils et des stratégies (témoignages, mobilisations, manifestations, sondages...) pour alerter l'ensemble de la société et, à terme, obtenir une double reconnaissance. Une première reconnaissance est celle de leur légitimité à prendre la parole, à témoigner, à s'exprimer mais aussi à identifier des causes, à désigner des responsables, à imputer des responsabilités ou encore à exiger une action des politiques publiques (Molotch et Lester, 1974 ; 1975, voir également Felstiner, Abel et Sarat, 1991 [1981]). Une seconde reconnaissance est celle des préjudices subis et des suites de ces préjudices (notamment, mais pas seulement, la question des réparations). Dans le présent rapport, l'analyse de la construction du problème public que sont les violences sexuelles commises dans l'Église de France montre une attention accrue des médias de masse pour le travail actif des individus ayant subi des violences sexuelles, parfois regroupés en associations, pour se faire entendre et être représentés dans l'espace médiatique.

Les médias de masse constituent en effet l'un des environnements où les entrepreneurs de cause cherchent à se faire une place et, ce faisant, où les problèmes publics se construisent. En retour, la représentation médiatique des problèmes publics, qu'ils soient à un stade embryonnaire ou avancé, revient à proposer au public un « tableau cohérent du monde social qui peut conduire le public à adopter cette version de la réalité, une réalité de "faits" et de valeurs et attentes normatives » (McQuail, 1977). C'est notamment là qu'ils y sont « discutés, sélectionnés, définis, cadrés, dramatisés, conditionnés et présentés au public » (Hilgartner et Bosk, 1988). Dans le cas de préjudices portés à une strate de la population, l'un des enjeux majeurs des entrepreneurs de cause peut être de souligner combien les causes ne sont pas seulement individuelles ou accidentelles, mais au contraire fréquentes, systémiques voire organisées et, qu'à ce titre, elles appellent une réponse collective. La construction du problème public des violences sexuelles dans l'Église de France répond à cette dynamique : la couverture médiatique analysée dans le présent rapport montre l'installation progressive de cette définition de la situation, où les violences ne sont pas le fait de « brebis galeuses » mais existent parce qu'elles sont intégrées à un système spécifique qui les rend possibles, que ce soit en ne prenant pas la pleine mesure de leur gravité, en minimisant les faits ou en travaillant activement à les dissimuler. En la matière, cette étude montre que, pour parvenir à définir le problème comme structurel, un des moyens que trouvent les journaux télévisés est de se concentrer temporairement sur les affaires dont un ou plusieurs acteurs sont étrangers : cela permet de montrer que les cas français qui sont rendus publics par les victimes ne sont pas une focalisation trompeuse sur quelques cas exceptionnels, mais bien les premiers signaux d'un problème global encore dissimulé à l'opinion publique.

Pour comprendre les dynamiques de la construction du problème public dans les informations françaises, l'objectif aura d'abord été d'identifier (1) *quand* le sujet commence à être abordé par les médias, puis (2) *comment* les journaux d'information relaient le sujet et le traitent, en particulier avec (3) *quelles* focales d'attention. Notre première approche sociohistorique, portant sur la période 1950-2020, montre combien les informations télévisées nationale viennent à se concentrer sur la dimension structurelle du problème des violences sexuelles.

La période 2016-2020, où les affaires Preynat et Barbarin amplifient et catalysent la couverture médiatique, est charnière : elle marque à la fois l'aboutissement d'un long travail de médiatisation du problème public et, très probablement, la reconfiguration en profondeur des manières de parler des violences sexuelles. C'est la raison pour laquelle, dans un second chapitre, nous nous concentrons sur cette période 2016-2020, à travers l'étude des quatre titres de la presse quotidienne nationale que sont *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *La Croix*, pour sonder les modalités précises de la consolidation du problème public. Trois axes d'étude sont mobilisés : d'abord, l'analyse de ce qui est identifié comme étant les causes et les solutions potentielles du problème public ainsi que les niveaux de responsabilité associés ; ensuite, l'étude des différences éditoriales dans la couverture qu'ont eue ces quatre journaux des violences sexuelles ; enfin, une analyse lexicométrique et discursive de la terminologie qu'ils ont employée, sur quatre ans, pour parler de ce problème, afin d'identifier les désignations les plus usitées et celles peu à peu délaissées.

On le voit, l'étude combine deux terrains médiatiques – la télévision et la presse écrite – que nous avons sélectionnés en raison de nos hypothèses de recherche, des méthodologies les plus pertinentes à l'étude du problème public et de la disponibilité des documents médiatiques. Nous avons combiné des méthodologies quantitatives et qualitatives pour identifier les grandes tendances des corpus constitués, notamment les pics d'activité médiatiques, et en effectuer des analyses ciblées. Pour ce faire, nous avons recouru, d'un côté, à l'analyse de contenu via une catégorisation des segments médiatiques afin d'identifier les fréquences de la médiatisation, et, d'un autre côté, à l'analyse de discours pour comprendre, au-delà du texte lui-même, ses intrications avec l'univers social et ses potentielles répercussions sur la construction et la perception du problème public.

Les archives télévisuelles de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) sont disponibles depuis les débuts de la télévision en France, ce qui permet une analyse médiatique sur un temps long. Nous avons employé une méthodologie de récolte des documents adaptée à la construction de corpus sur des sujets sensibles, dont la première difficulté est qu'ils sont abordés de façon implicite ou détournée, ce qui rend complexes leur archivage et leur indexation dans les banques de données audiovisuelles. De surcroît, les archives sont fragmentaires et parfois mal indexées avant 1995. Pour ces raisons, qui relèvent à la fois de la difficulté sociale à parler des violences sexuelles et de la disponibilité technique, c'est à partir de 1990 que les premiers documents émergent véritablement. Le premier corpus télévisuel de la présente étude a ainsi été constitué par la requête de mots-clés relatifs aux violences sexuelles dans l'Église catholique. 1331 reportages diffusés dans les journaux télévisés de 1990 à 2020 ont été collectés, que nous avons analysés selon les quatre critères suivants : (1) le nombre de documents produits par année ; (2) le pays relatifs aux contenus médiatisés ; (3) le prisme médiatique, selon qu'il aborde des affaires de violences sexuelles ou le sujet en général ; (4) la nouveauté ou la répétition des affaires. Une première approche quantitative a permis de modéliser l'activité médiatique pour identifier les quatre moments forts de la construction du problème. La constitution d'un échantillon a permis de construire un corpus exploitable qualitativement : nous avons sélectionné les affaires les plus couvertes ainsi que les documents généraux produits sur ce sujet. Un total de 705 documents ont été analysés de façon approfondie, en catégorisant les grandes conceptualisations des violences sexuelles. La

compréhension des violences rendues visibles au cours du temps, la couverture médiatique des figures de victimes et de coupables et les actions de l'Église couvertes par les médias ont été répertoriées.

L'analyse qualitative fait clairement ressortir la période 2016-2020 comme cruciale, raison pour laquelle nous avons doublé le corpus télévisuel d'un autre corpus, portant sur la presse quotidienne nationale. Quatre journaux ont été sélectionnés : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *La Croix*, explorés à partir de la plateforme en ligne Europresse. Les archives de la presse écrite sont particulièrement adaptées à des analyses de contenu ciblées sur la présence ou l'absence de certains thèmes, les significations qui leur sont données et leurs mises en relation. Comme pour le corpus télévisuel, les sources de la presse nationale ont été collectées en deux temps, d'abord par la recherche de mots-clés relatifs aux violences sexuelles dans l'Église catholique : 1564 documents ont été retenus et triés selon le journal, le titre de l'article, la date de publication, l'auteur et le contenu de l'article. Ce corpus a été catégorisé selon quatre critères : (1) le nombre de documents produits par année ; (2) les catégories de couverture médiatique (courriers, éditoriaux, repères, culture, articles) ; (3) le pays des affaires médiatisées ; (4) le cadrage médiatique, soit sur des cas particuliers ou sur le sujet en général. L'analyse mixte quantitative-qualitative montre que les affaires Preynat et Barbarin génèrent une couverture médiatique exceptionnelle, écrasant les autres faits et événements. Ici aussi, nous avons constitué un échantillon propice à l'analyse qualitative : prenant acte de la centralité des affaires Preynat et Barbarin, nous avons conservé les 269 documents produits à leur égard, auxquels nous avons ajouté 256 documents portant sur le sujet des violences sexuelles dans l'Église catholique en général, aboutissant à un corpus total de 525 documents. Ce choix a permis d'étudier les couvertures individualisées du problème public tout en préservant l'approche généraliste de la presse. Sur ce corpus d'articles de presse, trois approches ont été adoptées. La première s'inscrit dans la tradition scientifique de l'analyse de la médiatisation des violences sexuelles et des maltraitements infantiles, et consiste à identifier le cadrage de la responsabilité (Iyengar, 1990, voir aussi pour cet auteur, plus largement, 1991), c'est-à-dire l'identification des causes de niveau individuel ou social d'une part ; et des solutions de niveau individuel ou social d'autre part (Mejia et al., 2012 ; Hove et al., 2013 ; Weatherred, 2017). À cette étape, nous avons fait le choix de coder les articles au plus petit dénominateur possible afin de préserver la nature hétérogène de notre corpus : certains codages comportaient des paragraphes mais d'autres descendaient jusqu'au niveau des mots ou des segments de mots. La seconde porte sur l'analyse des différences éditoriales entre les quatre journaux, en appréhendant la fréquence et les modalités avec lesquelles chacun de ces journaux a couvert les violences sexuelles dans l'Église catholique, leur répartition entre traitement des affaires ou traitement du sujet en général et étude des causes et solutions ciblées par les journaux. Enfin, la troisième approche étudie la terminologie employée afin de comprendre comment les journaux parlent des violences sexuelles. Des vocables ont été recherchés (« abus » ; « pédophilie », « pédocriminalité » ; « violences sexuelles » ; « viol.s » et « agression.s »), leurs répartitions chronologiques et leurs usages recontextualisés par une analyse discursive.

Les résultats montrent que le sujet est largement absent des journaux télévisés jusqu'à la fin des années 1990 et nécessite ensuite plusieurs vagues d'affaires pour s'installer. Quand les témoignages obtiennent une visibilité médiatique, du début jusqu'au milieu des années

2000, il est fréquent que des discours contradictoires les accompagnent, qui remettent en cause leur véracité ou leur authenticité. L'Église, quant à elle, est en porte-à-faux : elle condamne publiquement des faits qui n'avaient pourtant pas été dénoncés tout en rappelant le sacrement de la confession. En 2010, les journaux télévisés restent concentrés sur l'international, mais cela permet de commencer à définir les violences sexuelles comme des actes ne pouvant être dissociés de leur structure ecclésiale : partout dans le monde, des scandales éclatent, qui mobilisent jusqu'au Pape Benoît XVI. Des moyens de lutte sont mis en place par l'Église, que couvrent les médias de masse. Ces premiers pics d'activité médiatique autour des violences sexuelles dans l'Église catholique montrent l'avancée difficile de deux prismes majeurs : l'importance de la parole des personnes violentées, auxquelles les médias cessent d'adjoindre systématiquement des propos contradictoires, et la dimension structurelle du problème, reconnue par son caractère international.

**Cela ouvre la voie à la période 2016-2020, qui apparaît charnière** et que nous avons à ce titre redoublée d'une étude de la presse quotidienne nationale (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *La Croix*) : la judiciarisation des violences sexuelles commises par le père Preynat et de la non-dénonciation du cardinal Barbarin conduit à une médiatisation intense des procès et, ce faisant, implante l'association de victimes La Parole Libérée comme un acteur incontournable du débat public. À cet instant, le problème public se consolide : l'opposition n'est plus celle des victimes et de leurs contradicteurs, ou celle des nuances entre l'« étranger » et la France. À la place, la couverture médiatique offre une place grandissante aux discours relatifs à l'identification des causes du problème et des solutions qui peuvent lui être apportées (tant en amont, pour que les violences ne se reproduisent plus, qu'en aval par des points de vue hétérogènes – par exemple autour des « réparations » financières). Signe du débat public, l'étude des lignes éditoriales du *Monde*, du *Figaro*, de *Libération* et de *La Croix* montre des appuis et des accentuations différenciés, ce dont témoigne parallèlement les variations dans le vocabulaire pour désigner les violences sexuelles, qui abandonnent en tendance le champ lexical de la « pédophilie » pour privilégier les termes – certes également problématiques – de « abus » ou « agressions ».

# **I. LA MÉDIATISATION DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE PAR LES JOURNAUX TÉLÉVISÉS NATIONAUX FRANÇAIS ENTRE 1950 ET 2020**

## ***I.1. FOUILLER LES ARCHIVES TELEVISUELLES FRANÇAISES : COLLECTE DES DOCUMENTS ET CONSTITUTION DU CORPUS D'ANALYSE***

La constitution du corpus télévisuel s'est faite à l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), qui met à disposition des recherches habilitées des archives audiovisuelles françaises. Ces dernières sont accessibles via HyperBase, un outil qui permet d'interroger les bases de données de l'institution et de consulter les documents archivés.

Les sources médiatiques ont été collectées en deux temps, suivant une méthodologie de récolte des documents adaptée à la constitution de corpus portant sur des sujets sociaux dont la sensibilité les rend parfois difficilement identifiables dans les bases de données (voir Dubec sur la médiatisation de l'infanticide, 2019). Nous avons commencé avec des termes de recherche volontairement larges établissant un lien entre les violences sexuelles et l'institution religieuse (par exemple, « abus sexuel » et « Église »). Étant donné que la couverture médiatique des violences sexuelles est généralement liée à des arrestations ou des procès (Mejia, 2012), nous avons ajouté des termes qui associent la religion à la justice pénale (par exemple, « prêtre » et « procès ») (Figure 1).

Pour la deuxième phase de l'enquête, des recherches complémentaires ont été faites sur chaque cas français trouvé. Cette focalisation se justifie du fait du mandat de la CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église), qui porte sur des faits commis au sein de l'Église de France. Ces recherches avaient pour objectif de récolter le maximum de documents possibles sur chaque affaire : la littérature scientifique souligne en effet la tendance des reportages sur les violences sexuelles à être basés sur des cas particuliers (Kitzinger et Skidmore, 1995 ; Wilczynski et Sinclair, 1999 ; Mejia et al., 2012 ; Shavit, 2014). Pour effectuer cette étape, nous avons transféré nos résultats vers MediaCorpus, le logiciel de traitement de données de l'INAtèque, et avons cherché des informations à leur sujet, principalement en fouillant la base de données (titre, sous-titre, résumé...). Cela nous a permis d'indexer chaque document selon son année d'apparition et le nom de l'affaire associée. Nous avons enfin réalisé des recherches additionnelles sur chaque cas identifié dans ce même logiciel, Hyperbase, en utilisant les critères suivants : nom de l'accusé, ville du crime, date de l'arrestation. Nous avons récupéré 81 éléments supplémentaires.

Cette méthodologie a permis de rassembler un total de 1331 reportages diffusés à la télévision nationale de 1990 à 2020 (les archives médiatiques sont parcellaires avant 1990, voir infra. « I.2. Expliquer la quasi-inexistante médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France avant la fin des années 1990 »).

### **Figure 1. Récapitulatif de la collecte des documents**

<b>PHASE 1 : Collecte par mots-clés et tri qualitatif manuel</b>				<b>TOTAL</b>
Mots-clefs établissant un lien entre l'institution religieuse et les agressions	Documents conservés	Mots-clefs établissant un lien entre l'institution religieuse et la justice	Documents conservés	
pedophilie & eglise	569	proces & pretre*	114	
abus sexuel* & eglise	224	agression* & pretre*	14	
pedophile* & pretre*	163	proces & abbe*	10	
viol* & pretre*	27	examen & pretre*	6	
pedophile* & cure*	16	proces & cure*	5	
pedophile* & cardinal	11	agression* & cardinal	2	
viol* & abbe*	10	examen & abbe*	1	
pedophile* & eveque*	9	agression* & cure*	1	
pedophile* & abbe*	8	examen & cure*	0	
viol* & cure*	8	examen & cardinal	0	
abus sexuel* & pretre*	5	examen & eveque*	0	
abus sexuel* & cardinal	5	proces & cardinal	0	
viol* & cardinal	2	proces & eveque*	0	
abus sexuel* & eveque*	1	agression* & eveque*	0	
abus sexuel* & abbe*	0	agression* & abbe*	0	
abus sexuel* & cure*	0			
viol* & eveque*				
<b>SOUS-TOTAL</b>	1058	<b>SOUS-TOTAL</b>	153	<b>1211</b>
<b>PHASE 2 : Recherches complémentaires sur chaque cas</b>				
<b>SOUS-TOTAL</b>		120		<b>1331</b>

L'analyse sociohistorique de la médiatisation des violences sexuelles au sein de l'Église catholique a débuté par une analyse quantitative, durant laquelle nous avons (1) modélisé et étudié la courbe d'activité de la médiatisation de ce sujet au cours du temps, (2) identifié, par un visionnage exhaustif des documents médiatiques récoltés, les principales caractéristiques des moments forts de la médiatisation, et (3) formulé des hypothèses de recherche à leur égard. Quatre critères ont été retenus pour l'analyse quantitative :

1. **Le nombre de documents produits par année** : il permet d'identifier les moments forts de la couverture médiatique, durant lesquels se (re)structurent les compréhensions des événements, à l'occasion notamment d'affaires judiciaires clefs ou de débats. Quatre pics de médiatisation ont ainsi été identifiés concernant les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique. Les trois critères suivants nous ont permis de saisir leur spécificité :
2. **Le pays des contenus médiatisés** : ce critère a été sélectionné à la fois pour répondre au mandat de la CIASE – qui porte sur les violences sexuelles commises au sein de

l'Église catholique en France –, et ainsi distinguer les affaires ayant eu lieu en France ou à l'étranger, mais également pour définir les modalités de la couverture médiatique française quant aux scandales survenus à l'étranger.

3. **Le cadrage médiatique** : il permet de catégoriser les documents selon qu'ils abordent les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique au prisme d'affaires particulières (par exemple, l'affaire Preynat) ou au prisme de sujets généraux (par exemple, actualités de la Conférence des évêques de France ou création d'une cellule d'écoute des victimes dans un diocèse). Il s'agit d'un enjeu méthodologique important dans la littérature scientifique sur la médiatisation des maltraitances infantiles et des violences sexuelles, compris dans la distinction entre cadrage dit « épisodique » (les expériences individuelles) et cadrage dit « thématique » (le sujet en général) (Breen, 2007 ; Hove, 2013 ; Mejia, 2012 ; Niner, 2013 ; O'Neil et al., 2015 ; Weatherred, 2017).
4. **La nouveauté ou la répétition des affaires** : pour mieux comprendre la répartition des contenus médiatiques au cours du temps, nous avons enfin comptabilisé pour chaque année s'ils étaient liés à des affaires nouvelles ou anciennes. Ce critère s'avère intéressant pour identifier des phénomènes d'emballements ou d'essoufflements médiatiques autour d'un sujet particulier.

## ***1.2. EXPLIQUER LA QUASI-INEXISTANTE MEDIATISATION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE AVANT LA FIN DES ANNEES 1990***

Un premier résultat important est que la médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France est presque inexistante avant les années 1990 : avant cette période, la fouille des archives de l'Institut National de l'Audiovisuel n'a pas permis la récolte de documents. Des causes à la fois techniques et sociales, qui renvoient à l'archivage et à la difficulté à parler de ces sujets, expliquent ces lacunes. Nous retraçons ces raisons ici.

### **Le fonds de l'Institut National de l'Audiovisuel : des sources exceptionnelles, mais parfois fragmentées ou non référencées**

L'INA dispose d'un fonds documentaire d'une ampleur exceptionnelle mais inégal selon les époques. Le tableau ci-dessous (Tableau 1) résume l'état du fonds télévisuel pour les chaînes de notre étude :

**Tableau 1. Les fonds documentaires de l'INAthèque**

CHAÎNES	FONDS PARTIEL	FONDS COMPLET
TF1 / 1 <sup>ère</sup> chaîne	1947-1994	Depuis 1995
France 2 / Antenne 2 / 2 <sup>ème</sup> chaîne	1963-1994	Depuis 1995
France 3 / FR3 / 3 <sup>ème</sup> chaîne	1972-1994	Depuis 1995
Canal +		Depuis 1995
M6		Depuis 1995

L'histoire de l'INA (Hoog, 2006), et plus largement de la télévision (Sauvage et Veyrat-Masson, 2012) offre des clefs de compréhension pour donner sens à ces disparités.

Trois périodes peuvent ainsi être distinguées dans les archives :

- Le fonds RTF-ORTF (1949-1974), dont l'institution hérite à sa création en 1974, est très parcellaire et difficilement exploitable pour plusieurs raisons. Il n'existait premièrement aucune obligation légale durant cette période vis-à-vis de la conservation des productions audiovisuelles. Deuxièmement, il n'y avait pas de système de centralisation des archives pour les chaînes qui avaient mis en place leur propre système de conservation, ce qui a occasionné beaucoup de pertes et de dégâts. Troisièmement, même lorsque les documents ont pu être conservés, ils sont souvent mal indexés dans la base de données, ce qui rend leur identification très complexe.
- À partir de la création de l'INA en 1974, le fonds est davantage fourni. Les chaînes publiques (TF1, Antenne 2 et FR3) sont sommées de confier leurs productions à l'institution, et leurs archives sont systématiquement liés à des notices documentaires comprenant : une date d'enregistrement, une date de diffusion, un titre de collection et un titre propre. Malgré la privatisation de TF1 en 1987, des documents restent disponibles entre 1987 et 1995 ; la base de données ne contient en revanche pas de documents pour les chaînes privées que sont Canal + (créée en 1984) ou M6 (créée en 1987).
- Le fonds de l'INA est alimenté et enrichi de façon systématique à partir de la loi sur le dépôt légal, voté en 1992 et appliqué au 1er janvier 1995. L'ensemble des chaînes hertziennes se trouve dans l'obligation de confier la totalité de leurs productions, qui font l'objet d'un catalogage complet. Les documentalistes sont chargés de sélectionner et de renseigner au moins une édition de journal télévisé par jour et par chaîne – le plus souvent, le journal du soir – qui fait donc l'objet d'un traitement documentaire complet (découpage du journal télévisé en reportages, mots-clefs, résumés, etc.). S'agissant des autres éditions de la journée (matin, midi, soir/nuit), la richesse des notices documentaires dépend des imports que les chaînes de télévision envoient elles-mêmes à l'institution.

### **Des sources indisponibles avant 1990**

Malgré la mise en place d'une méthodologie de recherche de documents adaptée à des sujets que leur sensibilité sociale rend complexe à détecter dans des archives, en particulier du fait d'un vocabulaire pour les désigner qui n'est pas unifié, nous n'avons pas récolté de documents impliquant des violences sexuelles commises au sein de l'Église de France dans les journaux télévisés nationaux avant 1990. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette absence.

Il convient tout d'abord de rappeler la dimension parcellaire des archives audiovisuelles de l'INA : l'absence de document paraît ainsi liée aux lacunes du fonds de la RTF-ORTF (1949-1974), ainsi qu'au manque de conservation et de documentation systématique de ces archives avant 1995 (avec la loi du Dépôt Légal). L'absence de matériau peut encore être rapportée, au moins pour la période 1950-1960, à la mainmise des pouvoirs publics sur la télévision et ses informations : alors pensé comme un outil de reconstruction de la nation de l'immédiate après-guerre, le petit écran aborde peu les sujets susceptibles de fragiliser l'unité nationale, mettant notamment à distance le genre médiatique du fait divers (Sécaïl, 2010).

Ces arguments ne sont toutefois pas suffisants pour expliquer l'absence totale de récolte de matériau avant 1990. En effet, cette méthodologie a été élaborée dans un précédent projet portant sur la médiatisation de l'infanticide dans les journaux télévisés nationaux français depuis les années 1950, et elle avait alors permis de trouver des traces de la médiatisation de ce sujet pourtant extrêmement sensible. Malgré la dimension lacunaire des fonds, 201 documents avaient ainsi été trouvés dans la base de données entre 1962 et 1994 (Dubec, 2019). La réticence de la télévision à traiter des phénomènes susceptibles de bouleverser l'ordre public n'explique pas non plus l'absence de sources disponibles à partir des années 1970-1980 : à cette période, s'amorce un mouvement de « libéralisation » de la télévision française (Sauvage et Veyrat-Masson, 2012), laquelle entraînant une restructuration progressive des hiérarchies éditoriales (Sécaïl, 2010). Ces dernières donnent plus de place, surtout à partir du milieu des années 1980, à la couverture des crimes et des faits divers.

L'absence de résultats avant les années 1990 paraît également liée à une difficulté plus générale de parler publiquement des agressions et des viols réalisés dans les institutions catholiques à cette époque. Cette difficulté fait par ailleurs écho au problème plus général qui entoure la médiatisation des violences sexuelles, que ce soit à l'étranger (voir notamment : au Royaume-Uni : Kitzinger et Skidmore, 1995 ; Kitzinger, 1996 ; en Nouvelle-Zélande : Atmore, 1996 ; en Australie : Wilczynski et Sinclair, 1999 ; aux États-Unis : Beckett, 1996 ; McDevitt, 1996 ; Franklin et Horwath, 1996 ; Godard et Sanders, 2000) ou en France. Le travail de l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu souligne ainsi que les médias français ne commencent réellement à parler de la pédocriminalité qu'à partir du milieu des années 1980, particulièrement à la télévision (2014).

### **Les cas médiatisés dans les années 1990 : les informations télévisées couvrent peu les violences sexuelles commises par des clercs et religieux français**

La médiatisation des violences sexuelles au sein de l'Église catholique débute dans les années 1990 dans les journaux télévisés français. Toutefois, ces derniers se concentrent sur des cas très spécifiques (affaires étrangères ou affaires impliquant des directeurs d'école privée) : des difficultés subsistent pour couvrir les agressions et viols réalisés par des clercs et religieux.

Dans les 43 documents traitant de violences sexuelles commises au sein d'institutions catholiques entre 1990 et 1999, plusieurs se focalisent sur des affaires étrangères : un curé belge en 1990, des scandales aux États-Unis en 1993-1994, un cardinal de Vienne en 1995. D'autres se centrent encore sur des affaires impliquant des actes pédocriminels de directeurs d'école (à

l'image d'Alain Gauzi, médiatisé pour la première fois en 1994). Ce phénomène rejoint ainsi un autre déjà analysé : une étude récente montrait déjà qu'au cours des années 1995-2005, les récits pédocriminels occupaient une place plus grande dans les informations françaises, oscillant entre, d'une part, la focalisation sur des assassins violeurs d'enfant (comme dans l'affaire Dutroux) et, d'autre part, sur la dimension massive et quotidienne des violences sexuelles commises dans le milieu scolaire, le catéchisme et les familles (Ambroise-Rendu, 2014).

Dans les documents que nous avons sélectionnés, le premier prêtre pédocriminel médiatisé apparaît en 1997. Il s'agit de Jean-Marie Vincent, curé de la paroisse de Vavincourt dans la Meuse, mis en examen et écroué pour viols et agressions sexuelles sur des mineurs de moins de 15 ans. Il est suivi par l'affaire Heckner, du nom de ce curé d'Oderen arrêté en 1999 pour viols sur mineurs. L'année suivante confirme l'installation de ce sujet dans les informations télévisées : Monseigneur Pican, alors évêque de Bayeux, est mis en examen pour n'avoir pas dénoncé à la justice les agressions et viols réalisés par l'un des prêtres de son diocèse, l'abbé Bissey.

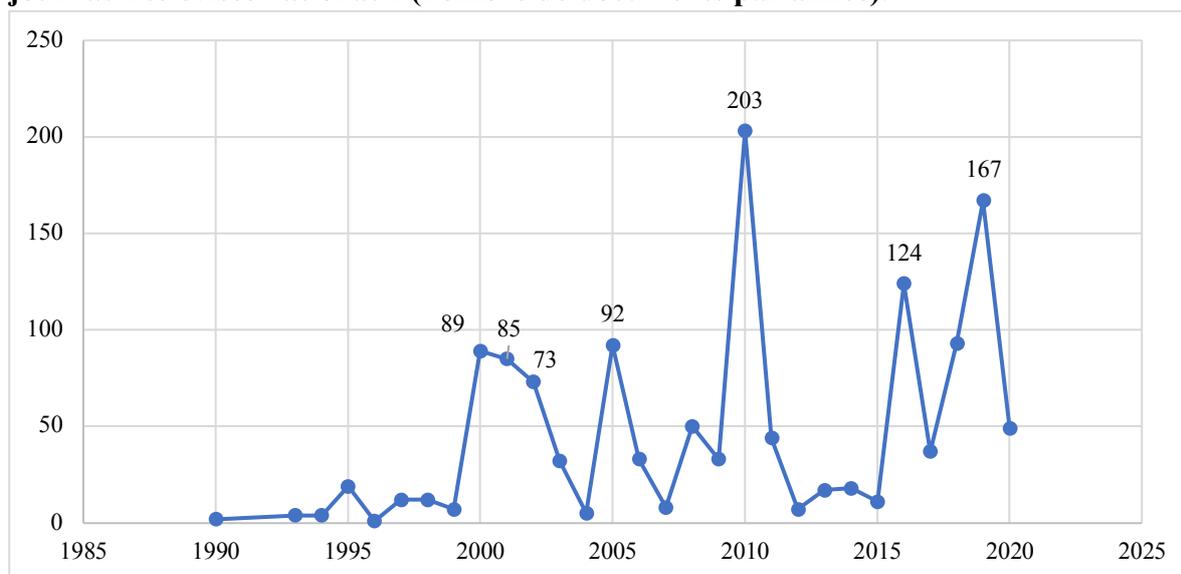
### ***I.3. PANORAMA DE LA MEDIATISATION TELEVISUELLE ENTRE 1990 ET 2020 ET ELABORATION DE LA METHODOLOGIE QUALITATIVE***

#### ***Approche quantitative : quatre pics d'activité***

La répartition des reportages diffusés dans les JT nationaux, couplée à une exploration qualitative qui a permis de les regrouper selon les thématiques qui sont abordées au fil de cette chronologie, fait apparaître quatre pics de médiatisation : 2000-2001; 2005 ; 2010 et 2016-2019 (figure 3). Pour vérifier la pertinence de ces pics et aborder leur spécificité, nous avons mobilisé trois critères : (1) le pays d'émergence, (2) le pays relatifs aux contenus médiatisés, (3) la focalisation des reportages sur des cas particuliers ou sur des sujets généraux et (4) la répartition entre les affaires nouvelles ou déjà traitées chaque année. Ces premières données quantitatives ont immédiatement été explorées de façon qualitative, ce qui a permis de préciser et d'interpréter la courbe elle-même, de dégager des tendances générales et d'identifier des hypothèses de recherche.

L'activité de la couverture des journaux télévisés montre une médiatisation débutant à la fin des années 1990.

**Figure 2. La médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France par les journaux télévisés nationaux (nombre de documents par année).**

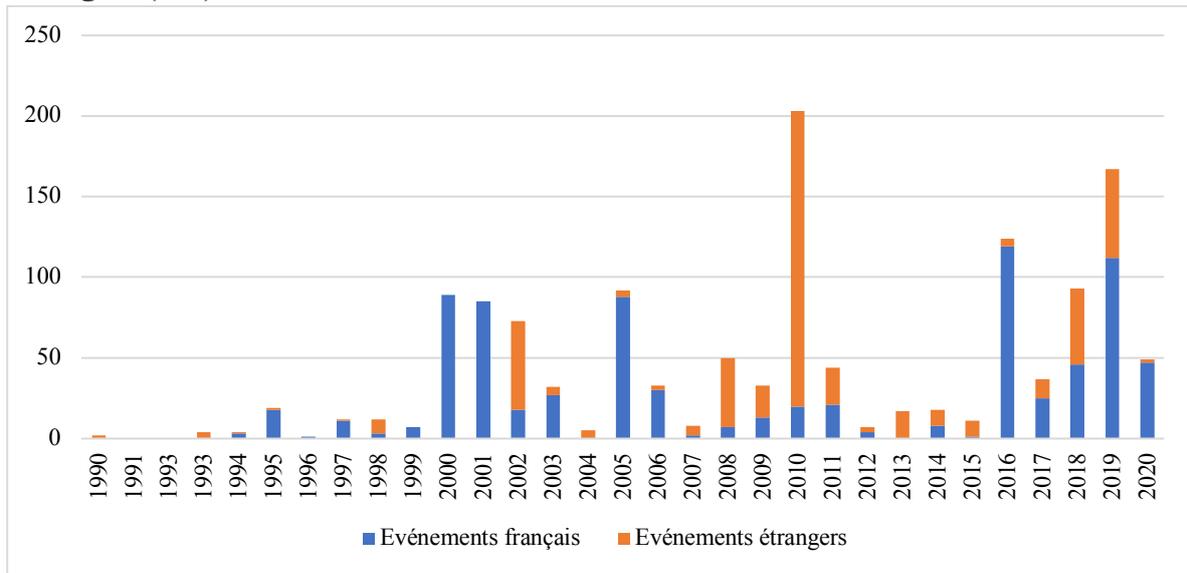


Deux contextualisations de ce panorama quantitatif sont immédiatement nécessaires et en infléchissent la première interprétation que l'on pourrait en avoir :

Premièrement, pour l'analyse de la médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France qui constitue l'objet immédiat de cette recherche, l'année 2002 doit être écartée : sur les 73 documents diffusés durant cette année, 55 concernent en effet des pays étrangers (52 pour les États-Unis, 2 pour le Canada et 1 pour l'Allemagne). Les révélations du *Boston Globe* concernant les violences sexuelles commises dans l'archidiocèse de Boston expliquent la hausse importante de la médiatisation. Nous avons décidé d'écarter cette année de notre sélection afin de mieux saisir la spécificité des années 2000-2001, à savoir l'émergence dans les journaux télévisés français des violences sexuelles commises par des clercs et religieux dans l'Église catholique française.

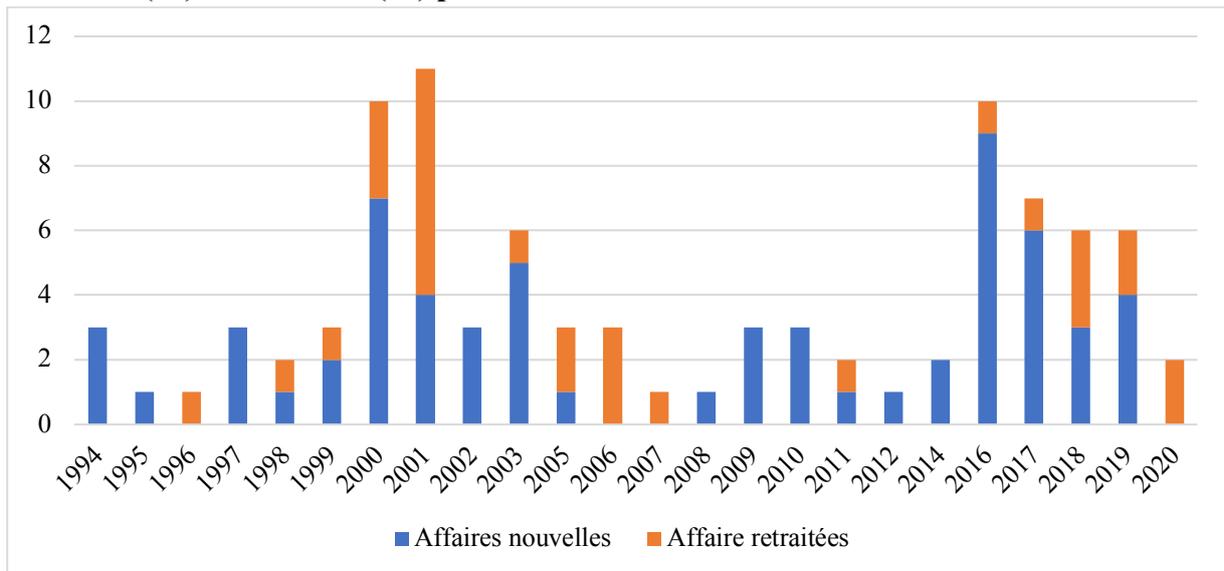
À cet égard, l'analyse de la répartition des documents entre les événements français et les événements étrangers montre combien la médiatisation française se focalise d'abord sur les affaires étrangères, où elles désignent les violences sexuelles comme un problème global, avant de revenir vers les cas français (Figure 3).

**Figure 3. Répartition des documents entre les événements français (805) et les événements étrangers (526).**

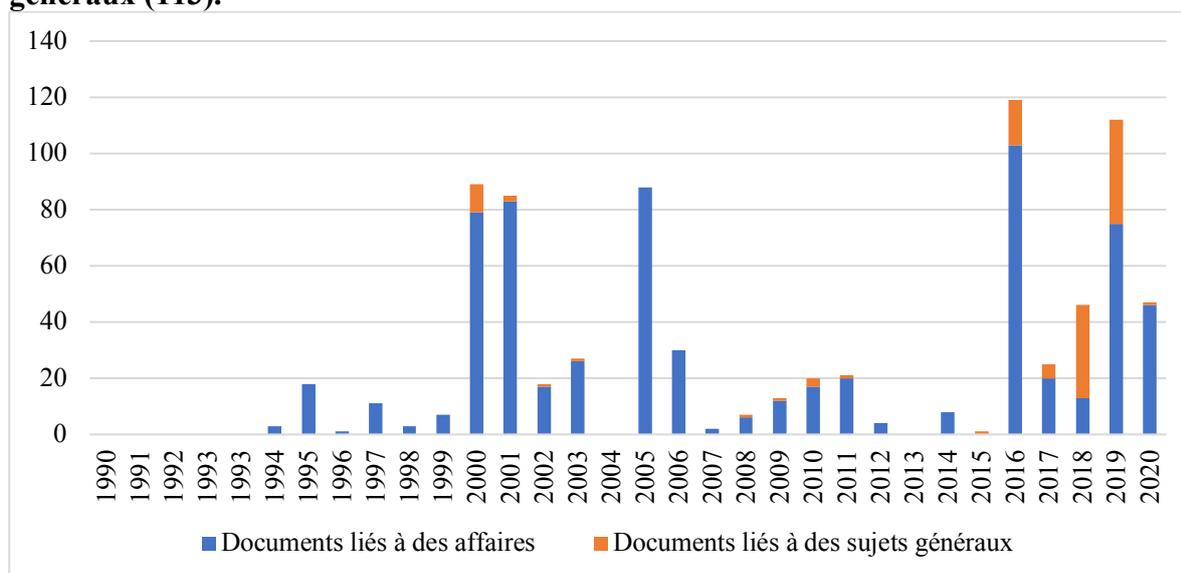


Deuxième contextualisation importante, l'activité médiatique entre 2016 et 2020, si elle connaît une baisse en 2017, constitue en réalité un même mouvement de la construction du problème public : cette période combine une focalisation intense sur les affaires Preynat et Barbarin, une hausse en parallèle de la couverture d'affaires nouvelles pour la plupart survenues en France (Figure 4), et une hausse de documents traitant des violences sexuelles, non comme des affaires individuelles, mais comme un problème social (Figure 5).

**Figure 4. La médiatisation des affaires françaises par la télévision nationale : les affaires nouvelles (63) et retraitées (30) par année.**



**Figure 5. La médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France, dans les journaux télévisés nationaux (805) : répartition entre affaires (692) et documents généraux (113).**



Chacun de ces pics répond à des dynamiques internes particulières :

2000-2001 :

**En 2000, le nombre de reportages concernant les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique augmente de manière significative pour la première fois dans les journaux télévisés nationaux** (Figure 2). Il est intéressant de noter que cette hausse est entièrement due à la médiatisation d'événements français (Figure 3), à la fois nouveaux et anciens (Figure 5). Cette couverture est de plus majoritairement basée sur des affaires individuelles, et suscite peu de montée en généralité (Figure 4).

⇒ Ces éléments suggèrent que les années 2000-2001 correspondent à l'émergence du problème public des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique dans les journaux télévisés nationaux français.

2005 :

**Chronologiquement, le deuxième point culminant de la médiatisation des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique se produit en 2005 dans les journaux télévisés nationaux** (Figure 2). Comme lors des années 2000-2001, les reportages traitent principalement d'événements français (Figure 3) et sont majoritairement basés sur des cas individuels (Figure 4). Ils concernent davantage des affaires déjà traitées (Figure 5) : la hausse des reportages est en effet due à la couverture des procès de cas précédemment médiatisés.

- ⇒ Ces éléments suggèrent que 2005, en se situant dans la continuité de la période 2000-2001, constitue une année intéressante du point de vue de la stabilisation des cadrages utilisés pour donner sens aux violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique dans les JT nationaux.

2010 :

**L'année 2010 connaît une nouvelle hausse du nombre de reportages consacrés aux violences sexuelles**, avec 192 documents produits durant cette période (Figure 2). Les documents concernent alors majoritairement des cas individuels (Figure 4) et se concentrent sur des affaires nouvelles (Figure 5). La hausse des documents est majoritairement liée à la médiatisation de cas survenus à l'étranger. Comme le montre la Figure 4, le nombre de reportages concernant des affaires étrangères dépasse alors le nombre de reportages concernant des affaires françaises à la télévision nationale.

- ⇒ La troisième période semble indiquer un changement dans la couverture de la violence sexuelle commises au sein de l'Église catholique, qui se trouvent reconnus, sur le plan international, comme un problème affectant le catholicisme.

2016-2019 :

**La dernière période de couverture des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique dans les JT nationaux commence en 2016.** Il ressort clairement de la figure 3 qu'une attention médiatique intense est alors accordée à ce sujet. Les médias traitaient majoritairement d'affaires nouvelles (Figure 5), pour la plupart survenues en France (Figure 3). Le trait le plus important réside toutefois dans la hausse de documents abordant les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique par le biais de cadrage thématique, autrement dit en les traitant non plus par le prisme de sujets individuels (Figure 4).

- ⇒ Ces éléments suggèrent que la période 2016-2019 inaugure une couverture des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique comme un problème public systémique en France.

### ***Constitution de l'échantillon qualitatif et méthodes d'analyses***

Un échantillon représentatif des tendances identifiées a par la suite été constitué, afin de tester et d'approfondir ces hypothèses sur le plan qualitatif. Pour construire cet échantillon, nous avons sélectionné les affaires les plus couvertes durant les quatre pics, ainsi que les documents généraux produits sur ce sujet. Une exception a été faite pour l'année 2010 dont la caractéristique principale était de contenir des reportages traitant des violences sexuelles commises dans l'Église en dehors de la France : nous avons donc fait le choix de conserver pour cette année l'ensemble des documents concernant le Vatican et les déplacements du Pape. Deux choix ont été faits pour la sélection de l'échantillon des années 2000-2001 : nous avons décidé de ne pas inclure l'année 2002 car elle concernait majoritairement des faits situés aux États-Unis ; nous avons également intégré 6 documents antérieurs à l'année 2000 dans le but

de disposer des premiers documents diffusés à propos des affaires sélectionnées (2 documents en 1998 pour l'affaire Heckner, 4 documents en 1999 pour l'affaire Pican). Suivant la même logique, trois documents de 2003 ont été ajoutés pour l'année 2005 afin de bénéficier de l'entièreté de l'affaire Lefort.

**Tableau 2. Composition de l'échantillon**

Pics	Affaires les plus couvertes	Sous-total	Ajouts pour la cohérence du corpus	Sous-total	Totaux
<b>2000-2001</b> (169 doc. récoltés sur la période)	Pican	51	Heckner, 1998	2	<b>147</b>
	Maurel/Morel	32	Pican, 1999	4	
	Bissey	22	Documents généraux	12	
	Heckner	12			
	Vadeboncoeur	12			
<b>2005</b> (91 doc. récoltés sur la période)	Vadeboncoeur	19	Lefort, 2003	3	<b>88</b>
	Lefort	66	Absence de documents généraux		
<b>2010</b> (192 doc. récoltés sur la période)	Documents concernant le Vatican et les déplacements du Pape à l'international	139	Absence de documents généraux		<b>139</b>
<b>2016-2018</b> (401 doc. récoltés sur la période)	Preynat	52	Documents généraux	95	<b>331</b>
	Barbarin	163			
	Billioud	9			
	Houpert	2			
	Gérentet de Saluneau	8			
	Desperon	2			
<b>TOTAL</b>					<b>705</b>

Pour explorer la construction de ce problème public dans les informations, nous avons produit, de façon inductive, une analyse thématique. Celle-ci a permis de catégoriser les grandes conceptualisations des violences sexuelles, en particulier dans trois grands axes : la typification des violences sexuelles visibilisées au cours du temps ; la couverture médiatique des figures de victimes et de coupables ; enfin, les actions de l'Église tels que les médias les ont couvertes.

#### ***I.4. LES QUATRE TEMPS FORTS DE LA COUVERTURE TELEVISUELLE***

## ***Les principales affaires françaises médiatisées lors des pics d'activité des journaux télévisés entre 1990 et 2020***

Notre échantillon qualitatif comprend dix affaires de violences sexuelles<sup>2</sup>. Dans deux cas, une affaire de non-dénonciation se greffe à la première (affaire Fort et affaire Barbarin).

**La première est l'affaire Jean-Luc Heckner.** En 1998, le curé d'Oderen, Jean-Luc Heckner, 35 ans, est mis en examen. En garde à vue, il reconnaît s'être livré à plusieurs reprises à des agressions sexuelles et des viols. Son procès s'ouvre en 2001 et présente sept victimes, des garçons âgés de 11 à 14 ans dans les années 1992-1998. On apprend à ce moment que plusieurs personnes s'étaient étonnées du comportement étrange de l'abbé et que des rumeurs de pédocriminalité le poursuivaient ; l'évêque auxiliaire de Strasbourg, Mgr Léon Hégélé, l'avait même convoqué à ce sujet, mais n'avait pas donné de suite à cet entretien. Jean-Luc Heckner est condamné à 16 ans de réclusion.

**La deuxième combine en fait les affaires René Bissey et Monseigneur Pican :** en 1998, René Bissey, 54 ans, est arrêté suite au témoignage d'un jeune homme de 24 ans affirmant que le prêtre l'a violé de ses 12 à ses 18 ans ; il affirme que d'autres garçons ont été victime du prêtre. En garde à vue, René Bissey reconnaît les faits, qui se sont déroulés sur une quinzaine de garçons mineurs, âgés de 11 à 17 ans entre 1987 et 1996. L'investigation policière permet de déterminer que, deux ans auparavant, la mère d'une autre victime avait dénoncé des actes pédocriminels auprès du diocèse. L'évêque en place, Monseigneur Pican, avait alors contacté le prêtre, l'avait invité à suivre une thérapie mais ne lui avait pas retiré son affectation. En 1999, une plainte est déposée par quatre familles de victimes contre l'évêque pour non-dénonciation de crimes. Le procès de René Bissey s'ouvre en 2000 et se termine par sa condamnation à 18 ans de prison. En septembre 2001, Pierre Pican est condamné à trois mois de prison avec sursis.

**La troisième est l'affaire Jean-Lucien Maurel :** en 2000, s'ouvre le procès de Jean-Lucien Maurel. Cet ancien directeur du collège Saint-Pierre, un établissement privé de Mur-de-Barrez, est accusé de viols et d'agressions sexuelles sur trois élèves âgés de 10 à 13 ans à l'époque des faits, entre 1994 et 1996 ; d'autres victimes, dont les faits sont prescrits, témoignent au cours des audiences. Malgré les dénégations importantes de l'abbé Maurel et des soutiens dont il bénéficie, il est condamné à 10 ans de réclusion. Son appel est rejeté en 2001.

**L'affaire Denis Vadeboncoeur constitue la quatrième du corpus.** En 2000, Denis Vadeboncoeur est mis en examen et incarcéré après s'être dénoncé à la police pour des actes pédocriminels, sur les conseils de son évêque, Mgr Jacques David, contacté quelques semaines plus tôt par une victime. Le prêtre canadien avait déjà été condamné en 1985 à 20 mois de réclusion pour des faits pédocriminels dans son pays d'origine. Malgré les avertissements adressés par son ancienne hiérarchie à Mgr Gaillot et son successeur Mgr David, Denis Vadeboncoeur avait été nommé curé de la paroisse de Lieurey dès 1988. Le procès de Denis Vadeboncoeur

---

<sup>2</sup> Ce nombre correspond aux documents bénéficiant d'un cadrage épisodique dans l'échantillon qualitatif. D'autres affaires pourront être évoquées dans notre démonstration, en ce qu'elles apparaissent dans des documents bénéficiant de cadrages thématiques.

s'ouvre en 2005 pour des faits commis entre 1989 et 1992 sur un garçon mineur. Le prêtre est condamné à 12 ans de prison en 2005.

**La cinquième affaire est celle de François Lefort** : en 2003, François Lefort est renvoyé devant la cour d'assise de Nanterre pour des viols commis sur des mineurs sénégalais. Mis en examen depuis 1995, ce prêtre, médecin et écrivain, figure de l'humanitaire des années 1990, était depuis devenu curé dans une zone rurale de Saône-et-Loire. Son procès s'ouvre en 2005 : six hommes, âgés de 11 à 15 ans au moment des faits, l'accusent de les avoir violés et agressés sexuellement au Sénégal et en France. François Lefort est condamné à huit ans de réclusion. Il crie depuis son innocence et a demandé à plusieurs reprises la révision de son procès.

**La sixième est l'affaire du Père Guy Gérentet de Saluneau**, qui a été pendant une trentaine d'années chargé du catéchisme d'une paroisse lyonnaise, avant d'en être écarté et interdit de ministère en 2001 par le Cardinal Billé suite à la plainte d'une jeune fille. En 2003-2004, une autre victime se présente au successeur de l'évêque, mort prématurément : le Cardinal Barbarin. Ce dernier reçoit la victime, obtient des aveux du prêtre et renouvelle son interdiction d'exercer. Il affirme avoir conseillé à la victime de porter plainte mais ne le dénonce pas à la police. En 2010, le « Père Guy » est finalement mis en examen. Il est condamné en février 2016 à deux ans de prison avec sursis pour des agressions sexuelles commises sur huit mineures entre 1989 et 2000.

**La septième affaire concerne Jérôme Billioud** : il est un prêtre connu pour des problèmes de violences sexuelles. En 1998, il est condamné à un mois de prison avec sursis pour atteinte sexuelle. En 2003, il est interpellé à deux reprises pour exhibitionnisme puis usage de stupéfiants. Son cas surgit dans la presse en 2016, au moment l'affaire Preynat. Un haut fonctionnaire de 42 ans, sexuellement agressé par l'abbé Billioud à 16 et 19 ans, témoigne alors anonymement pour dénoncer l'inaction du diocèse. Ce dernier avait en effet contacté le cardinal Barbarin en 2009 sans qu'aucune mesure ne soit prise ; en raison de la prescription des faits, sa plainte avait été classée sans suite. Le prêtre a continué d'officier dans des paroisses lyonnaises avant d'être finalement écarté en 2016.

**La huitième affaire est celle Bruno Houpert** : celle-ci surgit dans la presse en mars 2016, lorsque *Le Parisien* révèle que Bruno Houpert, le curé d'une paroisse au sud de Lyon, a été condamné 9 ans plus tôt à 18 mois de prison avec sursis pour des agressions sexuelles infligées à des séminaristes, âgés de 20 à 30 ans. Face à la polémique, le prêtre se voit finalement retirer son ministère.

**La neuvième affaire concerne Jean-Marc Desperon** : En 2016, Jean-Marc Desperon, 62 ans, est placé en garde à vue pour agressions sexuelles sur son petit neveu mineur, entre 2005 et 2009. Il est condamné en 2019 à trois ans de prison pour ces faits. Plusieurs rumeurs poursuivaient le prêtre depuis les années 1980 : alors aumônier au collège-lycée Saint-Exupéry de Lyon, il avait été déplacé dans le diocèse de Montauban, officiellement pour se rapprocher de son père malade. En 2002, plusieurs lettres de victimes avaient été envoyées au diocèse de Lyon, qui les avaient transférées au diocèse de Montauban. Il avait été dans la foulée suspendu de tout ministère puis renvoyé à l'état clérical.

**Enfin, la dixième affaire combine l'affaire Preynat et l'affaire Barbarin.** Elle concentre, de 2016 à 2020, la médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France. En 2016, Bernard Preynat est mis en examen ; il aura été auparavant dénoncé pour des agressions sexuelles et des viols par d'anciens scouts, agressions commises entre 1972 et 1991. Regroupées au sein de l'association La Parole Libérée, les victimes mettent directement en cause la responsabilité de la hiérarchie : d'abord le cardinal Decourtray, qui avait éloigné un temps le prêtre avant de lui confier de nouvelles missions suite à des dénonciations de parents en 1991 ; puis les évêques Billé et Barbarin, qui avait tous deux été mis au courant des violences mais n'avaient pas cru bon de relever le prêtre de son ministère ou de prévenir les autorités judiciaires. En 2019, Bernard Preynat est jugé coupable par un tribunal ecclésiastique et renvoyé à l'état clérical. Il est condamné en 2020 à 5 ans de prison par la justice civile. Cette affaire est étroitement liée à l'affaire Philippe Barbarin, mis en examen pour non-dénonciation de crime. Condamné en première instance, il est relaxé en janvier 2020.

*La période 2000-2001. Les journaux télévisés commencent à évoquer les violences sexuelles dans l'Église de France.*

**La médiatisation des violences sexuelles dans l'Église catholique en France reste très faible jusque dans les années 2000 à la télévision nationale.** Alors que les années précédentes se focalisent sur des affaires commises dans des écoles privées ou à l'étranger, l'année 2000 voit apparaître de nouveaux cas traitant spécifiquement de clercs et religieux pédocriminels ayant sévi en France. Cet intérêt médiatique fait suite à un changement d'attitude plus général à l'égard des violences sexuelles et de la pédocriminalité, qui suscitent une forte désapprobation sociale depuis les années 1980-1990 (Ambroise-Rendu, 2010).

Cette mise en lumière des violences sexuelles est perceptible dans la médiatisation des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique en France. **Les reportages ont en effet tendance à situer les cas dans le contexte plus large d'affaires pédocriminelles qui ne concernent pas spécifiquement l'institution catholique.** Suite à la diffusion d'un reportage sur l'affaire Vadeboncoeur, le présentateur de France 2 Gérard Holtz débute une interview de la journaliste Valérie Hermitte en ces termes : « À la fois dans l'affaire des disparues de l'Yonne, et dans cette affaire du curé pédophile Denis Vadeboncoeur, ce qui est le plus choquant sans doute, c'est le silence qui pendant un certain temps a enveloppé toutes ces affaires » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 19/12/2000). Le phénomène se perçoit également dans les transitions effectuées entre les reportages, ainsi que le montre cet exemple lors d'une diffusion sur Arte : « Dans le procès du réseau pédophile à Mâcon, le verdict devrait être rendu la semaine prochaine pour la soixantaine d'accusés présents dans le box. Les violences sexuelles dont sont victimes des enfants et des adolescents n'épargnent pas l'Église catholique » (INA, Journal télévision, édition de la mi-soirée, Arte, le 05/05/2000). **Les JT semblent ainsi hésiter entre une problématisation de la pédocriminalité comme problème social général ou comme problème catholique :** « On parle de plus en plus des actes de pédophilie, notamment depuis l'affaire Dutroux révélée en Belgique. Alors peut-on réellement parler d'augmentation des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique ou d'un contexte dans laquelle la loi du silence n'est plus de mise ? » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 08/09/2001).

L'émergence relativement récente du sujet que constitue la pédocriminalité sur la scène publique médiatique se perçoit dans le fait que **les affaires publicisées suscitent de vives oppositions**. Dans l'affaire Maurel, le prêtre, qui nie les faits, bénéficie de forts soutiens : « Les proches, les amis de l'abbé Maurel parlent d'un homme respectable, respecté : "Ce dont on l'accuse, je n'y crois pas", dit l'un, "il est jugé comme le pire des criminels", renchérit sa sœur. » Elle continue : « Ça a été une épreuve incommensurable pour lui et pour toute la famille, nous avons beaucoup souffert. J'espère vraiment que justice sera faite et que mon frère sera reconnu innocent » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/02/2000). **La parole des victimes est encore fortement démentie dans les reportages, traduisant un climat de doute, voire de méfiance à son égard** : « Complot, vengeance : c'est la thèse avancée par la défense de l'accusé » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/02/2000). Le conflit est si fort que la cohésion du village est montrée comme étant ébranlée par cette affaire : « Il y a d'abord les rumeurs, les rancœurs et les haines. Les habitants du village se divisent sur la personnalité de l'abbé. Puis, en 97, viennent les accusations graves et précises : trois enfants disent avoir été violés par l'ecclésiastique. Le scandale éclate publiquement ; Mur-de-Barrez est encore aujourd'hui sous le choc » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 22/02/2000). Un reportage de France 2 affirme encore « Rumeurs, dénonciations, soutiens, dénégations. Un village, deux clans s'opposent » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/02/2000). Sur TF1, le chroniqueur judiciaire Jean-Pierre Berthet raconte : « Le climat passionnel et éprouvant qui entoure cette affaire depuis le début est apparu très nettement au cours de la première audience. Vous savez, c'est presque un village divisé en deux clans qui défile à la barre des témoins, et de vieilles querelles qui resurgissent. Alors on règle des comptes, là, en public, devant les jurés, et on donne des noms : il est question de lettres anonymes, de menaces téléphoniques, de gendarmes soupçonnés d'avoir exercé des pressions sur des témoins, et de témoins qui s'interpellent publiquement, donc, et qui se contredisent » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 23/02/2000). France 3 utilise quant à lui des paroles de témoin pour incarner les tensions qui divisent le village : « *Voix off* : Des gens divisés aujourd'hui, déchirés par cette affaire de pédophilie / *Une femme* : "Il faut quand même penser que y a des familles qui se sont déchirées, et ça c'est très dur à vivre. Et on sait que dans nos petits villages, la fracture, elle sera définitive, et toutes les haines et tout ce qui s'est distillé depuis trois ans, ben ça sera dur à remonter. " / *Un homme* : "On a vécu trois années de cauchemar, faut le dire". » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 28/02/2000). Partout où émergent des révélations, les JT rapportent ainsi une fracture entre « deux camps » : croire ou non les victimes est une thématique omniprésente.

**Les années 2000-2001 soulignent ainsi des tensions autour de la parole des victimes. À plusieurs reprises, des familles bénéficient d'un accès aux médias de masse pour pouvoir témoigner des difficultés rencontrées, non seulement pour se faire entendre et pour être crus, mais aussi pour ne pas subir de vindicte, souvent sous forme d'insultes et d'humiliations.** Dans l'affaire Maurel, des parents témoignent face caméra des pressions qu'ils ont subies : « Personne voulait croire que cet homme était capable de faire des choses pareilles, et bon c'était nous, qu'on avait un enfant qui était menteur, un enfant qui était débile, un enfant qui était... enfin tout » explique une mère ; « On a vécu un calvaire et je veux que

tout le monde le sache ce qu'on a vécu parce qu'on a été ridiculisé d'une manière inimaginable » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 23/02/2000). Dans l'affaire Bissey, la mère d'une victime déplore au moment du procès que « seule une famille a choisi de parler à visage découvert pour briser le tabou » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 03/10/2000) : « C'est un fléau qui devient aujourd'hui international, et en France il faut que la justice réagisse et qu'elle représente un pays de justice et non pas n'importe quoi. Les parents ne suivent pas là, on est tous seuls, c'est pas normal » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 02/10/2000). **Le problème de la pédocriminalité ne semble ainsi pas suffisamment installé pour que soit audible la parole des victimes.** À l'occasion d'un reportage, la capacité que peut avoir une affaire à produire des effets sur les autres affaires est justement évoquée : « Je demande que mon fils soit entendu. Et quand je pense à mon fils, je pense à tous ces enfants qui n'ont pas eu la chance d'être entendu aujourd'hui » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 23/02/2000) explique le père d'une victime de l'abbé Maurel, quand un autre déplore n'avoir pas su décoder les paroles de son fils, violé lors d'un camp aux États-Unis : « il est difficile pour un jeune ado d'exprimer des choses qui révoltent la morale. Donc pour mon fils c'était impossible, il a seulement dit que l'abbé était méchant, et que l'abbé aimait trop les petits garçons. Ça aurait été à moi de comprendre à demi-mots ce qu'il me disait, et je ne l'ai pas compris » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 25/02/2000). **De fait, l'émergence de la parole des victimes est montrée comme un processus douloureux, qui explique pourquoi elles se sont tuées si longtemps :** « Kevin 16 ans, est oppressé, gêné, ses mots sont mesurés mais emprunts de douleur, de souffrance. Il confie sa honte de ce qui lui est arrivé. Je sais que je ne suis pas tout seul, dit-il » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 28/02/2000). Lors du procès, la parole des adolescents dont les violences subies ne sont pas prescrites est soutenue par des victimes plus anciennes : « il est important de témoigner. Je crois qu'il eut été bon que d'autres apportent leur témoignage, parce que je suis convaincu que d'autres, qui sont encore vivants, auraient pu faire le même témoignage que moi » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 25/02/2000) ; « Pour moi, c'est très important de soutenir ces enfants, moi qui étais dans la même situation qu'eux il y a quelques années, et j'aurais pas pu supporter qu'on mette en doute leur parole » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 25/02/2000). Devant la difficulté à obtenir une liberté de parole, la solidarité des victimes est ainsi représentée, dans les journaux télévisés, comme une aide possible.

**L'accession des témoignages de victimes à la sphère médiatique est ainsi ambiguë : d'un côté, la parole des victimes est enfin représentée dans les journaux télévisés, de l'autre, elle suscite de nombreuses oppositions. En parallèle, la responsabilité de la hiérarchie des religieux est d'ores et déjà dénoncée dans les journaux télévisés.** Cela est notamment le cas dans l'affaire Bissey, où des critiques très vives sont adressées par les avocats à la hiérarchie du prêtre : « Je reproche à l'Église d'avoir su, de n'avoir pas dénoncé, mais au cours de ce débat, où elle aurait pu donner un certain nombre d'explications, d'avoir refusé purement et simplement de répondre aux questions, et de s'être enfermée une nouvelle fois dans le silence » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/10/2000). Plus globalement, l'Église est directement désignée : « L'Église doit profiter de cette affaire pour faire son examen de conscience, elle doit se demander si dans le fonctionnement de ses

institutions, il n'y a pas quelque chose à remettre en cause » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/10/2000) ; « Le tabou, c'est l'Église se drape dans son image qu'elle ne veut pas ternir. Et, depuis des siècles, eh bien c'est la langue de bois, c'est la chape de plomb, et ça devient un silence coupable. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 23/02/2001). Ces initiatives sont également portées par une poignée de victimes, qui souhaitent voir les responsabilités hiérarchiques reconnues : « Il a tout caché, il a attendu. C'est malheureux, qu'un jeune, qui était moi, craque et en vient à la déprime, et presque même au suicide. Il a fallu un événement comme ça pour percer le silence. Alors que Monseigneur Pican savait tout à fait et n'a jamais rien fait » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 23/02/2001) exprime Ludovic, 26 ans ; « nous n'attendons pas que Monseigneur Pican soit incarcéré pendant des mois, non, ce n'est pas ça. On souhaite que la justice lui dise elle-même qu'il est coupable, qu'il devait dénoncer » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/02/2001) ajoute un parent.

Face à ces révélations et accusations, la position de l'Église est avant tout caractérisée, dans les médias de masse, par l'ambivalence. Cela se manifeste notamment dans l'attitude des évêques au moment de l'apparition des affaires : **ces derniers affirment très volontiers leur ferme condamnation de la pédocriminalité et leur rejet de la culture du silence au sein de l'Église ; beaucoup avaient pourtant été mis au courant des violences avant leur exposition médiatique et leur prise en charge juridique.** Lorsque surgit l'affaire Heckner, l'archevêque de Strasbourg Mgr Doré affirme : « Je ne peux que parler avec grande tristesse de ces choses-là, je désire que la justice fasse son travail, je ne mettrai aucun obstacle, je ne couvrirai aucunement l'un des miens, je souhaite que vérité soit faite » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 15/08/1998) ; l'enquête établira pourtant que l'évêque avait déjà convoqué le prêtre à la suite de rumeurs pédocriminelles. Il semble que de nombreux indices n'aient pas été pris en compte par ses hiérarchies successives, ainsi que le résume ce reportage de TF1 : « Les signaux d'alarme ont retenti à maintes reprises. De sa relation homosexuelle affichée au séminaire, à la découverte à Mulhouse de revues et cassettes pédophiles, à des comportements douteux à l'égard d'enfants : l'Église semble-t-il a fermé les yeux plus ou moins consciemment pendant 8 ans » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/02/2001). Le même phénomène se produit dans l'affaire Vadeboncoeur, du nom de ce prêtre récidiviste qui s'est dénoncé à la police sur les conseils de son évêque, Mgr David. Au début de la médiatisation de cette affaire, l'évêque d'Évreux apparaît à l'écran pour signifier son rejet de la culture du silence : « Pour des raisons diverses, les gens se taisent autour de la pédophilie. Il y a une loi du silence qui est très établie. Alors moi, je suis pour que la loi du silence se lève » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 01/12/2000). Il se distingue ainsi de son prédécesseur, Mgr Gaillot, qui avait accepté d'accueillir le prêtre dans son diocèse dès 1988 malgré sa condamnation en 1985 pour des faits pédocriminels et les avertissements de son ancienne hiérarchie. Deux semaines plus tard, on apprend que Mgr David avait également reçu une lettre en octobre 1997 l'avertissant du danger représenté par le prêtre, à laquelle il avait notamment répondu : « Si des faits répréhensibles s'étant produits en France doivent lui être imputés, je suis prêt à recevoir immédiatement les personnes pouvant m'informer de manière circonstanciée » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 19/12/2000). Un scénario similaire se répète dans l'affaire Bissey. Lorsqu'une plainte est déposée contre lui par quatre familles en 1999, l'évêque de Bayeux

conteste fermement les faits dans une déclaration lue à la presse : « Les accusations qui sont portées contre moi, dans des conditions étonnantes, à travers les médias, suite au dépôt de cette plainte, je tiens à réaffirmer avec clarté qu'elles ne reposent sur aucune réalité et sont infondées » ; il sera pourtant condamné à trois mois de prison avec sursis pour non-dénonciation de crime en 2001. **Cette attitude contradictoire, qui consiste à condamner publiquement des faits qui étaient pourtant connus et n'avaient pas été signalés à la justice, est caractéristique de la position de l'Église catholique et témoigne de sa réticence à dénoncer les coupables.** Le cœur de cette résistance réside dans le **sacrement que constitue la confession**. Deux raisons sont abordées, de façon plus ou moins directe, dans les journaux télévisés.

La première, traitée de façon indirecte, concerne le **pardon accordé lorsque le confesseur accorde l'absolution**. Il s'agit d'un élément central dans l'affaire Bissey. Lorsque le Président de la cour demande à l'accusé comment il faisait pour concilier sa vie de prêtre et ses actes pédocriminels, ce dernier répond : « Le confesseur me pardonnait, il me disait que tout allait s'arranger » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 02/10/2000). Le problème posé par l'absolution paraît étroitement lié à une méconnaissance importante de la pédocriminalité comme de ses conséquences par les religieux, ainsi que le rappelle Mgr Noyer, l'évêque d'Amiens, lors d'une interview : « Pendant très longtemps, l'Église, mais comme le reste de la société, n'avait pas pris toute la mesure de la gravité des actes de pédophilie. On voyait la faiblesse d'un homme, on ne voyait pas la blessure d'un enfant » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 08/10/2000). Mais il possède aussi une dimension religieuse, qui transparait dans la croyance dont témoignent les évêques de la possibilité d'une réinsertion des prêtres pédocriminels. Dans l'affaire Vadeboncoeur, Mgr Gaillot explique ainsi avoir accueilli le prêtre car ce dernier « manifestait selon lui un réel souci de réinsertion » ; il ajoute avoir « pris cette décision avec l'accord de son conseil épiscopal » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 08/12/2000). Une telle indulgence est jugée choquante par les victimes, comme le montre la réaction du père d'une victime de ce prêtre : « Lorsque l'avocat a demandé si le prêtre avait toujours sa place dans l'Église, il a répondu que oui. Eh bien ça, ça m'a fait presque vomir » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 04/10/2000).

La seconde raison, abordée directement, concerne le **secret de la confession**. À plusieurs reprises, les JT soulignent combien ce sujet **met en tension une tradition importante de l'Église avec les intérêts des victimes et la justice laïque** : « défendre l'intérêt des victimes ou préserver le secret de la confession : pour l'Église, le choix n'est pas simple, entre deux notions inscrites dans la loi divine et dans le Code Pénal. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/07/1999). L'opposition entre la justice canonique et la justice républicaine est évoquée : « Entre la justice de Dieu et celle de la République, laquelle doit l'emporter lorsque des enfants sont en danger ? Voilà tout le thème du débat qui agite en ce moment les milieux ecclésiastiques. [...] L'Église doit-elle dénoncer les crimes commis par les siens ? » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 21/02/2000). Le dilemme entre la dénonciation des actes pédocriminels et la préservation du secret de la confession apparaît comme un problème : « Car si l'Église ne peut ni ne veut rester passive, et encore moins couvrir des actes délictueux, elle rappelle le caractère absolu du secret de la confession,

un secret reconnu par la loi mais levé aujourd'hui par le Code pénal lorsqu'il concerne des mineurs en danger » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 23/02/2001). Malgré cela, **l'Église catholique défend fermement le secret de la confession, qu'elle justifie en recourant au secret professionnel.**

Au cours des années 2000-2001, **l'Église de France s'empare donc du sujet de la pédocriminalité mais cherche à éviter de toucher à ses principes fondateurs. Le secret de la confession, et dans une moindre mesure le pardon, sont ainsi ciblés comme des freins importants dans la reconnaissance des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique et la dénonciation de leurs auteurs à la justice.** Cette attitude est perceptible dans la position officielle des évêques de France à la fin de leur assemblée annuelle du mois de novembre, dont l'ambivalence est soulignée par un JT de France 2 : « Les évêques ne doivent plus protéger par leur silence les prêtres pédophiles mais ils n'ont pas l'obligation de dénoncer les prêtres et c'est là toute l'ambiguïté de la décision annoncée » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 10/11/2000). La nature même de la contradiction est remise en cause par le porte-parole, Stanislas Lalanne : « Je pense qu'il n'y a pas de contradiction avec le fait de maintenir un secret professionnel et le fait de prendre des mesures » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 04/09/2001). Plutôt que de responsabiliser les hiérarchies religieuses et de se questionner sur ce qui permet, structurellement, la perpétuation des violences, elle opte pour une solution autre : « Aider le coupable à se dénoncer » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 23/02/2001) ; autrement dit, « Celui qui se confesse est donc renvoyé à sa propre responsabilité. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 09/11/2000). **La pédocriminalité au sein du catholicisme reste donc une affaire d'individus déviants, qu'il s'agit d'amener à se dénoncer,** tel que le décrit l'archevêque de Strasbourg : « La première question qui se pose est d'arrêter que continuent de se faire un certain nombre de comportement, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est de responsabiliser la personne dont vous apprenez par elle qu'elle a commis un certain nombre d'actes. La responsabilité, ce n'est pas d'aller la dénoncer dans son dos, c'est la faire réfléchir à ce qu'elle a fait et l'amener à exercer sa responsabilité au point qu'elle ira elle-même se dénoncer. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 09/02/2001). La difficulté éprouvée par l'Église pour se réformer malgré ses efforts pour combattre la pédocriminalité en son sein est encore exprimée dans l'attitude de Pierre Pican. Malgré les appels à la démission, ce dernier n'envisage pas une telle action. Après sa condamnation pour non-dénonciation, il juge au contraire que son procès l'aidera à mieux gérer les affaires futures : « Ce type d'expérience m'appellera sur bien des terrains à exercer mon gouvernement responsable au service de l'Église, d'une manière beaucoup plus accordée à certaines situations de détresse » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 15/06/2001). L'Église opère ainsi une individualisation du problème que constitue la pédocriminalité au sein du catholicisme.

### ***L'année 2005 : l'ambivalence de la couverture médiatique des violences sexuelles dans l'Église de France***

L'année 2005 est marquée **par les mêmes tensions que les années 2000-2001** mais, reconfiguration importante, **ces dernières ne sont plus accompagnées d'un débat entourant**

**le secret de la confession.** Il faut dire que les deux affaires françaises les plus traitées cette année ne s'y prêtent pas : la première concerne l'ancien prêtre humanitaire François Lefort, accusé d'agressions sexuelles et de viols sur des enfants sénégalais ; la seconde concerne Denis Vadeboncoeur, qui été poussé à se dénoncer après avoir récidivé. **La couverture médiatique, poursuit le travail de prêter sa voix ou de se faire le porte-voix des victimes de clercs ou religieux pédocriminels, mais continue de l'autre de faire entendre des voix discordantes quant à l'existence de telles pratiques, témoignent de la lente stabilisation du sujet que constitue la pédocriminalité dans la sphère publique française.**

**La place donnée dans les médias aux victimes de violences sexuelles commises au sein de l'Église s'agrandit lentement.** Cela passe notamment par **leurs témoignages, qui permettent d'exposer les traumatismes vécus dans les journaux télévisés.** Ce phénomène est perceptible dans la médiatisation du procès de François Lefort, un prêtre responsable de viols et d'agressions sexuelles sur au moins six adolescents sénégalais. Devenus de jeunes hommes, ces derniers témoignent au cours du procès. Ils y détaillent les circonstances des viols : « D'abord il était plus fort que moi, j'étais tout petit. Et en me menaçant comme ça, en venant chez moi, j'ai reculé, je suis tombé dans le lit et il est tombé sur moi [...], je ne pouvais rien faire », 05/06/2005 TF1. 20h), et racontent les souffrances vécues : « Ces choses, quand je me les rappelle, j'ai l'impression que ma tête va éclater. Quand j'y repense ça me bousille la cervelle » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 05/06/2005). À d'autres moments, les conséquences traumatiques à long terme sont évoquées sur le registre de l'expérience individuelle : « Cette chose-là, vraiment, je n'oublie pas, je n'oublierai jamais cette chose-là, parce que c'est une chose qui, qui brûle dans mon cœur, vraiment. C'était une chose qui m'empêchait de dormir. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 05/06/2005). La sensation de voir sa vie détruite est rendue publique : « "Il m'a violé, il a détruit ma vie" raconte Maguette, "Dis la vérité" supplie Ibrahim, "tu es un menteur" » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 10/06/2005), ainsi que les dommages pour soi certes, mais pour les autres aussi : « Il l'a fait, il me l'a fait à moi, ça m'a fait mal pour mes amis, pour mon père, pour beaucoup de choses, beaucoup de raisons. Alors, je ne suis pas là pour dire qu'il doit être mort, mais je suis là pour qu'il se repente. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 10/06/2005). Les JT décrivent également le chantage auquel se livrait souvent le prêtre pour violenter ces jeunes garçons : « "François Lefort m'a proposé de faire l'amour avec lui, j'ai refusé. Et plus tard il m'a dit : "je ne t'achèterai pas de chaussures, tu n'as pas été gentil avec moi"." Sans conviction, le prêtre lui répond : "Ousman, tu mens". "Non, je dis la vérité" rétorque l'adolescent. » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 09/06/2005). Une autre occurrence relate des faits similaires, où les violences sexuelles sont accompagnées de rétributions : « Lefort m'a promis de m'amener en France si je couchais avec lui, raconte Kader. Ça m'a fait mal, dit-il, mais j'ai accepté. Madame la Présidente j'étais le prostitué de Lefort. À chaque relation sexuelle, dit Kader, il me donnait de l'argent. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 20/06/2005). **Cette exposition de la souffrance exprime l'importance et le crédit accordés à la parole des victimes lors des procès,** ainsi que l'exprime l'avocat des parties civiles : « Cette parole des enfants sera déterminante. Ce n'est pas parce que des enfants sont issus de milieux défavorisés, qu'ils sont démunis, qu'ils ont nécessairement moins de droits à faire valoir. Je dirais que tout au contraire, nous sommes là pour porter cette parole. Et elle sera, je crois, déterminante dans ce procès. »

(INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, M6, le 06/06/2005). Un avocat des parties civiles explique quant à lui mettre la parole du prêtre médiatique et des victimes sénégalaises sur un plan d'égalité : « Les jurés trancheront entre la parole de François Lefort qui a une réputation extraordinaire et ces pauvres enfants démunis, qui aujourd'hui sont des adultes, pour qui peut-être on n'accorde aucun crédit spontanément, mais qui disent quelque chose de grave contre cet homme. J'accorde autant d'importance à la parole de François Lefort qu'à la parole des enfants » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 05/06/2005). Lorsque la condamnation du prêtre est prononcée, le directeur de l'un des centres dans lequel François Lefort a commis des actes pédocriminels juge que cette décision marque une avancée en termes d'écoute de la parole des victimes : « La société n'accepte pas aujourd'hui que des enfants soient utilisés à des fins sexuelles, que la société a du respect pour la parole de ses enfants et que la société sait faire respecter cela. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, M6, le 24/06/2005).

**Cette place donnée à la parole des victimes s'exprime aussi dans la mise en lumière de la responsabilité de la hiérarchie catholique lorsqu'il est établi que cette dernière n'a rien fait pour écarter les individus dangereux du contact des enfants.** Le procès de Denis Vadeboncoeur est exemplaire en la matière, puisqu'il présente un prêtre pédocriminel récidiviste, condamné une première fois par la justice canadienne, avant d'être accueilli par le diocèse d'Evreux. Au cours des audiences, la responsabilité de l'évêque qui avait accepté de l'accueillir est largement représentée dans les JT : « Mgr Gaillot, alors évêque d'Evreux, l'avait quand même accueilli en toute connaissance de cause. [...] À l'époque, avant et après l'arrivée du père Vadeboncoeur, son supérieur canadien avait prévenu de ses antécédents par écrit, évoquant même des risques de récidive » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 19/09/2005). La condamnation antérieure du clerc est soulignée par un autre journal télévisé : « Ce qui retient l'attention dans cette affaire, c'est qu'il avait déjà été condamné pour des faits similaires au Canada. Son passé était connu de sa hiérarchie mais cela n'a rien empêché » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 19/09/2005). Le fait que, malgré cette condamnation, le prêtre ait pu approcher de jeunes individus est plus précisément évoqué : « Denis Vadeboncoeur, déjà condamné en 85 pour pédophilie au Canada, a pu rester au contact d'adolescents en étant nommé curé de Lieuret par Jacques Gaillot, alors évêque d'Évreux. Une décision prise malgré cette lettre de mise en garde d'un supérieur du prêtre canadien rappelant que Vadeboncoeur était encore susceptible de récidiver. Les enquêteurs dénoncent même la disparition de pièces du dossier à l'évêché d'Évreux » (19/09/2005 19/20). À travers cette affaire, l'omerta qui sévit dans l'Église est directement pointée : « L'espèce d'omerta traditionnelle dans le milieu, et du clergé et des paroissiens fait en sorte que l'enquête n'a pas toujours été ni facile, ni facilitée » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 20/09/2005) explique un commandant. Une autre occurrence évoque même les obstacles que l'Église a pu mettre en place pour éviter qu'un dossier ne puisse être construit : « Et pourtant, même si c'est un autre évêque, Monseigneur David, qui a poussé Denis Vadeboncoeur à se livrer à la justice, à l'époque, l'Église n'a rien fait pour aider à la recherche de la vérité. Le dossier administratif du prêtre pédophile avait même disparu ». De fait, l'attitude de l'Église est jugée « inadmissible » : « ce qui me paraît inadmissible, c'est l'attitude de l'Église qui a couvert les agissements du père Vadeboncoeur, pas seulement l'Église, également d'autres personnes qui étaient ses amis, et qu'on a préféré l'homme aux

enfants. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 21/09/2005), estime une avocate de l'association Enfance et partage.

**Toutefois, les discours sur la pédocriminalité ne sont pas encore tout à fait stabilisés à cette époque. À côté de ce processus qui s'attache à écouter les victimes et à reconnaître les responsabilités hiérarchiques, on note toujours la présence de voix mettant frontalement en cause les témoignages.** Ainsi, si les paroles des victimes sont bien valorisées dans le procès de François Lefort, elles n'en demeurent pas moins contredites par l'accusé, son avocat ainsi que son comité de soutien. Dès le début de l'affaire, **le prêtre pédocriminel affirme qu'il est victime d'un complot** : « De son côté, François Lefort devenu simple curé de campagne, parle de machination, de cabale contre lui » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 05/01/2003) ; « François Lefort lui se dit victime d'une machination orchestrée par des pédophiles, une vengeance pour la lutte qu'il mène depuis des années » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 17/04/2003). Au procès, le prêtre accuse **les parties civiles de chercher à faire du profit** : « Et le prêtre va plus loin en visant les adolescents, il les fixe et déclare : "ils sont intéressés par des questions financières" » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 06/06/2005). TF1 diffuse même un passage d'interview dans lequel il est prudemment soutenu par son avocat : « Personne ne peut dire cela, il n'empêche que, objectivement, avec le fonds d'indemnisation des victimes pénales, si M. Lefort était condamné, chacun toucherait 4 années de salaire au Sénégal » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/06/2005). Cette déclaration est dans la foulée infirmée par l'avocat des parties civiles : « les victimes sénégalaises ne peuvent être indemnisées en France » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/06/2005). D'autres éditions de JT mentionnent encore le faux témoignage d'une femme, membre du comité de soutien de Lefort, qui affirme qu'une des victimes a fait une demande d'asile depuis son arrivée en France (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 09/06/2005). L'affaire Lefort permet ainsi de saisir que la parole des victimes, si elle est désormais reconnue et valorisée, n'en reste pas moins vulnérable : « Je ne comprends pas [...] pourquoi ces jeunes sont émus par des choses qui n'ont jamais existé » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 10/06/2005) déclare encore l'accusé à la fin de son procès. L'attitude de la défense est abordée de façon largement négative dans les journaux télévisés. Cette description est notamment perceptible dans la description de François Lefort par le chroniqueur judiciaire Jean-Pierre Berthet : « François Lefort est un accusé déroutant. On est impressionné par sa force de conviction et, en même temps, ça frise parfois l'indécence. Par exemple, lorsqu'il ose s'adresser directement aux jurés, à peine tirés au sort. Il leur lance : "je veux que vous compreniez, les horreurs pédophiles, ça me donne la nausée". En face de lui, les cinq sénégalais, victimes présumées, restent silencieux » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 06/06/2005).

**La responsabilité de la hiérarchie** est également pointée durant cette période, mais n'est plus cadrée autour de la question du secret de la confession. Le thème du pardon resurgit en revanche au cours du procès de Denis Vadeboncoeur. Lorsqu'un journaliste demande à Monseigneur Gaillot s'il estime avoir commis une erreur en conservant le prêtre dans son diocèse, ce dernier explique qu'il croyait à sa réinsertion possible : « Si je me suis trompé, je me suis trompé. J'étais confiant, c'était le cas, je voulais que quelqu'un se réinsère » (INA,

Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 19/09/2005). Selon un journal télévisé de France 2, l'évêque peine à reconnaître une faute : « C'est du bout des lèvres que Monseigneur Gaillot a reconnu sa responsabilité. Oui, en 1988, il a voulu donner une seconde chance à Denis Vadeboncoeur, ce prêtre condamné au Québec pour des agressions sexuelles sur enfant. Non, aujourd'hui, l'ancien évêque d'Évreux ne referait pas la même erreur » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 20/09/2005). Il explique ce changement d'attitude par le fait que « les temps ont changé » : « autrefois, quand quelqu'un venait, on était plus sensible à aider un prêtre, à protéger un prêtre. Aujourd'hui, avec les problèmes qui se sont passés, la société nous provoque à dire ce sont d'abord les jeunes qui sont importants et c'est d'abord eux qu'il faut protéger » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 20/09/2005).

Les couvertures télévisuelles des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique au cours de l'année 2005 soulignent donc l'installation progressive de la pédocriminalité dans le paysage médiatique français : la parole des victimes semble de plus en plus entendue. Si des critiques fortes sont adressées à la hiérarchie religieuse, on note toutefois une difficulté pour envisager les violences comme un problème répandu au sein de l'Église catholique, particulièrement en ce qui concerne la France. Pour s'en convaincre, notons seulement que ces deux affaires sont liées à des pays étrangers : Denis Vadeboncoeur est un prêtre canadien qui a commis des violences sexuelles sur le sol français ; François Lefort est un prêtre français qui a commis des violences sur des enfants sénégalais.

### ***Le tournant des années 2010 : le traitement d'un problème systémique à l'international***

En 2010, la médiatisation des violences sexuelles dans l'Église augmente à nouveau, principalement du fait de la couverture journalistique de scandales survenus en Europe durant cette année. L'ampleur des violences sexuelles est telle que le Pape se trouve sous le feu des critiques, et est amené à se déplacer pour présenter ses excuses aux victimes. La multiplication des scandales, qui révèlent la culture du silence entourant les violences sexuelles dans l'Église catholique, provoque un réel tournant dans le discours du Vatican. Cela aboutit à la reconnaissance officielle d'un mal répandu au sein des institutions catholiques par Benoît XVI lui-même. **L'année 2010 voit donc s'opérer une reconnaissance de la dimension systémique des violences sexuelles dans l'Église catholique au niveau mondial.** Ce phénomène a d'ailleurs été documenté par la littérature scientifique : d'abord conçues comme un phénomène étatsunien dans les années 2000, les violences sexuelles dans l'Église catholique commencent à être appréhendées comme un phénomène mondial dans les années 2010, notamment du fait de la multiplication de scandales dans les nations européennes (Terry, 2015).

Au cours de l'année 2010, des scandales éclatent dans différents pays européens, mettant en lumière l'ampleur des violences sexuelles au sein de diverses institutions catholiques. En février, le Pape convoque au Vatican les 26 évêques d'Irlande pour désavouer « les dérives de sa hiérarchie irlandaise » : « Un rapport publié il y a deux mois montrait qu'elle avait couvert des abus sexuels commis par des prêtres sur des centaines d'enfants et ce pendant des décennies » (INA, Journal télévisé, édition du matin, France 2, le 15/02/2010). En Allemagne, on apprend que de nombreuses violences sexuelles ont été commises dans des

collèges jésuites ; une enquête parue en mars conclut que « 19 des 27 diocèses allemands seraient concernés des affaires de pédophilie » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 12/03/2010). Au même moment, d'autres cas sont révélées en Autriche, où trois prêtres sont révoqués en mars pour avoir violenté sexuellement des élèves au cours des années 1980 ; une victime rapporte alors dans un reportage de France 2 : « Je me souviens quand arrivait le soir, les prêtres venaient et glissaient leur mains dans nos pantalons sous prétexte de vérifier si nous portions des sous-vêtements » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 12/03/2010). **Comme dans les années 2000-2001, les JT couvrent la prolifération des affaires mais les situent cette fois-ci dans un contexte explicitement catholique** : « Après l'Irlande, l'Allemagne, c'est maintenant en Autriche et aux Pays-Bas qu'éclatent des scandales similaires » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 12/03/2010). La répétition des affaires est soulignée : « Autre question du jour, elle concerne les scandales à répétition de pédophilie qui touchent l'Église catholique en Europe » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 12/03/2010), de sorte que les scandales ne peuvent plus être ignorés, les journaux télévisés appelant l'institution à les reconnaître : « L'Église ne peut plus fermer les yeux : aux Pays-Bas, en Autriche, en Allemagne, la réalité de très nombreux cas d'abus sexuels est rendue publique » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 12/03/2010).

Un facteur aggravant qui rendent les informations plus importantes encore à couvrir pour les journaux télévisés est que ces événements mettent en cause l'entourage du Pape ou Benoît XVI lui-même. En Allemagne, le chœur de Rastibonne, dirigé entre 1964 et 1994 par le frère aîné du Pape, Georg Ratzinger, est mis en cause pour des faits de maltraitances, notamment sexuelles. Ce dernier reconnaît des mauvais traitements physiques, ainsi que le raconte cet ancien élève : « J'ai été moi-même giflé par Georg Ratzinger, et c'était particulièrement douloureux quand il me tirait les cheveux sur les côtés. C'était très méchant, et pourtant je n'étais pas un mauvais chanteur mais quand il s'agissait de musique, lui, le mélomane averti, il devenait colérique, il ne se contrôlait plus » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 12/03/2010). Deux autres affaires surgissent bientôt, qui mettent directement en cause le Pape. Dans la première, on apprend que Benoît XVI, lorsqu'il était archevêque de Munich, avait accepté d'héberger un prêtre pédocriminel dans son diocèse afin qu'il suive une thérapie : « selon le journal, le futur pape aurait autorisé le maintien en exercice d'un prêtre reconnu responsable d'abus sexuels sur mineurs » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 13/03/2010). Une seconde affaire plus épineuse surgit le 25 mars 2010 suite à une enquête publiée par le *New York Times* concernant la probable intervention du Pape dans l'affaire Murphy, un prêtre coupable de violences sexuelles sur environ 200 enfants sourds entre 1950 et 1974. Dénoncé par sa hiérarchie et sur le point de passer devant un tribunal ecclésiastique, Lawrence Murphy avait écrit au futur Pape en 1996, lequel présidait la Congrégation pour la doctrine de la Foi, pour lui demander son aide. Si aucune réponse officielle n'est restée dans les archives, la procédure contre le prêtre s'est arrêtée suite à ce courrier et ce dernier n'a jamais été jugé.

**Dans les journaux télévisés, l'Église catholique apparaît si fragilisée par ces affaires** que les reportages font de plus en plus place à l'expression des victimes qui désirent faire pression sur Benoît XVI et critiquent ses décisions. Les informations télévisées se

structurent de plus en plus autour d'une opposition. Lorsqu'il rédige une lettre en réponse aux affaires pédocriminelles survenues au sein du clergé irlandais, le Pape se voit reprocher de ne pas suffisamment mettre en cause la hiérarchie : « Nous sommes déçus. Il ne s'est pas excusé auprès des victimes pour la façon dédaigneuse dont les autorités cléricales les ont traitées quand elles essayaient de raconter ce qu'elles avaient subies » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 20/03/2010) explique Maeve Lewis, membre d'une association irlandaise. Dans un autre document, une victime affirme : « Il ne dit absolument rien à propos des évêques et de la hiérarchie qui ont protégé les pédophiles et qui ont permis aux enfants d'être abusés alors que cela aurait pu être évité » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 20/03/2010). À Malte, d'autres personnes réclament une rencontre et des excuses publiques lorsqu'elles apprennent que le Pape doit se rendre prochainement sur leur île : « Ce Pape est allé en Australie, au Canada, en Amérique et là-bas il s'est excusé. Eh bien, ce n'est pas différent ici » explique l'une d'entre elles (INA, Journal télévisé, édition du matin, France 2, le 13/04/2010). Les violences sexuelles sont devenues un sujet si important au sein de l'Église catholique que les commentateurs jugent le pontificat de Benoît XVI entaché par ces affaires. C'est ce qu'exprime un journaliste de France 2 la veille de la cinquième année du Pape à la tête de l'Église : « La pédophilie, il faut le dire, n'est pas un scandale nouveau dans l'Église mais depuis quelques années, la parole s'est libérée, si bien que le pontificat de Benoît XVI s'est transformé depuis son élection en véritable chemin de croix » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 18/04/2010).

Parallèlement, plusieurs scandales commis dans l'entourage du Pape continuent d'être médiatisés. Au mois de juin, le prédicateur du Vatican, Raniero Cantalamessa, provoque une polémique alors que l'Église est déjà « en plein scandale pédophile et sous le feu des attaques » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 03/04/2010). Lors de la célébration du vendredi Saint, à laquelle assiste Benoît XVI, ce dernier lit un extrait d'une lettre de soutien écrite par un ami juif, dans laquelle les attaques subies par l'Église catholique sont comparées aux persécutions antisémites. Rapidement, le porte-parole du Vatican, Federico Lombardi, intervient dans les médias pour déclarer que cette comparaison « n'est absolument pas la pensée du Vatican et de l'Église catholique » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 03/04/2010). Mais le scandale qui en découle est jugé délétère pour le Pape, ainsi que le rapporte Arte : « La malédiction de Benoit XVI. Depuis son arrivée en 2005, ce Pape allemand collectionne les polémiques. En plein scandale de pédophilie qui ravage l'Église catholique dans le monde entier, le Pape pensait vivre son chemin de croix en paix. Mais hier soir, en pleine passion du Christ, il a été crucifié par une malheureuse déclaration lancée par son prédicateur » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 03/04/2010). Quelques jours plus tard, un autre scandale éclate lorsque le cardinal Tarcisio Bertone, alors numéro 2 du Vatican, associe l'homosexualité et la pédophilie en affirmant : « De nombreux psychologues et de nombreux psychiatres ont démontré qu'il n'y a aucun lien entre le célibat et la pédophilie mais beaucoup d'autres ont démontré, m'ont-ils dit récemment, qu'il existait un lien entre l'homosexualité et la pédophilie » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 13/04/2010). Cette déclaration suscite un tollé général, mettant en cause la capacité de l'Église à faire face aux violences sexuelles dans le catholicisme : « Une nouvelle polémique alors que l'Église tente de prouver qu'elle affronte le problème. Sur son site, le

Vatican produit la procédure à suivre en cas d'abus sexuels » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 13/04/2010).

**Les conflits deviennent si importants et l'attention médiatique devient si accrue que les journaux télévisés couvrent les déplacements du Pape, qui se rend dans différents pays pour s'excuser auprès des victimes et dénoncer tant les actes pédocriminels que le silence complice de certaines hiérarchies.** À la fin du mois de mars, il écrit ainsi une lettre aux catholiques d'Irlande, dans laquelle il détaille différents niveaux de responsabilité, que le *20 heures* de TF1 rapporte en ces termes : « Le Pape s'adresse d'abord aux victimes d'abus sexuels commis par les religieux, il leur dit sa honte et ses remords et leur demande pardon. Puis s'adressant aux coupables : “Vous devez répondre de vos actes leur dit-il devant Dieu mais aussi devant la justice des hommes”. Enfin Benoît XVI s'adresse aux évêques : “Des erreurs graves ont été commises, vous devez coopérer pleinement avec les autorités civiles et ne plus chercher à étouffer les scandales”. Bref, on ne peut pas être plus clair et plus complet, sachant que cette lettre à l'Église d'Irlande s'adresse en fait à toutes les Église frappées par ce scandale. Car soyons clair, que reproche-t-on exactement à certaines hiérarchies catholiques. Ici d'avoir gardé le silence pendant des années, là d'avoir simplement déplacé le coupable, ce qui lui a permis de continuer ses œuvres ailleurs et pendant des années, là encore d'avoir demandé aux victimes de se taire, de leur avoir demandé même d'écrire des lettres dans lesquelles il s'engageait à ne rien dire. En termes juridiques, cela s'appelle au mieux la complicité passive, voire même très active. » (INA, Journal télévisé, édition du midi, TF1, le 20/03/2010).

Les journaux télévisés suivent encore le Pape lorsqu'il se rend à Malte au mois d'avril pour rencontrer à leur demande un groupe de victimes de prêtres auteurs de violences sexuelles. En mai, Benoît XVI s'exprime sur les affaires pédocriminelles dès son arrivée au Portugal, reconnaissant l'existence d'un problème interne à l'Église : « Nous l'avons toujours su, mais nous voyons aujourd'hui de façon beaucoup plus terrifiante que la plus grande persécution de l'Église ne vient pas d'ennemis extérieurs mais naît de son péché intérieur. L'Église a un profond besoin d'apprendre la pénitence, le pardon et aussi la nécessité de la justice » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 11/05/2010). Canal + estime alors que « Benoît XVI n'est jamais allé aussi loin dans ses propos sur la responsabilité de l'Église » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 11/05/2010) ; TF1 parle de « propos inédits contre les scandales de pédophile. Le souverain pontife a déclaré que la plus grande souffrance de l'Église était son péché. Il a évoqué une crise terrifiante et a rappelé que le pardon ne remplace pas la justice pour les victimes des crimes pédophiles » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 11/05/2010). Après la reconnaissance d'un mal interne à l'Église catholique, le Pape franchit un nouveau pas en juin lorsqu'il prononce la première fois le mot « pardon » au cours d'une messe prononcée devant 15000. Les JT ne manquent pas de souligner la teneur exceptionnelle de ses paroles : « Depuis le début des scandales, c'est la première fois que Benoît XVI prononce le mot "pardon" pour parler de ces affaires de pédophilie, il s'est engagé à tout faire pour que ces abus ne se reproduisent plus » (11/06/2010 Soir 3) ; « C'est une phrase que beaucoup de catholiques attendaient depuis longtemps. Ce matin, à Rome, Benoît XVI a demandé pour la première fois pardon pour les scandales de pédophilie au sein de l'Église. Il a aussi promis de faire tout son possible pour que cela ne se

reproduise plus » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 11/06/2010) ; « Après des mois de scandales et de déclarations hasardeuses, le Pape a demandé pardon pour les abus sexuels commis par des prêtres au sein de l'Église catholique, c'est la première fois que le Vatican est aussi explicite. Benoit XVI a exprimé sa honte à Rome devant 15000 prêtres, il a promis que l'Église allait faire tout ce qui est possible pour que des abus sexuels sur mineurs de la part d'hommes d'Église ne puissent jamais plus survenir. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 11/06/2010).

L'année 2010 marque donc un tournant dans la médiatisation du problème des violences sexuelles au sein du catholicisme. Les critiques entourant le Pape et l'Église ne proviennent plus seulement des victimes mais aussi de diverses personnalités qui dénoncent la responsabilité du Vatican : « Apparemment, on a caché beaucoup de choses ici, à Rome, on les cachait au public tandis qu'une majeure transparence aurait été souhaitable » témoigne un père jésuite (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 13/03/2010) ; « Ce qui pose vraiment scandale dans ces affaires de pédophilie, c'est à la fois évidemment la pédophilie en elle-même ; et puis le deuxième scandale, c'est le fait que pendant des décennies Rome et beaucoup d'évêques ont dissimulé ces affaires en laissant des prêtres massacrer des enfants alors qu'on savait qu'ils étaient pédophiles plutôt que de créer un scandale public » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 03/04/2010), explique Frédéric Lenoir. Les tentatives de sous-estimation de certains faits font également l'objet de condamnations sans appel, ainsi que l'exprime Christian Terras, le rédacteur en chef de la revue *Golias*, à propos de la distinction entre pédophilie et éphébophilie : « On continue à avoir au Vatican une posture minimaliste qui consiste à être sur la défensive, à dire "y a pas plus de prêtres pédophiles que dans la société ou dans les institutions profanes", en faisant des distingo subtils absolument ahurissant entre pédophilie et éphébophilie, qui ferait que la pédophilie avérée concernerait les jeunes de moins de 15 ans et que l'éphébophilie concernerait les jeunes postpubères de moins de 15 ans. Je vous laisse apprécier la subtilité de la sémantique adoptée en la matière. Je dis qu'aujourd'hui, le Vatican fait tout pour être en situation de relativiser ce séisme qui le touche de plein fouet et qui n'a pas fini de secouer l'Église catholique » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 25/03/2010).

**Ces discours soulignent combien la couverture de la pédocriminalité et des violences sexuelles s'est stabilisée depuis les années 2000 : sous le feu du doute au cours des années 2000-2001 et 2005, elle s'inscrit dans un débat désormais stabilisé, où elle est montrée comme étant susceptible de fragiliser l'institution.** Rompant avec l'ancienne habitude qui consistait, pour les journaux télévisés, à tempérer les dénonciations rendues publiques, désormais, lorsque des voix discordantes aux victimes ou aux accusations sont exprimées, elles sont rapidement écartées.

De plus en plus, l'Église catholique tente donc de prendre à bras le corps la question de la pédocriminalité et cherche à mettre en place des moyens de lutte à son égard : en avril 2010, le Vatican publie notamment une procédure à suivre en cas de violences sexuelles ; il indique qu'il est nécessaire de dénoncer les coupables à la justice ordinaire (INA, Journal télévisé, édition du soir, France 3, le 13/04/2010). Comme dans les années 2000-2001, l'institution se trouve prise en étau entre la nécessité de se réformer et la volonté de ne pas bousculer ses

principes fondateurs. Cette attitude se perçoit notamment au sujet du célibat des prêtres, dont le débat est ouvert par un archevêque d'Autriche, le père Stan Rougier : « Y a-t-il moins de pédophilie chez les pasteurs mariés ou chez les prêtres orthodoxes mariés ? Ça, ça serait très intéressant. Autrement dit, est-ce que c'est le célibat qui conduit à la pédophilie ? » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 12/03/2010). Les JT donnent alors la voix à plusieurs acteurs exprimant leur souhait de voir l'institution évoluer sur ce sujet. Sur France 3, cela passe par le témoignage d'un ancien prêtre, qui a quitté les ordres il y a 35 ans pour pouvoir vivre avec une femme (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 12/03/2010) ; sur Arte, un militant du mouvement « Nous sommes l'Église » dénonce quant à lui l'hostilité de l'Église catholique envers la sexualité et le sexe : « Il faut que l'Église s'interroge sur ses structures de pouvoir, sur le célibat, car le célibat c'est bien l'expression de l'hostilité de l'Église catholique à l'égard des femmes et du sexe. C'est certainement l'une des raisons profondes des abus sexuels malheureusement trop fréquents » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 12/03/2010). Les autorités catholiques se montrent quant à elles très fermes sur le sujet, que ce soit de la part du porte-parole de la Conférence des évêques de France, Bernard Podvin (« il serait complètement erroné d'amalgamer la question pédophilie et la question célibat, ce serait même un manque de respect profond de ces hommes, ce serait les diffamer. » INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 12/03/2010) ou du Pape lui-même : « Mais en réponse à la remise en cause du célibat des prêtres, le Pape a réaffirmé que c'était encore le meilleur antidote contre le péché. (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 11/06/2010).

### ***2016-2019 : l'émergence dans les médias de la dénonciation d'un problème systémique en France***

**Si, durant l'année 2010, le Vatican commence à reconnaître un problème systémique entourant les violences sexuelles dans l'Église catholique, il faut attendre 2016 pour que cette problématisation du sujet émerge réellement en France.** La médiatisation des affaires du diocèse de Lyon – qui se cristallise principalement autour du prêtre Bernard Preynat et du dernier évêque ne l'ayant pas dénoncé, Philippe Barbarin – signe un tournant dans cette visibilité à l'échelle nationale.

En France, **la mise sous silence des violences sexuelles par la hiérarchie catholique est surtout dénoncée par des victimes du père Preynat, regroupées dans l'association La Parole Libérée.** Ces victimes se montrent particulièrement critiques à l'égard du diocèse de Lyon et des institutions catholiques et estiment avoir été trompées. Cela est rendu particulièrement visible dans la presse TV : « Jusqu'en 2015, ce prêtre a baptisé des enfants alors que nous, nous avons une soixantaine de victimes qui se reconnaissent victimes de sa part. Non, je n'ai pas confiance » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 2, le 14/03/2016) explique ainsi Bertrand Virieux. Dès le début de la médiatisation de l'affaire, **La Parole Libérée cadre les violences sexuelles commises au sein du diocèse de Lyon comme un problème structurel.** Les victimes refusent de réduire le cas Preynat à une déviance individuelle et pointent les fautes des responsables hiérarchiques : « le vrai problème, c'est pas l'homme malade, c'est la conspiration du silence qu'il y a autour de ça » (INA, Journal télévisé, édition du soir, France 3, le 26/01/2016) explique François Devaux, dès la garde à vue de

Bernard Preynat ; « Certes, il porte une responsabilité qui est colossale, mais ça reste un détraqué sexuel je veux dire, et que y avait des gens qui n'étaient pas des détraqués sexuels qui savaient et c'est là qu'était le problème », explique ce même homme au moment du procès du prêtre (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 12/02/2020). L'association dénonce la culture du silence qui a permis à ce prêtre de sévir durant de nombreuses années, privant ainsi de nombreuses victimes d'un procès, du fait de délais de prescriptions passés. « Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que si en 2007-2008, Barbarin avait rempli son devoir de dénoncer auprès de la justice ces faits d'agressions sexuelles, il n'y aurait pas 4 victimes dans ce dossier Preynat mais il y en aurait plusieurs dizaines. Et ce serait pas seulement des faits d'agressions sexuelles mais ce serait aussi des cas de viols. Donc ces gens-là ne seront jamais reconnus comme victimes par la justice française. » rapporte encore François Devaux (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 05/03/2016).

Cette mise en lumière de la dimension systémique des crimes passe **par une critique accrue des responsables hiérarchiques du diocèse de Lyon, dont l'action est jugée emblématique de l'omerta de l'Église** : « Le diocèse de Lyon a toujours été au courant. Tous. Tous, depuis toujours. Decourtray, heu Billé, Balland et le cardinal Barbarin. Il y a des gens responsables, qui ont su et qui ont laissé faire. Ça, ça, c'est inacceptable » affirme François Devaux (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 28/01/2016) ; « L'ensemble des cardinaux qui se sont succédé manifestement savaient, et nous on en a la conviction bien sûr, et puis, lui, le prêtre incriminé lui-même l'a dit » explique Bertrand Virieux (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 05/03/2016). Les actions comme le discours des victimes se centrent principalement sur Philippe Barbarin, le dernier cardinal en poste à avoir été au courant des crimes sans les dénoncer à la justice<sup>3</sup> : « Est-ce qu'on peut garder du crédit pour un homme qui, sur la foi d'une parole d'un prêtre prédateur pédophile, l'a laissé au contact d'enfants sans prendre la précaution minimale, de justement protéger les enfants de l'Église ? » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 19/02/2016) interroge Bertrand Virieux ; « À partir de quel moment on va s'indigner ? Il s'agit d'enfants, de pédophiles, de détraqués sexuels. Le Cardinal Barbarin, c'est pas une démission qu'il faut, c'est un licenciement et rapidement. Enfin, ça ne peut pas être autrement que ça ! » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 01/04/2016) s'indigne François Devaux. **Le discours des victimes oscille ainsi entre deux niveaux de critique.** L'absence de réaction du diocèse de Lyon est d'une part cadrée comme un comportement – au pire complice, au mieux inconséquent – demandant des explications. Il est d'autre part présenté comme une illustration d'un phénomène plus général, relatif à la couverture des clercs ou religieux auteurs de violences sexuelles, dont la mise en lumière doit exercer une pression sur l'Église et la forcer à se réformer. Ce double discours est présent au moment de l'ouverture du procès de Philippe

---

<sup>3</sup> L'enquête établit que trois évêques successifs ont été au courant des violences commises par Bernard Preynat sans en informer la justice. En 1991, Bernard Preynat avait été dénoncé auprès du Cardinal Decourtray par les parents d'un ancien scout ; ce dernier l'avait éloigné un temps avant de lui confier à nouveau des missions. Il avait écrit en 1991 : « Il y a du "diabolique" dans cette affaire et le "coupable" n'est qu'une victime que je vais aussi tenter de libérer. Le suicide peut être une tentation » ». Au début des années 2000, le prêtre avait confié son passé au Cardinal Billé qui n'avait pas jugé bon de lui retirer son ministère mais lui avait donné de nouveaux. Arrivé en 2002 à la tête du diocèse, le Cardinal Barbarin avait convoqué Bernard Preynat en 2002 à la suite de rumeurs : ce dernier avait alors reconnu les faits, précisant qu'il n'avait pas recommencé depuis 1990 ; Barbarin l'avait mis en quarantaine pour une courte durée avant de lui donner de nouvelles missions.

Barbarin en janvier 2019 : « Notre objectif, c'est de faire bouger ces consciences, parce que c'est ça vraiment qui va éviter que demain d'autres enfants soient victimes. Notre mission c'est celle-là, c'est pas de gagner le procès en soi, ça ne se limite pas à gagner le procès Barbarin » exprime François Devaux (France 2, 06/01/2019, 20h) ; « Enfin, on va connaître la vérité sur un mécanisme du silence et pour nous c'est aussi ces trois jours un moyen d'avoir des réponses, de savoir comment un prédateur sexuel a pu pendant 50 ans exercer, avoir des responsabilités, sans jamais être inquiétés » confie Alexandre Hezez (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Arte, le 07/01/2019).

Dans les discours véhiculés par les journaux télévisés nationaux entre 2016 et 2019, les victimes voient, comme les années précédentes, leurs paroles et leurs traumatismes pouvoir accéder à l'arène médiatique. Avec *La Parole Libérée*, elles deviennent par ailleurs un collectif combattif qui cherche à transformer l'institution. Cette dimension est notamment perceptible après la condamnation du Cardinal Barbarin (qui sera ensuite infirmée) : « Ça doit faire acte dans l'institution catholique ou dans d'autres institutions pour que maintenant, voilà, quand vous avez connaissance de faits, y a pas à tergiverser : on dénonce tout de suite » affirme Pierre-Emmanuel Germain-Thill (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 07/03/2019) ; « On voit que peut-être la justice divine n'est pas exactement la même que la justice des hommes et je crois que ça envoie un signal assez fort en fait, que nul n'est au-dessus des lois, et je crois qu'il n'y a pas de triomphalisme à faire, ce serait mal placé mais c'est quand même une grande victoire pour la protection de l'enfance » déclare François Devaux (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 07/03/2019). Le combat des victimes est en définitive si présent qu'il se déploie dans d'autres espaces que ceux des actions en justice. La sortie du film *Grâce à Dieu* peu après le début du procès de Philippe Barbarin est ainsi l'occasion de fournir de nouveaux soutiens aux victimes : « Ce qui m'intéresse vraiment, c'est les victimes, c'est les répercussions de la libération de leur parole sur l'entourage » explique alors le réalisateur François Ozon (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 16/02/2019) ; « Ce que soulève le film, c'est l'institution, c'est ce silence-là, qui est une sorte de double peine en plus pour les victimes, puisque quand ils commencent à parler, on les réduit encore une fois au silence, en disant : "oui mais c'était il y a longtemps", "oui mais" » dit l'acteur Swann Arlaud (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 17/02/2019).

**Dans les journaux télévisés nationaux, la valorisation des paroles et actions de victimes contraste avec l'attitude ambivalente du diocèse de Lyon, qu'incarne principalement Philippe Barbarin. Cette dernière se manifeste notamment dans les difficultés du Cardinal à reconnaître une faute.** Dans un premier temps, ce dernier défend en effet sa gestion de l'affaire, déclarant en mars 2016 avoir agi avec « une extrême responsabilité » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 05/03/2016) ; il justifie son attitude dans les médias : « Je ne l'ai pas dénoncé, parce qu'il y avait prescription canonique, j'aurais pu faire un procès canonique, y avait pas de plainte, aucune, des victimes, ensuite du point de vue canonique c'était des faits anciens, ils avaient déjà quand j'apprends les choses, plus de 15 ans ou 16 ans » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 05/03/2016) ; « Il s'agissait de faits anciens, qui avaient été réglés par mes prédécesseurs. Il n'y avait rien de nouveau, il n'y avait aucune plainte qui avait été portée par personne, et donc j'ai poursuivi la décision de mes prédécesseurs » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée,

M6, le 09/03/2016). Après la révélation d'autres affaires dans le diocèse de Lyon<sup>4</sup>, il se refuse toujours à reconnaître une faute personnelle et continue d'affirmer qu'il n'a jamais couvert de prêtre auteur de violences sexuelles : « Couvrir, ça veut dire : tu savais et t'as laissé faire. Alors ça, absolument jamais ! » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 15/03/2016). Lorsqu'il consent à demander pardon en mars et en mai 2016, il justifie cette démarche du fait de son statut au sein du diocèse : « Je me sens dans l'obligation d'assumer tout le mal commis par quelques prêtres et de demander personnellement pardon pour les dommages qu'ils ont causés en abusant sexuellement des enfants » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 24/03/2016) ; « Je suis le responsable à l'intérieur de ce diocèse où il leur est arrivé ce crime, cette injustice si profonde, donc on s'attaque à moi. Au fond c'est juste quoi, d'une certaine manière. J'aurais dû aller au-devant, essayer de me renseigner de manière beaucoup plus précise, et après en constatant la gravité des faits, dont je n'avais pas idée aussi hein, eh ben à ce moment-là dire : on arrête » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 21/05/2016). En novembre 2016, il renouvelle ses excuses au cours d'une messe de réparation et s'exprime cette fois-ci en son nom : « Ce soir, je demande pardon devant Dieu et devant tout notre diocèse, de n'avoir pas pris les devants pour enquêter comme il aurait fallu dès qu'un premier témoignage m'était parvenu. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 19/11/2016). Lorsque s'ouvre son procès en janvier 2019, il continue pourtant de clamer son innocence : « je n'ai jamais cherché à cacher, et encore moins à couvrir ces faits horribles » affirme le cardinal » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 07/01/2019) ; « je ne vois pas de quoi je suis coupable » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 07/01/2019).

**Cette ambivalence se manifeste également dans la position de l'Église de France et du Vatican, qui consiste à condamner les violences tout en défendant le Cardinal Barbarin.** La Conférence des évêques de France réaffirme, par exemple, « une politique de fermeté depuis 15 ans sur les questions de pédophilie » sans pour autant condamner « le silence du cardinal Barbarin » : « Elle redit, avec le Cardinal Barbarin, la volonté de coopération complète avec la justice. Elle assure le Cardinal Barbarin de son soutien et de ses prières. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 05/03/2016). La même attitude est assumée par le Pape François. Ce dernier prononce des discours très durs à l'égard des responsables religieux protégeant des prêtres pédocriminels (« Un évêque qui change de paroisse un prêtre alors qu'il sait qu'il est pédophile est un inconscient, et la meilleure chose qu'il puisse faire est de présenter sa démission. Je suis clair ? », INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 19/02/2016) mais refuse dans le même temps la démission du Cardinal et lui apporte son soutien en mai 2016. Ainsi, la couverture médiatique est caractérisée par un contraste saisissant : d'un côté, elle met en avant les avancées de l'Église en matière de reconnaissance des violences sexuelles commises en son sein. De l'autre, elle éclaire les difficultés pour sanctionner le silence des responsables hiérarchiques. Lorsqu'il refuse pour la deuxième fois la démission du cardinal en mars 2019, les journaux télévisés laissent s'exprimer la colère des victimes qui produisent des critiques très virulentes à son égard : « C'est ne pas respecter la justice républicaine que de faire ça. Le Pape commet une faute morale, le Pape...

---

<sup>4</sup> Celles-ci mettent en évidence la tendance répétée du Cardinal de ne pas dénoncer ces faits criminels à la justice (Billioud, Gérentet de Saluneau, Desperon, et de laisser leur ministère à des prêtres déjà condamnés ou soupçonnés de violences sexuelles (Houpert).

ouais je pense que ce Pape va porter la responsabilité de la chute de l'Église oui. » (François Devaux, INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 2, le 19/03/2019) ; « Tout le monde attendait ça, y avait encore des gens qui y croyaient et qui pensaient vraiment que le Pape allait faire quelque chose puisque, lui, il prônait la tolérance zéro et qu'il a fait un sommet au Vatican là-dessus. Là, il reçoit quand même le Cardinal qui lui propose sa démission et il la refuse. C'est une souffrance de plus pour les victimes, oui. » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, M6, le 19/03/2019).

Dans les journaux télévisés nationaux français, la lutte pour reconnaître la dimension systémique des violences sexuelles commises au sein de l'Église de France est donc avant tout le fait des associations de victimes, constituées en entrepreneurs de cause. **Cette lecture est bientôt reprise par d'autres voix au sein du catholicisme, qui reconnaissent l'existence d'une culture du silence et réclament la fin de l'omerta** : « En tant que mouvement d'éducation, on a besoin que des jeunes qu'on accompagne, qui pourraient être victimes d'agressions, sachent qu'un adulte n'est pas une personne impunie et que ils peuvent aller se confier, ils doivent aller se plaindre » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, Canal +, le 05/03/2016) explique François Mandil, porte-parole des Scouts et guides de France ; « Y a une omerta dans l'Église, et dans l'église de Lyon tout particulièrement. Y a une omerta puisque l'on sacralise l'institution, on sacralise le prêtre, et qu'on met pas sur la place publique ces désaccords, ou même la dénonciation de scandale. Qu'on soit catholique de gauche ou catholique de droite, on va se taire » (INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, TF1, le 20/03/2016). À la fin de l'année 2018, un appel est finalement lancé par plusieurs personnalités, notamment religieuses dans le journal *Témoignage Chrétien* pour lancer une commission d'enquête parlementaire sur le sujet : « seule une commission d'enquête parlementaire a le pouvoir de faire la lumière sur le passé pour éviter qu'il ne se reproduise » (INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 30/09/2018). Plusieurs responsables et personnalités catholiques interviennent en effet dans les médias pour critiquer la position de l'épiscopat français et appeler à davantage de transparence : « Nous constatons que les évêques ont une position assez ambiguë et assez silencieuse, qu'ils ne prennent pas position, qu'ils n'arrivent pas à se décider. » (*Anne Soupa, Présidente de la conférence des baptisés francophones, signataire de l'appel*, INA, Journal télévisé, édition du midi, France 3, le 30/09/2018) ; « Il nous semble que, aujourd'hui, il y a un poison de soupçon qui règne dans l'Église et qu'il faut trouver des moyens exceptionnels pour purger ce poison. Et je pense qu'il faut aller au fond des choses et interroger je dirais le système qui a permis la dissimulation. » (Christine Pedotti, rédactrice en chef de *Témoignage Chrétien*, INA, Journal télévisé, édition de la mi-soirée, France 3, le 30/09/2018). **Les informations télévisées soulignent l'importance de rendre audibles les personnalités attentives aux causes des victimes au sein même de l'Église.**

La médiatisation des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique en France dans les journaux télévisés nationaux français entre 1950 et 2020 fait apparaître l'absence de couverture de ce sujet avant les années 1990, et plus précisément la fin des années 1990. Si l'état des fonds de l'Institut National de l'Audiovisuel ne nous autorise pas à affirmer avec certitude l'absence totale de documents à ce sujet entre 1950 et 1990, la carence des résultats permet toutefois d'avancer que le phénomène ne figure pas parmi les sujets

d'information stabilisés, ni même épisodiquement évoqués, de cette période. Ce n'est vraiment qu'à la fin des années 1990 que le sujet apparaît dans la sphère médiatique. Durant les pics 2000-2001 et 2005, les discours médiatiques sont caractérisés par une double ambivalence. Tout d'abord, vis-à-vis des victimes, dont les témoignages sont représentés dans les reportages et dans le même temps confrontés par des paroles antagonistes. Cette tendance signale combien la médiatisation est encadrée par la reconnaissance plus générale des violences sexuelles et de la pédocriminalité au sein de la société française (Ambroise-Rendu, 2014). Ensuite, vis-à-vis des représentations de la hiérarchie catholique, qui condamne fermement ces violences, mais peine à reconnaître une faute et à agir concrètement pour leur meilleure gestion. Les violences sexuelles commises dans l'Église catholique ne sont évoquées comme problème systémique qu'au cours des pics 2010 et 2016-2020. Cela commence tout d'abord par une mise en lumière des responsabilités hiérarchiques à l'international, avant de se centrer, avec le diocèse de Lyon mais plus spécifiquement sur les affaires Preynat et Barbarin, sur la France. Il faut souligner ici le rôle moteur des victimes, et de l'association La Parole Libérée, dans la structuration du problème public, en tant qu'entrepreneurs de cause visant à recadrer la formulation du débat et à se faire une place dans l'arène médiatique.

## **II. LA CONSOLIDATION DU PROBLEME PUBLIC DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE FRANÇAISE (2016-2020)**

Ce chapitre étudie la couverture médiatique des violences sexuelles commises au sein de l'Église de France au sein de quatre journaux de la presse quotidienne nationale (*La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*) entre 2016 et 2020. Trois axes principaux de recherche ont été élaborés. Premièrement, dans la mesure où tout problème public se construit notamment par l'imputation de causes et de solutions, quelles sont celles qui sont rapportées dans la presse concernant les violences sexuelles commises dans l'Église de France, et quels sont les niveaux de responsabilité afférents ? Deuxièmement, quelles sont les différences de couverture médiatique constatées entre les journaux de presse écrite sélectionnés ? Enfin, comment les titres de presse parlent-ils des « violences sexuelles » : quelle est la terminologie employée à travers les quatre journaux sélectionnés, et au sein de chaque journal ?

### **II.1. COLLECTE DES DOCUMENTS DE LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE ET ELABORATION DE LA METHODOLOGIE**

La constitution du corpus s'est faite sur Europresse, la base de données de référence de l'INAtèque pour rechercher et collecter des articles de la presse écrite française.

Quatre quotidiens nationaux à grand tirage ont été retenus : *Le Monde* (diffusion payée : 323.565), *Le Figaro* (diffusion payée : 325.938), *Libération* (diffusion payée : 71.446) et *La Croix* (diffusion payée : 87.682) (ACPM, 2020). Ces journaux ont été sélectionnés en raison de leur importance dans le paysage médiatique français ainsi que pour la diversité de leurs lignes éditoriales.

Comme pour le chapitre 1, les sources médiatiques ont été collectées en deux temps (Figure 1) suivant une méthodologie de récolte des documents adaptées à la constitution de corpus portant sur des sujets sociaux sensibles (Dubec, 2019). Nous avons tout d’abord interrogé la base de données de la presse française, Europresse, en utilisant des mots-clés généraux. Nous avons sélectionné des termes établissant un lien entre violences sexuelles et institution religieuse (par exemple, « abus sexuel »<sup>5</sup> et « Église »). Dans la mesure où la couverture médiatique des violences sexuelles est généralement liée à des arrestations ou des procès (Mejia et al., 2012), nous avons ajouté des entrées associant la religion et la justice pénale (par exemple, « prêtre », « cardinal », « évêque » et « procès », « examen »).

2740 résultats ont ainsi été obtenus, dont nous avons gardé 1347 documents après un tri manuel supprimant les documents non pertinents et les doublons. Nous avons constitué une base de données Excel avec ces résultats à l’aide du logiciel R, en retenant les informations suivantes : journal, titre de l'article, date de publication, auteur, contenu de l'article. Enfin, pour compléter cette collecte de sources, nous avons réalisé des recherches sur chaque cas français trouvé, puisque les reportages sur les violences sexuelles ont tendance à être basés sur des cas (Kitzinger et Skidmore, 1995 ; Wilczynski et Sinclair, 1999 ; Mejia et al., 2012 ; Shavit, 2014). Pour ce faire, nous avons sélectionné des informations sur les affaires à l’aide des critères suivants : nom de l'accusé, ville associée à l’affaire, date de l'arrestation. Nous avons récupéré 217 éléments supplémentaires. Le corpus finalisé compte un total de 1564 documents, publiés entre 2016 et 2020 (Tableau 3).

**Tableau 3. Récapitulatif de la collecte des documents sur Europresse**

<b>PHASE 1 : collecte par mots-clés et tri manuel</b>					
Mots-clés établissant un lien entre l’institution religieuse et les agressions	Documents obtenus	Documents conservés	Mots-clés établissant un lien entre l’institution religieuse et la justice	Documents obtenus	Documents conservés
« "Abus sexuel+"&eglise »	975	<b>683</b>	« Proces&pretre »	248	<b>62</b>
« pedophilie&eglise »	572	<b>327</b>	« Proces&cardinal »	119	<b>43</b>
« Pedophile*&pretre* »	75	<b>45</b>	« Examen&pretre* »	88	<b>29</b>
« "Abus sexuel+"&cardinal »	46	<b>35</b>	« Agression*&pretre »	60	<b>28</b>
« "Abus sexuel+"& pretre »	33	<b>26</b>	Agression&cardinal	10	<b>7</b>
« viol*&pretre* »	47	<b>23</b>	Examen&cardinal	45	<b>3</b>
« "Abus sexuel+"&eveque »	14	<b>10</b>	« Procès&eveque »	54	<b>2</b>
Viol&cardinal	23	<b>9</b>	« Proces&cure »	88	<b>2</b>
Viol&eveque	13	<b>5</b>	Examen&eveque	25	<b>2</b>

<sup>5</sup> Le terme d’ « abus sexuel », adapté du vocable anglosaxon « *sexual abuse* », a été ces dernières années critiqué pour l’euphémisation dont il est porteur. Les titres de presse eux-mêmes reviennent progressivement sur cet usage (voir infra. « V. »). Néanmoins, les premières explorations des documents de presse que nous avons opérées montre qu’il est, durant toute la période analysée, un des principaux termes employés pour décrire à la fois les crimes sexuels perpétrés et le problème public lui-même. C’est pour cette raison que nous l’avons sélectionné ici, et non en ce qu’il décrirait adéquatement ou consensuellement le phénomène des violences sexuelles.

Pedophile*&cardinal	14	3	« Proces&abbe »	42	1
« "Abus sexuel+"& curé »	6	2	« Agression*&cure »	19	0
« Pedophile*&abbe* »	0	0	Agression&eveque	6	0
Pedophile&eveque	1	0	« Agression*&abbe* »	3	0
« "Abus sexuel+"&abbe »	0	0	« Examen&curé* »	48	0
« viol*&cure* »	21	0	« Examen&abbe* »	24	0
« viol*&abbe* »	6	0			
« Pedophile*&cure* »	15	0			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1861</b>	<b>1168</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>879</b>	<b>179</b>
<b>PHASE 2 : Les recherches complémentaires sur chaque cas</b>					
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>217</b>				
<b>TOTAL DES DOCUMENTS CONSERVÉS</b>	<b>1564</b>				

Comme nous l'avons fait pour le corpus des documents de télévision, nous avons ensuite étudié quantitativement ce corpus afin de le constituer en échantillon pertinent pour l'analyse qualitative. Quatre critères d'analyse ont été retenus et codés :

1. le **nombre de documents produits** par année ;
2. Les **catégories de couverture médiatique** (courriers, éditoriaux, repères, culture, articles)
3. le **pays des affaires** médiatisées ;
4. le **cadre médiatique** : sur des cas particuliers (cadre dit « épisodique ») ou sur le sujet des violences sexuelles dans l'Église en général (cadre dit « thématique »).

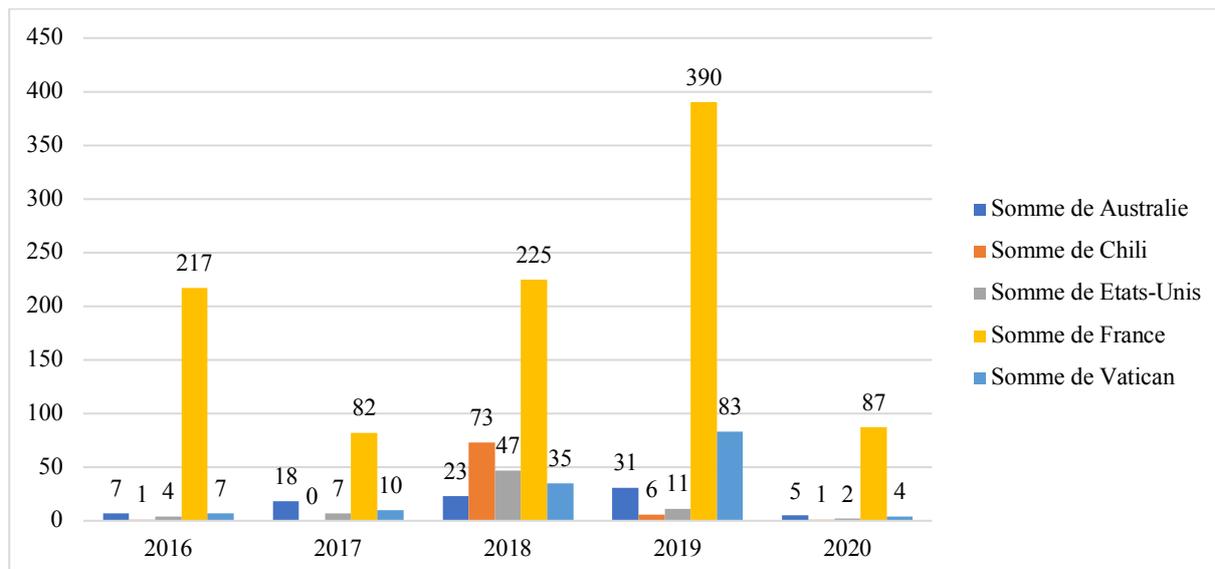
Ici, contrairement à l'analyse des documents télévisuels, le critère de nouveauté ou de répétition n'a pas été retenu car la période, considérablement plus courte, n'offre pas suffisamment de recul pour identifier adéquatement ce phénomène.

## ***II.2. PANORAMA QUANTITATIF DU CORPUS PRESSE***

### **La couverture par pays**

La couverture médiatique des violences sexuelles dans l'Église catholique par *Le Monde*, *La Croix*, *Libération* et *Le Figaro* contient une part importante d'événements internationaux : **28 pays différents sont couverts par ces journaux français entre 2016 et 2020** (Figure 6).

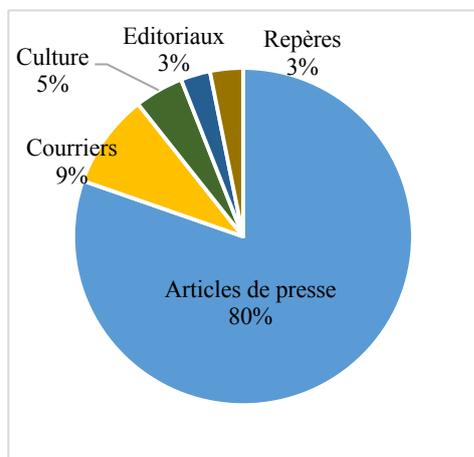
**Figure 6. Répartition des documents traitant des pays les plus médiatisés**



Malgré cette tendance, les données indiquent un fort phénomène de concentration. **Les cinq pays les plus représentés rassemblent 88 % des documents** (1376) : la France (1001 documents), le Vatican (139 documents), l'Australie (84 documents), le Chili (81 documents) et les États-Unis (71 documents). Les événements français concentrent donc l'essentiel de l'attention médiatique, quelle que soit l'année de publication. La présence de sujets étrangers importants, tels que l'affaire Georges Pell en Australie, le scandale des évêques chiliens ou l'affaire McCarrick aux États-Unis, a pour conséquence d'augmenter la médiatisation générale mais ne semble pas avoir d'influence directe sur le volume de médiatisation des événements français.

**La couverture par catégories éditoriales (courriers, éditoriaux, repères, culture, articles)**

Nous avons étudié la répartition de la couverture médiatique par catégories : courriers, éditoriaux, repères, culture et articles. Il faut souligner que ces catégories ne correspondent pas toutes à des rubriques préexistantes dans les journaux : ces dernières, qui tendent à changer selon les titres et les éditions, ne faisaient pas partie des données disponibles lors de l'extraction des données sur Europresse.



À la première lecture du corpus total, nous avons toutefois fait le choix de coder les fois où les documents étaient classés comme « éditoriaux », « courriers » ou « article de presse ». Nous avons ajouté à cette distinction la catégorie « repères » pour caractériser les documents aux priorités informatives visant à accompagner la lecture d'un article ou le compléter (par exemple, une liste des affaires ayant eu précédemment lieu dans un diocèse, les différentes actions de l'épiscopat français pour lutter contre les violences sexuelles

en son sein depuis les années 2000, etc.). Nous avons également codé les documents traitant du sujet par le prisme de productions culturelles (livres, documentaires, films, etc.). Ces éléments illustrent la gamme des formes journalistiques utilisées pour traiter les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique (Figure 2).

**Les « articles de presse » sont évidemment la catégorie la plus importante (80 %).** Les « courriers » (9%) sont uniquement utilisés par *La Croix* (Figure 3), qui utilise sa rubrique pour faire intervenir ses lecteurs sur les scandales touchant l'Église. Les documents rangés dans la catégorie « culture » rassemblent 5 % des articles. Cette catégorie est présente dans l'ensemble des journaux, en raison notamment **des débats importants provoqués par la sortie de *Grâce à Dieu***, le film de François Ozon qui porte sur le combat des membres de La Parole Libérée, peu avant le procès de Bernard Preynat. Les catégories « repères » (3 %) et « éditorial » (3 %) sont principalement utilisées par *La Croix*, ce qui témoigne du fort investissement de ce journal dans le traitement de ces thématiques.

**Tableau 4. La répartition des catégories de la presse écrite.**

	Articles	Courriers	Culture	Éditoriaux	Repères	TOTAL (par titre)
<i>La Croix</i>	677	141	31	32	45	926 (59 %)
<i>Le Figaro</i>	184	0	12	4	1	201 (13 %)
<i>Le Monde</i>	268	0	20	4	3	295 (19 %)
<i>Libération</i>	128	0	10	4	0	142 (9 %)
<b>TOTAL (par catégorie)</b>	<b>1257</b>	<b>141</b>	<b>73</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>1564</b>

## Les affaires et les sujets les plus représentés dans la presse quotidienne nationale française

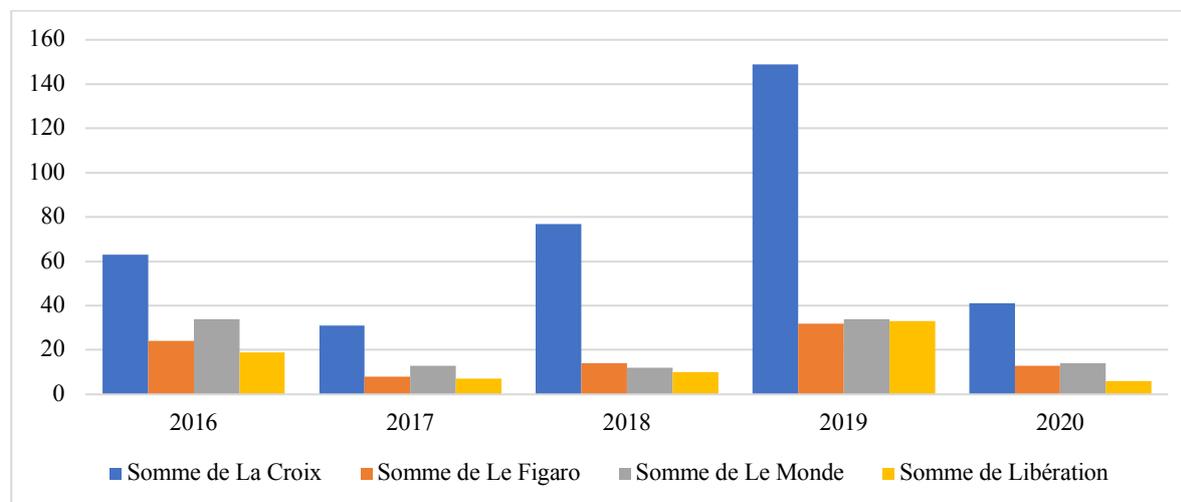
Pour les documents se rapportant à des événements français, nous avons codé chaque document selon qu'ils abordaient les violences sexuelles commises dans l'Église catholique par le prisme d'affaires singulières (cadre épisodique) ou par le prisme de sujet plus généraux (cadre thématique, par exemple : la création d'une cellule d'écoute dans un diocèse, les différentes déclarations de la Conférence des évêques de France, des entretiens avec des membres de l'Église catholique, etc.). Nous avons classé comme étant non pertinent les documents « Repères » et les courriers.

**Tableau 5. La répartition des documents selon leur cadrage thématique ou épisodique**

Général / Cadre thématique	289
Affaire / Cadre épisodique	634
Non pertinent / « Repères » et Courriers	78

Il en ressort que les titres de la presse écrite nationale quotidienne sélectionnés se saisissent surtout des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique par le prisme des affaires (634) ; les sujets généraux rassemblent quant à eux 289 documents.

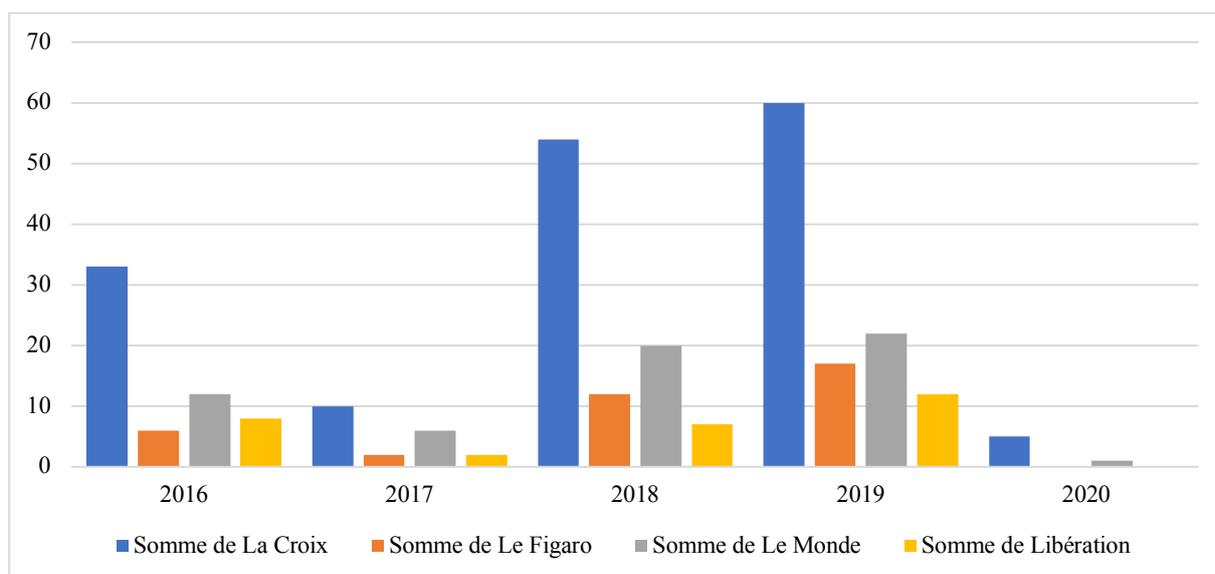
**Figure 7. Les documents liés aux affaires françaises (634) entre 2016 et 2020**



**Le corpus français comprend un total de 74 affaires, réparties entre 634 documents.** La plupart du temps, les cas sont superficiellement couverts ou simplement mentionnés : 60 affaires rassemblent ainsi moins de 5 documents. **Les affaires Barbarin et Preynat génèrent en revanche une couverture médiatique exceptionnelle**, avec respectivement 277 et 104 documents. Viennent ensuite Luigi Ventura (36 documents), Pierre de Castelet (18 documents), Tony Anatrella (17 documents), Hervé Gaschignard (13 documents), Pierre Vignon<sup>6</sup> (12 documents) et André Fort (11 documents).

<sup>6</sup> L'affaire Vignon est une affaire annexe de l'affaire Barbarin : elle concerne les actions du prêtre Pierre Vignon, fortement engagé dans la lutte des v au sein de l'Église de France. Il a principalement bénéficié d'une visibilité médiatique après avoir appelé à la démission de Philippe Barbarin.

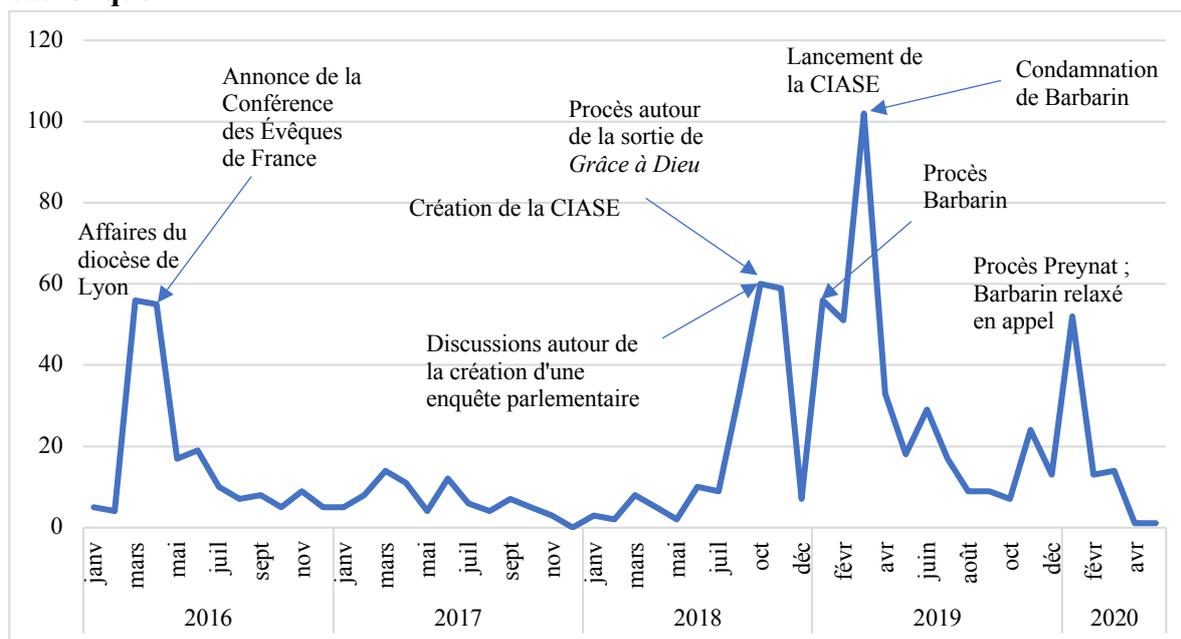
**Figure 8. Les documents liés aux sujets généraux français (289) entre 2016 et 2020**



Trois pics peuvent être identifiés dans la couverture des articles bénéficiant d'un cadrage thématique. *La Croix* est le titre le plus investi dans leur publicisation. **Le premier pic a lieu en 2016, peu après le développement d'un intérêt pour l'opinion publique pour les cas Preynat et Barbarin** : les différentes initiatives prises par l'épiscopat et les diocèses pour lutter contre les violences sexuelles sont alors rendues publiques. **Le deuxième pic se produit en 2018, et est principalement lié à la création progressive de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église en France (CIASE).** **Le troisième pic émerge en 2019, principalement du fait de deux événements : le scandale entourant la sortie du film *Grâce à Dieu* ainsi que le démarrage des travaux de la CIASE.**

**Les affaires Preynat et Barbarin occupent à plusieurs titres une place pivot dans la médiatisation, entre 2016 et 2020, des violences sexuelles commises dans l'Église catholique.**

**Figure 9. L'activité de la couverture des violences sexuelles commises dans l'Église catholique**



Cette centralité se vérifie lorsqu'on regarde la couverture des affaires françaises durant cette période : les pics de médiatisation correspondent aux moments forts des affaires Preynat et Barbarin, plus spécifiquement de l'affaire Barbarin. C'est en effet suite à l'ouverture d'une enquête judiciaire à l'encontre de l'évêque, début mars 2016, que les journaux s'emparent réellement de cette affaire<sup>7</sup>. **L'affaire Barbarin cristallise la plus grande part de l'attention médiatique, mais reste étroitement liée à l'affaire Preynat** : ce sont les victimes du prêtre, regroupées au sein de l'association *La Parole Libérée*, qui cherchent à faire reconnaître la responsabilité du Cardinal ; de plus, Bernard Preynat affirme rapidement que sa hiérarchie était au courant des violences qu'il avait commises sur les enfants. **La centralité de l'affaire Barbarin se vérifie également par l'ouverture de la médiatisation à d'autres affaires du diocèse de Lyon, mettant en cause des prêtres auteurs de violences sexuelles.**

Ces différents cas parviennent souvent dans les médias à l'occasion d'une actualité judiciaire (une plainte, une enquête préliminaire, une mise en examen, etc.), mais servent plus largement à illustrer la problématique du diocèse de Lyon, et à mettre en cause la gestion des violences sexuelles par l'Église. Si des affaires commises dans d'autres diocèses émergent bien durant cette période (affaires Henri-Claude Jean-Philippe, Pierre de Castelet, etc.), cela ne représente qu'une très faible partie des documents (6 d'entre eux). **Les prochains pics de médiatisation émergent à l'occasion des procès et des annonces de condamnation des deux protagonistes** : le procès de Philippe Barbarin débute en janvier 2019 et conduit à sa condamnation à trois mois de prison avec sursis en mars 2019 ; le procès de Bernard Preynat débute en janvier 2019 et conduit à sa condamnation à cinq ans de prison fermes en mars 2020 ; Philippe Barbarin est quant à lui relaxé à la fin du mois de janvier 2020.

<sup>7</sup> Les victimes portent plainte le 9 septembre 2015, et l'association *La Parole Libérée* tient une conférence de presse le 12 janvier 2016 pour rassembler les victimes du père Preynat et dénoncer l'inaction des évêques. Le 27 janvier, Bernard Preynat est mis en examen après avoir avoué en garde à vue des faits commis entre 1986 et 1991. Le 26 février, les membres de la Parole Libérée portent plainte contre le cardinal Barbarin.

**La couverture des « sujets généraux » fait apparaître le même phénomène de concentration autour des affaires Barbarin et Preynat.** De façon intéressante, ils font comme « écho » aux événements dévoilés par les affaires : en avril 2016, peu de temps donc après l'enquête contre Barbarin, la Conférence des Évêques de France s'ouvre et se clôt par des annonces quant à l'amélioration de la lutte contre les violences sexuelles et la prise en charge des victimes. La référence au diocèse de Lyon est alors centrale. En octobre et en novembre 2018, la couverture médiatique se focalise sur l'appel lancé par *Le Témoignage Chrétien*, et soutenu par d'autres personnalités, pour **la création d'une commission parlementaire afin de faire la lumière sur le phénomène.** Les discussions qui en découlent, de même que la tentative avortée de lancement de cette commission, finalement remplacée par une mission d'information du Sénat sur les violences sexuelles de façon générale, sont suivies par les journaux. À la fin du mois s'ouvre l'Assemblée d'Automne des évêques de France. Elle lance, début novembre, une Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église (CIASE), et annonce au milieu du mois que Jean-Marc Sauvé présidera la commission. En février 2019, **le lancement de la CIASE est fortement couvert par la presse quotidienne nationale**, qui interroge à de nombreuses reprises Jean-Marc Sauvé sur les missions et les méthodologies de cette commission. Le même mois, le procès entourant la sortie de *Grâce à Dieu*, ce film de François Ozon retraçant le combat des victimes du père Preynat et de leur association *La Parole Libérée*, est également très suivi. En juin 2019, l'appel à témoignages de la CIASE fait également l'objet d'une forte médiatisation.

### **II.3. SELECTION DE L'ECHANTILLON QUALITATIF**

Cette première étape quantitative nous a permis de constituer un échantillon qualitatif. Prenant acte de la centralité des affaires Preynat et Barbarin, nous avons présélectionné un total de 668 documents, composés de ces affaires (n = 382) et de tous les documents bénéficiant d'un cadrage thématique (n = 286). Cette double entrée a pour objectif, d'une part, d'étudier les couvertures individualisées du problème public et d'autre part, ses traitements généralistes. Nous avons trié à nouveau cette sélection et retiré un total de 142 documents : les doublons ont été supprimés ainsi que les documents hors sujet (notamment parce qu'ils traitaient d'affaires annexes aux cas Preynat et Barbarin : affaire Billioud, affaire du cardinal Luis Ladaria Ferrer, etc.), ou encore inaptés à être codés (courriers et éditoriaux<sup>8</sup>). La catégorie « Autres » regroupe enfin des documents incomplets ou les annonces d'articles dans les Une.

**Tableau 6. Les documents manuellement retirés de l'échantillon.**

Doublons	Courriers et éditoriaux	Hors sujet	Autres
8	95	21	18

<sup>8</sup> Le codage des causes et des solutions conduit à accéder à une perception fine des arguments et positions exposées dans les articles de presse, mais ne permet pas de saisir les conflits ainsi que les stratégies rhétoriques et discursives adoptées face à un sujet donné. Pour cette raison, nous avons décidé de ne pas traiter les situations dans lesquelles pouvaient se succéder deux codages antagonistes, et nous avons retiré de l'échantillon les documents présentant des prises de position affirmées : les courriers et les éditoriaux.

Notre échantillon final rassemble alors **525 items, composés des cas Barbarin et Preynat (n = 269) et de tous les documents d'intérêt général concernant les violences sexuelles dans l'Église de France (n = 256).**

### **III. LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES CAUSES ET DES SOLUTIONS DES VIOLENCES SEXUELLES COMMISES DANS L'ÉGLISE DE FRANCE**

#### ***III.1. METHODOLOGIE***

##### ***Le cadrage de la responsabilité***

Alors que les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique constituent un sujet d'importance croissante (Böhm et al., 2014; Terry, 2008 ; Terry, 2015) et que de nombreux travaux visent à comprendre leur construction comme problème public (Keenan, 2013 ; White and Terry, 2008), peu de recherches se sont attelées à analyser la médiatisation de ce phénomène. Le faible nombre de travaux contraste avec l'importante littérature consacrée à la médiatisation des maltraitances infantiles et des violences sexuelles depuis les années 1990, et cela à travers le monde.

Les études sur la couverture médiatique des violences (notamment sexuelles) sur enfants mobilisent souvent ce que Weatherred appelle le « cadrage de la responsabilité » (Weatherred, 2015). Il s'agit de saisir les causes et les solutions attribuées dans les médias aux problèmes publics, et de s'intéresser aux niveaux de responsabilisation (individuel, sociétal, etc.) qui leur sont associés. Cette trame méthodologique trouve son origine dans les travaux de Shanto Iyengar (1990 ; 1996). Par la suite, plusieurs recherches ont repris ces catégories d'analyse pour les appliquer à l'étude de corpus uniquement médiatiques : elles ont alors cherché à déterminer si les médias d'information donnaient aux problèmes publics (pauvreté, obésité, etc.) des responsabilisations de niveau individuel ou social (Kim et al., 2007 ; 2010).

Les travaux de Shanto Iyengar ont favorisé la reprise de plusieurs outils analytiques. La dichotomie entre « cadrage épisodique » et « cadrage thématique » est fréquemment mobilisée (Breen, 2007 ; Hove, 2013 ; Mejia, 2012 ; Niner, 2013 ; O'Neil et al., 2015 ; Weatherred, 2017). Elle vise à analyser le cadrage médiatique des problèmes publics en distinguant, d'une part, les contenus les abordant par le prisme de sujets généraux (cadrage thématique) et, d'autre part, les contenus les traitant par le biais d'expériences personnelles (cadrage individuel). Le codage des causes et des solutions, ainsi que des niveaux de responsabilité associés, est également repris par une partie de ces travaux (Mejia et al., 2013 ; Hove et al., 2013 ; Shavit et al., 2014 ; Davies, O'Leary & Read, 2017 ; Weatherred, 2017). Ces études établissent que les violences sexuelles et les maltraitances infantiles font l'objet de cadrages épisodiques dans les médias. Elles déplorent le fait que ces informations ignorent les responsabilités structurelles entourant les crimes, et valorisent au contraire des causes et solutions de niveau individuel. Un changement dans l'attribution de la responsabilité a récemment été souligné : les médias tendent désormais à mettre en avant des causes sociales

et institutionnelles (plutôt qu'individuelles), mais continuent de privilégier des solutions de niveau individuel (Weatherred, 2017).

### *Apports et limites du codage*

Une grille de codage a été réalisée sur la base des recherches précédentes menées sur le cadrage de la responsabilité, et plus spécifiquement à partir des travaux déjà réalisés sur le cadrage des violences sexuelles. Suivant l'article pionnier réalisé par Iyengar sur la couverture médiatique de la pauvreté (Iyengar, 1990), les analyses différencient les causes de niveau individuel ou social d'une part, et les solutions de niveau individuel ou social d'autre part (Mejia et al., 2012 ; Hove et al., 2013 ; Weatherred, 2017). Si le niveau individuel ne fait pas l'objet de variation, le niveau social a été transformé en niveau « environnemental » par Mejia et al. (2012) dans le but d'inclure « un rôle pour les familles, les organisations ou les efforts plus généraux pour changer les médias, le gouvernement ou d'autres institutions » (Mejia et al., 2012 : 473, notre traduction). Dans la mesure où notre étude ne porte pas sur les violences sexuelles de façon générale, mais sur celles commises au sein de l'Église catholique, nous avons remodelé ces niveaux. Le niveau individuel, qui rapporte les causes et les solutions relatives aux victimes ou aux auteurs de violences sexuelles, a été conservé tel quel. Le niveau social, qui rassemble les déterminants collectifs des violences, a été transformé en niveau « social et/ou institutionnel » dans le but d'inclure à la fois les occurrences pointant des phénomènes culturels ou celles ciblant l'implication des institutions publiques. Deux catégories ont ensuite été créées pour pointer les responsabilités de l'Église : le niveau organisationnel rassemble les pratiques des diocèses et de l'Église catholique dans sa gestion des violences sexuelles ; le niveau structurel cible la doctrine catholique.

La grille d'analyse a été construite par le biais du logiciel NVivo de façon inductive en détaillant les causes et les solutions médiatisées (Tableau 1). Dans chacune de ces catégories (causes/solutions), quatre échelles ont été dégagées : (1) individuel, (2) social et/ou institutionnel, et pour ce qui concerne l'Église, (3) organisationnel, (4) structurel. Au sein de ces niveaux enfin, les types de causes et de solutions ont été empiriquement reportés.

**Le codage est très précis puisqu'il se concentre sur des mots et des segments de phrases à l'intérieur de chaque article.** Ce parti pris méthodologique a été adopté en raison de la nature hétérogène de notre échantillon, qui contient des articles dédiés à la prévention, des interviews de membres de l'Église, des comptes rendus judiciaires ou encore des suivis d'enquête. Lorsqu'un segment sémantique soulevait un conflit interprétatif, son codage était arbitré en discussion avec un membre supplémentaire de l'équipe de recherche.

### *Principales causes et principales solutions médiatisées*

**Tableau 7. Grille d'analyse des causes et solutions médiatisées, par niveau d'action.**

1 - INDIVIDUEL		2 - SOCIAL et/ou INSTITUTIONNEL	
CAUSES	SOLUTIONS	CAUSES	SOLUTIONS

Autorité et charisme	Demande de pardon aux victimes	Silence autour des violences sexuelles	Briser et médiatiser le problème
Problème individuel	Indemnisation des victimes		Dispositif public d'écoute et de signalement
Enfance traumatisante	Justice & sanctions canoniques envers les auteurs de violences sexuelles		Faire une enquête indépendante et publique
Silence des victimes et de l'entourage	Libération de la parole et reconnaissance des victimes		Modifier le Code pénal et/ou la jurisprudence
	Poursuivre en justice et condamner les auteurs de violences sexuelles		Pression, poursuites judiciaires et condamnation des responsables hiérarchiques
	Prise en compte de la parole des victimes		
	Dénonciation non juridique des auteurs de violences sexuelles		
	Suspension, suivi et soin des auteurs de violences sexuelles		
<b>3 - ORGANISATIONNEL</b>		<b>4 - STRUCTUREL</b>	
<b>CAUSES</b>	<b>SOLUTIONS</b>	<b>CAUSES</b>	<b>SOLUTIONS</b>
Absence de réactions ou mutations	Améliorer le fonctionnement interne des institutions catholiques	Cléricalisme, statut du prêtre et pouvoir	Faire la vérité et la financer
Minimiser la gravité des actes	Dispositif d'écoute et de signalement pour les victimes	Déclin de l'Église	Moderniser le catholicisme et impliquer de nouveaux acteurs
Pressions et refus d'écouter les victimes	Faciliter les sanctions canoniques et étatiques	Silence institutionnel	Reconnaître une faute collective
Protéger l'institution	Formation et recrutement du personnel	Silence sur la sexualité et rejet des femmes	Réformer le pouvoir ecclésial et désacraliser le prêtre
« Proxénétisme clérical »	Journées d'information	Vision rédemptrice du péché et confession	

### ***III.2. LA MEDIATISATION DES CAUSES AUX RESSORTS STRUCTURELS ET DES SOLUTIONS AUX TENDANCES INDIVIDUELLES***

### *Une attention médiatique accrue sur les causes de niveau structurel rattachées à l'Église catholique*

Les articles médiatiques référencent en majorité les solutions à apporter aux violences sexuelles plutôt que leurs causes (71.4 % pour les premières, 28.6 % pour les secondes). Les principaux niveaux mobilisés sont, par ordre de grandeur, le niveau organisationnel (32.3 %) et individuel (30 %), puis social et/ou institutionnel (21.8 %) et structurel (15.9 %) (Figure 4), bien que cet ordre varie selon les causes ou les solutions.

**Figure 10. Répartition des causes et solutions selon les niveaux de responsabilité**

	Individuel	Social et/ou institutionnel	Organisationnel	Structurel	Total
<i>Pourcentage des causes selon les niveaux</i>	18,5 %	2,4 %	55,9 %	23,2 %	<b>487 segments (28,5 %)</b>
<i>Pourcentage des solutions selon les niveaux</i>	34,6 %	29,6 %	22,8 %	13,0 %	<b>1221 segments (71,5 %)</b>
<b>Pourcentage de la représentation des niveaux dans le codage total</b>	30,0 %	21,8 %	32,3 %	15,9 %	<b>1708 segments codés</b>

En effet, au sein des causes médiatisées, le niveau organisationnel prédomine (55,9 %), suivi du niveau structurel (23.2 %) puis individuel (18.5 %), et enfin social et/ou institutionnel (2.4 %). Les causes organisationnelles se distinguent à un double niveau : elles constituent plus de la moitié des causes évoquées (55,9 %), ce qui produit une surreprésentation de l'organisationnel dans le codage total (32.3 %). Dans cette période où les médias de masse couvrent intensément les affaires Preynat et Barbarin, qui mettent à la fois en cause un prêtre auteurs de violences sexuelles et un évêque accusé d'avoir gardé un silence jugé complice, les causes les plus représentées ciblent les pratiques organisationnelles de protection des prêtres coupables par la hiérarchie catholique. Cela montre combien la recrudescence de la couverture médiatique est corrélée à une capacité des médias français à reconnaître et à mettre en scène les fautes de l'Église dans la perpétuation des violences sexuelles en son sein.

La tendance s'inverse dans les solutions médiatisées : c'est le niveau individuel qui prédomine (34,6 %, sur une représentation globale de 30 %), suivi du niveau social et/ou institutionnel (29,6 %), puis organisationnel (22,8 %), enfin structurel (13 %). Notre étude ne vérifie qu'en partie le résultat de Weatherred (2017) selon lequel les informations diffusées sur les violences sexuelles mettent en exergue des responsabilités de niveau structurel, mais peinent toujours à envisager des solutions du même type. D'un côté, le regroupement des catégories de niveau systémique (« social et/ou institutionnel », « organisationnel » et « structurel ») fait apparaître que ces dernières sont en réalité en nombre plus élevé que les solutions de niveau individuel. De l'autre, il est intéressant de constater que les solutions systémiques les plus représentées ne s'effectuent pas au niveau de l'Église (niveaux organisationnel et structurel) mais sur le plan social et/ou institutionnel. Ainsi, si les médias d'information sont enclins à discuter publiquement des responsabilités de l'Église dans la

problématisation des violences sexuelles, il reste difficile d'envisager et de médiatiser les solutions que cette dernière pourrait mettre en place dans sa lutte contre le phénomène, la responsabilité échouant davantage aux institutions ou organisations laïques (gouvernement, associations...).

### **III.3. DENONCER LA CULTURE DU SILENCE ET PARLER DES VICTIMES**

#### ***Les causes médiatisées : focalisation sur le silence de l'Église catholique***

Au niveau organisationnel, le plus représenté, les causes médiatisées concernent en grande majorité l'absence de réactions et les mutations qui avaient cours dans le diocèse (n= 162, 59,6 %).

**Figure 11. Les causes des violences sexuelles médiatisées dans la presse quotidienne nationale (2016-2020)**

<b>1 - INDIVIDUEL</b>	<b>90 items (18.5 %)</b>		<b>2 - SOCIAL et/ou INSTITUTIONNEL</b>	<b>12 items (2.5 %)</b>	
1 : Autorité et charisme	18	20%	5 : Silence autour des violences sexuelles	12	100%
2 : Problème individuel	32	35.5%			
3 : Enfance traumatisante	8	8.9%			
4 : Silence des victimes et de l'entourage	32	35.5%			
<b>3 - ORGANISATIONNEL</b>	<b>272 items (55,8 %)</b>		<b>4 - STRUCTUREL</b>	<b>113 items (23.2 %)</b>	
6 : Absence de réactions ou mutations	162	59,6%	12 : Cléricalisme, statut du prêtre et pouvoir	43	38%
8 : Minimiser la gravité des actes	21	7,7%	13 : Déclin de l'Eglise	2	1.8%
9 : Pressions et refus d'écouter les victimes	20	7.4%	14 : Silence institutionnel	49	43.4%
10 : Protéger l'institution	67	24.6%	15 : Silence sur la sexualité et rejet des femmes	10	8.8%
11 : « Proxénétisme clérical »	2	0.7%	16 : Vision rédemptrice du péché et confession	9	8%

La presse quotidienne nationale donne la part belle à d'autres phénomènes connexes, tels que : la volonté de protection de cette institution (« Au cours des années 1990, quand des bulles du passé remontent à la surface, que des appels anonymes sont laissés sur le répondeur du presbytère pour dénoncer ces vieilles histoires, on s'arrange pour que rien n'éclate. » *Le Monde*, 06/06/2016 ; « La culture d'autopréservation propre à l'Église a conduit à enfouir des faits qui continuent pourtant à la ronger comme un lourd secret de famille. » *La Croix*, 15/09/2016 ; « Tous les signaux envoyés n'ont pas été ceux en faveur de la protection

de l'enfance mais de la protection de l'institution", a cinglé Me Nadia Debbache, avocate des parties civiles. » *Libération*, 11/01/2019) ; **le refus d'écouter les victimes** (« Edouard, qui n'a jamais osé le dire à ses parents - "ç'aurait été un scandale" - ni à ses propres enfants, se dit toujours meurtri par ce "rejet de l'écoute des prêtres". » *La Croix*, 03/06/2019 ; « On exerce des pressions sur des parents pour qu'ils ne portent pas plainte "au nom de l'honneur de l'église". » *La Croix*, 23/01/2020) ou encore **la tendance à minimiser la gravité des actes de violences sexuelles** (« Certains jeunes évêques, par exemple, n'hésitent pas à mettre en cause leurs aînés, ce qui fut longtemps un tabou au nom de la solidarité. "Oui, nos prédécesseurs ont fait preuve de légèreté, de désinvolture voire de malhonnêteté et n'ont pas écouté les victimes, notamment pour éviter les procès", lâche l'un d'eux. » *La Croix*, 02/04/2019 ; « Pourtant, les évêques avaient bien connaissance de ce problème, même si, comme le reste de la société, ils n'en mesuraient pas la gravité. Des maisons de repos, des cliniques ont été créées. » *La Croix*, 23/01/2020). On note ainsi toute **une accumulation des pratiques concourant à forger une « culture du silence »** (« Quoi qu'il en soit, le dossier Preynat est hors normes tant par le nombre de victimes identifiées, les aveux circonstanciés du prêtre, son aura, la protection dont il a bénéficié et ce qu'il a révélé du système d'omerta à l'oeuvre au sein de l'institution catholique. A lui seul, le procès Preynat est d'une certaine manière le procès de la pédophilie dans l'Église française. », *Libération*, 13/01/2020)

Les deuxièmes causes les plus évoquées sont celles de niveau structurel (23.2 %). Mis à part le *silence institutionnel* (n=49), déjà évoqué, ces dernières abordent notamment une autorité jugée trop verticale au sein de l'Église, particulièrement autour de la figure du prêtre (*Cléricalisme, statut du prêtre et pouvoir*, n=43) : « La question du cléricalisme soulevée par le pape François, c'est-à-dire ce sentiment de toute-puissance du prêtre, est un vrai chantier. Ce qui a permis ces crimes, c'est notamment le comportement de toute-puissance et d'impunité du prêtre » (Christian Delorme, prêtre de l'archidiocèse de Lyon, entretien dans *La Croix*, 15/01/2019) ; « Il existe une vénération de l'Église qui est malsaine et peut empêcher la libération de la parole » (Mgr Georges Pontier, *Le Monde*, 09/03/2019) ; « Longtemps, ces religieuses abusées spirituellement et physiquement par des prêtres ont été contraintes de se taire. "Quand on dénonce un prêtre, on dénonce aussi l'Église", explique Célia, une autre victime de Thomas Philippe » (*Libération*, 05/03/2019).

Viennent ensuite les causes de niveau individuel, qui abordent surtout le *silence des victimes et de l'entourage*, central dans la permanence des violences sexuelles (n=32) : « La honte de soi. L'incapacité des enfants à parler aux parents. L'incrédulité des parents si d'aventure les enfants parlent. Leur respect de l'Église. Le refus de voir qu'ils ont failli dans leur rôle protecteur. La culpabilité, le déni, la minimisation des faits. La peur de faire scandale et de s'opposer au diocèse. La gêne de s'attirer les foudres de la communauté paroissiale » (*Le Monde*, 02/04/2016) ; « Mais c'est d'abord une colère contre tous les silences qu'ils ont déposée publiquement, mardi 8 janvier. Celui qu'ils se reprochent à eux-mêmes d'avoir trop longtemps gardé, celui de leurs parents qui les a parfois étouffés, celui de l'Église qui ne les a pas protégés. » (*Le Monde*, 10/01/2019). D'autres éléments émergent pour expliquer les violences comme un *problème individuel* de leur auteur (n=32) : « Lancée en 2015 grâce à la plainte d'Alexandre Hezez, une enquête a mis en lumière le stakhanovisme pédophile et la personnalité singulièrement perverse de M. Preynat. » *Le Figaro*, 13/01/2020 ; ou encore son *autorité et*

*charisme* (n=18) : « L'autorité et l'aura du P. Preynat ont sans doute grandement contribué au silence, emblématique. » *La Croix*, 11/02/2016. Peu d'éléments sont donnés sur les causes de la pédocriminalité : l'*enfance traumatisante* (n=8) rassemble les extraits pointant les agressions sexuelles subies par le père Preynat durant ses années de formation mais ne donne pas lieu à des développements plus généraux. Enfin, les causes de niveau social et/ou institutionnel sont les moins présentes (12) et rassemblent les occurrences replaçant les violences sexuelles dans un problème plus large.

### ***Les solutions médiatisées : rendre visibles et accompagner les victimes***

Contrairement aux causes qui sont majoritairement représentées comme organisationnelles, les solutions les plus médiatisées sont celles de niveau individuel (34.6 %) (Figure 6). *La libération de la parole et reconnaissance des victimes*, qui rassemble des extraits pointant les révélations des victimes, leur volonté de reconnaissance et les effets bénéfiques de leur parole, est la plus représentée en son sein (n=107). Les catégories suivantes rassemblent toutes entre 35 et 59 occurrences et désignent des mesures visant à « soulager les victimes » ou bien à cadrer et sanctionner les coupables.

**Figure 12. Les solutions des violences sexuelles médiatisées dans la presse quotidienne nationale (2016-2020).**

<b>1 - INDIVIDUEL</b>	<b>423 items (34.6 %)</b>		<b>2 - SOCIAL et/ou INSTITUTIONNEL</b>	<b>361 items (29.6 %)</b>	
1 : Demande de pardon aux victimes	39	9.2%	9 : Briser et médiatiser le problème	124	34.4%
2 : Indemnisation des victimes	44	10.4%	10 : Dispositif public d'écoute et de signalement	28	7.8%
3 : Justice & sanctions canoniques envers les auteurs de violences sexuelles	49	11.6%	11 : Faire une enquête indépendante et publique	86	23.8%
4 : Libération de la parole et reconnaissance des victimes	107	25.2%	12 : Modifier le Code pénal et/ou la jurisprudence	20	5.5%
5 : Poursuivre en justice et condamner les auteurs de violences sexuelles	37	8.7%	13 : Pression, poursuites judiciaires et condamnation des responsables hiérarchiques	103	28.5%
6 : Prise en compte de la parole des victimes	53	12.7%			
7 : Dénonciation non juridique des auteurs de violences sexuelles	59	13.9%			
8 : Suspension, suivi et soin des auteurs de violences sexuelles	35	8.3%			

3 – ORGANISATIONNEL	279 items (22.8 %)		4 – STRUCTUREL	158 items (13 %)	
14 : Améliorer le fonctionnement interne des institutions catholiques	97	34.8%	19 : Faire la vérité et la financer	67	42.8%
15 : Dispositif d'écoute et de signalement pour les victimes	62	22.2%	20 : Moderniser le catholicisme et impliquer de nouveaux acteurs	36	22.6%
16 : Faciliter les sanctions canoniques et étatiques	59	21.1%	21 : Reconnaître une faute collective	20	12.6%
17 : Formation et recrutement du personnel	39	14%	22 : Réformer le pouvoir ecclésial et désacraliser le prêtre	35	22%
18 : Journées d'information	22	7.9%			

Les phénomènes de libération de la parole et d'écoute des victimes occupent une place importante dans cette catégorie. Les extraits pointent les révélations des victimes, leur volonté de reconnaissance et les effets bénéfiques de leur parole : « La parole est pourtant "salvatrice", à en croire les anciens scouts abusés, y compris ceux qui restent dans l'anonymat. Thomas, 44 ans, n'avait jamais parlé à personne de ce "jardin secret" et a "pris une claque" en découvrant qu'il n'était pas un cas isolé. Il dit avoir aujourd'hui "de moins en moins honte d'en parler", même si ses parents ne sont toujours pas au courant. "L'initiative de la Parole libérée est très thérapeutique pour moi." » (*La Croix*, 30/03/2016) ; « L'effet libérateur qu'ont eu les révélations lyonnaises est indéniable. "Si ces pères de famille osent parler et demander des comptes à l'Église, pourquoi pas moi?", s'interrogent ceux qui s'étaient tus jusqu'alors » (*Le Monde*, 21/04/2016) ; « En moins d'un an, l'association la Parole libérée affirme, selon les informations de Franceinfo, avoir recueilli 400 témoignages de victimes de pédophilie, une vague de révélations sans précédent dans l'Hexagone. "Elles proviennent de toute la France et concernent à 90 % des cas de prêtres pédophiles", précise à *Libération* son président, François Devaux. Créée à Lyon, l'association regroupe les victimes du père Bernard P., soupçonné de dizaines de viols et d'agressions sexuelles sur de jeunes scouts au cours des années 70 et 80 à la paroisse Saint-Luc de Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône). » (*Libération*, 01/10/2016).

Les solutions sociales et institutionnelles arrivent en deuxième place (29,6 %). Elles comprennent les initiatives pour briser et médiatiser le problème : « Plusieurs prêtres ont aussi remercié l'association La parole libérée pour son action, un "bistouri dans une plaie purulente de l'Église", selon l'un d'eux » (*La Croix*, 27/04/2016) ; « Ce documentaire est accablant mais il est implacable. Le film de Marie-Pierre Raimbault et d'Éric Quintin intitulé *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église* ouvre un dossier tabou dans le monde catholique. » (*Le Figaro*, 05/03/2019). Les médias laissent également une place importante aux **pressions, poursuites judiciaires et condamnations des responsables hiérarchiques**, ce qui souligne une fois de plus la possibilité de critiquer de l'Église : « Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné jeudi 7 mars le cardinal Philippe Barbarin à six mois d'emprisonnement avec sursis

pour une partie des faits de non-dénonciation d'atteintes sexuelles sur mineurs de quinze ans qui lui valaient d'être poursuivi. Il a prononcé la relaxe des cinq autres prévenus, l'archevêque d'Auch Maurice Gardès, l'évêque de Nevers Thierry Brac de la Perrière, le prêtre Xavier Grillon et les deux laïcs, Pierre Durieux, ex-directeur de cabinet de Philippe Barbarin, et Régine Maire, chargée par l'archevêché de recevoir les victimes de pédophilie. Symboliquement, les juges retiennent donc la culpabilité du plus haut membre de la hiérarchie catholique, contre lequel l'association La Parole libérée avait porté plainte pour dénoncer le silence de l'Église face aux faits de pédophilie reprochés à Bernard Preynat, un ancien aumônier scout de Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône). » (*Le Monde*, 08/03/2019) ; « Comme toutes les institutions confrontées à ce genre d'affaires, elle a voulu laver son linge sale en famille. Mais, comme les autres, elle ne peut pas couvrir et doit répondre à la justice des hommes. » (interview de Roland Coutanceau, expert en criminologie devant les tribunaux. *Libération*, 18/10/2018). **La nécessité de faire une enquête indépendante et publique est également largement soulignée dans les journaux.** Les solutions organisationnelles occupent la troisième position et concernent surtout les mesures prises par l'Église dans sa gestion de la crise : c'est pourquoi les décisions pour *améliorer le fonctionnement interne des institutions catholiques* (n=97) des diocèses (création d'une commission nationale d'expertise indépendante chargée de conseiller les évêques dans leur gestion des prêtres ayant commis des violences sexuelles, publications de codes de conduite), et les *dispositifs d'écoute et de signalement* (n=62), qui se généralisent à partir de 2016 pour recueillir la parole des victimes, sont les plus représentés.

Les médias soulignent combien **l'Église a cherché tant à être réactive qu'à médiatiser cette réactivité.** Les mesures et déclarations visant à faciliter les sanctions canoniques et étatiques sont également présentes et relèvent principalement de deux ordres. La catégorie regroupe, d'une part, des déclarations de responsables religieux affirmant la nécessité pour les évêques et les confesseurs de dénoncer les faits à la justice (« Comme le cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux, Mgr Rey rappelle l'obligation de "dénoncer les faits à la justice et travailler loyalement avec elle." » *La Croix*, 25/03/2016) et, d'autre part, des discours autour la décision prise par le Pape François, à la demande de Philippe Barbarin, de lever la prescription des faits reprochés à Bernard Preynat en vue de son procès canonique (« Si ce procès a pu être entrepris, c'est parce que le cardinal Barbarin a demandé et obtenu du pape François, fin 2016, que la prescription des faits dont est accusé Bernard Preynat, qui est la même dans le droit canon qu'en droit français, soit levée. » *Le Monde*, 29/08/2017).

Viennent enfin les réformes structurelles, où prime la nécessité de « *faire la lumière sur les violences sexuelles* » (n=68) : « Il [Mgr Le Gall] entend que "la lumière soit faite sur tous les cas ignorés quelle que soit l'ancienneté de l'affaire" et que, "pour les cas prescrits, il est important que l'église continue de reconnaître les actes criminels." » (*Le Figaro*, 05/05/2016) ; « Mgr Pontier a insisté sur la nécessité de "faire la lumière" sur des cas "même anciens." » (*Libération*, 13/04/2016). Les autres catégories sont moins fournies mais rassemblent des initiatives et idées visant à : inclure davantage les femmes et les laïcs dans les processus de gestion et de décision, et ouvrir davantage l'Église aux questions entourant la sexualité (*Moderniser le catholicisme et impliquer de nouveaux acteurs*, n=36) ; *reconnaître une faute collective* (n=20) ; enfin, réformer la verticalité de l'Église en termes de pouvoir, en

repensant notamment la position du prêtre en son sein (*Réformer le pouvoir ecclésial et désacraliser le prêtre* : n=35).

### **III.4. LES VIOLENCES SEXUELLES COMME PROBLEME MULTIDIMENSIONNEL : ACTES VIOLENTS, PRATIQUES DU SILENCE ET HIERARCHIE CLERICALE**

L'examen des causes et des solutions que la presse quotidienne nationale donne des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique fait apparaître une construction de ce problème public qui mobilise différents niveaux. La construction des violences sexuelles comme problème public intègre à la fois des actes de violences sexuelles, des pratiques visant à protéger les coupables et des systèmes d'organisation, en l'occurrence ceux d'une institution catholique très hiérarchisée et peu encline à la parole. Cette problématisation est cohérente avec les données des affaires Preynat et Barbarin, qui lient les violences sexuelles commises durant des années par le père Preynat à la complicité silencieuse de sa hiérarchie, ici incarnée par Philippe Barbarin. Mais elle rejoint également les analyses menées sur le phénomène, qui mettent en avant sa multidimensionnalité.

À un premier niveau, les médias évoquent les auteurs de violences sexuelles : un *problème individuel*, leur *autorité et charisme*, de même que leur *enfance traumatisante* sont des thématiques rapportées dans les médias. À un deuxième niveau, les violences sexuelles sont associées aux mécanismes ayant permis la perpétuation de ces pratiques au sein de l'Église : les pratiques couvrant les prêtres auteurs de violences sexuelles (*Absence de réactions ou mutations*), les mentalités les ayant encouragées (*Minimiser la gravité des actes* ; *Protéger l'institution* ; *Proxénétisme clérical*) ainsi que les pressions au silence exercées sur les victimes et leur famille (*Pressions et refus d'écouter les victimes* ; *Silence des victimes et de l'entourage*). À un troisième niveau, les violences sexuelles sont associées à la culture cléricale favorisant l'émergence des agressions. La conception du pouvoir au sein de l'Église (*Cléricalisme, statut du prêtre et pouvoir*), sa position fragile dans la société actuelle (*Déclin de l'Église*), sa culture du secret (*Silence institutionnel*), sa réticence à parler de sexualité et à inclure la parole des femmes (*Silence sur la sexualité et rejet des femmes*) ou encore sa *vision rédemptrice du péché et de la confession* comptent parmi les facteurs évoqués dans la presse.

Les solutions médiatisées par les quotidiens français font également apparaître ces différents niveaux de problématisation. Certaines ont pour objectif de constituer une réponse aux agressions elles-mêmes, que ce soit sur le plan de la dénonciation et de la gestion des auteurs de violences sexuelles (*Poursuivre en justice et condamner les auteurs de violences sexuelles* ; *Dénonciation non juridique des auteurs de violences sexuelles* ; *Suspension, suivi et soin des auteurs de violences sexuelles*), ou sur celui du suivi et de la reconnaissance des victimes (*Demande de pardon aux victimes* ; *Indemnisation des victimes* ; *Libération de la parole et reconnaissance des victimes* ; *Prise en compte de la parole des victimes*). D'autres visent à lutter contre les violences sexuelles en occasionnant un débat public sur le phénomène (*Briser et médiatiser le problème* ; *Modifier le Code pénal et/ou la jurisprudence*), en favorisant son examen et sa gestion par des institutions publiques (*Dispositif public d'écoute et de signalement* ; *Faire une enquête indépendante et publique* ; *Pression, poursuites judiciaires et condamnation des responsables hiérarchiques*). Deux autres ensembles de solutions agissent enfin sur le plan du catholicisme lui-même, en appelant à modifier

l'organisation des institutions religieuses pour lutter et prévenir les violences sexuelles (solutions de niveau organisationnel) ou en réformant la culture catholique qui leur est associée (solutions de niveau structurel).

Le nombre élevé d'occurrences consacrées aux solutions de niveau individuel traduit un mouvement important de reconnaissance des victimes des violences sexuelles commises au sein de l'Église de France. En effet, les solutions au bénéfice des victimes (*Demande de pardon aux victimes, Indemnisation des victimes, Libération de la parole et reconnaissance des victimes, Prise en compte de la parole des victimes* : 244 occurrences) sont non seulement plus nombreuses que celles visant les auteurs de violences sexuelles (*Justice & sanctions canoniques envers les auteurs de violences sexuelles, Poursuivre en justice et condamner les auteurs de violences sexuelles, Dénonciation non juridique des auteurs de violences sexuelles, Suspension, suivi et soin des auteurs de violences sexuelles* : 180 occurrences), mais de surcroît, ces démarches de justice sont multidimensionnelles. La sous-catégorie *Libération de la parole et reconnaissance des victimes*, qui rassemble les révélations des victimes, leur volonté de reconnaissance et les effets bénéfiques de la parole, est la plus représentée en son sein (107 occurrences). Là aussi, la catégorie ne se laisse pas contenir à son niveau à priori personnel : les victimes, en tant que figure médiatique, peuvent servir de levier public politiquement critique, des institutions (Sécaïl, 2010). Les « victimes », constituées en tant que telles, sont un biais culturellement important pour politiser, en l'incarnant, le problème que constituent les violences sexuelles. Qu'il s'agisse de rendre personnelles des démarches juridiques ou de politiser des vécus intimes, les victimes apparaissent comme les acteurs sociaux de la controverse les plus à même de rendre visible le caractère hybride public-privé des violences sexuelles.

Cette distinction se double d'une temporalité spécifique. Les actions menées par l'Église de France révèlent une gestion *a posteriori* des agressions sexuelles : cette dernière cherche à mettre en place des mesures de réparation envers les victimes (*Demande de pardon aux victimes ; Indemnisation des victimes*) et des mesures de sanction et de gestion des auteurs de violences sexuelles (*Justice & sanctions canoniques envers les auteurs de violences sexuelles ; Suspension, suivi et soin des auteurs de violences sexuelles*). Les religieux eux-mêmes affirment la nécessité d'écouter la parole des victimes pour prendre acte de la gravité des agressions sexuelles et changer l'Église catholique. À l'inverse, les catégories dans lesquelles sont impliquées les victimes révèlent une gestion *a priori* des violences sexuelles. Ces dernières sont en effet engagées dans des actions pour faire éclorre les affaires et condamner les auteurs de violences sexuelles devant les tribunaux (*Poursuivre en justice et condamner les auteurs de violences sexuelles, Dénonciation non juridique des auteurs de violences sexuelles*). Elles sont encore impliquées pour la *Libération de la parole et reconnaissance des victimes* (43 au niveau individuel et 26 au niveau associatif). En définitive, les solutions médiatisées par *La Croix, Le Monde, Libération* et *Le Figaro* font apparaître le rôle moteur joué par les victimes dans l'avènement des violences sexuelles sur le débat public, tandis que l'Église n'intervient qu'après coup.

#### **IV. ANALYSE COMPARATIVE DES LIGNES ÉDITORIALES DES TITRES DE PRESSE**

L'étude de la construction d'un problème public ne peut se limiter à identifier les causes, les solutions et les niveaux de responsabilité engagés dans les couvertures médiatiques. Cette seule perspective fait en effet courir le risque d'homogénéiser les points de vue, pourtant très divergents, qui entourent la mise en lumière de la dimension systémique des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique. Or, ces intérêts parfois contradictoires, qui se trouvent mis en communication, forment précisément le cœur du problème public. Le chapitre 1 de cette partie a par exemple mis en lumière l'existence d'intérêts différenciés entre les victimes et l'Église catholique au sujet du secret de la confession (voir infra. « Chapitre 1. La médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France dans les JT nationaux français entre 1950 et 2020 »). Les différends se retrouvent également au sein des médias étudiés, chacun produisant une vision particulière, parfois éclatée en elle-même, du problème public. La ligne éditoriale et le public visé par elle constituent ainsi d'incontournables variables d'analyse : elles permettent de saisir les médias de masse comme les acteurs du problème public (dans leur propension à ouvrir ou fermer leurs accès et dans leurs pouvoirs à définir les acteurs et les points de vue) et comme une scène de ce même problème (un des endroits où se réunissent les acteurs pour débattre).

Cette sous-partie revient ainsi sur les tensions et différences qui existent au sein de la structuration du problème public révélé dans la section précédente. Pour ce faire, nous avons utilisé les codages précédemment construits, sur le corpus total et sur l'échantillon qualitatif, en regardant comment ils se matérialisaient en fonction des journaux (*La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*). Notre attention s'est plus spécifiquement portée sur trois points :

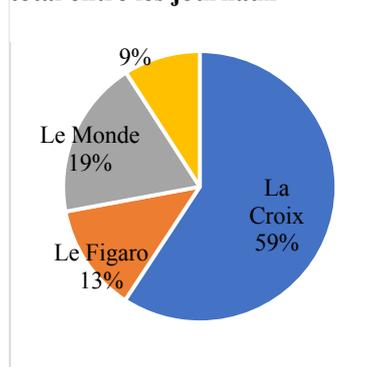
- Nous avons tout d'abord appréhendé la fréquence et les modalités avec lesquelles chacun de ces journaux couvre les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique.
- Nous avons ensuite envisagé la répartition des cadrages épisodiques et thématiques entre les titres.
- Nous avons enfin abordé les différentes causes et solutions ciblées entre les journaux, ainsi que les niveaux de problématisations.

#### ***IV.1. PANORAMA QUANTITATIF DE LA MEDIATISATION PAR LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE***

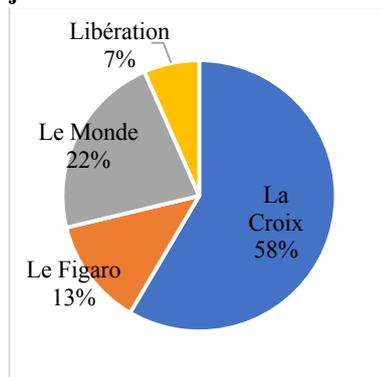
##### **Fréquence et modalités de la couverture médiatique selon les journaux**

Entre 2016 et 2020, *La Croix* est incontestablement le titre qui couvre le plus les violences sexuelles commises dans l'Église catholique en France : le journal rassemble en effet 59 % du corpus (926 documents), contre 19 % pour *Le Monde* (295 documents), 13% pour *Le Figaro* (201 documents) et 9 % pour *Libération* (142 documents) (Figure 12). De façon intéressante, cette répartition reste presque identique quand l'on regarde les documents traitant d'événement étrangers (Figure 13) ou français (Figure 14).

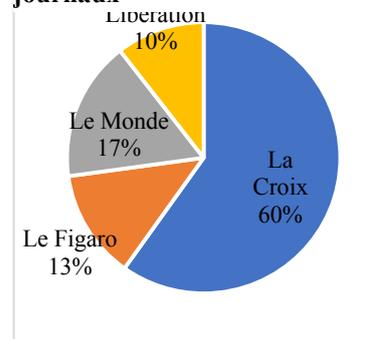
**Figure 13. Répartition du corpus total entre les journaux**



**Figure 13. Répartition des événements étrangers entre les journaux**

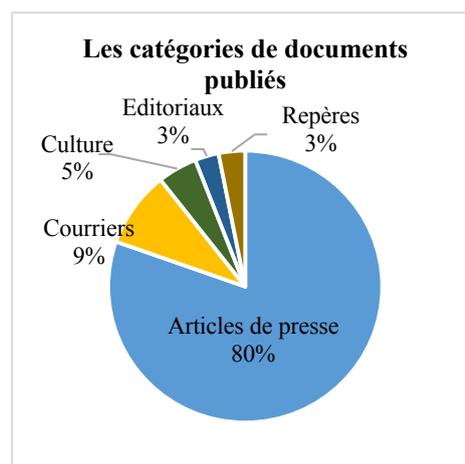


**Figure 14. Répartition des événements français entre les journaux**



On notera toutefois que *Le Monde* donne une place légèrement plus importante aux événements étrangers, tandis que *Libération* et *La Croix* privilégient plutôt les événements français ; *Le Figaro* traite les deux catégories de façon équitable.

Dans le corpus total, les articles de presse sont le type de documents le plus représenté (80 %), loin devant les courriers (9 %), les articles traitant de sujets culturels (5 %), les éditoriaux et les repères (3 %). Lorsqu'on regarde toutefois la répartition de ces catégories de couverture médiatique entre les journaux, on constate que cette diversité relative est surtout le fait de *La Croix*, qui est le seul journal à faire apparaître les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique dans sa rubrique « courrier ». Il est aussi le titre qui consacre le plus de points « repères », visant à contextualiser les affaires et sujets de société produits sur les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique (trois documents de ce type sont produits par *Le Monde* et un par *Le Figaro*). Les trois autres catégories (Articles, Culture, Éditorial) sont proportionnellement mieux réparties entre les titres (Tableau 7).



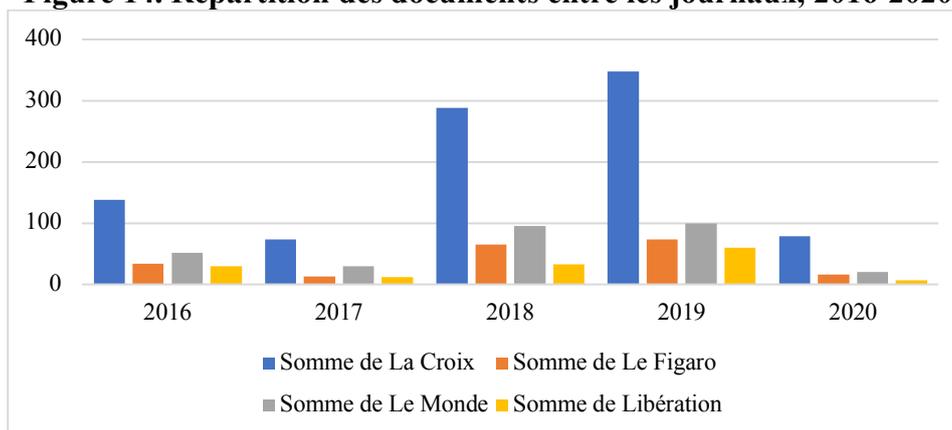
**Tableau 8. Répartition des catégories selon les journaux.**

	<i>La Croix</i>		<i>Le Figaro</i>		<i>Le Monde</i>		<i>Libération</i>	
Articles	677	73%	184	92%	268	91%	128	90%
Courriers	141	15%	0	0	0	0	0	0
Culture	31	3%	12	6%	20	7%	10	7%

Éditoriaux	32	4%	4	2%	4	1%	4	3%
Repères	45	5%	1	0%	3	1%	0	0%

De la même manière, la place des titres en termes de nombre d'occurrences reste la même durant ces cinq années : *La Croix* arrive toujours en première place, suivi du *Monde*, du *Figaro* et de *Libération* (Figure 14).

**Figure 14. Répartition des documents entre les journaux, 2016-2020**



### Les modalités de la couverture médiatique : cadrage épisodique et cadrage thématique selon les journaux

Lorsque l'on regarde les cadrages opérés des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique par les journaux (1001 documents), on remarque que l'ensemble des titres favorise un traitement individuel du sujet : c'est bien par le prisme des affaires que la médiatisation a le plus lieu. *La Croix* et *Le Monde* possèdent toutefois un taux inférieur au *Figaro* et à *Libération* pour des raisons qui semblent différentes : *La Croix* consacre un nombre important de documents « non pertinents » dans ce classement (courriers et repères) ; *Le Monde* est le journal qui opère proportionnellement le plus de cadrage thématique des événements. Quoi qu'il en soit, plus le sujet est traité par les journaux, et plus il entraîne des cadrages et traitements différents.

**Tableau 9. Répartition des cadrages selon les journaux**

	<i>La Croix</i>		<i>Le Figaro</i>		<i>Le Monde</i>		<i>Libération</i>	
Cadrage épisodique	361	60 %	91	70 %	107	63 %	75	72 %
Cadrage thématique	162	27 %	37	29 %	61	36 %	29	28 %
Non pertinent	75	13 %	1	1 %	2	1 %	0	

## IV.2. LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES CAUSES ET SOLUTIONS SELON LES JOURNAUX

L'ensemble des journaux consacre plus d'importance aux solutions qu'aux causes des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique dans leur couverture médiatique. Il est à noter que le quotidien catholique *La Croix* est celui qui consacre le plus d'importance aux solutions (76 %).

**Tableau 10. Répartition de la couverture des niveaux causes et solutions selon les journaux**

	<i>La Croix</i>		<i>Le Figaro</i>		<i>Le Monde</i>		<i>Libération</i>	
<b>Causes</b>	188	24 %	67	30 %	165	33 %	67	31 %
<b>Solutions</b>	587	76 %	156	70 %	331	67 %	147	69 %

Dans l'ensemble, les journaux consacrent davantage d'importance aux causes de niveau organisationnel (Figure 14). Le deuxième niveau le plus ciblé est le niveau structurel, qui arrive en deuxième position pour *La Croix* et *Le Monde*, et en deuxième position exæquo avec les causes de niveau individuel pour *Le Figaro* et *Libération*. Là encore, l'on constate que les deux journaux qui traitent le plus des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique bénéficient d'un traitement plus équilibré entre les diverses causes : 48 % pour les causes de niveau organisationnel, 27 % pour les causes de niveau structurel et 22 % pour les causes de niveau individuel chez *La Croix* ; 55 % pour les causes de niveau organisationnel, 25 % pour les causes de niveau structurel et 16 % pour les causes de niveau individuel chez *Le Monde*. *Le Figaro* et *Libération* possèdent des couvertures médiatiques plus contrastées. *Libération* est le journal qui pointe le plus les responsabilités de l'Église (72 %) dans sa gestion des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique.

**Figure 15. La répartition des niveaux de causes selon les journaux**

	<i>La Croix</i>		<i>Le Figaro</i>		<i>Le Monde</i>		<i>Libération</i>	
<b>1 - Individuel</b>	42	22%	12	18%	27	16%	9	13%
<b>2 - Social</b>	5	3%	1	1%	5	3%	1	2%
<b>3 - Organisationnel</b>	91	48%	42	63%	91	55%	48	72%
<b>4 - Structurel</b>	50	27%	12	18%	42	26%	9	13%

Dans l'ensemble, les journaux accordent plus de place aux solutions de niveau individuel (Figure 15). Là encore, *Libération* possède la couverture la plus contrastée : le titre consacre 44 % de sa médiatisation à des solutions de niveau individuel et 41% à des solutions de niveau social et institutionnel. *Le Monde* arrive ensuite avec 38% de sa couverture consacrée aux solutions de niveau individuel mais répartit mieux sa couverture des causes sociales et institutionnelles (30%), organisationnelles (21%) et structurelles (12%). Une fois encore, c'est le journal *La Croix* qui possède la couverture médiatique la plus équilibrée : si le titre consacre 32% de ses articles aux solutions individuelles, il est le seul à accorder la deuxième place aux solutions organisationnelles (27%) sans oublier les causes sociales et institutionnelles (25%) ; il est également le journal qui accorde le plus d'attention aux causes structurelles (17%). *Le Figaro* occupe une place différente dans ce palmarès puisque le titre s'intéresse le plus aux solutions de niveau social et institutionnel (36%), puis de niveau individuel (30%).

**Figure 16. La répartition des niveaux de solutions selon les journaux**

	La Croix		Le Figaro		Le Monde		Libération	
1 - Individuel	186	32%	47	30%	125	38%	65	44%
2 - Social et Institutionnel	146	25%	56	36%	98	30%	61	41%
3 - Organisationnel	156	27%	40	26%	69	20%	14	10%
4 - Structurel	99	16%	13	8%	39	12%	7	5%

### ***IV.3. LES DIFFERENCES EDITORIALES ENTRE LES TITRES***

#### ***La Croix : la plus large médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France***

*La Croix* effectue la couverture médiatique la plus élevée et la plus diversifiée des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique en France : il est le titre qui consacre la plus grande médiatisation à ce sujet (926 documents, contre 295 pour *Le Monde*, 201 pour *Le Figaro* et 142 pour *Libération*) qu'il traite dans des rubriques et des formats variés (des articles, mais également des courriers, des sujets culturels, des éditoriaux, des format « repères » – cf. tableau 7), en s'intéressant à des événements à la fois étrangers et français (Figure 13 et 14). Cette diversité s'exprime également sur le plan des cadrages effectués : le titre bénéficie en effet de la répartition la plus équilibrée entre les cadrages épisodiques (60 %), thématiques (27 %) et Non pertinent (13 %). Pour rappel, la catégorie « non pertinent » rassemble principalement les catégories « courriers » et « repères » qui témoignent, là encore, de la volonté du journal de médiatiser différents aspects du problème.

*La Croix* est également le titre qui répartit le plus la couverture de ses causes en fonction des niveaux de responsabilité : 22 % pour les causes individuelles, 3 % pour les causes sociales et/ou institutionnelles, 48% pour les causes organisationnelles et 27% pour les causes structurelles. Pour les premières, il met à la fois en lumière la dimension individuelle des violences sexuelles et l'importance du silence des victimes et de l'entourage. Pour les deuxièmes, peu nombreuses, il resitue le problème public au sein des difficultés sociales plus générales pour parler des violences sexuelles. Pour les troisièmes et quatrièmes, il est le journal qui aborde les causes systémiques les plus diversifiées (protection de l'institution, pression sur les victimes, cléricalisme, rejet de la sexualité et des femmes, etc.).

La situation est plus contrastée en ce qui concerne les solutions médiatisées, permettant de révéler un pan important de la ligne éditoriale du journal. *La Croix* témoigne en effet d'un fort attrait pour les solutions de niveau organisationnel : il médiatise, plus que les autres titres, les différentes initiatives mises en œuvre par les institutions pour mieux lutter contre les violences sexuelles commises en leur sein (les dispositifs d'écoute et de signalement, les mesures pour mieux former et recruter le personnel, les journées d'information, etc.). Le titre porte également une attention considérable à des discours (parfois certes assimilables à des déclarations d'intention) appelant à une réforme interne de l'Église (impliquer de nouveaux acteurs et actrices, réformer le pouvoir ecclésial, reconsidérer la figure du prêtre).

En définitive, *La Croix* se démarque par une couverture médiatique généraliste et religieuse du problème public : sur le premier point, le titre se rapproche du *Monde* en ce qu'il cherche à couvrir, non seulement les différents points de vue sur ce problème public, mais aussi à mettre en lumière sa dimension systémique ; il se différencie toutefois sur le second point en raison de la dimension catholique de sa ligne éditoriale. Le titre fait régulièrement intervenir dans ses colonnes des voix appelant à une réforme profonde de l'Église et témoigne d'une volonté de s'adresser à l'ensemble des catholiques français.

#### ***IV.4. LES DIFFERENCES EDITORIALES ENTRE LES TITRES***

##### ***La Croix : la plus large médiatisation des violences sexuelles dans l'Église de France***

*La Croix* effectue la couverture médiatique la plus élevée et la plus diversifiée des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique en France : il est le titre qui consacre la plus grande médiatisation à ce sujet (926 documents, contre 295 pour *Le Monde*, 201 pour *Le Figaro* et 142 pour *Libération*) qu'il traite dans des rubriques et des formats variés (des articles, mais également des courriers, des sujets culturels, des éditoriaux, des format « repères » – cf. tableau 7), en s'intéressant à des événements à la fois étrangers et français (Figure 13 et 14). Cette diversité s'exprime également sur le plan des cadrages effectués : le titre bénéficie en effet de la répartition la plus équilibrée entre les cadrages épisodiques (60 %), thématiques (27 %) et Non pertinent (13 %). Pour rappel, la catégorie « non pertinent » rassemble principalement les catégories « courriers » et « repères » qui témoignent, là encore, de la volonté du journal de médiatiser différents aspects du problème.

*La Croix* est également le titre qui répartit le plus la couverture de ses causes en fonction des niveaux de responsabilité : 22 % pour les causes individuelles, 3 % pour les causes sociales et/ou institutionnelles, 48% pour les causes organisationnelles et 27% pour les causes structurelles. Pour les premières, il met à la fois en lumière la dimension individuelle des violences sexuelles et l'importance du silence des victimes et de l'entourage. Pour les deuxièmes, peu nombreuses, il resitue le problème public au sein des difficultés sociales plus générales pour parler des violences sexuelles. Pour les troisièmes et quatrièmes, il est le journal qui aborde les causes systémiques les plus diversifiées (protection de l'institution, pression sur les victimes, cléricalisme, rejet de la sexualité et des femmes, etc.).

La situation est plus contrastée en ce qui concerne les solutions médiatisées, permettant de révéler un pan important de la ligne éditoriale du journal. *La Croix* témoigne en effet d'un fort attrait pour les solutions de niveau organisationnel : il médiatise, plus que les autres titres, les différentes initiatives mises en œuvre par les institutions pour mieux lutter contre les violences sexuelles commises en leur sein (les dispositifs d'écoute et de signalement, les mesures pour mieux former et recruter le personnel, les journées d'information, etc.). Le titre porte également une attention considérable à des discours (parfois certes assimilables à des déclarations d'intention) appelant à une réforme interne de l'Église (impliquer de nouveaux acteurs et actrices, réformer le pouvoir ecclésial, reconsidérer la figure du prêtre).

En définitive, *La Croix* se démarque par une couverture médiatique généraliste et religieuse du problème public : sur le premier point, le titre se rapproche du *Monde* en ce qu'il cherche à couvrir, non seulement les différents points de vue sur ce problème public, mais aussi à mettre en lumière sa dimension systémique ; il se différencie toutefois sur le second point en raison de la dimension catholique de sa ligne éditoriale. Le titre fait régulièrement intervenir dans ses colonnes des voix appelant à une réforme profonde de l'Église et témoigne d'une volonté de s'adresser à l'ensemble des catholiques français.

### ***Le Monde : une couverture médiatique attentive à la dimension systémique du problème public***

Deuxième journal à couvrir le plus les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique, *Le Monde* s'attache à mettre en lumière la dimension systémique du problème public : il est le journal qui, proportionnellement, produit le plus de sujets concernant l'étranger et de cadrages thématiques (36 % contre 29% pour *Le Figaro*, 28% pour *Libération* et 27% pour *La Croix*). Sur le plan de la couverture des causes et des solutions, il bénéficie de la balance la plus équilibrée entre les deux catégories avec 33 % de causes contre 67 % de solutions ; il est suivi de près par *Libération* (31 % et 69 %) et *Le Figaro* (30 % et 70 %). Malgré cette équivalence statistique, le titre consacre indéniablement plus de documents que les deux autres aux violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique (295 pour *Le Monde*, 201 pour *Le Figaro* et 142 pour *Libération*).

Sur le plan des causes, *Le Monde* met d'abord en avant, comme les autres titres, celles de niveau organisationnel (55%, contre 72% pour *Libération*, 63% pour *Le Figaro* et 48% pour *La Croix*) et structurel (26%, contre 27% pour *La Croix*, 18% pour *Le Figaro* et 13% pour *La Croix*). Pour les causes de niveau structurel, il opère une médiatisation presque aussi importante que *La Croix*, que ce soit en termes de nombre de documents (42 contre 50 documents pour *La Croix*) ou de pourcentage (25% contre 27%). Comme le journal catholique, il s'illustre par la diversité des thématiques abordées, allant de la protection de l'institution, à la mise en cause d'un pouvoir trop vertical, en passant par la culture du silence propre à l'Église catholique.

La position du *Monde* se distingue davantage sur le plan des solutions et niveaux de responsabilité associés. Le journal accorde une grande partie de ses documents aux solutions de type individuel (38 %) : comme les autres titres, il médiatise prioritairement les phénomènes de libération de la parole des victimes, mais s'intéresse également aux dénonciations et actions judiciaires lancées à l'égard des auteurs de violences sexuelles. Les solutions de niveau social et/ou institutionnel rassemblent 30 % des solutions médiatisées par le journal, qui se centre prioritairement sur les actions menées à l'égard des responsables hiérarchiques (par exemple, les évêques n'ayant pas dénoncé les crimes), les actions des victimes pour rendre visible le problème public ou encore les voix et actions envers la mise en place d'une enquête indépendante et publique. Viennent ensuite les solutions de type organisationnel. Sur ces dernières, le titre accorde – à l'instar de *La Croix* et du *Figaro* – prioritairement de l'attention aux mesures visant à améliorer le fonctionnement interne de l'Église catholique (la mise en place d'une instance chargée de conseiller les évêques dans les actions à prendre envers les

clercs et religieux auteurs de violences sexuelles, publications de codes de conduite, etc.). Comme *La Croix*, il s'intéresse plus que *Le Figaro* à la diversité des dispositifs mis en place (les mesures pour faciliter les collaborations avec la justice, les dispositifs d'écoute créés pour les victimes, les journées d'information, les formations du personnel religieux, etc.). Concernant les causes de niveau structurel, le titre se concentre également – dans une moindre mesure (12%, contre 16% sur *La Croix*) – sur des réformes profondes de l'Église (moderniser le catholicisme, reconnaître une faute collective, financer une enquête interne, etc.).

En définitive, la ligne éditoriale du *Monde* se rapproche en partie de celle de *La Croix*. Il produit en effet une vision généraliste des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique et manifeste une volonté de parvenir à une compréhension de leurs causes et solutions profondes. Toutefois, le journal n'a pas la même inscription catholique et s'implique globalement moins dans les débats : plus que *La Croix*, il met en exergue les responsabilités de l'Église catholique dans la perpétuation de ces violences et s'intéresse davantage aux solutions visant à faire pression et condamner les responsables hiérarchiques ; de plus, il ne manifeste pas la même préoccupation à l'égard de la cohésion de la communauté catholique.

***Le Figaro : une médiatisation qui peine à mettre en lumière l'implication des responsables hiérarchiques et à aborder la nécessité de réformes structurelles au sein de l'Église catholique***

*Le Figaro* opère une médiatisation plus ponctuelle des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique (13 % du corpus total). Il médiatise le sujet autant via des événements étrangers et français et davantage par le prisme d'affaires (cadre épisodique : 70 %).

Comme les autres journaux, *Le Figaro* s'intéresse davantage aux solutions qu'aux causes. Sur le plan des causes, il cible prioritairement celles de niveau organisationnel : il met en lumière les pratiques de déplacement des clercs et religieux auteurs de violences sexuelles, la volonté de protection de l'institution et la culture du silence qui la caractérise. Il rencontre en revanche plus de difficultés lorsqu'il s'agit de questionner – comme le font *La Croix* et *Le Monde* – le fonctionnement plus profond de l'Église (critique du cléricalisme, du pouvoir, etc.). L'attention qu'il porte aux causes individuelles des violences sexuelles le rapproche de *La Croix* (18%, contre 22% pour *La Croix*), mais le journal porte prioritairement l'attention aux discours abordant ces dernières comme le résultat d'un problème individuel.

Sur le plan des solutions, *Le Figaro* accorde proportionnellement plus d'importance aux solutions de niveau social et/ou institutionnel (36 %) : si le journal médiatise moins que les autres les pressions et poursuites judiciaires menées à l'encontre des responsables hiérarchiques, il s'intéresse aux actions visant à briser et médiatiser le silence autour des violences sexuelles au sein de l'Église catholique ; il donne également une place importante aux démarches visant à lancer une enquête publique et indépendante sur le phénomène (appel publié dans *Témoignage Chrétien*, tentatives de création d'une commission d'enquête parlementaire, lancement de la CIASE). Au sein des solutions de niveau individuel (30%), *Le Figaro* se focalise prioritairement sur les mesures à destination des agresseurs : contrairement

aux autres journaux, *Le Figaro* ne fait pas la part belle aux discours qui pointent la libération de la parole et le phénomène d'écoute des victimes, mais cible plutôt les pratiques de gestion et de répression des auteurs de violences sexuelles. Viennent ensuite les solutions organisationnelles (26%), dans lesquelles le journal met en lumière à la fois les mesures visant à mieux gérer les violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique, puis les solutions structurelles (8%) au sein desquelles il met l'accent prioritairement l'accent la volonté de l'Église catholique française de faire la lumière sur le phénomène.

*Le Figaro* dénonce, comme les autres titres, les pratiques de couverture et de déplacement des clercs et religieux auteurs de violences sexuelles, et laisse une large part aux mesures visant à mieux les gérer et punir. Dans le même temps, il adopte une posture défensive vis-à-vis du catholicisme français et ne médiatise pas certains sujets (le cléricalisme, le silence sur la sexualité, la parole des victimes, leur volonté de reconnaissance). Il prend également directement position en faveur de la hiérarchie religieuse : si le journal ne manifeste aucune difficulté pour parler des sanctions prises à l'égard des prêtres auteurs de violences sexuelles, on y trouve en revanche plus difficilement les mesures visant les responsables hiérarchiques. Cette ambivalence se perçoit, dans l'analyse qualitative des discours, dans la position tranchée que prend *Le Figaro* vis-à-vis de Philippe Barbarin. Dans un article intitulé « Pourquoi viser l'archevêque de Lyon et pourquoi maintenant ? », le journal dénonce une récupération politique de l'affaire Barbarin, qui serait non pas accusé du fait de ses actes, mais attaqué en raison de ses engagements précédents contre la loi Taubira et le Mariage pour tous : « “Cette indignation contre un homme d'église - paradoxalement inattaquable sur trois affaires pédophiles survenues sous sa responsabilité directe - reste le noyau dur et digne de cette affaire durable” affirme le titre avant de poursuivre : “Mais sur ce noyau se greffe aussi une curée anti-Barbarin, menée par le premier ministre lui-même, qui affaiblit sans conteste l'église catholique” » (*Le Figaro*, le 16/03/2016).

### ***Libération, l'attention la plus forte sur les causes systémiques des violences sexuelles dans l'Église de France***

Comme *Le Figaro*, *Libération* effectue une médiatisation plus ponctuelle des violences sexuelles réalisées au sein de l'Église catholique en France, qu'il aborde par le prisme d'affaires individuelles (cadrage épisodique : 72 %). Comme les autres titres, il consacre plus d'importance à la médiatisation des causes qu'à celle des solutions (69 % contre 31 %).

*Libération* est le journal qui occupe la position la plus tranchée si l'on observe la répartition des causes selon les niveaux de médiatisation (72% pour les causes de niveau organisationnel, 13% pour les causes de niveau individuel et structurel, et 2% pour les causes de niveau social et/ou institutionnel). Il est en effet le titre qui met le plus en exergue la dimension systémique des violences sexuelles et la responsabilité de l'Église dans leur perpétuation ; il cible abondamment et prioritairement les pratiques de déplacement et de couverture des clercs et religieux auteurs de violences sexuelles. Comme *Le Figaro*, il médiatise peu les arguments cherchant à trouver les sources de ces violences dans les fondements du catholicisme, sans témoigner cependant d'une volonté de défendre l'institution.

Quant aux causes de type individuel, le titre met davantage l'accent sur les violences sexuelles comme problème individuel ainsi que sur l'autorité et le charisme de leurs auteurs.

Sur le plan des solutions, le titre accorde proportionnellement plus d'importance aux solutions de type individuel (44 %) : le journal se centre particulièrement sur le phénomène de libération et d'écoute de la parole des victimes ainsi que sur la dénonciation des auteurs de violences sexuelles auprès des autorités religieuses. Viennent ensuite les solutions de niveau social et/ou institutionnel (41 %) : le journal fait ici la part belle aux actions en justice contre les responsables de l'Église catholique qui n'ont pas dénoncé les violences sexuelles à la justice civile et aux mesures prises pour publiciser le problème dans l'espace public. Sur le plan des solutions organisationnelles, faiblement traitées (10%), le titre s'intéresse prioritairement aux mesures visant à faciliter les sanctions canoniques et étatiques ; sur le plan des solutions individuelles, encore moins abordées (5%), il met davantage en avant des discours traitant de la nécessité de moderniser le catholicisme et d'y impliquer de nouveaux acteurs.

***Libération* est à la fois le journal qui médiatise le moins les violences sexuelles commises au sein de l'Église de France (9 % du corpus total) et le titre qui pointe proportionnellement le plus les responsabilités de cette institution dans sa problématisation du problème public.** S'il dénonce les pratiques de couverture et de déplacement des auteurs de violences sexuelles, *Libération* ne porte en revanche qu'un intérêt très limité pour la dimension religieuse du phénomène : contrairement au *Figaro*, cette faible couverture n'est pas mue par la volonté de protéger l'institution mais se trouve davantage liée à une ligne éditoriale ouvertement ancrée dans une gauche laïque. Ce positionnement se perçoit là encore dans le positionnement du journal vis-à-vis de Philippe Barbarin. Il est le seul à sans cesse replacer les actions de Philippe Barbarin dans ses engagements plus larges dans la société française, ouvertement critiqués. Dès le début de l'affaire du diocèse de Lyon, peu avant le dépôt de plainte envers le cardinal, le journal imprime : « Relativement épargnée ces dernières années par le scandale de la pédophilie, l'Église catholique en France est à la veille d'une grande tempête. En cause, l'un des plus puissants et médiatiques évêques de l'Hexagone : le cardinal-archevêque de Lyon, Philippe Barbarin, grand pourfendeur du mariage pour tous. » (*Libération*, 13/02/2016). Il répond d'ailleurs à certains discours qui, comme on le retrouve d'ailleurs dans le *Figaro*, dénonce un complot contre Philippe Barbarin pour ses engagements politiques : « La droite catholique identitaire est, elle, vent debout pour défendre "son" cardinal. Dans ses rangs, on soupçonne "le lobby LGBT" de régler ses comptes après les combats pour le mariage gay. Cette théorie du complot ne tient guère la route. A moins de faire du fleuron de la presse catholique, le quotidien la Croix, un supporteur de ces milieux. Le 11 février, il publiait, au niveau national, la première grande - et excellente - enquête sur l'affaire Bernard P. » (*Libération*, le 07/03/2016). La ligne de fracture est ainsi forte entre la position du *Figaro* et celle de *Libération*.

Au sein des quotidiens nationaux, la couverture de la responsabilité du problème public se focalise sur les causes organisationnelles des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique, décrites comme un problème systémique, et se centrent en retour sur les solutions individuelles, en consacrant un espace aux victimes et à la libération de leur parole. Les différences éditoriales jouent un rôle important dans cette couverture médiatique. Si

l'ensemble des journaux de la presse quotidienne nationale n'éprouve aucun mal à mettre en lumière les causes structurelles de ces violences sexuelles, on remarque que des difficultés émergent lorsqu'il s'agit de caractériser des fautes hiérarchiques réelles : cela se perçoit notamment dans le cas du *Figaro* qui s'engage dans une défense soutenue du Cardinal Barbarin, alors que *Libération* critique ouvertement son attitude, en la mettant en balance avec ses engagements politiques passés. La focalisation sur les solutions individuelles traduit quant à elle la représentation médiatique sans précédent des figures de victimes et de leurs combats. *Le Figaro* préfère se centrer sur les solutions organisationnelles, médiatisant les actions et mesures des victimes visant à briser le tabou ainsi que les démarches entreprises pour lancer une enquête indépendante et publique sur le phénomène. *La Croix* – et dans une moindre mesure *Le Monde* – attachent également de l'importance aux autres niveaux (organisationnel et structurel), mettant en lumière leur volonté d'opérer un traitement plus généraliste du problème public. Au final, deux lignes de démarcation semblent caractériser les lignes éditoriales des quatre journaux, et plus largement la construction de ce problème public : d'une part, leur dimension généraliste (*Le Monde*, *La Croix*) ou plus engagée politiquement (*Le Figaro*, *Libération*) ; et d'autre part, la proximité de leur ligne éditoriale avec les milieux catholiques (*La Croix*, *Le Figaro*) ou non (*Le Monde*, *Libération*). À ce propos, les enjeux terminologiques autour des violences sexuelles témoignent d'une fluctuation des termes employés, à la fois à travers les années et les journaux, signes que le débat s'installe dans l'arène médiatique tout en soulevant, au sein de la presse, des différences dans les points de vue et les définitions du problème public.

## **V. COMMENT PARLER DES VIOLENCES SEXUELLES ? LA TERMINOLOGIE DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE**

La dénomination des actes de violences sexuelles est un enjeu à part entière de la constitution du problème public : des termes comme « abus sexuels », « pédophilie », « pédocriminalité », « violences sexuelles », « agressions » ou « viols » ont différents emplois historiques et peuvent s'inscrire dans différentes dynamiques de dénotation-connotation. Nous nous analysons ici les usages dans la couverture médiatique des articles de presse de *La Croix*, du *Monde*, du *Figaro* et de *Libération* par une analyse quantitative des dynamiques évolutives entre 2016 et 2020, appuyée par une étude qualitative des usages visant à les comprendre dans leurs contextes. En tendance, même si les usages divergent selon les journaux, le terme « pédophilie » connaît la baisse la plus forte, certainement en raison du risque d'euphémisation dont il est porteur vis-à-vis de la gravité des actes. En parallèle, « abus » s'affirme en 2018 pour être délaissé ensuite et « agression.s » se positionne peu à peu comme le terme le plus employé. D'autres vocables sont utilisés, sans toutefois s'imposer : « violence.s sexuelle.s », « viol.s » et « pédocriminalité ».

### **V.1. METHODE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES OCCURRENCES**

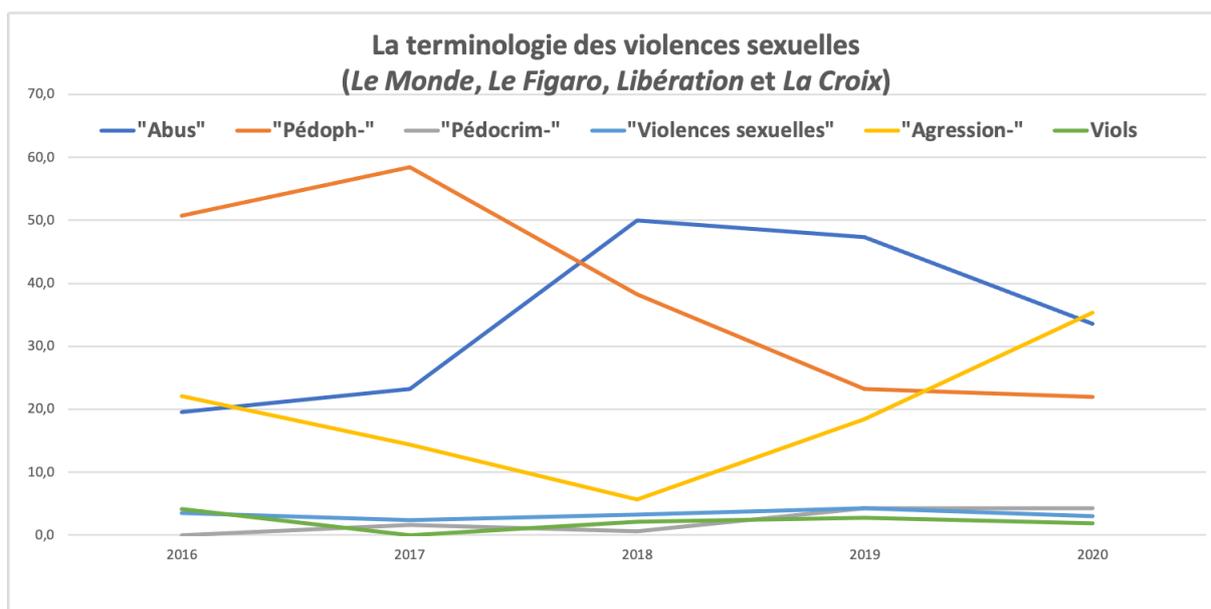
Nous avons entrepris de relever les termes les plus utilisés à travers l'échantillon qualitatif de notre corpus de presse, soit 525 articles publiés entre 2016 et mai 2020 dans *Le Monde*, *Le Figaro*, *La Croix* et *Libération*. Cette recherche lexicométrique quantifie, proportionnellement au nombre total d'articles publiés, l'usage de deux groupes sémantiques :

- ⇒ Un premier groupe comprend les désignations usuelles du phénomène, identifiés et relevés à partir d'une première exploration exhaustive du corpus : « abus », « pédophilie », « pédocriminalité » et « violence.s sexuelle.s ».
- ⇒ Un deuxième groupe renvoie à la qualification, parfois d'inspiration juridique, des actes : « agression.s » et « viol.s ».

Tous ces termes ont été recherchés à partir de leur noyau sémantique pour recouvrir l'ensemble des déclinaisons, sans distinction entre le pluriel ou le singulier (« abus » ; « pédoph- » ; « pédocrim- » ; « violence.s sexuelle.s » ; « agression.s », « viol.s »). Cela permettait d'enregistrer les termes désignant les actions comme les individus : par exemple, la recherche du mot-clé « pédoph- » permettait de consigner l'acte de « pédophilie » autant que la désignation d'un « prêtre pédophile ». Nous nous sommes concentrés sur trois ensembles de résultats : (1) les usages de chacun de ces termes à travers les quatre journaux, proportionnellement au nombre total d'occurrences par année ; (2) les usages de chacun de ces termes au sein de chaque journal, proportionnellement au nombre total d'occurrences par année ; (3) les dynamiques évolutives des usages de chaque terme, par une comparaison des titres de presse.

Nous revenons d'abord sur (1) les usages terminologiques dans la presse quotidienne nationale, puis (2) sur les usages terminologiques différenciés selon les titres de presse [(a) *La Croix*, (b) *Le Monde*, (c) *Le Figaro* et (d) *Libération*], dans lequel nous comparons les usages de chaque journal, puis revenons sur le terme dont l'évolution est la plus marquante. Ainsi, notre étude adopte une focale variable : elle se concentre sur la comparaison de l'évolution des usages selon chaque titre de presse et sur la comparaison des évolutions d'un même terme dans les quatre titres de presse.

## ***V.2. LES GRANDES TENDANCES TERMINOLOGIQUES DE LA PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE***



Les usages moyens des quatre journaux étudiés (*Le Monde, Le Figaro, Libération et La Croix*) montrent des tendances transversales, au-delà des variations propres à chaque titre que nous exposons ensuite.

**La première dynamique est la baisse significative des termes relatifs à la « pédophilie »** (- 55,6 % en moyenne) : le terme est, en 2016, le plus utilisé pour devenir en 2020, considérablement moins employé que « abus » ou « agressions ».

**Le terme de « abus » connaît avec un pic d'usage en 2018, que l'analyse qualitative amène à relativiser.** À cette période en effet, « abus » n'est pas tant utilisé au sujet des violences sexuelles en général ou de la description d'affaires de violences sexuelles mais se réfère plutôt à la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église, dont la création bénéficie d'une large couverture médiatique.

**Le terme d' « agressions », dont l'analyse qualitative montre qu'il se réfère souvent à la qualification juridique (« agressions sexuelles » ou « agressions sur mineurs »), est en usage constant malgré une légère baisse en 2018** (due à l'absence de procès dans notre échantillon : les titres n'emploient alors plus la qualification judiciaire « agressions sexuelles sur mineurs »). En revanche, il connaît une hausse en 2019-2020, en particulier dans *Le Monde*, où il semble se substituer à « abus sexuels », qui est lui-même délaissé.

**Les termes relatifs à la « pédocriminalité », dont les usages étaient inexistants en 2016, émergent progressivement à compter de 2017.** S'ils redescendent aussitôt dans *La Croix* et *Le Monde*, *Libération* y recourt en revanche massivement et *Le Figaro* l'adopte en tendance seulement : de fait, il est trop tôt pour dire si cette hausse dans les quatre journaux est un effet de loupe ou les prémices d'un véritable tournant terminologique.

Le vocable « violences sexuelles » fluctue légèrement mais sans s'imposer véritablement alors qu'il s'impose dans bien des initiatives publiques (notamment associatives ou gouvernementales) ; il en va de même pour « viol.s », qui renvoie plus à des qualifications juridiques ou à des témoignages qu'au problème public.

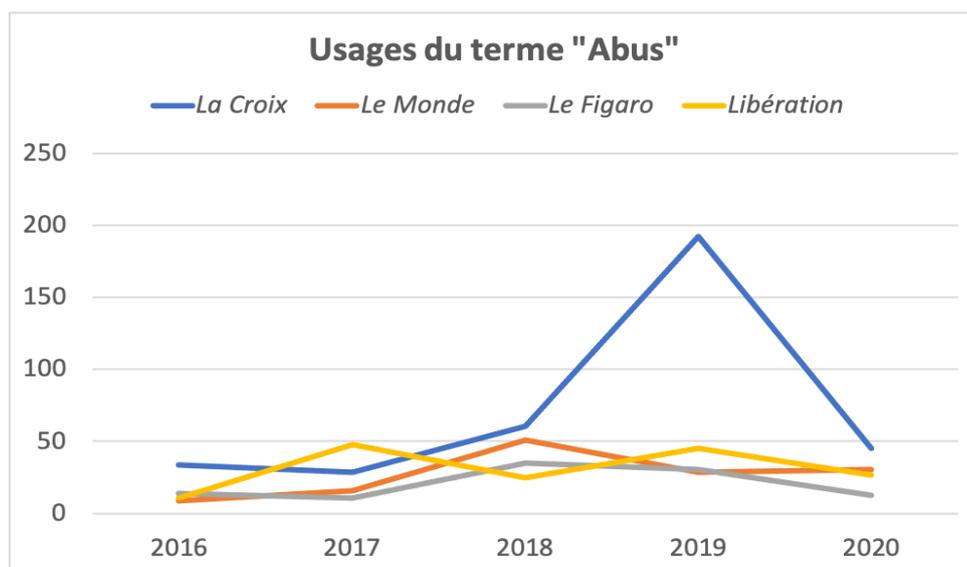
Chaque titre de presse a un usage différencié de ces vocables :

- ⇒ ***La Croix* est à l'initiative d'une surreprésentation du terme « abus »**, tant par rapport aux autres titres que dans la répartition interne de ses locutions.
- ⇒ ***Le Monde* connaît des variations fortes des usages et une répartition importante de ces usages entre les termes.** Il est le journal dans lequel « pédophilie » connaît la chute la plus importante et celui où « agression.s » progresse le plus fortement.
- ⇒ ***Le Figaro* est le journal qui emploie le plus le champ lexical de la « pédophilie »**, et ce à un double titre : l'usage de ces termes reste prédominant dans *Le Figaro* et même, alors qu'il faiblit dans les trois autres journaux, il y connaît sa moins forte régression.
- ⇒ ***Libération* a un usage soutenu du champ lexical de la « pédophilie » et est le journal qui emploie le plus « pédocriminalité ».** Ces deux résultats ne sont pas contradictoires : d'abord, car les cooccurrences de la « pédophilie » dans ce journal sont particulièrement dépréciatives, qu'il s'agisse de condamnations, de critiques de la gestion par l'Église ou d'appels à la prévention ; ensuite, car les termes de « pédophilie » sont renvoyés à la critique systémique ou à l'individu, quand ceux relatifs à la pédocriminalité sont rattachés à des notions judiciaires.

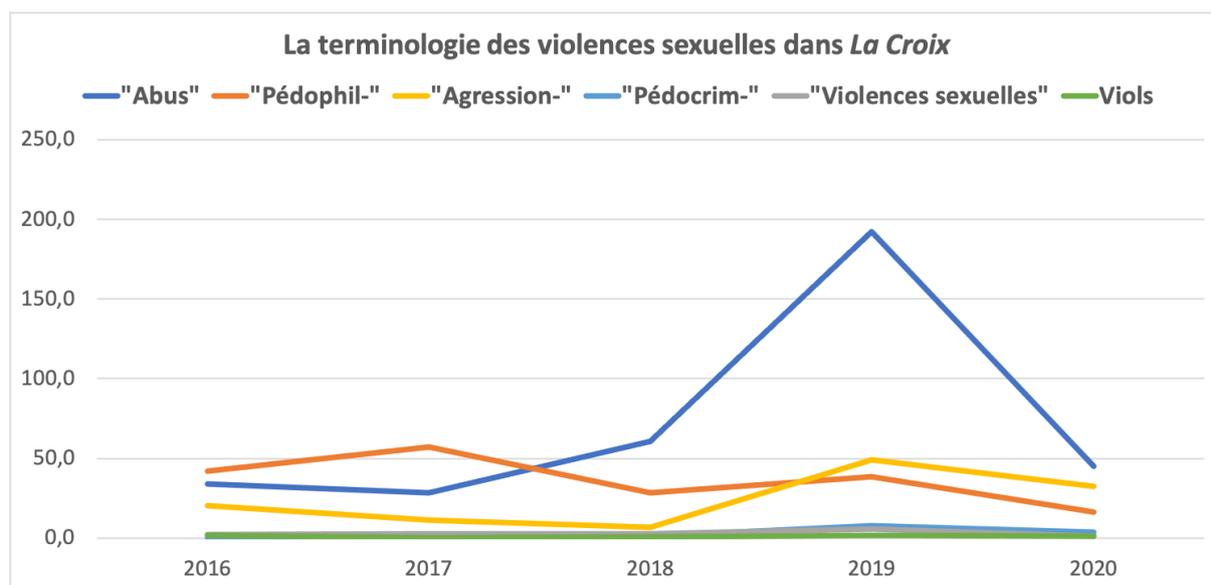
### ***V.3. LES USAGES TERMINOLOGIQUES DIFFERENCIÉS PAR JOURNAUX***

#### **Dans *La Croix*, une surreprésentation du terme « abus »**

Des quatre titres de presse nationale quotidienne étudiés, *La Croix* est, de loin, celui qui emploie le plus le terme d'« abus » (2,7 fois la moyenne d'usage).



Cet usage est tel que, dans la terminologie globale du quotidien, le terme « abus » écrase les autres vocables possibles :



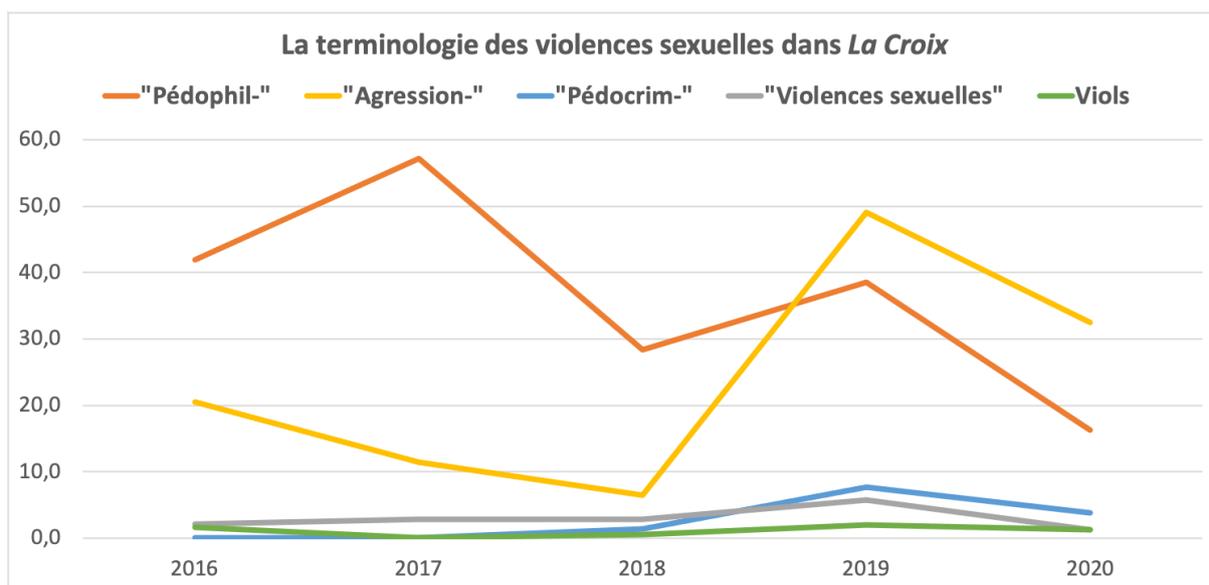
Comment expliquer la surreprésentation de ce terme, à la fois par rapport aux usages des autres titres de presse et par rapport aux autres termes employés par ce même journal ? À compter de 2018, *La Croix* couvre abondamment le problème public des violences sexuelles dans l'Église catholique en s'interrogeant à de nombreuses reprises sur une crise déjà bien installée et dont il semble difficile de sortir : « Comment sortir de la crise des abus sexuels ? Parmi les pistes évoquées par les experts pour affronter ses racines profondes et travailler à un vrai changement culturel, l'église ne peut faire l'économie d'une réflexion théologique approfondie. » (18/09/2018) ; « À n'en pas douter, cette rentrée aura été, pour les prêtres du monde entier, difficile. Une certaine gravité semble s'être durablement installée sur les visages des 250 participants à la retraite mondiale de prêtres organisée cette semaine par le sanctuaire d'Ars. [...] "C'est sûr, nous traversons une crise", reconnaissent sans hésiter la plupart des retraitants après quelques instants de conversation. "Et c'est loin d'être terminé", complètent

les plus lucides. Depuis des mois, il ne se passe pas une semaine sans qu'éclate un nouveau scandale d'abus sexuel impliquant des membres du clergé, des États-Unis à l'Australie en passant par le Chili, l'Allemagne ou la France. » (27/09/2018). À l'intersection de cette interrogation sur la crise et sur les solutions qui peuvent y être apportées, *La Croix* se focalise à la fin de l'année 2018 sur la pertinence d'une commission d'enquête : « Et maintenant, que faire? Il y a cinq jours, le magazine *Témoignage chrétien* lançait une pétition demandant une commission d'enquête parlementaire sur les abus sexuels commis par des prêtres. Le très large écho médiatique rencontré par cet appel a mis l'église de France sous pression sur une question qu'elle avait jusqu'ici éludée. » (04/10/2018).

D'abord demandée au Parlement puis évoquée par la Conférence des religieux et religieuses de France, cette potentielle enquête occasionne un recours important au terme d' « abus », qui vient fixer le vocable « abus sexuels dans l'Église de France » pour définir le problème : « Le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Georges Pontier, réagit pour la première fois à l'idée d'une commission d'enquête parlementaire sur les abus sexuels dans l'Église. » (04/10/2018) ; « Le président de l'Assemblée nationale (LREM) a refusé hier de créer lui-même une commission d'enquête parlementaire sur les abus sexuels dans l'église catholique. » (04/10/2018) ; « La Conférence des religieux et religieuses de France (Corref) s'est dite favorable, dans un communiqué publié vendredi dernier, à ce qu' "une commission d'enquête" soit créée pour "faire la lumière" sur les abus sexuels dans l'église et l'ensemble des institutions prenant en charge les mineurs. » (08/10/2018).

L'usage s'affirme encore en 2019 (200 occurrences, + 54 % par rapport à 2018) avec des utilisations éparses, cadrées par deux événements d'importance : le lancement de la CIASE et, plus encore, le procès puis la condamnation du Cardinal Barbarin. À ces occasions, comme il en est d'usage dans la construction et la consolidation des problèmes publics, le débat s'élargit en convoquant des acteurs et des points de vue contradictoires : représentations d'associations, victimes, membres de l'Église... *La Croix* aborde justement la représentation plurielle des points de vue en mettant en avant sa réflexion interne, puisque le titre s'interroge publiquement dans son édition du 29 mai 2019 : « En parler ou non ? La question a traversé tous les comités de rédaction des journaux paroissiaux depuis un an. Faut-il traiter de la crise des abus sexuels qui secoue l'église catholique ? Si oui, comment aborder ce sujet qui suscite tristesse, désarroi ou colère ? ».

En parallèle, les autres termes (« pédoph- », « agression.s », « pédocrim- », « violences sexuelles » et « viol.s ») connaissent leurs propres dynamiques. Nous avons, ci-dessous, retiré le terme « abus » pour visuellement mieux saisir les progressions de chaque terme :



On y constate la régression forte du champ lexical de la « pédophilie », ce qui constitue une dynamique transversale aux journaux (exception relative faite du *Figaro*, voir infra. 3. C. *Le Figaro*), et la progression du terme d' « agression.s ». En parallèle, des termes émergent sans s'imposer véritablement : le champ lexical de la « pédocriminalité » progresse faiblement à compter de 2018 (il s'affirme pourtant dans d'autres journaux à cette époque, en particulier dans *Libération*, voir infra. 3. D. *Libération*) ; « violences sexuelles » augmente légèrement en 2019 pour redescendre presque aussitôt et celui de « viol.s » reste sous-utilisé.

#### **Quelques débats internes à la rubrique « Courriers » de *La Croix***

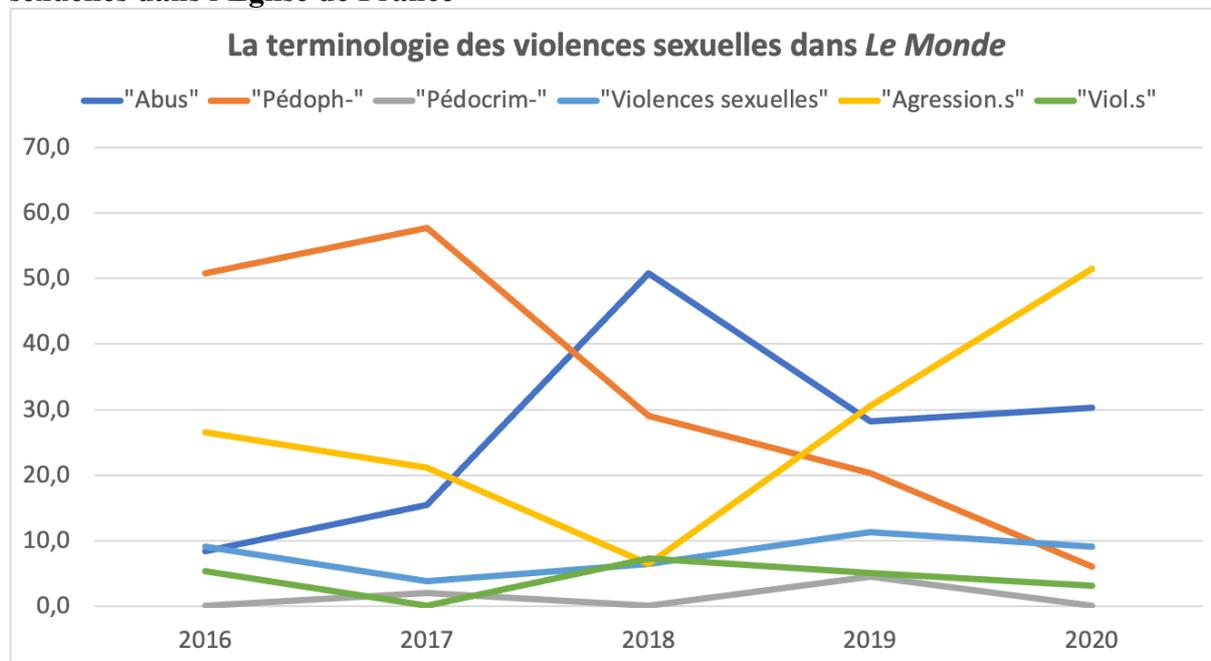
Il est intéressant de souligner que la rubrique du courrier de *La Croix*, si elle ne fait pas formellement partie de notre corpus, contient justement quelques réflexions des lecteurs et lectrices quant aux mots à employer pour décrire les violences sexuelles. Un premier courrier rejette l'emploi du mot « abus », certainement dérivé du vocable anglosaxon « sexual abuse » institutionnalisé outre-Atlantique (qui décrit en première instance « un traitement injuste, cruel ou violent de quelqu'un » selon le dictionnaire Oxford), indiquant « J'aime beaucoup le chocolat qui est très bon pour ma santé et mon moral. Si j'en "abuse", je serai un peu malade, et pas longtemps... Parler "d'abus" sexuels, c'est bien affaiblir et minimiser les actes, non ? Merci de parler d'agressions sexuelles, viols, ou violences sexuelles ; d'agresseurs sexuels, violeurs, de criminels sexuels, pédocriminels ; les mots ne manquent pas et paraissent plus justes pour définir les auteurs, et des faits dont les conséquences bouleversent et abîment une vie. » (courrier publié le 24/06/2019). D'autres demandent à prendre la mesure des mots et à remplacer « pédophilie » par « pédocriminalité » : « À la lecture des articles sur l'affaire dite "Barbarin", je ne peux m'empêcher de penser au livre d'Adélaïde Bon, *La Petite Fille sur la banquise*. Ce livre est époustouflant. Je conseille fortement sa lecture. Entre autres "révélations", l'auteur souligne l'importance des mots choisis dans ce genre d'affaires. Elle-même a subi l'inexactitude des mots utilisés et proposés par la société (police, famille, etc.). Ainsi, il serait grand temps de parler de pédocriminalité et non de pédophilie. Je vous laisse découvrir pourquoi en lisant le livre. Merci d'en tenir compte. » (courrier publié le 24/01/2019). L'étymologie même des termes est rappelée par un autre courrier : « J'apprends que nos

évêques, réunis à Lourdes, ont décidé d'indemniser les victimes des actes de pédocriminalité (c'est étymologiquement plus exact que "pédophilie") commis par des prêtres. » (courrier publié le 23/12/2019).

### Une pluralité de vocables dans *Le Monde*

La terminologie employée dans *Le Monde* pour parler des violences sexuelles dans l'Église de France est particulièrement changeante (Figure 7). En 2016, le titre de presse utilise beaucoup le champ lexical de la « pédophilie » ainsi que le terme d'« agressions ». Il délaisse considérablement le premier à compter de 2017 (- 88,2 % entre 2016 et 2020), et adopte massivement le second à compter de 2018 (+ 110,2 % entre 2016 et 2020). Par ailleurs, à l'instar des autres journaux, l'usage des termes « viol.s », « violences sexuelles » et « pédocriminalité » fluctuent légèrement, sans toutefois devenir des variantes d'« abus ».

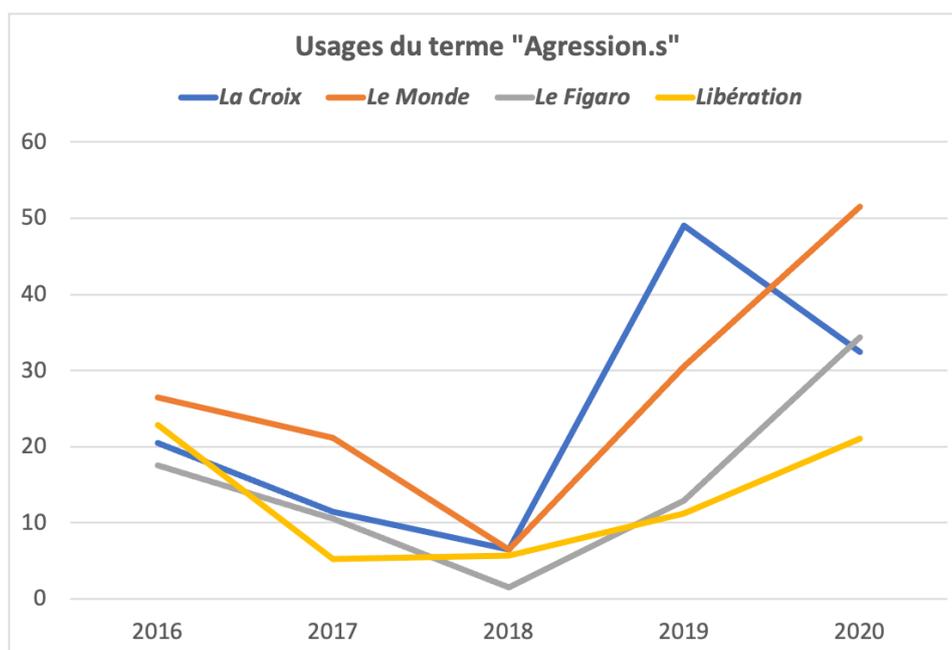
**Figure 17. La terminologie employée dans *Le Monde* pour évoquer les violences sexuelles dans l'Église de France**



Le champ lexical de la « pédophilie » connaît, dans *Le Monde*, la plus forte régression du corpus. Alors que cet ensemble de termes est utilisé, en 2016, pour parler en général des violences sexuelles, qu'il s'agisse d'une nouvelle affaire (« Ce dossier pourrait constituer une nouvelle histoire de pédophilie dans l'Église dont l'issue judiciaire est suspendue aux règles de la prescription pénale. », 14/03/2016), de la qualification des auteurs de violences sexuelles (« Le cardinal Philippe Barbarin a demandé "personnellement pardon" aux victimes de prêtres pédophiles lors de la messe chrismale organisée avant Pâques, mercredi 23 mars au soir à Lyon, selon des propos rapportés par la radio RCF et le site du diocèse », 25/03/2016), de la qualification des crimes (« L'ancien scout raconte le diabolique enchaînement du silence face au crime pédophile dans une institution telle que l'Église. », 02/04/2016), ou encore des scandales à l'étranger (« Au début des années 1990, l'Église n'a pas encore été confrontée aux

grands scandales de pédophilie qui éclateront dix ans plus tard à Boston aux Etats-Unis, en Irlande, en Allemagne, en Australie », 14/03/2016). Les occurrences relèvent également d'une reprise des usages institutionnels, comme c'est le cas pour la création de cellules de veille ou de lutte contre la pédophilie : « ces cellules seront coordonnées par une nouvelle instance permanente de lutte contre la pédophilie » (14/04/2016). En 2020, ce terme n'est plus employé que de façon individualisée, pour qualifier le Père Preynat à partir de ses « actes pédophiles » (« Il dit avoir cessé ses actes pédophiles à partir de son déplacement dans la Loire, en 1991 », 13/01/2020) ou de ses « penchants pédophiles » (« Il affirme avoir stoppé ses penchants pédophiles à partir de cette date, pour tenir la promesse faite au cardinal Decourtray. », 16/01/2020).

Le Monde est par ailleurs le titre qui, à compter de 2017, recourt le plus aux substituts de « abus », qui était alors dominant : des termes comme « viol.s », « violences sexuelles » ou « pédocriminalité » connaissent une émergence relative mais stabilisée sur les années qui suivent. C'est d'ailleurs dans ce titre que la progression du terme « agression.s » est la plus importante, avec une augmentation considérable à compter de 2019.

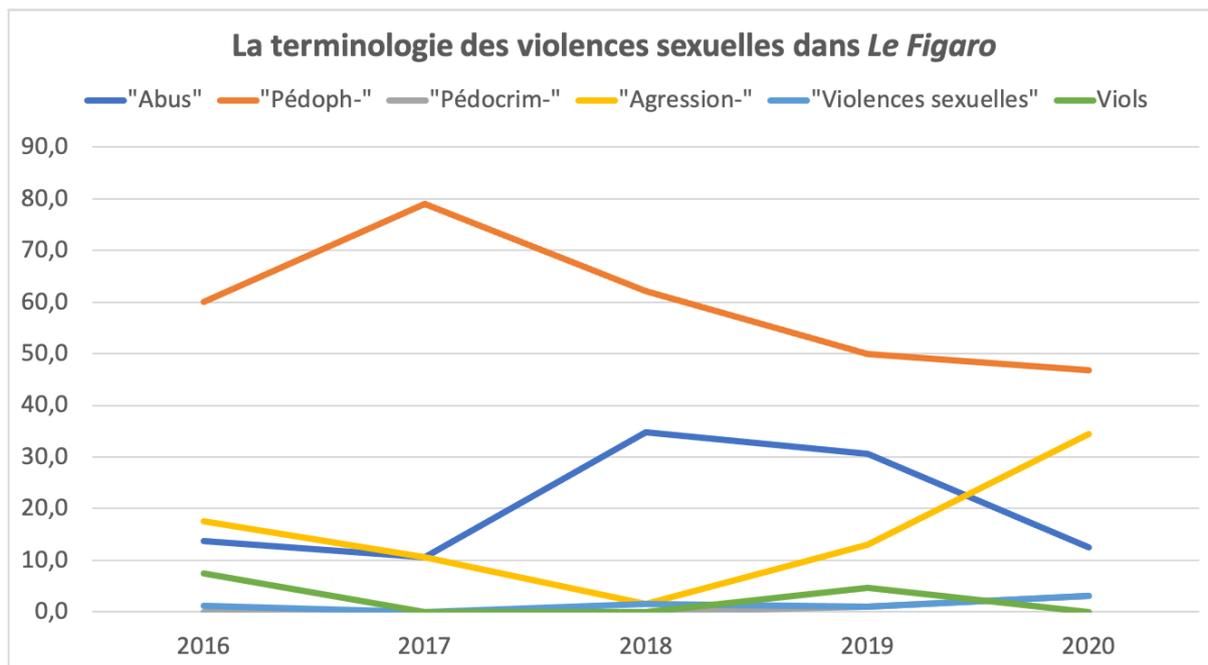


L'étude qualitative montre que le terme continue d'être utilisé pour désigner la qualification juridique des actes de violences sexuelles mais apparaît également comme un substitut à « abus », dont l'analyse quantitative montre qu'il est de moins en moins utilisé dans ce même journal : « Ces hommes, aujourd'hui d'âge mûr, ont témoigné à la barre de leur détresse d'enfants confrontés aux agressions pédophiles du père Preynat et décrit le mépris des autorités religieuses » (10/01/2019) ; « Les fidèles français suivent, effarés, le développement des affaires d'agressions sexuelles au sein de la hiérarchie cléricale » (26/03/2019). Cette tendance à recourir au terme d' « agression.s », qui apparaît moins problématique que « abus », peut s'expliquer par la polyphonie du terme : « S'ils regrettent que les "fautes inexcusables de

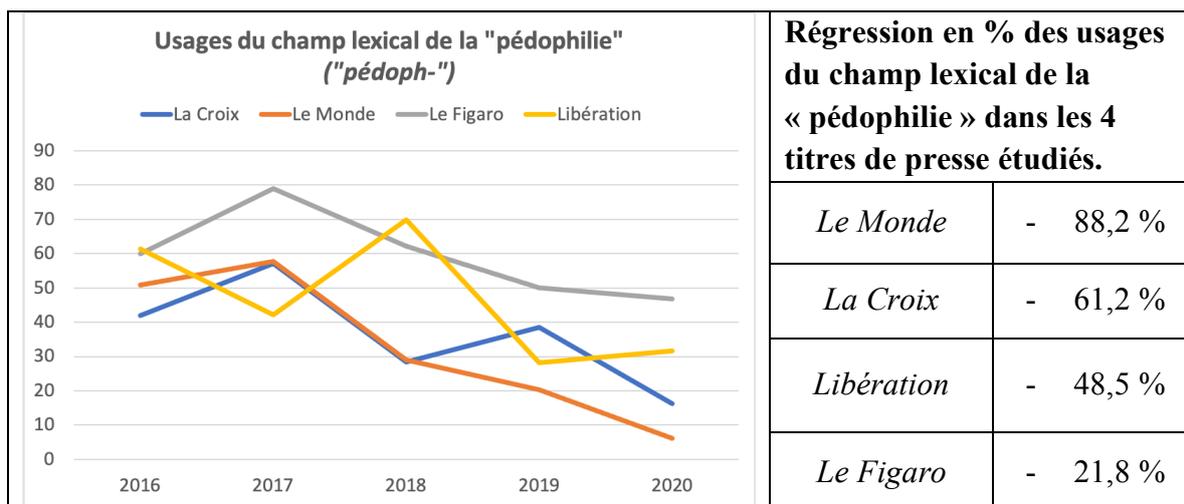
quelques-uns" rejaillissent sur l'ensemble des prêtres, tous jugent crucial que les victimes soient écoutées, et les coupables d'agressions sexuelles punis. (26/03/2019) ; « Pendant deux heures, à 46 ans, ce théologien de formation leur a raconté les attouchements et agressions sexuelles subies d'un frère dominicain, Dominique Cerbelaud, lorsqu'il avait 13-14 ans, dans la région toulousaine. »(30/09/2019) ; « Des associations pressaient l'Eglise de mettre en place un mécanisme financier en faveur de victimes qui ont enduré les lourdes répercussions de ces agressions, souvent pendant des décennies. » (09/11/2019).

### **Le Figaro : un usage du champ lexical de la « pédophilie » qui faiblit peu**

*Le Figaro* contraste par son usage important des termes relatifs à la « pédophilie ». Il est le seul à employer en première instance, sur l'intégralité de la période 2016-2020, ce champ lexical, loin devant les autres désignations possibles (« abus » ; « agression.s », « pédocrim- », « violences sexuelles » et « viol.s »). Il est ainsi le journal qui emploie le plus ces termes, et cela sur toute la période 2016-2020 (il est temporairement devancé en 2018 par le journal *Libération* mais l'exploration qualitative relativise ce phénomène : cette année-ci, *Libération* publie une longue interview d'un expert psychiatre sur « l'attrait pédophilique » et ce seul article condense 35 % des occurrences annuelles de ce journal).



De surcroît, des quatre journaux étudiés, *Le Figaro* connaît la baisse la moins forte de cet ensemble de termes (2,2 à 4 fois plus faible que les autres titres) :



En 2016, les termes de « pédophilie » sont très souvent rattachés à la défense du Cardinal Barbarin, dans le cadre de sa mise en accusation pour non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs : « Cependant l'archevêché de Lyon n'est celui pas Boston. Et le cardinal Barbarin n'est pas le cardinal Law. Les deux dossiers ne sont pas comparables. Ce prélat français en vue n'appartient pas à cette génération d'évêques qui a en effet couvert un scandaleux système d'omerta. Mgr Barbarin est par ailleurs connu pour avoir systématiquement réagi sans états d'âme en écartant aussitôt des prêtres accusés de pédophilie » (21/05/2016). Le titre argue également de la présomption d'innocence : « À la barbe de la justice en cours d'investigation, [le premier ministre] suggère implicitement au primat des Gaules de démissionner... L'accusé serait donc coupable avant même son procès - du reste peu probable sur le plan juridique en raison des délais de prescription - même si le procès de la responsabilité morale de l'église sur ces prêtres pédophiles qu'elle a trop longtemps scandaleusement cachés - et protégés à l'insu des jeunes victimes - demeure ouvert et pour très longtemps » (16/03/2016). Des citations directes du Cardinal sont rapportées : « Le prélat a déclaré mardi, "avec la plus grande force" , qu'il n'avait "jamais, jamais, jamais couvert le moindre acte de pédophilie" » (16/03/2016), ou rappellent le soutien du Pape François : « Sans attendre le résultat de l'enquête préliminaire qui vise cet archevêque et plusieurs cadres du diocèse de Lyon à la suite d'affaires de prêtres pédophiles, le pape François, qui connaît depuis longtemps ce cardinal, lui exprime toute sa confiance » (17/05/2016).

En parallèle, *Le Figaro* emploie le terme de « pédophilie » pour désigner des individus (« prêtres pédophiles ») ou des situations (« affaires de pédophilie » ou « la pédophilie ») : « Tous ces prélats savent que la nature des affaires de pédophilie touchant le diocèse de Lyon pourrait un jour atteindre d'autres évêques... Il ne s'agit plus, en effet, comme au début des années 1990 de l'accusation directe de prêtres pédophiles par des victimes récentes. [...] Il s'agit, cette fois, de prêtres pédophiles qui n'ont jamais été inquiétés par des plaintes en justice, qui n'auraient pas récidivé après avoir été dénoncés par des parents et qui ont fini par se faire oublier... » (15/03/2016). À d'autres occasions, la pédophilie est un marqueur qui individualise les actes de violences sexuelles, soit pour en souligner le caractère exceptionnel (« Halte au soupçon généralisé de pédophilie contre les prêtres catholiques », appelle *Le Figaro* dans son édition du 9 novembre 2018, décrivant plus avant « les scandales d'une infime minorité de

prêtres pédophiles »), soit pour marquer la personnalité du Père Preynat, décrit comme « le pédophile » (15/01/2020), comme « une caricature de pédophile » (15/01/2020), comme un « pédophile stakhanoviste » (17/01/2020) ou plus indirectement comme ayant fait montre d'un « stakhanovisme pédophile » (13/01/2020).

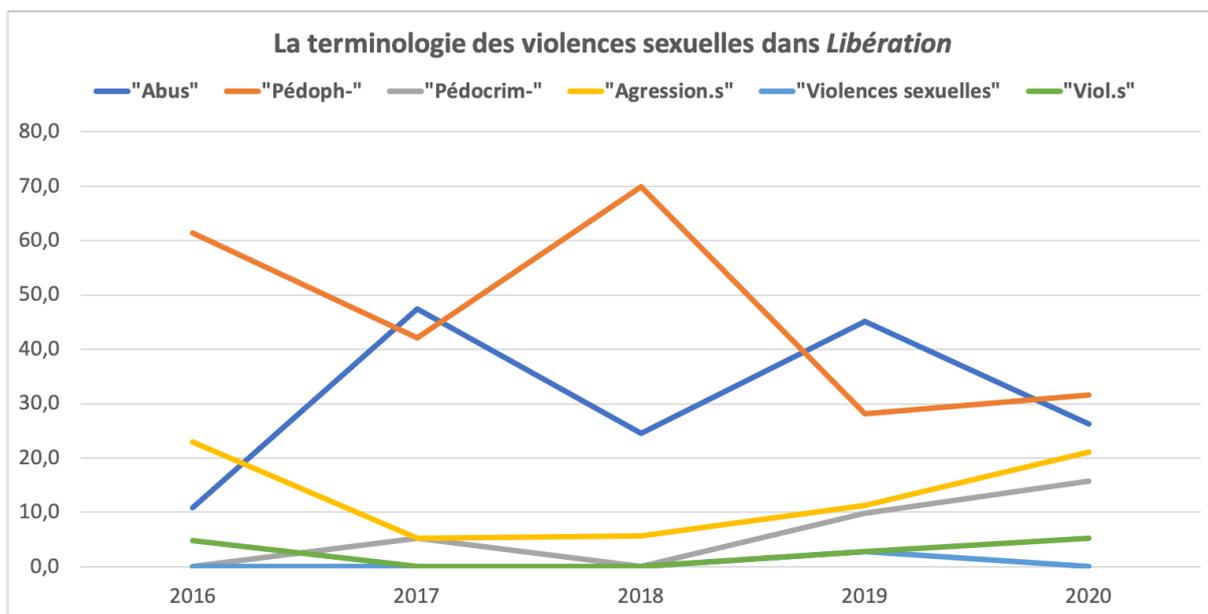
**Tout comme les autres journaux, *Le Figaro* adopte peu à peu le vocable « abus sexuels » pour désigner le problème public des violences sexuelles dans l'Église, mais le champ lexical de la « pédophilie » reste prédominant, y compris pour décrire les travaux de la CIASE :** « Après la compassion pour les victimes d'une minorité de prêtres pédophiles, l'action. Les évêques de France ont annoncé mercredi soir à Lourdes, où ils terminent jeudi leur assemblée d'automne, plusieurs mesures pour combattre le phénomène de la pédophilie dans le clergé. La première mesure phare, annoncée par le président de l'Assemblée des évêques de France, Mgr Georges Pontier, est le lancement officiel d'une "commission indépendante" sur la pédophilie dans l'église. Cette instance aura pour objet d'inventorier les faits passés de pédophilies dans le clergé catholique "depuis 1950" , de les analyser pour comprendre comment on en est arrivé là, de formuler ensuite des "préconisations" à l'église, dont le renforcement de "protocoles pour protéger les enfants" . Elle devra aussi "évaluer les mesures prises" par l'épiscopat "depuis les années 2000" » (08/11/2018). De façon intéressante, lors d'un entretien avec le Président de la CIASE Jean-Marc Sauvé, ce dernier utilise le vocable « abus sexuels » (« Ce sujet concerne des faits graves : des abus sexuels commis sur des jeunes et des personnes vulnérables dont les vies ont été durablement abîmées », dit-il dans l'entrevue rapportée), mais l'entête de l'article évoque, lui, la tâche qui attend M. Sauvé d' « éclairer le scandale de la pédophilie dans le clergé » (16/11/2018).

De la même manière, *Le Figaro* emploie « pédophile » dans un cadre juridique pour couvrir le procès du Cardinal Barbarin et désigner les accusations portées à son encontre, dont la qualification officielle est « agressions sexuelles sur mineurs » : « Poursuivi pour non-dénonciation d'actes pédophiles, le cardinal Philippe Barbarin, toujours archevêque en titre, ne sera pas présent ce jeudi, au palais de justice des 24 colonnes, à Lyon, pour entendre la sentence de la cour d'appel. » (30/01/2020) ; « Le cardinal avait été condamné en première instance à six mois de prison avec sursis pour ne pas avoir dénoncé les agissements pédophiles du prêtre » (31/01/2020) ; « Il était poursuivi pour "non-dénonciation d'actes pédophiles" dans le cadre de l'affaire de Bernard Preynat, prêtre pédophile » (07/03/2020). En parallèle, *Le Figaro* commence à employer « non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs » (11/01/2019) pour désigner le procès du Cardinal Barbarin ou les faits reprochés au Père Preynat (« agressions sexuelles »). Peu à peu, similairement aux autres titres de presse, *Le Figaro* emploie de moins en moins « abus sexuels » mais, pour autant, recourt peu aux autres vocables possibles de « pédocriminalité », de « viols » ou de « violences sexuelles ». En revanche, le terme d' « agression.s » se fait une place croissante, faisant du *Figaro*, après *Le Monde*, le deuxième titre de presse à l'employer (voir infra. « Une pluralité de vocables dans *Le Monde* »).

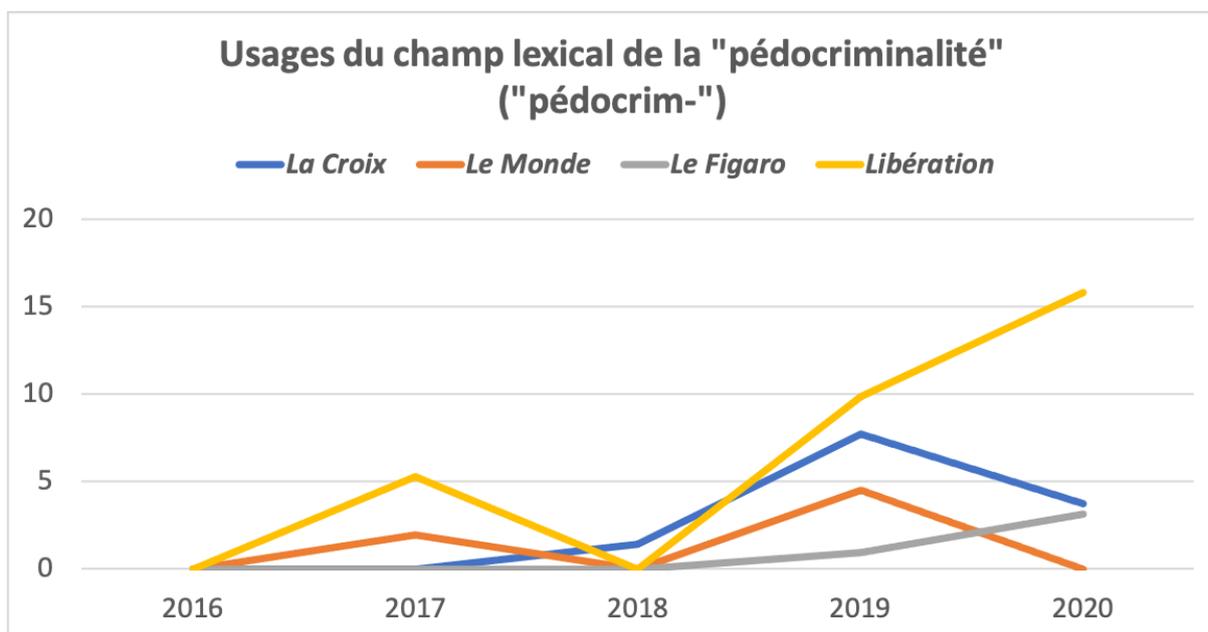
**Libération : usages croisés des champs lexicaux de la « pédophilie » et de la « pédocriminalité »**

Les dynamiques terminologiques de *Libération* sont marquées par un usage en dents de scie d'« abus », que l'on peut expliquer par un usage accru pour désigner à la fois le problème public des violences sexuelles dans l'Église (usage en augmentation entre 2016 et 2020) et les affaires Preynat et Barbarin en 2017 et 2019, qui marquent deux pics. En parallèle, le titre de presse a un usage répandu du champ lexical de la « pédophilie » : il est le premier terme utilisé en 2016 et reste plus employé qu'ailleurs. Il est de surcroît marqué par une augmentation en 2018, qui doit cependant être relativisée : l'analyse qualitative montre qu'elle est à imputer à une interview conséquente du psychiatre Roland Coutanceau, qui y détaille les grandes caractéristiques des « attraits pédophiliques ». L'expert mobilise à de nombreuses reprises ce champ lexical, biaisant sa représentativité dans les usages globaux du journal.

Reste que *Libération* emploie fréquemment les termes relatifs à la « pédophilie ». Si *Le Figaro* tendait à les utiliser pour renvoyer les violences sexuelles aux monstruosité individuelles (voir infra. « *Le Figaro* : un usage du champ lexical de la « pédophilie » qui faiblit peu »), *Libération* les accompagne de termes qui marquent très explicitement la **dépréciation**, qu'il s'agisse d'une **condamnation** (les actes pédophiles sont des « scandales », ils constituent des « affaires », sont des « agissements », ou encore sont « commis »), d'une critique de l'Église (ils sont « couverts » 22/03/2017, ou font l'objet d'une « déplorable attitude dans la gestion », 07/03/2016) ou d'une *lutte contre* (« les efforts faits en matière de lutte contre la pédophilie depuis quinze ans », 07/03/2016 ; « De fait, l'Église en France a pris du retard dans la lutte contre la pédophilie », 01/07/2016 ; la « tolérance zéro » est également évoquée, 07/03/2016, 01/07/2016, 11/01/2019). Dans l'ensemble, les cooccurrences contextualisent la « pédophilie » par rapport à une charge (« le prêtre pédophile arrive lesté de son lourd passé », 21/03/2016) ou à une fragilisation de l'Église (« L'abbé Bernard P., qui a reconnu des actes de pédophilie commis entre 1986 et 1991, fait trembler l'Église catholique de France et vaciller le cardinal-archevêque de Lyon, Philippe Barbarin », 16/03/2016 ; « Philippe Barbarin, sous le feu des critiques pour sa gestion de cas de pédophilie dans son diocèse », 21/03/2016 ; une « tourmente d'affaires », 25/03/2016 ou encore « les fantômes enfouis de la pédophilie dans l'Église », 03/03/2016). L'usage semble ainsi s'inscrire dans une insistance sur le caractère aggravant, puisqu'ils ont eu lieu sur des enfants, de ces actes de violences sexuelles.



*Libération* et, quoique plus faiblement, *Le Figaro* sont les deux journaux où le champ lexical de la « pédocriminalité » est en hausse, et ce alors que ces termes régressent aussitôt après leur courte augmentation de 2019 dans *La Croix* et plus encore dans *Le Monde*, où ne figure plus aucune occurrence en 2020.



Dans *Libération*, les usages de « pédocriminalité » accompagnent les termes relatifs à la « pédophilie » qui continue d'ailleurs de figurer, parfois même en coexistant dans le même article : « L'histoire, racontée dans *Grâce à Dieu*, le film de François Ozon, libère enfin, en France, la parole des victimes de prêtres pédophiles et conduit devant la justice l'un des personnages les plus puissants de l'Église catholique: le cardinal Philippe Barbarin, jugé en appel fin novembre 2019 pour ne pas avoir signalé les agissements pédocriminels du prêtre. »

(13/01/2020) ; « Lors de ses deux procès, le primat des Gaules était prudemment resté évasif sur ce point. Ne voulant pas donner l'impression d'avoir soustrait à la justice un pédocriminel dont il connaissait les méfaits. » (18/01/2020) ; « La cour d'appel de Lyon a cependant acté que le prélat était au courant des faits reprochés à Bernard Preynat depuis au moins mars 2010. Tout en ayant connaissance de ses penchants pédocriminels, la hiérarchie catholique a longtemps protégé Preynat avant de le renvoyer de son état de prêtre le 4 juillet dernier ». (31/01/2020).

En 2019 dans *Libération*, le terme de « prêtre pédocriminel » s'impose, toujours sans que le vocable de « prêtre pédophile » ne disparaisse : en tendance, le premier est utilisé en parallèle de notions de justice, qu'il s'agisse de la culpabilité ou de la sanction. Le titre de presse évoque combien « Christian Burdet, abusé enfant par le prêtre pédocriminel, a les larmes aux yeux : "C'est difficile d'être considérés comme les coupables", murmure-t-il » (08/01/2019), ou la volonté de sanctionner : « La condamnation du prélat français a eu un retentissement mondial car les associations de victimes sont engagées dans un bras de fer avec le pape et la curie romaine pour qu'ils sanctionnent plus sévèrement les évêques ayant couvert les prêtres pédocriminels » (08/03/2019) ; « Il est extrêmement rare que des responsables catholiques soient sanctionnés par la justice de leur pays pour avoir couvert des prêtres pédocriminels » (08/03/2019). En parallèle, la désignation de « prêtre pédophile » est plus individualisée en ce qu'elle est réservée au Père Preynat, notamment dans la description de ses actes criminels : « Le cardinal ne reçoit Alexandre H. qu'en novembre et, en août 2015, il relève définitivement de ses fonctions le prêtre pédophile après qu'une plainte a été déposée contre lui. » (07/01/2019) ; « Quand Me Yves Sauvyre, l'avocat d'une des victimes de Bernard Preynat, rappelle que le prêtre pédophile célébrait la messe avec les mains qui lui servaient à se livrer à des abus sexuels sur de jeunes garçons ("un sacrilège"), l'archevêque baisse la tête. » (11/01/2019) ; « "On va bien s'occuper de lui", avait lancé le prêtre pédophile à sa mère en 1976. » (11/01/2019).

Pour conclure, l'analyse de la terminologie employée dans les quatre journaux étudiés, de 2016 à 2020, montre d'abord un délaissement fort du champ lexical de la « pédophilie », qui risque d'euphémiser les violences ou de les ramener à des « tendances », des « déviations » ou des « penchants » de l'auteur de violences sexuelles. Une baisse importante des termes en lien avec les « abus sexuels » est également identifiée. Des substituts émergent mais sont encore peu stabilisés. Ils peuvent avoir trait soit aux actes de violences, souvent en lien avec leur qualification juridique (« viol.s », « agression.s »), soit plutôt au problème structurel (« violences sexuelles », « pédocriminalité »).

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

L'étude des vagues de médiatisation des violences sexuelles commises dans l'Église de France, dans les informations télévisées et dans la presse quotidienne nationale, produit plusieurs résultats. L'analyse sociohistorique identifie quatre pics d'activité, de 1990 à 2020 : 2000-2001 ; 2005 ; 2010 et 2016-2019. Plusieurs variables agissent pour construire progressivement le problème public : (1) l'écoute ou la remise en question de la parole des

personnes sexuellement agressées ou violées ; (2) la tendance des médias à traiter d'abord les affaires jugées « étrangères » à la France ; (3) la prégnance, dans les discours de certains responsables ecclésiastiques, de la défense du secret de la confession et du sacré de l'absolution ; (4) la place accordée aux actions des victimes pour briser le tabou et faire condamner les responsables. Il faut souligner que, malgré une méthodologie adaptée à l'identification de sujets peu couverts dans les médias de masse, nos recherches n'ont recouvert aucune occurrence médiatique des violences sexuelles commises dans l'Église de France entre 1950 et 1990<sup>9</sup>. Il faut attendre la fin des années 1990 pour que des figures de prêtres auteurs de violences sexuelles émergent et que ces affaires soient couvertes par les informations télévisées. Celles-ci ne le font d'abord que par un détour à l'étranger ou en se focalisant sur des affaires impliquant des directeurs d'écoles privées : des difficultés subsistent alors pour couvrir les agressions et viols réalisés par des clercs et religieux.

**La première période des pics d'activité médiatique, qui a lieu en 2000-2001**, montre un relais important, dans les informations télévisées, de la parole des victimes mais celles-ci sont régulièrement contrastées sinon contredites par d'autres témoignages venant mettre en doute leur authenticité. Cette remise en question permanente de la parole des victimes ne régresse qu'à compter des années 2010. Par ailleurs, la médiatisation de la réponse de l'Église laisse apparaître un dilemme : des responsables ecclésiastiques condamnent publiquement des faits qui étaient connus et qui n'avaient pas été dénoncés, ce qu'ils justifient par le secret de la confession et l'importance de l'absolution.

**En 2005, la parole des victimes continue de soulever des interrogations, parfois des oppositions, mais le sujet s'installe progressivement dans les journaux télévisés.** De fortes critiques sont adressées à la hiérarchie religieuse, en partie atténuées par le caractère semi-étranger des affaires de l'échantillon : Denis Vadeboncoeur est un prêtre canadien ayant commis des violences sur le sol français et François Lefort est un prêtre français ayant violenté des enfants sénégalais. **C'est d'ailleurs par un détour vers l'étranger, durant le pic d'activité de 2010, que les journaux télévisés commencent à reconnaître la dimension systémique et organisée des violences sexuelles dans l'Église catholique.** À cette période, les journaux commencent à définir les violences sexuelles comme des actions pleinement insérées dans des structures ecclésiastiques, d'autant que l'entourage du Pape est concerné et que diverses personnalités dénoncent la responsabilité du Vatican. Des moyens de lutte sont mis en place, rapportés par les médias de masse.

C'est ensuite que cette couverture est appliquée à la France : **la période 2016-2020 marque la consolidation du problème public des violences sexuelles dans l'Église de France.** Le débat médiatique se focalise à ce moment sur les affaires Preynat et Barbarin, autour desquelles les points de vue s'affrontent et les acteurs du problème public s'affirment. Les médias conjuguent alors une place donnée à la parole des victimes et une visibilisation du travail actif de l'association La Parole Libérée ; dans l'ensemble, l'Église reconnaît des fautes

---

<sup>9</sup> Rappelons, comme nous l'avons expliqué dans le présent rapport, que les archives de l'Ina sont fragmentaires et qu'il est impossible d'affirmer l'absence totale de médiatisation avant les années 1990. Nos fouilles approfondies n'ont toutefois pas permis d'identifier de documents sur le sujet (cf. infra « I.1. Fouiller les archives télévisuelles françaises : collecte des documents et constitution du corpus d'analyse »).

générales mais rencontre des problèmes pour dénoncer voire sanctionner les actes du cardinal Barbarin.

**Cette période 2016-2020 est cruciale dans la construction du problème public.** Elle a été plus amplement analysée par une étude de quatre titres de la presse quotidienne nationale (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération* et *La Croix*). Leurs articles ont été extraits et codés pour en dégager trois thèmes : (1) leur traitement des causes et des solutions à apporter au problème public ainsi que les niveaux de responsabilités engagés ; (2) les différences éditoriales entre les journaux et (3) les terminologies employées pour décrire les violences sexuelles. Cette approche permet de dégager plusieurs résultats : d'abord, les journaux se centrent majoritairement sur des causes aux ressorts structurels et sur des solutions aux dimensions individuelles : ils sont donc engagés dans un double processus de reconnaissance de la dimension systémique des violences sexuelles et des figures de victimes. Les victimes, associations de victimes et les médias sont impliqués dans une gestion *a priori* des violences sexuelles tandis que l'Église catholique reste engagée dans une gestion *a posteriori*. Ensuite, cette structuration du problème public est diversement agencée selon les lignes éditoriales des quatre journaux. Si l'ensemble met en évidence la dimension structurelle du phénomène, *Libération* et *Le Figaro* opèrent une lecture plus politique de l'affaire Barbarin : le premier critique la position du Cardinal tandis que le second s'attache à le défendre publiquement. Les solutions sont quant à elles les plus importantes qualitativement mais sont différemment réparties dans *La Croix* et *Le Figaro*, plus proches des milieux catholiques : le premier s'attache à médiatiser les démarches entreprises par l'Église dans l'objectif de mieux gérer ces violences sexuelles et de se réformer ; le second se concentre sur les solutions sociales et/ou institutionnelles : il met en lumière les actions des victimes pour faire émerger le sujet dans la place publique, ainsi que les appels et démarches pour lancer une enquête publique et indépendante sur le phénomène. Enfin, la dénomination même des actes de violences sexuelles apparaît comme un enjeu du débat : les quotidiens nationaux, qui recourent au début au champ lexical de la « pédophilie », tendent à délaisser ce terme qui se centre, non sans ambiguïté, sur les actes ou sur l'auteur de violences sexuelles, pour privilégier d'autres formulations. Le terme d'« abus sexuels » est dominant en 2018, du fait notamment de la création de la CIASE, mais régresse rapidement. À travers les journaux, des choix cohérents avec la ligne éditoriale peuvent être identifiés, comme par exemple dans *Libération* où « pédocriminalité » s'impose progressivement, ou dans *Le Monde* où la polyphonie du terme « agression.s » en fait un terme de plus en plus employé.

À l'issue de cette étude, les médias de masse apparaissent de façon croissante comme un acteur central du débat dans leur capacité à ouvrir un accès à la sphère publique pour les discours de victimes ainsi qu'à mettre en mots et en images les violences sexuelles dans l'Église de France. Les traces des débats internes aux journaux de presse, qu'il s'agisse des différentes lignes éditoriales ou de l'évolution de la terminologie pour évoquer le problème public, évoquent combien les journalistes peuvent précisément être conscients de ce rôle. La présente étude pourrait bénéficier d'une comparaison internationale afin d'éclairer les formes de construction du problème public, à la fois par rapport aux logiques internes à d'autres pays (interactions entre les différents acteurs sociaux) et par rapport à la dynamique mondiale du problème public des abus sexuels dans l'Église catholique.

À cet égard, deux axes semblent prédominants : d'abord, la prévalence de la parole des victimes dans les débats publics à l'international ; ensuite, l'importance historique, dans la

couverture médiatique française mais peut-être aussi dans d'autres pays, d'une perspective internationale afin de stabiliser le sujet et de pouvoir le traiter nationalement. Dans chacun de ces cas, la prise de conscience collective du problème public des violences sexuelles dans l'Église de France semble se jouer, sur le plan médiatique, dans l'articulation entre, d'un côté, la retranscription des récits de vie individuels (que les associations de victime ont été jusqu'à présent les plus à même de centraliser et de défendre auprès des journalistes), et, de l'autre, la désignation des mécanismes structurels des violences sexuelles, où les médias de masse enregistrent et consignent la récurrence des affaires, publicisent l'imputation des causes et responsabilités soulignées par les « entrepreneurs de cause » et, enfin, mettent en perspective les réponses des autorités ecclésiastiques.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMBROISE-RENDU, A.-C.. *Histoire de la pédophilie. XIXe-XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2014.

ATMORE C. « Cross-Cultural Media-tions: Media Coverage of Two Child Sexual Abuse Controversies in NewZealand/Aotearoa », *Child Abuse Review*, 1996, 5(5), p. 334-345.

BECKER, H. *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 [1963].

BECKETT, K. « Culture and the politics of signification: The case of child sexual abuse ». *Social problems*, 1996, 43(1), p. 57-76.

BLUMER, H. « Social problems as collective behavior », *Social Problems*, 18, 1971, p. 298-306.

BREEN, M.J. « Deconstructing Media Reports of Sexual Abuse: An Analysis of Framing in Irish Print Media Coverage of Sexual Abuse 1993-2002 ». *Wissenschaftlicher Verlag Trier*, 2007.

BÖHM, B., ZOLLNER, H., FEGERT, J.M. and LIEBHARDT, H., 2014. « Child sexual abuse in the context of the Roman Catholic Church: A review of literature from 1981–2013 ». *Journal of Child Sexual Abuse*, 23(6), pp.635-656.

CEFAÏ D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75, 1996, p. 43-66.

CEFAÏ D., TERZI C. (dir.), *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012.

CEFAÏ D., TROM D. (dir.), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

DAVIES, E., O'LEARY, E. and READ, J., 2017. « Child abuse in England and Wales 2003–2013: Newspaper reporting versus reality ». *Journalism*, 18(6), pp.754-771.

DAHLGREN, P. « Les actualités télévisées : à chacun son interprétation », *Réseaux*, 44-45, 1990.

- DUBEC, S. « Maternités et paternités infanticides dans les journaux télévisés (1962-2018) : individualisation des crimes, rationalisations genrées et asymétries relationnelles », *Thèse de doctorat*, 2019.
- FELSTINER W., ABEL R. et SARAT A., « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, 4(16), 1991 [1981], p. 41-54.
- FRANKLIN, B., HORWATH, J. « The Media Abuse of Children. Jake's Progress from Demonic Icon to Restored Childhood Innocent ». *Child Abuse Review*, 5(5), 1996, p.310-318.
- FRASER N., « Repenser la sphère publique. Une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, 3, 2001.
- GAMSON W., MODIGLIANI A., « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power. A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95, 1989.
- GODDARD C., SAUNDERS B.J. « The gender neglect and textual abuse of children in the print media. » *Child Abuse Review: Journal of the British Association for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect*, 9(1), 2000, p.37-48.
- GUSFIELD, J.R., *Symbolic Crusades. Status politics and the American temperance movement*, Chicago, University of Illinois Press, 1963.
- HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1981.
- HILGARTNER S., BOSK C. L.. « The rise and fall of social problems: A public arenas model ». *American journal of Sociology*, 94(1), 1988, p 53-78.
- HOVE, T., PAEK H-J, ISAACSON T., COLE R.T., « Newspaper portrayals of child abuse: Frequency of coverage and frames of the issue. » *Mass Communication and Society*, 16(1) 2013, p. 89-108.
- IYENGAR S., *Is Anyone Responsible ? How Television Frames Political Issues*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.
- IYENGAR, S. « Framing responsibility for political issues: The case of poverty ». *Political Behavior*, 12(1), 1990, p. 19-40.
- KEENAN, M. *Child sexual abuse and the Catholic Church: Gender, power, and organizational culture*. Oxford University Press, 2013.
- KIM, S.-H., WILLIS, A. « Talking about obesity: News framing of who is responsible for causing and fixing the problem ». *Journal of Health Communication*, 12(4), 2007, p. 359-376.
- KIM, S.-H., CARVALHO, J. P., DAVIS, A. C. « Talking about poverty: News framing of who is responsible for causing and fixing the problem ». *Journalism & Mass Communication Quarterly*, 87(3-4), 2010, p. 563-581.
- Kitzinger J., SKIDMORE P., « Playing safe. Media coverage of child sexual abuse prevention strategies », *Child Abuse Review*, 4(1), 1995.
- KITZINGER, J.. « Media Representations of Sexual Abuse Risks », *Child Abuse Review*, vol 5, 1996, 319-333.

LATOUR B. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

McDEVITT, S. « The Impact of News Media on Child Abuse Reporting ». *Child Abuse & Neglect*, 20(4), 1996, p. 261-274.

McQUAIL, D., « The influences and effects of the mass media », in CURRAN J., GUREVITCH M., WOOLCOTT J. (dir.), *Mass Communication and Society*. Londres, Arnold, 1977.

MAUSS, A.L., *Social problems as social movements*, Philadelphie, Lippincott, 1975.

MEJIA P., CHEYNE A., DORFMAN L. « News Coverage of Child Sexual Abuse and Prevention. 2007-2009 », *Journal of Child Sexual Abuse*, 2012, 21(4), p. 470-487.

MOLOTCH H., LESTER M. « Accidental News: The Great Oil Spill as Local Occurrence and National Event ». *American Sociological Review*, 81(2), 1975, p. 235-260.

MOLOTCH H., LESTER M. « News as purposive behavior: on the strategic use of routine events, accidents, and scandals ». *American Sociological Review*, 1974, p. 101-112.

NINER, S., AHMAD, Y. CUTHBERT, D. « The ‘social tsunami’: Media coverage of child abuse in Malaysia’s English-language newspapers in 2010 ». *Media, Culture & Society*, 35(4), 2013, p. 435-453.

O’NEIL, M., SIMON, A. HAYDON, A. « Narratives of child maltreatment and child sexual abuse in the Canadian media ». *FrameWorks Institute*, Washington DC, 2015.

SAUVAGE M. et VEYRAT-MASSON I. *Histoire de la télévision française. De 1935 à nos jours*, Nouveau monde, 2012.

SÉCAIL, Claire. *Le Crime à l’écran: Le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*. Nouveau monde éditions, 2011.

SHAVIT, Y., WEINSTEIN A.Q., REISS-DAVIS Z., CHEIT R.E. « Television newsmagazine coverage of child sexual abuse: 1990-2005 ». *Journal of Mass Communication and Journalism*, 4(5), 2014, p. 2-9.

SPECTOR M., KITSUSE J.I., *Constructing Social Problems*, New York, Routledge, 2001 [1977].

WEATHERRED J.L. « Framing child sexual abuse: A longitudinal content analysis of newspaper and television coverage, 2002–2012 », *Journal of child sexual Abuse*, 2017, 26(1), p. 3-22.

WEATHERRED J.L. « Child sexual abuse and the media: A literature review ». *Journal of child sexual abuse*, 2015, 24(1), p. 16-34.

TERRY K.J. « Child sexual abuse within the Catholic Church: A review of global perspectives ». *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 39(2), 2015, p. 139-154.

TERRY K.J. « Stained glass: The nature and scope of child sexual abuse in the Catholic Church ». *Criminal Justice and Behavior*, 35(5), 2008, p.549-569.

WHITE M.D., TERRY K.J., « Child sexual abuse in the Catholic Church: Revisiting the rotten apples explanation ». *Criminal Justice and Behavior*, 35(5), 2008, p.658-678.

WILCZYNSKI A., SINCLAIR K.. « Moral tales: Representations of child abuse in the quality and tabloid media ». *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 32(3), 1999, p. 262-283.